

200 - juillet-août 2012

direction

7/10

les personnels de direction de l'éducation nationale



Spécial congrès

Lille 2012

snp
den
UNSA

syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale

SNPDEN
21 RUE BÉRANGER
75003 PARIS
TÉL. : 01 49 96 66 66
FAX : 01 49 96 66 69
MÉL : siege@snpden.net

Directeur de la Publication
PHILIPPE TOURNIER
Rédactrice en chef
FLORENCE DELANNOY
Rédactrice en chef adjointe
ISABELLE POUSSARD

Commission pédagogie:
ISABELLE BOURHIS
Commission vie syndicale:
JOËL OLIVE

Commission métier:
PASCAL BOLLORÉ
Commission carrière:
PHILIPPE VINCENT
Sous-commission retraités:
PHILIPPE GIRARDY

Conception/Réalisation
JOHANNES MÜLLER
Crédit photographique :
SNPDEN, click*

Publicité
ESPACE M.
TÉL. 04 92 38 15 55
Chef de Publicité
FABRICE MAURO

Impression
IMPRIMERIE SIC,
PARC D'ACTIVITÉS DU BEL AIR
8 AVENUE JOSEPH PAXTON
77607 MARNE LA VALLÉE CDX 3
TEL. : 01 64 12 41 24

DIRECTION – ISSN 1151-2911
COMMISSION PARITAIRE DE
PUBLICATIONS ET AGENCE
DE PRESSE 0314 S 08103
DIRECTION N° 200
MIS SOUS PRESSE
LE 15 MAI 2012

Abonnement
100 € (10 NUMÉROS)
PRIX DU NUMÉRO : 10 €

Les articles, hormis les textes
d'orientation votés par les instances
syndicales, sont de libres contribu-
tions au débat syndical qui ne sont
pas nécessairement les positions
arrêtées par le SNPDEN.

INDEX DES ANNONCEURS

ALISE	2
INDEX ÉDUCATION	4, 5
UNCME	9
TOURTE & PETITIN	97
INCB	104

Toute reproduction, représentation,
traduction ou adaptation, qu'elle
soit partielle ou intégrale, quel
qu'en soit le procédé, le support
ou le média, est strictement inter-
dite sans autorisation écrite du
SNPDEN, sauf dans les cas prévus
par l'article L.122-5 du Code de la
propriété intellectuelle.

s o m m a i r e

SPÉCIAL CONGRÈS

- 6** HUBERT FÉRARÉ, SECRÉTAIRE ACADÉMIQUE DE LILLE, ACCUEILLE LE CONGRÈS
- 10** PERSONNALITÉS INVITÉES
- 15** OUVERTURE DU CONGRÈS
PHILIPPE TOURNIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
LE REGARD DE NOS 4 SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX
LE SNPDEN AU CŒUR DE SA FÉDÉRATION
- 32** INTERVENTIONS DES SECRÉTAIRES ACADÉMIQUES
- 64** PAPPORTS DES COMMISSIONS
COMMISSION MIXTE
MÉTIER
ÉDUCATION & PÉDAGOGIE
CARRIÈRE
VIE SYNDICALE
- 91** COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE
- 94** RAPPORT FINANCIER
- 95** COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES
- 96** LE BUREAU NATIONAL
- 97** RÉSULTATS DES VOTES
PASSAGE DE TÉMOIN
- 98** DISCOURS DE CLÔTURE
- 100** ADHÉSION

SUPPLÉMENT MUTATIONS

- 3** SI TRENTE PILOTES, PLUS DE PILOTE !
- 4** MUTATIONS EREA
- 8** MUTATIONS SUR POSTES DE CHEF
- 46** MUTATIONS SUR POSTES D'ADJOINT

Hubert Féraré, secrétaire académique



Mesdames et Messieurs,

La section SNPDEN de l'académie de Lille est particulièrement heureuse, fière et honorée, d'accueillir le congrès national de notre syndicat dans cette ville de Lille, capitale régionale chargée d'histoire, lieu de naissance du général de Gaulle, ville dont Pierre Mauroy fut un maire et un président de communauté urbaine visionnaire, qui a su imaginer et impulser l'avenir de cette métropole nordiste. Le quartier d'Euralille dans lequel nous nous trouvons affiche, par son nom porté en étendard, l'ambition de l'agglomération et de la région résolument tournée vers l'avenir et vers l'Europe de par sa position géographique privilégiée.

L'académie de Lille qui vous accueille est une terre de contrastes. Composée de deux départements, quand d'autres en comprennent jusqu'à huit, elle est la deuxième de France par son nombre d'élèves et de personnels.

Le contraste se trouve encore au sein même des départements

composés de territoires aux réalités géographiques et économiques très différentes. Aux zones très urbanisées et très denses de Lille, Dunkerque, Lens, Calais, Douai et Valenciennes, répondent des zones au caractère plus rural et souvent bucolique de l'Avesnois, du Ternois, de l'Audomarois, de l'Arrageois, des Flandres. Certaines sont très enclavées ou reculées et mal desservies mais, au milieu de toutes, fleurissent des cités dont la population permettrait qu'elles soient des préfectures dans bien des départements. Il faut néanmoins préciser que le Pas-de-Calais s'enorgueillit de compter le plus grand nombre de communes de France, c'est dire qu'il en est aussi de très petites.

De ces réalités découlent une forte densité d'établissements scolaires dans certaines zones et une volonté régionale de maintenir et de diversifier l'offre de formation au plus près des territoires. Cette volonté a longtemps été accompagnée par la Nation jusque dans l'implantation de filières du supérieur (BTS, DUT, classes préparatoires et pôles universitaires), dans un maillage serré et porteur d'avenir pour l'ensemble de la région, contribuant ainsi à la montée en qualification de la population par une offre de proximité variée.

Aujourd'hui, l'État manifeste pour le moins une volonté d'arrêter cette extension et même de revenir en arrière en favorisant l'implantation sur les grands centres urbains au détriment sans doute des populations les plus fragiles encore très nombreuses chez nous.

Contraste encore entre l'histoire de la région basée sur quelques mono-activités dominantes, et par certains côtés rassurantes comme la mine, le textile, la sidérurgie, toutes très consommatrices d'emplois peu qualifiés, et l'impérieuse nécessité d'un avenir qui impose de former une population parmi les plus jeunes de France à des emplois plus qualifiés. Ce qui n'est pas une tradition dans nombre de familles qui ont longtemps été habituées à la reconduction du modèle du père : fils de mineur tu es, mineur tu seras !



de Lille, accueille le congrès

Ce contraste a conduit et conduira notre région à faire des paris ambitieux, parfois démesurés et dont certains peuvent même paraître fous, mais qui sont à la hauteur des espérances et des besoins de la population.

Changer l'image de notre région, la moderniser, la dynamiser. Faire qu'elle sache mettre en valeur ses ressources. La région Nord-Pas-de-Calais essaie de promouvoir le développement économique et culturel des deux départements. Pour accompagner cette démarche,

le système éducatif, qui est un acteur incontournable, ne peut plus se réfugier dans sa tour d'ivoire ou de savoir. Il doit prendre conscience des enjeux, essayer de les faire partager à nos partenaires, familles et personnels. Ce n'est pas notre tâche la plus simple, c'est sans doute une des plus motivantes.

Pour terminer et en revenant aux caractéristiques scolaires de notre académie, il faut souligner :

- D'une part l'importance forte de l'enseignement professionnel, bien plus présent que dans

d'autres académies, tandis que l'apprentissage est encore peu développé. Cela est dû en grande partie à l'héritage industriel : les écoles liées à une profession, notamment dans les houillères, sont devenues au fil du temps des lycées professionnels. Actuellement, différentes volontés tendent à réduire l'importance de la voie professionnelle en lycée : passage au bac pro trois ans, augmentation de l'orientation vers la 2GT, développement de l'apprentissage, fermetures et regroupements d'établissements, tout ceci pour se conformer aux données nationales en faisant trop peu de cas peut-être des particularismes locaux.

- Parmi ceux-ci et pour n'en citer qu'un, il faut parler de l'importance de l'enseignement adapté en SEGPA : 7 % de l'effectif soit deux fois le chiffre national. Bien que là encore la volonté soit de réduire la voilure, cette différence traduit bien les difficultés sociales et cognitives constatées par des commissions spécialisées d'une part non négligeable de la population. Nier ce fait serait risquer de laisser sur le bord de la route une part importante des jeunes les plus fragiles.
- Enfin il faut souligner la présence forte de l'enseignement privé sous contrat qui, dans certaines zones, scolarise plus de 50 % d'une classe d'âge. Ceci se fait souvent au détriment de la mixité sociale et entraîne pour certains



établissements l'agrégation de multiples difficultés, sans qu'il soit facile d'y trouver une solution. Des essais de regroupement d'établissements sont tentés parfois à la faveur d'une reconstruction mais aussi dans le but d'affaiblir le service public au sein de l'académie, favorisant par là même les lycées privés. On tente également l'implantation de filières d'excellence à marche forcée et sans que le succès soit toujours au rendez-vous.

Me voici arrivé à la fin de mon propos d'ouverture de ce congrès du SNPDEN, je vous remercie de votre attention et espère que vous n'avez pas pleuré en arrivant dans le Nord... et je ne peux pas vous promettre que vous ne pleurez pas en nous quittant!

« Bienvenue à ter tous chez les cht'is et bon courache car in va avoir ed l'ouvrache. Comme in dit ichi, y a du pin dsu'l tab »!

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon congrès ! ■



Personnalités invitées

Jean-Marie Alexandre
vice-président du conseil
régional en charge des lycées



Monsieur le Secrétaire général, mesdames et messieurs les Secrétaires académiques et départementaux, bienvenue chez nous. Bienvenue dans la région des beffrois. Vous êtes ici au grand Palais, à quelques mètres, quelques centaines de mètres du beffroi de Lille et vous serez reçus mercredi à la Région, à quelques mètres, à quelques dizaines de mètres, à quelques centaines de mètres d'ici, et vous y verrez également cet autre beffroi moderne qui est celui du siège de la Région. Et ce sera le président Daniel Percheron, qui m'a demandé de vous accueillir aujourd'hui, qui vous recevra dans son hôtel de la Région, en même temps qu'il vous traduira, je pense, l'amour qu'il a pour l'enseignement : il était enseignant comme moi ; nous n'étions pas au même niveau ; moi, j'étais instituteur quand il était déjà professeur ; il est président de région, je ne suis que le 3^e des vice-présidents, mais enfin la carrière n'est pas terminée.

Et au-delà, vous avez bien compris que la relation entre la région, les départements du Nord et du Pas-de-Calais, la ville de Lille et l'Éducation est fusionnelle. C'est fusionnel parce que nous sommes une région de traditions, une région de traditions ouvrières, où ce qui a été évoqué, le Louvre à Lens, apparaissait et peut encore apparaître aujourd'hui pour un certain nombre de ceux qui ne connaissent pas la région, qui n'en ont pas la culture, comme une frivolité, une futilité, éventuellement une dépense excessive. C'est au contraire une nouvelle image de la région qui se dessine ; c'est au contraire une nouvelle attractivité dans une grande région qui se transmet.

Et pourquoi avons-nous fait ce choix ? Nous l'avons fait pour le sport avec le grand stade à Lille, avec le vélodrome à Roubaix, parce que Paris-Roubaix ce sont les pavés, cette image où, à chaque fois, on nous renvoyait dans ces reportages en noir et blanc des cyclistes crottés, blessés, abîmés, dans une terre toujours de grisaille et de boue. Et puis aujourd'hui de ce pays noir, petit à petit, avec une volonté sans faille, nous en faisons un pays vert, un pays joyeux ; il l'a toujours été ; c'est le pays des beffrois, c'est aussi le pays des Géants. Quand je dis des Géants, je ne parle pas de Pierre Mauroy, qui en est un, mais je parle de ces traditions qui font que, dans toutes nos villes où il y a des beffrois, et même là où il n'y en a pas, on a cette volonté de s'identifier et, dans nos 1.500 communes de nos deux départements, cette volonté d'être à la fois solidaire et fraternel parce que

nous sommes des terres d'accueil et d'immigration. C'est aussi pour cela que l'on nous dit qu'ici, dans le bassin minier, à Hénin-Beaumont, pour ne pas citer cette ville, il y a, paraît-il, un fief pour un parti extrême. Mais il n'y a pas de fief à cet endroit. Hier, le nouveau président de la République a recueilli dans cette ville 57 % des voix. Alors je ne sais pas où est le fief mais certainement qu'il n'est pas à cet endroit ; il faudra chercher ailleurs. Et si les hommes et les femmes que vous êtes, en responsabilité de l'éducation et de la formation, comme nous nous sommes engagés à vos côtés dans une gestion sérieuse, parce que la crise est là, elle n'est pas une excuse ; elle n'est pas non plus la cause de nos tourments, nous en subissons les effets. La cause est ailleurs ; la cause, c'est la finance et le règne de celle-ci sur la totalité du monde. Et la volonté de notre président normal, c'est de faire en sorte que nous recommencions à fonctionner normalement. Et où est aujourd'hui la priorité ? Il nous l'a dit hier, et c'est bien que le pays l'ait reconnue, avec une marge d'un million de voix ; ce n'est pas si mal qu'il l'ait reconnue. Où est la priorité ? C'est la jeunesse. Et je me dis, en m'exprimant devant vous et au-delà des chiffres dont je vais vous parler dans un instant, qui sont toujours des repères, parce qu'il y a les discours mais il y a ensuite les actes qui se vérifient par rapport aux discours : où est la priorité et où sont les sentiments ?

Aujourd'hui, je pense à ces élèves, à ces enfants qui fréquentent nos écoles primaires ou maternelles ; je pense à ces collégiens, à ces lycéens

qui ont regardé avec leurs parents la télévision et qui ont écouté la radio et qui ont quelquefois, dans les cours d'écoles, dans les cours de récréation, dans les maisons de lycéens, là où elles existent, enfin dans tous les lieux où ils pouvaient se rencontrer, été mal à l'aise parce qu'ils avaient une couleur de peau différente, parce que, quelque part, ayant une religion différente, ils étaient alors responsables de tout, de la crise, du malheur des autres, de la difficulté du pays, de son déficit, de sa dette, comme si cela pouvait être vrai. Ce sont des arguments petits qui ne grandissent pas ceux qui les utilisent. Et je le dis ici dans un congrès syndical et je le fais comme ma collègue vice-présidente du conseil général, en ayant ma carte syndicale à jour, et je vous le confie, c'est votre syndicat aussi. Et ce discours n'est pas un discours neutre parce que rien de ce qui va se passer dans les 5 ans qui viennent ne sera neutre ! C'est un discours engagé, d'une région engagée, avec une volonté déterminée de réussir et d'y mettre les moyens. Mais pour cela, là où nous étions passifs, là où nous étions en résistance quand on n'était pas passifs, quand on subissait, il va falloir être actifs. Actifs, c'est expliquer qu'on ne peut pas tout tout de suite mais qu'on le fera. Tout ce qui a été dit sera fait.

Nous nous sommes engagés à la région pour 1 milliard 100 millions d'euros dans les lycées en investissement ; nous avons négocié, nous avons inventé la gestion individualisée des lycées. Nous avons discuté avec chacun des proviseurs, des proviseurs-adjoints, des inten-

dants ou des gestionnaires d'établissement, de leurs budgets, de ce qui leur était nécessaire en fonction des effectifs dont ils disposaient, qu'ils accueilleraient et en fonction des coupes sombres qui se sont abattues sur notre région. Nous avons, nous, par rapport aux jeux olympiques de Londres, déjà une avance sur tous les autres ; c'est que nous sommes déjà médaillés d'or olympique pour les fermetures de postes. Cela ne nous réjouit pas et cela est d'autant plus incohérent que cela a frappé majoritairement les lycées professionnels. Et quand on parle de l'alternance, lorsque l'on veut faire repartir les jeunes de 14 ans en apprentissage auprès des professionnels, hé bien moi qui suis un enfant de la mine, qui habite la maison où je suis né, qui suis maire de ma commune, élu depuis 1983, je repense à ces expositions que les comités historiques, qui sont formidablement équipés d'ailleurs et qui sont allés, à partir de bénévoles, rechercher les racines de ce que nous sommes, exposent dans les salles de nos 1.500 communes. Et on voit : accident à Bully-les-Mines, morts, coups de grisou dans les compagnies des mines, des enfants de 6 à 12 ans... Est-ce que c'est ça le progrès ? Le progrès, c'est l'éducation, c'est la formation, c'est la recherche, c'est la jeunesse à qui on donne sa chance et si nous sommes la région, dit-on, la plus jeune de France, c'est par conséquent la ville de Lille, en particulier, et le lycée Montebello où vous allez vous rendre le jour même où vous aurez la chance, le privilège, de rencontrer le président de région qui ne manquera pas de vous faire une

citation latine ou deux, et puis parce qu'il le peut et, quand il prononce, il sait traduire, ce qui n'est pas le cas de tout le monde ; et vous retrouverez ensuite le lycée Montebello parce que, dans nos 193 lycées, la région s'est opposée à toute fermeture, et je le dis en présence des deux inspecteurs d'académie, et je maintiens la formule « inspecteurs d'académie » et non pas « chef de services départementaux » ou je ne sais quelle nouvelle appellation contrôlée. Le lycée Montebello est un lycée à vocation internationale et nous avons lancé sur tous nos lycées le plan « lumière ». C'est un plan pour moins consommer : ce sont les LED évidemment parce que ça consomme moins ; ça ne dérange personne ; ça ne dérange pas les hiboux et ça s'éteint quand on le veut, il suffit de mettre l'horloge à la bonne heure et, quand on a fait cela, les lycées prennent une allure, la nuit, de cathédrale du savoir, de monument que l'on respecte. Et visiblement, en écoutant celles et ceux qui ont déjà bénéficié de ce plan « lumière », on se rend compte que l'atmosphère à l'intérieur de ces lieux d'excellence que sont les lycées change. Ils deviennent effectivement des lieux respectés. Et ceci va être notre travail pour les années qui viennent ; la tâche est rude. Vous avez la chance, le bonheur, l'avantage et la redoutable mission de réussir parce que, ce que le président de la République a promis hier, c'est vous qui allez le faire aujourd'hui. ■

Marie Fabre
vice-présidente
du conseil général



Bonjour à tous. C'est un grand plaisir d'être parmi vous aujourd'hui parce que j'ai un peu l'impression d'être parmi les miens. Tout d'abord, je vous présente les excuses de Patrick Kanner, président du conseil général du Nord, qui, comme beaucoup d'hommes et de femmes importants de gauche aujourd'hui, n'est peut-être pas tout à fait dans sa bonne ville de Lille.

Je souhaite vous dire que c'est un plaisir effectivement de vous accueillir dans cette ville, qui est une ville étudiante, une ville qui vit beaucoup et vous dire aussi le sens que j'ai voulu donner à cette intervention. Je suis effectivement vice-présidente du conseil général du Nord, en charge des ressources humaines et du dialogue social. Les ressources humaines au conseil général du Nord, ce sont 11.000 personnes dont 2.600 assistantes familiales mais surtout, et vous en conviendrez, ce sont 1.600 agents des collèges, plus 500 contrats aidés. Ce qui veut dire 1.600 personnes qui attendent de nous et de vous, chefs d'établissement, donc de notre double casquette, de donner du sens à leur travail et qu'ils comprennent toutes les missions et qu'ils sont partenaires du projet d'établissement. Ce sont aussi 30 postes d'acteur de liaisons sociales, rattachés au club de prévention dans les établissements les plus difficiles; ce sont 170 postes d'AILE (agents d'insertion et de liaison sociale éducative) qui sont sur le domaine de la prévention de la délinquance. C'est vous dire tout l'investissement du département du Nord par rapport à

ses collèges, je dirais nos collèges, qui forment la société de demain.

Et si les agents des collèges font partie de nos missions, le département du Nord a voulu cependant aller plus loin en étant aussi à l'écoute des enseignants et bien évidemment des conseils d'administration que vous présidez. Et dans le cadre de ce que nous appelons les fonds départementaux d'appuis aux projets éducatifs, ce sont plus de 2 millions d'euros pour 1.800 projets qui sont présentés et validés, qui sont financés par le département sur les thèmes de l'environnement, l'éducation à la citoyenneté, l'action sportive et les échanges internationaux.

Enfin, je voudrais insister sur notre volonté de mettre en place un agenda 21 dans les collèges. Dans ce sens, nous avons un plan important de la maîtrise de l'énergie permettant de repérer directement à partir de la métropole, dans tous les établissements, les problèmes liés aux dépenses excessives d'énergie, c'est-à-dire d'aider les chefs d'établissement et les adjoints dans leur volonté de maîtriser cette énergie et de voir à quel moment il peut y avoir des difficultés. Ce plan de maîtrise de l'énergie touche, vous le devinez, surtout les anciens collèges pour lesquels nous avons une grosse politique d'investissement et de renouvellement. Pour les nouveaux collèges, il n'y a pas de soucis puisqu'ils qui sont tous bien sûr HQE.

Vous savez également que le département du Nord a voulu mener une politique extrêmement importante dans le domaine de la restauration afin d'aider les collégiens à avoir un vrai repas à midi parce que, quelquefois, c'était un souci avec des repas particulièrement légers ou uniquement constitués de féculents, et nous avons donc conduit un projet appelé « l'assiette durable » c'est-à-dire permettant à la fois d'avoir un menu équilibré mais en même temps tenant compte de l'approvisionnement à travers le circuit « bio » mais aussi à travers ce qu'on appelle les circuits courts qui nous permettent d'aller chercher au plus près des établissements les produits qui permettront cette assiette durable.

Nous avons voulu encore aller plus loin avec un projet éducatif global départemental qui sera présenté à l'assemblée plénière du mois de juin. Pour ce projet, une démarche de démocratie participative a été mise en place. Comment faire participer les établissements et l'ensemble des acteurs à la construction de ce projet éducatif sur trois thèmes: le jeune dans sa vie sociale, le jeune dans sa vie familiale et le jeune dans sa scolarité? Cela n'a rien de très innovant mais, derrière ces trois grands thèmes, on retrouve bien sûr, dans la partie « vie sociale », la mobilité, l'accès à la culture, les échanges internationaux, la lutte contre les discriminations; dans la partie « vie familiale », vous savez le rôle fondamental des parents et nous regrettons souvent la présence difficile des parents, difficile de sentir à quel point on a besoin d'eux et de voir comment les aider à prendre leur place; et puis pour le jeune dans sa scolarité, nous avons pensé à travailler autour de la lutte contre la violence à l'école, contre le décrochage scolaire; cela est important en particulier en France mais aussi bien sûr dans notre académie.

Je ne voudrais pas terminer mes propos sans vous donner un petit signal. Dans mon canton, le lycée professionnel et le lycée technologique ont été fortement touchés. Le lycée professionnel a perdu un tiers de ses professeurs pour la rentrée 2012, ce qui a été une chose extrêmement douloureuse parce que, je m'excuse de le dire devant M. Polvent mais il le sait bien, la logique n'a été qu'une logique comptable alors que, sur le Dunkerquois qui est ma patrie, mon territoire, il y a de grosses difficultés et, en particulier, c'est une population très attachée et très soucieuse de tout ce qui est industrialisation puisque, vous le savez, nous sommes un territoire industriel. Et donc on n'a pas tenu compte de ce contexte local; on a simplement vu des effectifs qui disparaissaient et on a oublié de préparer l'avenir. Et l'avenir sur notre territoire, pour ce lycée professionnel dont je vous parlais qui perd un tiers de ses professeurs et qui est un lycée du bâtiment, c'est justement ce secteur du bâtiment où commencera la reprise et c'est là aussi que les collectivités territoriales que nous

sommes investissent. Ce qui explique que nous attendons beaucoup de ce qui vient de se passer hier, même si on sait bien que l'on ne pourra pas tout faire, et notre président a été clair là-dessus. Cependant, comment faire un vrai projet pour l'Éducation nationale qui ne soit pas un projet simplement de diminution des effectifs enseignants mais qui soit un projet qui construise la société de demain, en tenant compte de ses difficultés, en tenant compte de ses populations et qui prenne en compte les réalités sociologiques des populations ?

Je sais, pour avoir participé à d'autres congrès et pour avoir été l'une d'entre vous, que vous aurez des échanges très riches et très profonds et je sais que vous allez nous apporter aussi des propositions. Je veux également, tout simplement parce que je n'aurai plus l'occasion de le faire, remercier mon syndicat pour ce qu'il a fait pour moi. Je suis rentrée au SNPDES en 1989, et je suis toujours syndiquée d'ailleurs, et je sais combien ce que vous allez faire est important et le fait de tenir votre congrès le lendemain du 6 mai n'est pas neutre; cela veut dire que vous vous dites que vous avez un rôle à jouer, ce qui est vrai.

Et je voudrais remercier pour terminer Philippe Tournier parce que je l'ai connu quand il était proviseur du lycée d'Hazebrouck; et déjà Philippe nous donnait la ligne, Philippe nous donnait l'élan, Philippe nous donnait le courage d'avancer. Il a été un grand secrétaire académique; il est je pense un grand secrétaire national. A vous tous, permettez-moi de vous souhaiter un très très bon congrès, très riche.

C'est sur vous aussi que nous comptons et vous savez que vous aurez l'écoute de nous les élus; cela est important. ■

**Frédéric Marchand
adjoint au maire
de la ville de Lille, chargé
des collèges et des lycées**



Pour paraphraser un slogan actuellement célèbre, j'ai envie de dire « Le congrès, c'est maintenant! ». Je suis très heureux de vous accueillir à Lille pour l'ouverture de votre X^e congrès, au nom de M^{me} Martine Aubry, maire de Lille qui, je pense, aurait aimé être parmi vous si elle n'avait pas été retenue par des obligations et des rencontres.

Le Palais des congrès de Lille, lieu où se déroule votre congrès, permet à notre ville d'être reconnue sur la scène nationale et internationale. Je vous remercie d'avoir choisi la ville de Lille pour votre congrès. Je voudrais également remercier les personnes présentes cet après-midi et vous souhaiter la bienvenue à vous qui êtes venus des quatre coins de la France pour venir participer à ce congrès. Vous avez fait le choix de venir à Lille, au lendemain d'une échéance capitale pour notre pays mais aussi et surtout pour « l'éducation » qui est au cœur de nos préoccupations quotidiennes et qui le sera plus particulièrement encore durant les travaux de ce congrès.

De l'éducation, comme vous le savez, il en a fortement été question au cours de la période qui s'est achevée hier par l'élection du nouveau Président de la République. Chacun mesure l'ampleur de la tâche car nous le savons, la promesse de la République, c'est l'école et à Lille c'est une réalité que nous essayons de faire vivre au quotidien. Ce n'est pas vous, bien évidemment, qu'il faut convaincre du fait que la connaissance, le savoir et l'École ne sont

pas seulement des dépenses mais ce sont aussi et avant tout des investissements car, en France, nous le savons, il ne pourra y avoir de reprise économique durable s'il n'y a pas d'investissement dans l'École, s'il n'y a pas d'investissement dans l'éducation. La perspective d'un nouveau pacte éducatif entre la Nation et l'École, voilà depuis hier soir 20 heures, la perspective qui est devant nous. Il ne saurait y avoir dans notre pays de système éducatif sans tous les métiers de l'école que vous représentez ici aujourd'hui, sans ceux qui se dévouent comme vous pour l'éducation de nos enfants et qui ne reçoivent pas toujours la récompense au moins symbolique de la Nation.

Je ne vais pas revenir sur les différents chantiers qui s'ouvrent devant nous car, vous le savez, la liste est longue et elle devrait permettre, dans un sens aigu de la négociation avec les différentes organisations, dont bien évidemment la vôtre, de faire avancer cette problématique qui vous est chère.

Le choix de Lille pour tenir vos travaux n'est, je pense, pas anodin, même si beaucoup de choses ont été dites par le secrétaire académique. Notre ville est particulièrement fière de sa position puisqu'elle représente, toutes disciplines confondues, le troisième pôle universitaire de France et compte 3.000 enseignants-chercheurs avec 1.000.000 d'élèves et d'étudiants qui dépendent de l'académie de Lille dont 100.000 dans le supérieur. Je ne doute pas que vous sentirez tout au long de votre séjour combien cette ville est riche entre son patrimoine historique et la modernité de son hypercentre. Je ne saurais trop vous inviter à prendre le temps de découvrir l'originalité et la richesse de notre patrimoine culturel et architectural.

Je vous souhaite de profiter pleinement de ces journées à Lille pour travailler mais également pour découvrir notre ville et ses richesses. Bon congrès. ■

Jean-Pierre Polvent
DASEN du Nord



Bonjour à tous. Vous ne pouvez pas savoir le plaisir qui est le nôtre ici, plaisir partagé avec Yannick Tenne, inspecteur d'académie du Pas-de-Calais, d'accueillir un congrès national du SNPDEN. Cela nous fait vraiment chaud au cœur, d'abord parce que c'est la reconnaissance tout de même de l'importance de notre région, et puis cela nous permet aussi de faire un retour sur des itinéraires qu'on a pu avoir, Yannick Tenne comme moi, à travers toute la France, et j'ai eu un grand plaisir à rencontrer des collègues de Lyon, des collègues de Martinique, de l'Eure... et c'est un vrai plaisir de se retrouver. J'allais oublier monsieur Philippe Tournier, grand secrétaire général, grand secrétaire académique, moi j'ajoute grand proviseur parce que j'ai pu le rencontrer et travailler avec lui pendant quelques années à Arras.

Je vais prendre le registre du fonctionnaire qui est en réserve bien naturellement aujourd'hui et je vais vous parler des pays du Nord. Vous êtes ici en Nord-Pas-de Calais et ces pays sont des pays d'accueil, des pays de chaleur. Et quand on va au Nord, on va sur un seul point cardinal. Le Nord, c'est un point cardinal qui fait peur bien qu'il soit répandu. Je me souviens, quand j'habitais à Aix-en-Provence, que le Nord était à 10 km au Nord... Le Nord change beaucoup. En tout cas ici, quand on vient dans le Nord, on n'est pas à la pointe du point cardinal, on est vraiment au centre des points cardinaux. On est aussi dans un pays de frontières et des frontières qu'on passe très aisément : nous sommes proches de la Belgique, de l'Angleterre ; on va en Allemagne très aisément...

ment... C'est donc un pays qui est un peu un centre et accueillir le congrès du SNPDEN au centre de ces pays est pour nous quelque chose de tout à fait intéressant. On est au centre de tous les systèmes et réseaux de communication.

Deuxième point, ces pays du Nord sont des pays de convivialité, vous vous en êtes déjà rendus compte, mais il faut savoir que cette convivialité est vécue dans le travail de tous les jours. Travailler avec les chefs d'établissement dans un département, dans une académie qui a des dimensions tout de même humaines et, en terme de population, extrêmement importantes, est d'une facilité à crier. On a presque envie de vous raconter l'accueil qu'on peut avoir dans les établissements mais là cela m'emmènerait très loin, d'abord parce que les menus sont la plupart du temps copieux, qu'ensuite la conversation n'en finit jamais, et c'est toujours un plaisir, mais aussi parce qu'on va au fond des choses, au fond des problématiques, au fond des ambitions pour nos élèves. Et ça, c'est très bien aussi.

J'en viens au dernier point pour moi, les pays du nord sont des pays d'efficacité, et il faut le dire, des pays d'innovation. C'est vrai que le travail est facile ; il est toujours confiant, toujours ambitieux. En fait, on sait travailler ensemble et ce facilement. Et quand je dis cela, ça n'est pas dans un enfermement de l'Éducation nationale. Vous avez pu entendre tout à l'heure les représentants de la ville, du conseil général, du conseil régional et c'est vrai qu'avec eux on a facilité aussi à travailler, les chefs d'établissement comme les inspecteurs d'académie, et ça je tenais à le souligner.

Alors, en fait, le Nord qu'on caractérise souvent par le caractère plat - le plat pays, c'est la Belgique, je le sais - mais nous on n'en est pas loin, est en fait un pays plein de reliefs et le relief est d'abord humain, à travers des géants de carton, mais surtout à travers les hommes, les professionnels qui travaillent dans ces pays et qui travaillent de façon extrêmement constructive, extrêmement positive, et toujours dans la bonne humeur.

Voilà je m'arrêterai là ; sinon il me faudrait prendre le temps encore de reconnaître la qualité de nos chefs d'établissement. Je voudrais parler de monsieur Sirot qui a organisé ce congrès : c'était déjà un excellent chef d'établissement ; c'est maintenant un excellent organisateur de congrès. N'hésitez pas à faire appel à lui pour d'autres congrès. Félicitations monsieur Sirot.

Un grand merci à monsieur Tournier que j'ai vraiment un grand plaisir à retrouver, même si on se rencontre de moins en moins maintenant, mais en tout cas je le rencontre régulièrement dans ses publications, j'en vois la photo, il n'a pas vieilli, il n'a pas bougé d'un pouce, toujours aussi jeune, toujours aussi dynamique. En tout cas, je voulais lui dire aujourd'hui que j'ai eu un grand plaisir à travailler avec lui aussi. Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent congrès et un séjour dans notre bonne ville de Lille extrêmement intéressant ; en tout cas, je suis persuadé que vous y ferez plein de découvertes. Bonne journée. ■

Ouverture



Philippe Tournier, secrétaire général

Mes chers amis,
mes chers camarades,

Nous voici réunis pour le X^e congrès du SNPDEN, un congrès « ordinaire » disent les statuts, mais pas un congrès si ordinaire que cela. Tout d'abord parce que c'est le congrès de notre XX^e anniversaire. Une cérémonie commémorera demain cet événement et saluera ceux qui ont créé puis conduit notre organisation pour qu'elle devienne ce qu'elle est aujourd'hui. Et puis, ce congrès ordinaire n'est pas si ordinaire parce qu'il s'ouvre aujourd'hui et qu'aujourd'hui, c'est le lendemain d'hier et qu'hier, notre pays a élu un nouveau président de la République. Bien sûr, c'est un changement. C'est au moins un soulagement qui n'a rien de lâche car la tournure qu'avait prise la campagne entre les deux tours ne peut que susciter la plus grande des inquiétudes. Nous ne sommes pas non plus il y a trente ans : le poids des contraintes budgétaires, économiques et internationales pèseront, on le sait, lourdement sur cette alternance. Mais si les réponses évidemment n'étaient pas les mêmes selon les votes des Français, les questions, elles, sont toujours les mêmes.

Avant de les aborder, je souhaiterais cependant faire un petit détour pour souligner combien notre pays est transformé par ces cinq dernières années. On a souvent décrit la politique qui était conduite comme une politique néolibérale : ce n'est sans doute pas complètement

exact et c'est plutôt à une tentative de « révolution conservatrice » à l'américaine à laquelle on a assisté.

Comme dans l'Amérique de Georges Bush tant admirée par le chef de l'État, où le grand parti de gouvernement qu'était le parti républicain est tombé dans les griffes d'ultra-conservateurs évangéliques et de fanatiques des « tea parties », notre pays est en train de connaître quelque chose un peu du même ordre mais à la sauce française : c'est le renversement de la barrière qu'avait construite les Gaullistes entre eux-mêmes et l'extrême-droite. Ce qui s'est passé ces quinze derniers jours, c'est que l'extrême-droite est devenue une simple extrémité de la droite. Et dans une démocratie d'alternance, cela est en effet très préoccupant pour l'avenir.

Cette révolution néoconservatrice avortée par les électeurs a instillé des poisons lents dont les effets ne disparaîtront pas avec l'alternance d'hier. Deux exemples dans notre champ particulier : la loi TEPA et l'assouplissement de la carte scolaire. La loi TEPA, loi idéologique, a surtout créé de coûteux effets d'aubaines dans le service public. Mais cette loi est aussi devenue la morphine des suppressions de postes et une grande partie de nos établissements et des personnels, et parfois des personnels les plus engagés professionnellement, sont aujourd'hui des *addicts* aux heures supplémentaires défiscalisées. Ce qui signifie que, si on la supprimait brutalement demain matin, ce qui serait pourtant de bon sens, nous aurions toutes les peines du monde

à faire la rentrée 2012 et sans doute la rentrée 2013.

Un autre exemple de poison lent : l'assouplissement de la carte scolaire. Ce chantier a été abandonné sans être conduit au terme annoncé. Dans la confusion qui règne aujourd'hui sur ce dossier, on sait qu'il faudra réguler à nouveau la question de l'affectation des élèves. Cependant, si cela est fait avec simplisme et brusquerie, cette régulation se limitera à demander aux élèves issus des quartiers défavorisés scolarisés en centre-ville de bien vouloir retourner dans leurs quartiers pendant que personne ne fera le chemin inverse puisque ceux qui auraient dû faire ce chemin inverse sont partis dans l'enseignement privé. L'alternance n'efface pas les cinq années qui viennent de s'écouler et il n'y a pas de touche *replay* dans l'histoire. Nous ne sommes définitivement plus ni en 2002, ni en 2007.

Ce détour fait, j'aborderai devant vous trois grandes questions auxquelles notre congrès devrait, je pense, apporter des réponses :

1. Quel sens veut-on donner à l'école dans notre pays ?
2. Quelle gouvernance et quel encadrement pour cette école ?
3. Quel syndicalisme pour les personnels d'encadrement et pour l'école ?



1. QUEL SENS VEUT-ON DONNER À L'ÉCOLE DANS NOTRE PAYS ?

Les journalistes nous interrogent pour savoir ce qu'attendent les personnels de direction du futur président. La réponse est toujours la même : enfin une politique éducative compréhensible, cohérente et suivie ! En effet, puisque l'on n'est pas très loin de la frontière avec la Belgique, notre école c'est une sorte de Belgique qui n'a pas de gouvernement depuis vingt ans. Dans la pratique, nos EPLE assurent, nous assurons, la maintenance minimale du service public mais il est des questions stratégiques que les établissements ne peuvent pas résoudre. La politique du « pas de nouvelle, bonne nouvelle » qui, en

fait, était la politique de l'enseignement scolaire en particulier, mais pas seulement, ces dernières années, donne des résultats sociétaux catastrophiques qui sont ceux que montre PISA : un système éducatif livré aux forces sociales, avec un résultat tout à fait clair et qui devrait effrayer davantage les Français, au moins les éducateurs, c'est-à-dire un système éducatif français où les origines sociales marquent le plus les résultats scolaires des élèves au sein de l'OCDE, non seulement plus qu'aux États-Unis et en Angleterre, mais même plus qu'au Brésil ou en Turquie.

Pourtant, depuis des années, on sait ce qu'il faut faire. De rapports en rapports, de commission Thélot en travaux de sociologues, on connaît les transformations à apporter à notre école. Il ne sera pas nécessaire cette fois-ci de refaire des grands rounds de réflexion : on sait tout ce qu'il faut savoir. Seulement l'État reste depuis vingt ans au bord du gué en sachant qu'il devra aller sur l'autre rive pour construire une école plus juste mais il demeure sur place parce qu'il voudrait traverser sans se mouiller. Et il se dandine sur la berge, ainsi plus instable, ce qui est bien l'état de l'école aujourd'hui. Plus il attend pour enfin se décider à traverser le gué du changement inexorablement nécessaire, plus il sera mouillé, éclaboussé, voire emporté. C'est maintenant qu'il faut y aller : il faut enfin choisir la politique éducative de notre pays qui ne choisit rien ou, plutôt, tout et son contraire. En voici deux exemples au collège et au lycée.

Dans les mois qui viennent, les collèges devront se livrer à deux exercices totalement contradictoires : faire passer aux élèves un brevet des collèges qui est devenu un mini-bac et valider un socle commun de connaissances et de compétences. Or, je suis désolé mais c'est l'un ou l'autre parce que l'un et l'autre induisent des logiques d'enseignement, d'évaluation, de contenus contradictoires. Il faudra donc choisir : ou bien un collège unique ayant sa propre fin avec, pour objectif, la validation du socle commun pour toute une génération, ou alors on considère que le collège, c'est la préparation au lycée et on trie les élèves. Mais, dans ce cas, on le dit et on ne fait pas semblant car cela donne les résultats du système français : tout à coup des élèves découvrent qu'ils sont sur le côté sans bien savoir pourquoi souvent avec les mêmes pauvres explications : ils n'ont pas de « bases », ils manquent de « méthodes » sauf que l'on ne sait pas très bien leur dire où, quand et comment ces fameuses bases ou méthodes s'acquièrent. Je reviendrai sur ce qui est ainsi vécu comme des hypocrisies et qui ronge la confiance dans l'école.

Autre exemple, le fameux baccalauréat : « un monument » a dit Luc Chatel. Si ce monument national est la marque du génie français, car nous sommes à peu près les seuls à nous livrer à un tel exercice, il faut que la France revendique son inscription au « patrimoine immatériel de l'humanité », quelque part entre ses fromages de caractère et

sa gastronomie ! Dans l'immédiat, deux millions d'élèves vont perdre chacun 360 heures de cours environ durant leur scolarité secondaire. Et pourquoi faire au juste ? Les élèves de terminale savent où ils vont dans l'enseignement supérieur avant même que les épreuves soient terminées. Finalement, le baccalauréat ne sert aujourd'hui qu'à une seule chose : écarter les 10 ou 15 % d'élèves qui ne pourront pas valider leurs vœux dans APB. Pour faire cela, on pourrait imaginer plus simple et même plus fiable.

Derrière la question du baccalauréat se pose la question de l'architecture du bac - 3 / Bac + 3 : quelle est la nature des premières années d'enseignement supérieur ? Ce n'est évidemment plus le lycée, quoiqu'un tiers des étudiants des premières années de l'enseignement supérieur y soit toujours, mais la recherche qui fonde l'université n'est pas le centre de gravité de ce moment de l'enseignement supérieur de masse.

La question de l'architecture Socle commun d'un côté, Bac - 3 / Bac + 3 de l'autre fait partie des questions à

se poser non seulement d'organisation mais aussi de buts de l'école.

Ces points n'épuisent évidemment pas toutes les questions comme, par exemple, celle du dualisme scolaire, puisqu'on est dans la situation étrange où l'État finance lui-même le contournement de ses propres politiques ! Tout le monde sait que le financement des établissements privés sous contrat ne sera pas supprimé dans un horizon historique prévisible et le maintien du *statu quo* en place depuis 1984 renforce l'enseignement privé en lui ayant même permis de gagner des points dans la bataille des esprits. Il faut donc, et c'est ce que le SNPDEN a courageusement fait au congrès de Biarritz et qu'il a porté au congrès de l'UNSA-Education, avoir une stratégie qui ne peut être de gémir en attendant que, dans cinquante ans ou un siècle, le financement public soit éventuellement aboli. Il y a un principe tout simple, simple à mettre en œuvre et légitime aux yeux de l'opinion : en éducation, les contraintes du service public s'appliquent dès qu'il y a un sou d'argent public.

2. QUELLE GOUVERNANCE ET QUEL ENCADREMENT POUR CETTE ÉCOLE ?

La campagne présidentielle a été dominée par un débat un peu piégé sur l'autonomie : les deux candidats finalistes y étaient favorables, signe que, d'évidence, ils ne parlaient pas de la même chose. Depuis plusieurs années maintenant, le SNPDEN reprend à son compte et cherche plutôt à porter le mot de « responsabilité » car il décrit mieux ce que nous attendons. Cela signifie que, si les établissements sont le meilleur lieu pour régler un certain nombre de questions, ils ne le sont pas pour les régler toutes. Par exemple, la grande question de l'équilibre et de la mixité sociale et scolaire de l'école n'est pas une question qui se règle au niveau de l'établissement : il s'agit d'une question de politique générale de l'État.

Mais si c'est la responsabilité, cela doit être la responsabilité à tous les étages et pas seulement dans les EPLE. La politique du « pas de nouvelles, bonnes nouvelles » qui consiste finalement à reporter toutes les contradictions, toutes les difficultés aux EPLE - lesquels, ô miracle, finissent par les régler à peu près toutes ou en tout cas par les étouffer - a contribué à créer une culture de l'irresponsabilité politique. On peut écrire n'importe quoi, on peut annoncer n'importe quoi à l'opinion, cela n'est pas grave puisque les établissements en feront le tri et se débrouilleront. Je pense que l'installation de cette culture de l'irresponsabilité doit cesser aujourd'hui et, si on attend quelque chose du gouvernement qui vient, c'est d'abord l'instauration d'une véritable culture de la responsabilité gouvernementale en matière d'éducation, c'est-à-dire qu'on dit ce que l'on peut faire et on le fait.

Le niveau national est frappé, depuis maintenant une vingtaine d'années, d'une invraisemblable « danse de Saint Guy ». Depuis 1828, date de création du ministère de l'Instruction publique, les ministres durent en moyenne un an et neuf mois, sauf qu'au XIX^e siècle, tous



les ministres ne prétendaient pas marquer l'histoire à tout jamais de leur passage. Or, souvenons-nous : Luc Ferry, Gilles de Robien ou Xavier Darcos ont tous annoncé que leur époque était une période extraordinaire, l'autre grande époque de l'école avec Jules Ferry. Qui se rappelle de réformes de Gilles de Robien ou de Luc Ferry ? Hormis des suppressions de postes, que reste-t-il quelques années après ? Rien ou à peu près. La première condition pour que l'école se transforme, c'est la stabilité des ministres éventuellement mais surtout de la politique gouvernementale. On ne change pas de politique tous les dix mois en matière d'école. D'ailleurs on voit bien dans les cinq ans qui se sont écoulés les différences entre l'enseignement supérieur et l'enseignement scolaire. L'enseignement supérieur fut une véritable priorité pour le gouvernement de Nicolas Sarkozy et Valérie Pécresse est restée ministre durant quatre ans avec un seul objectif principal connu de tous : on peut penser ce que l'on veut des réformes conduites, cela n'empêche qu'elles ont été conduites et que l'université a été réellement transformée. Rien de tel dans l'enseignement scolaire.

Le second niveau est la question de l'animation dans les territoires. Le décret sur la gouvernance a eu au moins ce mérite de poser la question, à savoir que le mode d'organisation du système éducatif ne correspondait absolument plus à sa réalité, ne serait-ce d'ailleurs sur le fait qu'il n'avait pas intégré la nouveauté pourtant ancienne de la création de l'EPL. Quelques penseurs sur l'école disent que, finalement, un ministre et des directions d'établissement, cela suffit, que tout le reste est de trop, et prennent comme exemple la réforme du lycée où un *power point*, qui part du cabinet du ministre et arrive aux directions des EPL, suffit pour faire une réforme. Pourtant il faut une animation territoriale : c'est le meilleur antidote de la mise en concurrence des établissements car ce n'est pas parce que le projet néolibéral a disparu que la mise en concurrence n'est pas quelque part vaguement présente dans les comportements des uns et des autres.

Mais quelle forme peut prendre cette animation territoriale ? Aujourd'hui, c'est le bazar des « compétences partagées ». On estime que, dans le quart des académies, les relations sont exécrables entre les autorités académiques scolaires et les collectivités territoriales. Et si la France a pris un invraisemblable retard en matière de déploiement d'ENT, c'est grâce aux compétences partagées. Il faut donc en tourner la page et imaginer d'autres formes. Le système est basé sur des recteurs que le décret sur la gouvernance rend plus puissants que jamais, qui sont supposés développer partout le dialogue de gestion, et eux-mêmes dialoguer de manière contractuelle avec un ministère qui peut les « virer » tous les mercredis. C'est un système qui ne peut pas fonctionner. On ne peut pas imaginer des politiques éducatives territoriales qui aient du sens si les recteurs sont gérés de manière préfectorale. D'ailleurs, si on les gère de manière préfectorale, il y en a déjà un qui suffit. S'il faut une autorité académique spécifique, c'est qu'elle doit justement être d'une autre nature et c'est bien sur cette différence de nature qu'il faudrait travailler. Par exemple, le recteur « représente » le ministre dans les territoires. Je vois ce que veut dire « mettre en œuvre une politique de l'État dans les territoires » mais que veut dire « représenter » le ministre aujourd'hui ? À l'époque où, se traînant sur les coches d'eau et les routes poudreuses, il fallait plus d'une semaine pour que le *Journal officiel* de la République française parvienne dans toutes les préfectures, cela se comprenait mais, aujourd'hui, alors que le ministre peut « chatter » avec tous ses personnels et leur envoyer une vidéo en direct ? Il est vrai que le néocésarisme très en vogue ces dernières années, cette espèce de libéralisme très autoritaire à la Napoléon III, trouvait sans doute là à se satisfaire.

De l'autre côté, vous avez les collectivités territoriales. On parle d'une phase III de la décentralisation et certaines autorités politiques locales manifestent parfois un bon appétit d'omnivores car qui dit une phase III dira donc une phase IV, V et VI. Et l'on sait comment cette

logique se terminera : par le transfert pur et simple de l'éducation. Si c'est ce qu'on veut, autant y aller, plutôt que cette longue agonie déstabilisatrice, puisque de transfert en transfert, le point de gravité entre l'État et les collectivités se déplace irrésistiblement du côté des collectivités. Ainsi, le poids de l'État aujourd'hui dans la dépense publique d'éducation en France n'est plus, que de peu, majoritaire : 55 % de la dépense d'éducation pour 35 % pour les collectivités territoriales. Or nous sommes hostiles au transfert de l'éducation aux collectivités territoriales, non qu'elles feraient mal ou ne sauraient pas faire mais que, dans un pays dans lequel l'école est déjà rongée par l'inégalité, ce serait l'inégalité suprême. Quand le président du Sénat prend comme modèle la Catalogne, il se trouve par hasard que c'est la région la plus riche d'Espagne et, pour une Catalogne, vous avez une Galice, un pays de Valence, une Andalousie, une Castille dont les résultats ne sont pas tout à fait les mêmes, non pas que les gens n'y fassent rien mais tout simplement parce qu'elles sont plus pauvres.



D'ailleurs, les pays qui étaient régionalisés en matière d'éducation cherchent aujourd'hui à équilibrer nationalement leur système comme l'Allemagne. Mais, si on veut éviter la régionalisation, il faut imaginer un système national dont le pilotage donne leur place aux collectivités dans la gouvernance territoriale de l'éducation.

Enfin, il faut évoquer la gouvernance au sein des EPLE. Comme nous l'avons dit et comme nous l'avons construit syndicalement, les personnels de direction ne sont ni de simples supérieurs hiérarchiques dans un bureau, ni les patrons d'une entreprise, ni les syndics de la salle des professeurs. Ils sont les *leaders* pédagogiques des établissements qu'on leur a confiés. Cela signifie qu'il est normal qu'ils en évaluent les personnels comme membres de la communauté qu'ils dirigent. Que cela soit clair, il ne s'agit pas que les chefs d'établissement et leurs adjoints se mettent à distribuer des mois ou des primes au personnel enseignant, ce qui serait d'ailleurs un levier inefficace : on sait depuis longtemps que ce n'est pas le moteur du travail enseignant. Donc quand nous parlons d'évaluation, nous parlons bien d'évaluation : nous parlons de la contribution des personnels au fonctionnement de l'établissement.

En revanche, pour que cette évaluation se transforme en gestion de

carrière, en impact financier, le regard croisé est alors nécessaire. Nous ne demandons nullement à avoir seuls cette responsabilité mais nous voulons avoir les responsabilités qui nous reviennent. Il serait d'ailleurs étrange que les personnels de direction, responsables d'unités pédagogiques, se voient justement retirer une seule tâche qui serait d'évaluer les personnels qui contribuent de manière centrale au fonctionnement des établissements, pendant que personne ne s'étonne qu'ils évaluent les personnels infirmiers sans savoir faire de piqûres. Bien sûr, il faut respecter, comprendre et entendre les craintes des personnels enseignants. Leur inquiétude n'était pas tellement d'avoir un entretien d'évaluation avec la direction de l'établissement : un entretien d'évaluation constitue un aller et retour parce que les personnels évalués nous renvoient aussi la façon dont nous dirigeons nos établissements. Il s'agit bien, pour nous, d'une évaluation centrée sur l'amélioration de la qualité de la vie dans les établissements et nullement une gestion des carrières. Il est normal que les personnels soient protégés et il est vrai que la meilleure des protections c'est le regard croisé qui doit être la base de la gestion des carrières des personnels enseignants. Il est vrai effectivement que les personnels enseignants ne sont pas des personnels comme les autres. D'une certaine manière, puisque l'orga-

nisation de notre temps de travail a été inspirée par ceux des directeurs d'hôpitaux, l'école ressemble beaucoup à l'hôpital. Ce sont les grands ministères sociaux présents partout sur le territoire et la nature des rapports humains au sein de ces institutions, les rapports entre les malades et les médecins, entre les professeurs et leurs élèves, les rapports entre les directions d'hôpital et les médecins, les rapports entre les directions d'EPLE et les personnels enseignants sont d'une nature particulière. C'est d'ailleurs pour cela que le SNPDEN a voulu et soutenu le conseil pédagogique.

Et puisque j'évoquais la question de la gouvernance au sein de l'EPLE, il faut parler des conditions de cette gouvernance puisque ces questions ne sont tout de même toujours pas réglées, je pense notamment aux pôles administratifs, question aujourd'hui à aborder avec nos camarades d'A & I. Depuis le décret qui crée les chefs d'établissement-adjoints, les lecteurs attentifs auront vu sans doute que le chef des services administratifs dans l'EPLE aujourd'hui, c'est l'adjoint-gestionnaire. C'était, je vous le rappelle, une ancienne revendication du SNPDEN qu'il y ait une sorte de secrétaire général dans les EPLE. Sur le papier, cela existe et il ne restera plus qu'à passer dans les faits : il faut associer étroitement nos collègues gestionnaires à cette évolution d'autant qu'ils l'attendent eux-mêmes.

Il y a la question toujours latente des systèmes d'information. Indéniablement, il y a eu une écoute nouvelle en particulier du DGESCO sur ce dossier lamentable. Si c'est plus du ravalement de façade que de fond, les interfaces sont plus conviviales ; il y a des progrès et la volonté nouvelle d'en faire mais ils sont loin d'être terminés. Notamment, le SNPDEN revendique aujourd'hui clairement ce qu'on appelle la synchronisation des bases, c'est-à-dire, en clair, que l'on puisse importer des données dans SIÈCLE.

Enfin, il y a la question de notre temps de travail. Nous avons obtenu un texte, qui est un texte extrêmement intéressant pour des cadres, sauf



que nous avons un grand malheur : nous devons nous l'appliquer à nous-mêmes et donc, bien souvent, nous ne l'appliquons pas et je pense que c'est un combat qu'il faut continuer. On peut être personnel de direction sans être submergé et stressé. Je crois que la question de la qualité de vie au travail de l'encadrement est au centre du combat syndical.

Enfin, je voulais évoquer l'interrogation sur un nouveau statut des personnels de direction. Mon opinion est qu'« un tu le tiens vaut mieux qu'un demi tu l'auras »... Nous avons obtenu en 2000, par l'accord que nous avons signé seuls, un statut qui est remarquable parce qu'il a toujours aujourd'hui des effets retards. Le nombre de collègues promus à la hors-classe a augmenté de 40 % depuis 2006 sans que l'on ait eu besoin d'un nouveau texte. François Hollande a annoncé la création de 60.000 postes dans l'Éducation nationale. On peut s'en réjouir mais on sait aussi que l'argent n'existant qu'une fois, le 1,9 milliard mis dans la création de ces postes ne le sera pas dans autre chose. Il est vrai que les personnels de direction n'apparaissent souvent pas comme une priorité en termes de rémunération et que la plus grande partie d'entre nous se situe parmi le décile des salariés ayant les revenus salariaux les plus importants. Il n'y a aucune honte à cela, c'est le fruit de notre combat syndical, de notre travail et cela ne doit pas nous empêcher de revendiquer de nouvelles avancées, tout en étant réalistes sur l'environnement financier. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une feuille de route et je pense que nos collègues comprennent que les circonstances font qu'on n'obtiendra pas des choses extraordinaires du jour au lendemain mais on peut avancer sur un certain nombre de points comme le classement des établissements, les ratios de promotion, les débuts de carrière. Mais il y aura une question de fond à aborder : souhaitons-nous nous acheminer ou pas vers un corps de l'éducation avec des métiers différents ? Comme nous sommes, et de loin, le plus gros des corps de l'encadrement, cette question se pose à nous en priorité.

3. QUEL SYNDICALISME POUR LES PERSONNELS D'ENCADREMENT ET POUR L'ÉCOLE ?

Je souhaitais notamment commencer par évoquer quelque chose qui n'est pas vraiment au thème de notre congrès : les évolutions nécessaires dans notre organisation interne. Tout d'abord parce que l'on voit bien - je pense même que l'on va l'entendre beaucoup demain - que le système s'est fragmenté en 30 ministères de l'Éducation. Ce mouvement ne cessera sans doute pas demain parce que beaucoup de responsabilités ont déjà été transférées. Il peut y avoir de la régulation, du contrôle, mais probablement pas de véritables retours en arrière car nous sommes déjà allés trop loin. Un exemple : un recteur du sud de la France vient de décider que le mouvement sorti de la CAPN, avec l'accord de la DGRH, ne lui plaisait pas et il l'a modifié de son propre chef sans que le ministère n'ose de lui-même prendre ombrage d'être ainsi maltraité. Ce qui arrive aujourd'hui est que l'équilibre des pouvoirs a été profondément modifié par l'abandon aux autorités locales de tous les ennuis liés aux suppressions de postes : le centre est devenu redevable de sa périphérie. Or ce changement impacte notre organisation et notre stratégie syndicales, que nous le voulions ou pas. Il ne suffit plus aujourd'hui d'obtenir

un texte à Paris pour qu'il s'applique partout. Il faut certes l'obtenir à Paris mais surtout se battre à Lyon, à Lille, à Clermont-Ferrand, à Bordeaux, à Montpellier pour en obtenir l'application. Cela transfère sur les sections académiques, sur les secrétaires académiques, des responsabilités politiques extrêmement lourdes car nous nous apercevons que l'imagination des autorités académiques est totalement débridée.

Le second problème qui se pose à nous est le gonflement de notre activité. Tant mieux et nous l'avons voulu sauf que nous avons fait un choix vertueux auquel il faut se tenir : aucun responsable du SNPDEN ne vit de l'organisation syndicale. Nous sommes tous en poste et je suis le seul secrétaire général d'une grande organisation au CSE à y être complètement. Cela veut dire que plus d'activités, c'est forcément plus de monde. Par exemple, les suppléants au bureau national sont très vite devenus des membres du bureau national, mais cela pose un vrai questionnement. On passe de 28 à 33, mais pourquoi pas 40 ou 50 dans cinq ou dix ans ? Après avoir échangé à plusieurs reprises sur le sujet avec la CNC qui nous a fait remarquer - comme c'est normal car vous l'aviez mandatée pour le faire - que nous étions quelques fois *border line*, nous avons donc pensé qu'il fallait se poser là pour le moment et arrêter de modifier sans arrêt nos statuts et notre règlement intérieur afin de prendre le



temps de réfléchir sans urgence sur une architecture de l'organisation qui répondrait à nos besoins d'aujourd'hui qui ne sont effectivement plus ceux d'il y a vingt ans.

En parlant de syndicalisme, je ne voulais pas simplement parler des questions d'organisation du SNPDEN mais du syndicalisme en général et notamment du syndicalisme dans l'éducation. Assez curieusement, les cinq années qui viennent de s'écouler ont été assez positives en matière de législation sur le dialogue social et sur la représentativité. Il y a eu un réel changement qui va dans le bon sens car, à présent, la base de tout, c'est le vote des salariés. Et, pourtant, ce gouvernement a particulièrement malmené les syndicats en cherchant à les épuiser. Or, depuis le CPE de 2006, qui fut plutôt un mouvement de la jeunesse, le mouvement syndical n'a pas connu de victoire depuis 1995. D'ailleurs, cela se traduit par un coup de tonnerre dans le monde de l'éducation qui était traditionnellement un monde de syndiqués et d'engagés : 62 % des personnels ne sont pas allés voter aux élections professionnelles. La faute certainement aux perverses directions d'établissement si on en croit un certain nombre d'organisations syndicales enseignantes très affectées et qui ne voient qu'un remède à ce désengagement des personnels : le retour au vote « papier » ! Cela souligne combien des « appareils » ne veulent pas voir ce qui se passe : vingt ans sans succès « globaux », cinq ans d'agressions auxquels seul le vote a pu mettre fin ont eu un effet profond

de démobilisation sur les personnels. Il s'ensuit un affaiblissement structurel des fameux corps intermédiaires : ils sont pourtant une nécessité dans une démocratie. Une démocratie, ce n'est pas le dialogue du *Caudillo* même élu avec son peuple mais une construction du progrès, en particulier par la négociation sociale. Une politique de communication ou des manifestations de rue ne sont pas de la négociation : les corps intermédiaires sont donc nécessaires mais le syndicalisme n'est pas au-dessus du choix des citoyens et il ne l'aurait pas davantage été si Nicolas Sarkozy avait été réélu. Le syndicalisme est nécessaire pour que la décision politique se transforme en réalité socialement acceptable.

Laurent Escure, le nouveau secrétaire général de l'UNSA-Éducation, a récemment parlé de la construction d'un « bloc majoritaire du changement ». Jusqu'à dimanche, le monde était simple : la politique gouvernementale suscitait un tel rejet que cela unissait. Comme je l'ai souvent dit, le sarkozisme a eu deux inconvénients : le sarkozisme et l'anti-sarkozisme. C'est particulièrement le cas du débat sur l'École qui semblait devenir celui entre le maintien du *statu quo* et « l'école libérale ». Désolé mais ce choix n'est enthousiasmant dans aucun des deux termes ! Le *statu quo* notamment, étrangement défendu par des gens qui sont de sincères progressistes, est socialement marqué, comme le montre PISA, et ce n'est pas parce que l'on réinjecterait quelques milliards de plus qu'il ne le serait plus. Je dirai simplement que ce « bloc du changement » a pour objectif

que les valeurs que nous portons se traduisent dans la réalité scolaire.

À l'issue du premier tour des élections présidentielles, on peut être assez épouvanté par la cassure entre les jeunes scolarisés (lycéens et étudiants) et ceux qui ne sont plus scolarisés, soit parce qu'ils travaillent ou sont en recherche d'emploi. Il y a parfois une explication donnée qui est un peu gênante et qui revient à dire que c'est normal puisque ceux qui sont à l'école sont bien formés et sont préparés à lutter contre les idées extrémistes, contrairement à ceux qui ne sont pas à l'école et se laisseraient subjugués par n'importe quelle idée démagogique qui passe. Il faut rappeler qu'un citoyen qui a échoué scolairement peut être parfaitement éclairé et que les pires monstruosité du XX^e siècle ont germé dans des cerveaux très bien formés. Il n'y a pas de corrélation, ou plutôt elle n'est pas de cette nature-là. Ce qui est frappant, c'est que les jeunes scolarisés votent à peu près comme les cadres pendant que ceux qui ne sont pas scolarisés expriment, je pense, une protestation qui s'adresse particulièrement à l'École qui ne leur a pas tenu deux des trois promesses qui trônent sur ses frontons : l'égalité et la fraternité. Or, trop souvent, le discours quasiment « mystique » sur l'École, qui a trop souvent cours dans notre pays et notamment dans le monde syndical, fait que l'on s'estime dispensé de porter un regard critique sur ce que l'on fait : « L'école n'apprend pas ce qu'elle enseigne mais enseigne ce qu'elle fait ».

Mes chers amis, ce congrès ordinaire, pas si ordinaire, va définir pour trois ans les mandats autour desquels nous organiserons notre action. Ce seront sans doute des années décisives durant lesquelles, nous l'espérons, le système éducatif se reconstruira. Les mandats que nous allons définir vont peser lourd et peuvent peser sur cette reconstruction. Ils pèseront aussi sur le rôle que nous y jouerons. C'est une lourde responsabilité mais je sais que nous avons la capacité et le courage de l'assumer.

Je vous souhaite un bon congrès. Vive notre vingtième anniversaire et vive notre SNPDEN ! ■



Le regard de nos 4 secrétaires généraux

Michel Hory
secrétaire général du SNPDLP
de 1983 à 1992



Quelle joie est la mienne de vous retrouver à Lille en ce joli mois de mai, d'y fêter les vingt ans du SNPDEN, de me pencher sur notre album de famille car c'est ainsi que je le ressens comme l'un de ses pères fondateurs ! J'aurais aimé retrouver aujourd'hui parmi les anciens secrétaires généraux, Edmond Benayoun et Robert Bourgeois, toujours adhérents au SNPDEN. Je pense en cet instant à ceux qui m'ont accompagné de 1983 à 1992 au sein du SNPDLP et plus particulièrement au sein de notre BN : André Ouaggini, Claude Viola, François Boisson, Annie Thévenard, Gilbert Bach, Jean-Claude Delmas, Michel Dommanget, Alain Burlereaux et qui ont œuvré pour arracher notre statut de grade et d'emploi en 1988. Je pense aussi à tous les secrétaires régionaux, les commissaires paritaires et à tous les militants qui ont permis au SNPDLP d'atteindre ses objectifs. La création de ce statut n'allait pas de soi tant étaient nombreux au ministère les tenants du principe qui voulait

que le chef d'établissement devait être le *primus inter pares*. Je veux également associer les collègues de l'académie de Lille qui, de 1983 à 1992 et jusqu'à aujourd'hui, ont su créer les conditions du succès de notre syndicat. Ce statut créait les conditions nécessaires pour imaginer un syndicat unique des personnels de direction au sein de la FEN. Pour ce faire, il a fallu vaincre les résistances, internes comme externes. Deux années furent nécessaires pour arriver à un accord entre le SNPDES, le SNPDLP et la FEN. Des statuts furent préparés en concertation qui permirent la création du SNPDEN au congrès de Clermont-Ferrand : il y a 20 ans ! Un certain nombre des acteurs de l'époque se trouvent dans cette salle : je les salue très amicalement. Christiane Singevin était en tribune à Clermont !

Ils peuvent témoigner des avancées extraordinaires obtenues depuis 1992 pour l'évolution des carrières des personnels de direction, de tous les personnels de direction ! À mettre au crédit du seul SNPDEN ! La projection que nous venons de découvrir est éloquente : que de chemin parcouru ! Ce ne fut pas toujours facile : il nous a fallu rester unis au moment où la FEN éclatait ; ce fut une période de turbulences particulièrement difficile. La raison finit par l'emporter.

Je veux saluer ici le rôle de Jean-Jacques Romero qui a su rassembler et permettre au syndicat de reprendre sa marche unitaire avec la complicité des responsables de la FEN dont un des acteurs est ici présent au premier rang et que je salue très amicalement.

Je n'oublie pas Philippe Guittet et Philippe Tournier et leurs équipes ; c'est grâce à eux que le syndicat se porte aussi bien.

Un grand merci à tous et vive le SNPDEN ! ■

Jean-Jacques Romero
secrétaire général du SNPDEN
de 1996 à 2002



Mes chers camarades, c'est évidemment avec une émotion que je ne chercherai pas à cacher que j'ai vu le film et que je suis à cette tribune ce matin. Beaucoup de souvenirs, d'images, de photos dansent dans ma tête. C'est à un double titre que j'ai vécu la création du SNPDEN. En tant que secrétaire académique d'abord puisque j'occupais cette responsabilité en 1992, en tant que secrétaire général ensuite.

Je voudrais d'abord rappeler que nous pourrions également célébrer un autre anniversaire ; c'est en 1962, il y a 50 ans, que s'est créé le premier syndicat unifié de personnels de direction, le SNPDL. Le SNPDEN est le fruit de l'histoire du syndicalisme

des personnels de direction. Il s'est créé par des fusions ou intégrations successives des syndicats constitués dans la FEN à la Libération. La première remarque que je voudrais faire, après ce film, est que le SNPDEN est une création collective. On le sent encore aujourd'hui bien entendu, c'est une création incessante; le SNPDEN, comme tout organisme vivant, ne peut se développer que s'il se régénère à tout moment et je sens toujours cette régénération incessante.

Je souhaite revenir rapidement sur la manifestation de 1994; je n'étais pas encore secrétaire général mais j'avais reçu du BN la responsabilité de son organisation. Cette manifestation n'a pas été organisée pour répondre à la condamnation de notre collègue et amie Françoise Louÿs suite à la mort d'un élève qui s'était accroché à un panneau de basket. Elle a été lancée avant cet événement pour que soient reconnues la responsabilité et la dignité des personnels de direction. À ce titre, elle était fondatrice du corps des personnels de direction et des exigences que nous portons et que nous portons encore. C'est d'ailleurs à partir de cette manifestation qu'un certain nombre d'avancées ont pu être observées suite aux négociations avec François Bayrou.

Nous avons su en 20 ans, et c'est pendant la période où j'étais secrétaire général que cela s'est fait, nous doter d'une doctrine pédagogique qui n'existait pas. La démarche aura été « participative » avant l'heure. Cette période vit aussi la décisive bataille sur le statut. Le statut de l'an 2000, c'est 3 ans de réflexion puis d'actions pour arriver à la signature du mois de novembre 2000 avec Jack Lang. Le SNPDEN a su allier négociations et actions, négociations appuyées sur la participation active des collègues, manifestations locales ou nationales, semaine des personnels de direction, blocages du système, etc.

Et puis évidemment je voudrais évoquer la finalisation de la création du SNPDEN. Les dernières séquelles de notre division de 1993 ont été effacées par le retour dans le bureau national élu en 1996 de ceux qui n'avaient pas pu le faire dès 1994, notamment de camarades issus du SNPDL. La présence de Michel Hory

et les responsabilités qui lui furent confiées symbolisèrent cette dernière étape.

Restait également à résoudre la question fédérale en évitant l'implosion ou l'explosion du SNPDEN. Ce syndicat qui s'était créé le jour même où la FEN explosait - fort symbole - avait été rattrapé par les événements qui se déroulaient en dehors de lui. Avec Jean-Paul Roux, dernier secrétaire général de la FEN et premier secrétaire général de l'UNSA-Éducation, adhérent d'honneur de notre syndicat, présent à ce congrès, il nous fallait tenir une triple gageure: rester fédérés, préserver l'unité du syndicat et permettre à chacun, quelle que soit son origine syndicale, de se trouver bien dans son syndicat et dans sa fédération. C'est autour de la construction de ce qui est devenu entre nous, Jean-Paul et moi, une amitié, que beaucoup de questions ont trouvé une réponse et que la confiance s'est réinstallée parmi les adhérents. Je garderai toujours en mémoire le point d'achèvement que fut le congrès fédéral d'Issy-les-Moulineaux que nous avons préparé avec Jean-Paul et quelques autres, particulièrement Hervé Baro.

Évoquer cette période, c'est évoquer l'achat du siège de la rue Béranger; c'est surtout évoquer des femmes et des hommes que j'ai côtoyés qui ont travaillé avec moi et sans lesquels rien n'aurait pu se faire. Je ne les citerai pas, par crainte d'en oublier: les membres des 3 bureaux nationaux que j'ai dirigés, les secrétaires généraux adjoints, les secrétaires nationaux, les négociateurs, notre inamovible trésorier, les permanents bien sûr et les secrétaires du siège. Je rajouterai les membres des différents conseils nationaux, les « grandes gueules » comme ceux qui, pour ne pas s'exprimer en plénière, n'en étaient pas moins des bâtisseurs. Pourtant, je citerai nommément l'un de ces militants, une militante en fait. Il s'agit de Christiane Singevin qui a été un fil rouge entre le SNPDES et le SNPDEN et qui est encore en exercice si j'ose dire.

Merci de m'avoir permis de dire ces quelques mots et merci de cet accueil. ■

Philippe Guittet
secrétaire général du SNPDEN
de 2002 à 2009



Seuls les anciens secrétaires généraux sont invités lors de cette manifestation alors que le film le montre bien, les acteurs qui ont compté sont plus nombreux, sans compter les militants et les adhérents qui ont construit le SNPDEN depuis 20 ans. Il est vrai que les secrétaires généraux présents sur cette tribune sont des passeurs engagés dans l'histoire du SNPDEN dont le rôle a toujours été de défendre et de renforcer l'unité du syndicat, de construire et de porter des projets pour l'école, pour l'organisation de l'éducation, pour le métier, pour le statut.

Je crois que chacun d'entre nous l'a fait. Je voudrais aussi rendre hommage à Edmond Benayoun, à Michel Hory et à André Ouaggini, qui ont œuvré pour que le SNPDEN existe, mais aussi à tous ceux qui lui ont fait passer la période difficile de 93, je pense à Robert Bourgeois, à Robert Monboisse à la CNC à l'époque, qui ont joué un rôle essentiel pour que le syndicat ne se déchire pas; je pense aussi à Marcel Peytavi et à Pierre Bousquet qui ont construit une liste commune en 94 et cela n'était pas facile. Les conditions de l'unité du syndicat ont été de nouveau envisageables au congrès de Poitiers et ils ont joué leur rôle essentiel à ce moment-là.

Mais surtout je voudrais souligner le rôle qu'ont joué Jean-Jacques Romero et Jean-Paul Roux, ancien secrétaire général de la FEN puis de l'UNSA-Éducation. Jean-Jacques, de manière remarquable, a su maintenir l'unité du syndicat dans une période très difficile qui a duré quelques années, jusqu'au congrès de Toulouse, avec comme bous-

sole essentielle que le syndicat reste fédéré. Jean-Paul a su accompagner avec patience les débats du syndicat et nous a permis de reprendre toute notre place dans la FEN puis dans l'UNSA-Éducation.

Concernant l'unité de notre syndicat, je voudrais rendre hommage également à quelqu'un d'autre qui m'est proche et qui a joué un rôle important notamment sur la place des femmes dans le syndicat. Il s'agit de Marie-Ange Henry et je crois que sans elle nous n'aurions pas le type d'assemblée que nous avons aujourd'hui.

Je voudrais également rendre hommage à tous ceux qui ont travaillé pour le syndicat, notamment ceux que j'ai connus entre 1993, date de mon entrée au bureau national, et 2009, fin de mon dernier mandat de secrétaire général : les membres du bureau national, les secrétaires académiques et départementaux, les militants, les adhérents. C'est grâce à eux que, face au refus du dialogue social, ont pu se tenir les importantes manifestations de 1994 ou 2006. De la même manière, le projet collectif du statut de l'an 2000 s'est construit pendant 3 ans à partir de 1997, avec l'ensemble des militants, avec l'ensemble des adhérents et c'est cela qui est très important. Ce débat avait été lancé par le bureau national au lycée d'Allonnes, dans la Sarthe, que je dirigeais alors.

Bien sûr, j'ai joué mon rôle à un certain moment de cette histoire et notamment dans les négociations. J'ai participé à mes premières négociations avec François Bayrou. En tant que responsable de la vie professionnelle, je portais la question de la responsabilité des chefs d'établissement. Il n'y avait pas que l'affaire du panneau de basket du lycée de Saint-Denis, mais aussi de trop nombreux incidents dans les lycées technologiques avec les machines-outils. D'ailleurs, plusieurs procès se sont tenus sur cette question impliquant la responsabilité des chefs d'établissement. Heureusement, sous notre pression et celle des maires, la loi a évolué sur cette question.

Mandaté par Jean-Jacques Romero, j'ai participé comme un des deux négociateurs principaux aux négociations sur le statut de l'an 2000, l'autre étant Rémy Pierrot qui a été un

bâtitteur énorme pour ce syndicat et à qui je voudrais rendre hommage tout comme il le fait pour moi dans son article du numéro spécial sur les 20 ans du syndicat. Je voudrais aussi dire que, si le dialogue social n'existe pas toujours, nous avons rencontré à deux reprises des gens très ouverts dans ce dialogue : il s'agit tout d'abord du recteur Blanchet et de Céline Wiener, qui ont été nos partenaires dans cette négociation très importante sur le statut. Cela a encore été le cas avec Dominique Antoine lors de la négociation de la charte de pilotage, 3^e négociation à laquelle j'ai participé.

Pour finir, je crois en effet qu'un des éléments essentiels de ma carrière a été mon combat pour une loi sur les signes religieux à l'école et je pense que, sans nous, rien n'aurait été fait. Le SNPDEN fut primordial et je voudrais rendre hommage à Pierre Raffestin qui a été quelqu'un d'essentiel dans cette bataille.

Je ne voudrais pas terminer sans rendre hommage à tous ceux qui m'ont accompagné dans cette période ; je ne vais pas tous les citer : tout d'abord Jean-Claude Guimard et ensuite tous ceux qui ont été autour de moi dans le bureau national : les cinq secrétaires généraux adjoints qui ont joué un rôle essentiel, tous les secrétaires nationaux qui ont travaillé avec moi, les coordonnateurs des commissaires paritaires et qui ont eu un rôle essentiel et puis ceux qui m'ont beaucoup aidé pour construire le projet de ce syndicat. Je pense par exemple à Jean-Claude Lafay qui a été essentiel mais aussi Hélène Rabaté, Catherine Petitot, Donatelle Pointereau et Michel Richard... Et puis je n'oublie pas Philippe Tournier parce qu'il a été d'une loyauté exceptionnelle avec moi et je l'en remercie.

Enfin une dernière remarque pour rendre un hommage particulier à Marcel Jacquemard qui a travaillé avec moi et qui a occupé une place particulière à mes côtés, celle d'un véritable directeur de cabinet, aux autres permanents également, et bien évidemment aux trois secrétaires du syndicat, Joëlle, Sylvie, Valérie que je remercie car, sans elles non plus, le syndicat ne serait pas ce qu'il est devenu. ■

Philippe Tournier secrétaire général du SNPDEN



Mes chers camarades, je pense effectivement que l'on peut être très fiers du travail que nous avons fait ensemble, d'abord parce que notre syndicat a su surmonter avec une intelligence exemplaire sa maladie infantile, alors qu'il aurait pu périr, mais où je crois qu'il a su développer des anticorps qui sont ceux de l'effet d'unité qui font toujours leur effet positif aujourd'hui.

Le deuxième point est que l'on a su construire un corps unique de personnels de direction. Autrefois, les personnels de direction étaient fragmentés en des corps rivaux qui, même, parfois, se méprisaient mutuellement. De cela, on a fait un corps unique et cela veut dire concrètement que la fraternité et la solidarité ont été créées dans les faits.

Le troisième point est qu'à partir d'une base très étroite - les personnels de direction constituent 1,5 % des personnels de l'Éducation nationale - on a construit une organisation qui compte ; on a aussi d'ailleurs construit nous-mêmes d'une certaine manière notre propre métier.

Je voulais rendre hommage aussi à tous ceux qui ont contribué à ce qu'il en soit ainsi, aux centaines de secrétaires académiques et départementaux qui se sont succédé et aux milliers de membres des CSA, des bureaux départementaux, du bureau national qui se sont succédé puis à nos dizaines de milliers d'adhérents sans lesquels rien n'aurait été possible.

Maintenant, en avant pour notre 25^e anniversaire en 2017 et peut-être en avant pour notre 50^e anniversaire en 2042 mais je ne sais pas dans quel état nous serons alors ! Merci. ■

Le SNPDEN au cœur de sa fédération

UNSA-Éducation
Laurent Escure
 secrétaire général



Cher Philippe, chers amis, chers collègues, chers camarades, c'est toujours avec une émotion particulière mais aussi avec un plaisir non dissimulé que le secrétaire général de l'UNSA-Éducation s'exprime devant le congrès du SNPDEN. Et lorsque le syndicat a la bonne idée de le réunir peu après le congrès de la fédération qui m'a confié cette responsabilité et à l'aube d'un nouveau quinquennat, le plaisir est encore plus grand.

Vous me permettez, d'ailleurs, de m'arrêter un instant sur cette nouvelle donne démocratique. Pour beaucoup, depuis deux jours, l'air semble plus



léger. Il faut bien admettre que ces 5 dernières années ont été longues, très longues, et pour certains trop longues! Notre société en sort meurtrie, notre République a été abîmée; notre pays est en crise et nos concitoyens comme nos collègues, eux, en sortent épuisés. C'est pour cela que le soulagement et l'espoir caché ou avoué portés par cette alternance sont aussi immenses que les chantiers sont considérables. Le cycle électoral n'est pas terminé et, si nous ne savons pas encore de quelle majorité disposera le nouveau président pour gouverner, nous savons déjà que ses marges de manœuvre seront minces. Avec la situation économique que nous connaissons et le poids de la dette publique, tout ne pourra pas être fait et le gouvernement ne sera pas un guichet ouvert à toutes les doléances et à toutes les revendications. C'est pourquoi nous aurons à définir mais aussi à hiérarchiser nos exigences, bref à dire nos priorités. C'est notre responsabilité d'acteurs de la démocratie sociale et c'est ainsi que nous nous hisserons à la hauteur de l'exigence réformiste que nous portons.

Nous devons sans doute affronter bien des corporatismes et bien des maximalistes qui auront le jusqu'aboutisme en étendard et le *statu quo* en référence. Pourtant, il faut faire le pari du changement car la situation de notre société comme celle de son École est indigne de notre République. Et il faut faire le pari de la réussite de ce changement car, avec la poussée de la droite national-populisme en France comme en Europe, l'échec n'est pas autorisé. Cet engagement, nous l'aurons à notre place qui est

celle de syndicalistes, c'est-à-dire en toute indépendance, dans un rapport exigeant mais constructif avec le nouveau gouvernement.

Concernant les personnels, le premier message est qu'ils soient à nouveau entendus, considérés et respectés. Comme mesure symbolique et immédiate, nous proposons par exemple qu'ils se voient tous attribués le Pass-Education qui est, pour l'instant, réservé aux seuls enseignants et encore pas tous. Nous inviterons aussi le futur ministre à s'adresser à nos collègues pour qu'il leur montre que le temps du mépris est révolu, condition certes pas suffisante mais nécessaire pour les remobiliser et pour qu'ils retrouvent le sens de leurs missions.

Concernant le pouvoir d'achat, là encore et dans la droite ligne de notre union interprofessionnelle, nous demanderons qu'un calendrier social permette d'ouvrir à nouveau des perspectives pour tous mais nous aurons là aussi à dire nos priorités. Il est de mon devoir de vous dire, même si vous n'êtes pas concernés et peut-être parce que vous n'êtes pas concernés que l'UNSA-Éducation a choisi de porter, sur ce plan, des exigences prioritaires pour nos collègues les moins favorisés, c'est-à-dire les catégories C. En effet, la crise et la perte de pouvoir d'achat nous touchent tous mais pas de la même manière lorsqu'en plus de l'accessoire, elles nous privent de l'essentiel, qu'elles impactent ce que l'on doit en premier à ses proches en termes de biens de subsistances ou en accès aux soins. Voilà pourquoi nous porterons ensemble cette priorité aux catégories C.

Pour notre système éducatif, et outre les mesures d'urgence pour essayer d'améliorer une rentrée déjà quasiment préparée, nous aurons à dire ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas. Nous ne voulons pas que l'acte III de la décentralisation qui est annoncé puisse prendre le chemin d'une régionalisation de l'Éducation qui augmenterait *in fine* les inégalités. Nous n'accepterons pas non plus que l'unité de l'équipe de direction puisse être mise à mal par une décentralisation des personnels administratifs. Au contraire, nous voulons que des conventionnements tripartites Etat-collectivités territoriales-établissements viennent faciliter la gestion des établissements et que l'autonomie soit donc conçue comme une responsabilité à assumer et non comme un encouragement à une concurrence mortifère. L'EPLE est un établissement et pas un service déconcentré.

À l'UNSA-Éducation, nous considérons que les personnels de direction ont un rôle moteur sur l'animation pédagogique ; ce n'est pas une nouveauté et ce n'est pas un hasard si nous avons soutenu la mise en place du conseil pédagogique. Et s'il faut revenir sur le dossier de l'évaluation des enseignants, ce sera pour confirmer que les regards croisés sont importants pour les enseignants comme pour le système. Là aussi, le *statu quo* n'est pas une option. Il faudra bien du reste que l'évaluation des personnels en général soit dédramatisée mais, s'il y a bien une fédération qui regroupe les syndicats concernés prêts ensemble à aboutir, c'est bien l'UNSA-Éducation.

À l'UNSA-Éducation, nous voulons une refondation de l'École de la République et de l'Éducation associant tous les acteurs. Notre système n'en corrige pas les inégalités ; pire, il les accentue. Il faut en finir avec le tri sélectif précoce et bâtir enfin un vrai socle commun de compétences et de connaissances permettant à tous les jeunes d'aiguiser leur esprit critique, de s'insérer professionnellement et pour qu'ils puissent pleinement exercer leur citoyenneté. Ce socle doit être obtenu par 100 % d'une génération. Nous aurons notamment pour cela besoin de reconstruire une formation professionnelle des enseignants qui tourne le dos au fantasme quasi-chamanique qui consiste à croire que l'excellence disciplinaire suffit et se déverse comme par magie dans la tête de

nos élèves. Pour cet acte de refondation, les seuls moyens en postes ne suffiront pas. Car les 150.000 jeunes sortant sans rien de notre système sont, comme les notes, une « constante macabre » depuis plus de 15 ans. Notre système dans sa marche vers la démocratisation a ainsi atteint ses limites bien avant la purge budgétaire que nous avons subie.

C'est pour cela, et pour faire face aux conservatismes, que j'ai proposé que nous puissions être les piliers d'un bloc majoritaire du changement qui associe d'autres fédérations syndicales progressistes, les associations, les parents d'élèves et des mouvements pédagogiques. Nous avons d'ailleurs l'expérience de la réforme du lycée qui, au CSE, avait isolé les conservateurs. Lors du congrès de notre fédération, nous avons conclu sur un slogan qui est autant un moyen pour faire avancer nos idées et nos valeurs qu'un objectif. C'est la stratégie du « Plus forts ensemble ! ». Je suis convaincu que notre syndicalisme gagnera à s'adresser plus et mieux aux individus et qu'il serait plus fort en considérant et en captant les aspirations individuelles de nos collègues comme de nos concitoyens. Loin du collectivisme, la mise en mouvement d'individus dans un collectif est à la fois plus forte et finalement plus efficace.

C'est avec cette idée que nous aborderons les échéances électorales de 2014 pour asseoir et améliorer notre représentativité commune. Nous le ferons en portant haut les valeurs qui nous sont communes. Deux seront particulièrement mises en avant : l'idée laïque qui est au cœur du projet humaniste que nous portons et l'égalité femme-homme sans laquelle notre projet humaniste n'aurait aucun sens.

Voilà j'en termine. Le SNPDEN a 20 ans. Les militantes et militants que vous êtes et ceux qui vous ont précédés pouvez être fiers d'avoir construit une organisation syndicale de premier plan, une organisation majeure. Dans le monde de l'Éducation, votre parole est attendue, écoutée et souvent entendue. Votre implication dans votre syndicat, dans notre fédération est précieuse ; elle permet d'enrichir la réflexion collective mais aussi que soient pris en compte par l'UNSA-Éducation et tous ses syndicats, vos points de vue et vos préoccupations.

Alors, au nom des syndicats de la fédération et des militants de l'UNSA-Éducation, je veux vous dire merci et je vous souhaite un excellent congrès ! ■

SNIES-UNSA-Éducation
Brigitte Accard
secrétaire générale



Les relations entre les infirmiers et les chefs d'établissement sont le plus souvent harmonieuses. Cependant, si des difficultés peuvent survenir, elles sont souvent liées aux absences pour raisons diverses y compris lors de décharges syndicales. Le personnel infirmier a le devoir de perfectionner ses connaissances professionnelles. La formation continue est obligatoire, renforcée par un décret en janvier 2012. Les fonctionnaires ont des droits et des devoirs à respecter ; c'est en cela que le SNIES-UNSA-Éducation demande des postes de titulaires remplaçants. Quant aux postes mixtes, le SNIES-UNSA-Éducation y est largement favorable. L'infirmière doit intervenir dès la maternelle. C'est un maillon indispensable dans l'éducation globale de l'enfant. Le travail ainsi initié dès le plus jeune âge permet un travail de suivi et de reconnaissance sécurisant pour les élèves et leurs familles. C'est par exemple le cas de l'arrivée des 6^{es} au collège ; les bilans infirmiers effectués en classe de CM2 permettent, lors de la liaison CM2/6^e, l'anticipation des aménagements spécifiques pour les élèves en grande difficulté ou porteurs de handicap. L'infirmière, de par son implication dans le premier degré, est pour l'élève et les familles un personnel relais maintenant une continuité dans le déroulement de la scolarité.

Le SNIES-UNSA-Éducation est attaché à la réalisation de l'évaluation sur la manière de servir et les capacités d'adaptation à l'environnement scolaire uniquement par les chefs d'établissement. Cette évalua-

tion a une incidence sur la carrière en matière d'avancement et de réduction d'ancienneté entre autres. Les entretiens doivent permettre de présenter et de discuter le projet « santé » au bénéfice des élèves, à le concrétiser au sein des CESC. L'activité de l'infirmier est un des éléments témoins du climat d'un établissement. Le travail d'équipe est nécessaire et indispensable pour définir puis appliquer le règlement intérieur, prévenir les incivilités, l'absentéisme, les violences par l'éducation à la santé et à la citoyenneté, une des missions de l'école.

Le reclassement de tout le corps infirmier en catégorie A est la juste reconnaissance sociale et professionnelle du diplôme au grade licence. Pour le SNIES-UNSA-Éducation, la lutte continue afin d'obtenir enfin une spécialisation d'exercice à l'Éducation nationale par un master. L'action syndicale, au sein de notre fédération et de notre union, doit favoriser la voie de la réussite pour chaque élève.

Les infirmiers du SNIES vous souhaitent un excellent et fructueux congrès. ■

UNL Victor Colombani président



Chers amis, tout d'abord merci beaucoup au SNPDEN pour l'invitation de l'UNL. Il est vrai que ce n'est pas tous les jours que l'on voit un lycéen parler devant une salle entière de chefs d'établissement mais ne vous inquiétez pas, je ne serai pas trop long pour essayer de vous apporter le message que je voulais vous donner aujourd'hui, parce qu'il me semble que ces discussions entre partenaires de la communauté éducative, entre lycéens et personnels

de direction vont chaque année dans de meilleurs termes et qu'elles doivent pouvoir continuer de cette manière pour arriver à un progrès dans l'éducation que nous portons de nos vœux. D'autant plus que le progrès dans l'éducation, j'ai la sensation que nous avons peut-être un peu plus de chance de l'obtenir dans les mois et les années à venir.

Nicolas Sarkozy, pendant 5 ans, avait chaque année fermé un petit peu plus la porte du dialogue social mais, le 6 mai dernier, les citoyens ont changé les serrures et nous avons désormais apporté les clefs pour réussir à obtenir de nouvelles victoires dès maintenant grâce au mouvement social. Plusieurs urgences nous semblent devoir être remplies. La première, pour l'UNL, c'est celle de mettre fin aux inégalités à l'école. Nous ne pouvons plus supporter de voir que l'accès à l'éducation constitue une chance pour certains, un coût pour d'autres et nous ne voulons plus voir cette vision libérale comme quoi il faudrait une éducation à deux vitesses. A l'inverse, nous souhaitons que l'éducation soit belle et bien un droit pour tous les élèves. Il faudra pour cela traiter plusieurs dossiers : celui de la sectorisation qui nous semble évidemment très urgent et à remettre en place pour éviter les inégalités qui se creusent d'année en année, celui aussi d'un travail sur la question des aides sociales qui aujourd'hui sont très souvent absentes pour des familles pourtant en très grand besoin.

Nous appelons aussi de nos vœux des avancées pédagogiques. Il y a un dossier que Luc Chatel avait mis sur la table et qu'il semble avoir peut-être oublié aujourd'hui, c'est celui des rythmes scolaires et on espère que cela restera une urgence pour le prochain gouvernement car, en plus de la question de journées marathon qui deviennent insupportables pour les lycéens, parfois 6 heures, parfois 8 heures de cours, il nous semble que la réforme des rythmes scolaires doit aussi être vue comme une restructuration globale du lycée, comme une réforme permettant de faire du lycée un lieu de vie en plus d'être un simple lieu d'apprentissage.

Et puis, il y a d'autres sujets qui notamment font l'objet d'une responsabilité commune des lycéens

et des personnels de direction. Par exemple celui de la vie lycéenne qui aujourd'hui vit dans certains établissements, moins dans d'autres. Les maisons des lycéens, les foyers socio-éducatifs sont aujourd'hui des outils permettant d'accéder à une éducation émancipatrice pour les lycéens. Parfois, ces lieux méritent d'être encore mieux développés et j'espère que nous pourrions continuer à avoir des discussions en ce sens. De même pour les instances de démocratie lycéenne qui, aujourd'hui, malgré plus de 20 ans d'existence, sont parfois, et même souvent, oubliées par les lycéens. 10 % seulement de participation de la part des lycéens aux élections de la vie lycéenne et là encore il me semble que personnels de direction, lycéens, communauté éducative dans son ensemble, nous devons pouvoir mener un travail commun pour permettre que le lycée soit ce lieu émancipateur, qu'il soit également un lieu d'accès à la citoyenneté, ce qui passe par une réforme ou au moins des modifications profondes dans l'ECJS. Que le lycée puisse permettre à un citoyen arrivant à l'âge du droit de vote d'avoir tous les outils en main pour faire son choix, pour que, sans prendre parti, l'école puisse permettre d'apporter des valeurs de la République qui ne permettraient plus les scores que l'on a vus de la part de Marine Le Pen.

Alors, après tant d'années de mépris de la jeunesse de la part du gouvernement, il me semble qu'il est encore une fois à nouveau nécessaire de pouvoir travailler ensemble pour conquérir une nouvelle éducation, une éducation qui s'adresserait à tous et qui serait un droit pour chacun, une école émancipatrice renouée grâce au travail syndical que vous menez aujourd'hui, renouée avec cette phrase, qui pourtant a été oubliée, de monsieur Rousseau, qui disait que « vous aurez tout si vous formez des citoyens, or former des citoyens n'est pas l'affaire d'un jour et pour les avoir hommes il faut les instruire enfants ».

Je souhaite un très joyeux anniversaire au SNPDEN et un très bon congrès. ■

SE-UNSA
Christian Chevalier
 secrétaire général



Chers amis, cher Philippe, c'est pour moi une première et c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens dans votre congrès. Permettez-moi en préambule à mon intervention de vous apporter le salut amical du SE-UNSA. Votre congrès se tient à un moment particulier de notre vie politique, au lendemain du deuxième tour de l'élection présidentielle qui vient de voir s'ouvrir les portes de l'Élysée à un nouveau président de la république. Il porte un projet progressiste et humaniste pour notre pays et, pour l'École, a annoncé s'engager dans la voie d'une refondation devenue indispensable, tant les inégalités sont criantes, tant les écarts se creusent en fonction de l'origine sociale des familles et des élèves.

Cette alternance nécessaire arrive dans un contexte difficile pour notre pays et plus largement pour l'Europe. La crise frappe. Elle frappe durement et sans doute durablement l'ensemble de nos sociétés. L'endettement démesuré fait chanceler les États et commence même à fragiliser les démocraties, comme viennent de le montrer les élections grecques, mais aussi le premier tour de l'élection présidentielle avec l'enracinement des populismes xénophobes. L'envolée du chômage est inquiétante : Grèce, Espagne, Portugal, Italie, France... La litanie est longue... Partout il est en hausse constante avec son lot de déstructuration sociale, de pauvreté et de misère. Un chômage qui pourrait s'inscrire dans la durée si, en effet, au-delà de la nécessaire maîtrise des comptes publics, l'Europe ne se mettait pas en capacité de trouver les voies et moyens de relancer la croissance indispensable pour sortir de

cette profonde ornière. Il y a urgence faute de quoi la misère, la paupérisation, l'angoisse des lendemains incertains ne feraient que conforter ceux qui, à coup de baguette démagogique et populiste, sortent de leur chapeau des solutions simplistes et clivantes, mortifères pour l'avenir de notre pays et de l'Europe.

Évidemment, dans un tel contexte, il faut se réjouir de voir que le nouveau président de la République a placé la Jeunesse et l'Éducation en tête des priorités de son quinquennat. Il faut en effet préparer l'avenir, se préparer à la sortie de crise. Pour autant, si ces grandes orientations progressistes, équitables, cohérentes font largement écho à nos mandats, ne perdons pas de vue que notre vigilance et notre action syndicale s'ancrent bien dans la réalité de faits tangibles et mesurables. Porter l'espoir, c'est bien - c'est même l'ingrédient majeur qui impulse et anime une campagne - mais passé l'euphorie de la victoire devra s'installer ce temps des actes concrets incarnant la politique juste et progressiste que nous attendons. Cela ne pourra se faire qu'en rétablissant le lien de confiance indispensable entre le ministre et les personnels et en traçant sans tarder des perspectives de progrès, à la fois concernant nos élèves mais aussi les conditions de travail des personnels.

Dans ce contexte nouveau, nos organisations respectives - avec notre Fédération - devront être exigeantes et, si nécessaire, combatives pour que les décisions indispensables à la refondation de l'École de la République soient arrêtées. Elles devront l'être dans le cadre d'un dialogue social consistant, sincère et respectueux des acteurs légitimes que nous sommes. Là encore, il ne suffira pas de graver cet incontournable dialogue social dans le marbre constitutionnel, comme l'a annoncé François Hollande, pour le voir, du jour au lendemain, s'incarner spontanément et irriguer d'un sang neuf l'indispensable démocratie sociale. N'en doutons pas, le temps syndical ne restera pas longtemps suspendu et nous pourrions avoir à mener sans délais des combats pour imposer la prise en compte de nos mandats. En tout état de cause, vous comme nous, sommes prêts à être des acteurs majeurs, voire

incontournables, de cette refondation indispensable de l'École de la République. Si la création de 60.000 emplois d'ici 2017 est actée, elle ne peut à elle seule suffire à réduire la fracture scolaire. C'est bien d'une refondation systémique dont nous avons besoin. L'axe central doit en être le « travailler autrement ». Les réformes nécessaires sont aussi bien statutaires que structurelles. Elles touchent de multiples aspects. Tout cela est complexe mais n'est pas pour autant insurmontable.

La première d'entre elles, c'est évidemment la remise sur pied d'une formation professionnelle des enseignants digne de ce nom ; ensuite il faudra traiter la question des rythmes scolaires, des programmes, des modalités d'évaluation des élèves comme du système éducatif et bien sûr aussi celle des enseignants. Le sujet de l'autonomie des établissements ne pourra pas non plus être ignoré mais pas une autonomie, socle d'une concurrence entre établissements, mais une autonomie encadrée qui saura tenir compte des particularités territoriales, sociales, économiques des établissements avec, pour ligne de force, la volonté d'apporter cette justice, cette équité scolaire qui fait aujourd'hui cruellement défaut. Si la nécessité du socle commun doit être affirmée avec force, il faudra reprendre ce sujet pour lui donner réellement du sens, du poids, de la consistance et pour que nos collègues y voient un objet de progrès et non une contrainte administrative inutile et stérile. De même, la question de la définition du métier d'enseignant, donc des missions et des obligations de service, sera posée. C'est un des leviers du changement. Nous le savons. Sur cette question, des perspectives nouvelles pourront être tracées. Vous le voyez, il y a du pain sur la planche. Mais notre syndicalisme réformiste, notre projet éducatif très largement commun, nous permettront de peser ensemble sur les décisions qui ne manqueront pas d'être prises.

Le travail fédéral que nous conduisons est un atout que d'autres n'ont pas car repliés sur une vision fractionnée, trop souvent corporatiste et immobile de l'École. Nous ne sommes pas, dans l'UNSA-Éducation, un cartel de syndicats compartimentés et étanches entre

eux. Ce qui fait notre force, c'est bien notre capacité à travailler, à proposer et à agir de concert sur des sujets majeurs. C'est aussi notre capacité à fédérer autour d'une même vision d'autres acteurs : des partenaires syndicaux, le monde associatif, des représentants des parents d'élèves, les lycéens par exemple.

Nous avons réussi ce travail sur la réforme du lycée. Nous portons ensemble le socle commun de connaissances et de compétences. Nous défendons sur la formation des enseignants une vision fédérale commune cohérente, novatrice et crédible. Nous travaillons ensemble sur l'avenir des GRETA. Nous avons été capables de trouver une ligne de crête commune au moment des discussions ministérielles sur l'évaluation professionnelle des enseignants, sujets qui, de toute évidence, reviendront sur le devant de la scène et que nous devons approfondir avec nos camarades des syndicats des corps d'inspection. Sur les grandes lignes de force qui doivent permettre de refonder notre système éducatif, nos analyses, nos propositions sont concordantes, notre volonté de proposer et d'aboutir à des changements profonds est la même. Pour cela, le cadre fédéral s'impose désormais à nous. En effet, les nouvelles règles qui ont vu glisser la représentativité des syndicats vers leur fédération nous conduisent à intensifier ce travail collaboratif. Nous sommes dans le même navire. Plus qu'auparavant, nous devons travailler en concertation, éviter les incohérences, amortir nos oppositions éventuelles. Cela, tout en respectant l'identité, la place et les mandats des uns et des autres.

Notre progression aux dernières élections professionnelles est le fruit de cette conception. Et très clairement, l'une des clés de notre progression collective en 2014 réside dans cette conception du « faire fédération ». Les travaux pratiques devraient débuter dans les prochains jours... dès que nous connaissons la composition du prochain gouvernement. Vous l'avez vu, les sujets ne manquent pas. Ils ne nous effraient pas. J'imagine que l'essentiel de vos travaux y sera consacré. Alors à tous, je souhaite au nom du SE-UNSA un excellent congrès et à très bientôt pour ensemble faire de

l'École de la République l'École de la réussite. ■

A & I-UNSA

Jean-Yves Rocca
secrétaire général



Avoir 20 ans en 2012. Le 7 mai en plus. Le fond de l'air est plus propice pour faire la fête ! Bon anniversaire syndical qui marque aussi le premier temps fort de l'éducation, au lendemain de l'élection présidentielle. Pour notre part, nous fêterons nos 18 ans, pas loin d'ici, à Ambleteuse, dans le département voisin du Pas-de-Calais, dans un mois.

L'histoire de nos deux organisations se ressemble : SNPDEN et A & I-UNSA sont nés d'une volonté de rassemblement des personnels au moment où le syndicalisme enseignant se déchirait. J'ai parcouru vos revues préparatoires à votre congrès. Notamment la revue 198, *Le SNPDEN a 20 ans*. Lors de votre congrès fondateur en 1992, à Clermont-Ferrand, le journal *La Montagne* publiait un article sous le titre « L'hymne à l'union des personnels de direction ». On peut y lire : « Au rebours des luttes fratricides qui déchirent la FEN, proviseurs et principaux du public [...] ont démantelé [...] deux syndicats, le SNPDES et le SNDPLP, pour créer le SNPDEN ». 20 ans après, les personnels de direction des collèges et des lycées s'identifient naturellement au SNPDEN dans leurs pratiques professionnelles et leur vécu quotidien. C'est la meilleure preuve du succès de votre démarche syndicale. Notre organisation syndicale est née en 1994, à partir de deux syndicats de la FEN : le SNAU qui regroupait les personnels administratifs des services académiques, des universités et des secrétariats de chefs d'établissement, le SNIEN qui

regroupait les personnels administratifs d'intendance dans les EPLE et ceux des œuvres universitaires (réseau CNOUS-CROUS).

La démarche de rassemblement est commune. Son périmètre est différent. Nous avons choisi la voie du rassemblement intercatégoriel de la filière administrative qui émergeait à partir du statut commun de la Fonction publique de l'État plutôt que celle spécifique de l'encadrement. Cette démarche ne nous a pas empêchés de rester le syndicat (très) majoritaire des cadres administratifs. Notamment dans l'enseignement scolaire. Et, particulièrement dans les EPLE.

C'est donc tout naturellement qu'on travaille ensemble dans la même fédération, dont nous partageons les valeurs. Certes, cette histoire fut parfois mouvementée. Mais face à des enjeux similaires pour nos métiers et nos missions, nous avons évolué pour travailler plutôt bien ensemble, me semble-t-il. La meilleure preuve ? La modification du *Code de l'Éducation* (article 413-11) le 3 décembre 2011, avec la création de l'équipe de direction et l'identification du cadre administratif de l'État (le gestionnaire, appelé communément l'intendant – cf. circulaire missions du 1^{er} février 1997) comme l'adjoint direct du chef d'établissement et l'interlocuteur de la collectivité de rattachement au titre des missions décentralisées de l'EPLE. Ce nouveau cadre réglementaire est important dans la perspective des états généraux de la démocratie territoriale annoncés par le président du Sénat pour l'automne 2012, mais aussi « l'approfondissement » ou « l'Acte III » (au choix, selon les discours) de la décentralisation annoncé par le président de la République élu le 6 mai dernier. Néanmoins, un texte, aussi bon soit-il, n'a jamais fait une politique.

Soyons clairs : la balle est maintenant dans notre camp. Celui des organisations syndicales majoritaires, SNPDEN et A & I-UNSA, et de notre fédération, l'UNSA-Éducation. Au-delà du travail commun national, il appartient à nos équipes locales de le faire vivre sur le terrain pour construire « l'Administration de l'EPLE » (ce que vous appelez « le pôle administratif »). Cela ne

peut se faire que dans le respect et la complémentarité des cadres d'origine et de statuts différents que nous représentons ensemble. En 2009, au congrès de Biarritz, j'avais évoqué le processus de la réforme de l'administration territoriale de l'État (Réate). L'évolution du langage administratif est toujours significative politiquement. Après « les services extérieurs » et « les services déconcentrés », « l'État territorial » s'est imposé pour dire et penser le rôle de l'État dans les territoires. Ce glissement sémantique n'est pas anodin. Pour la première fois depuis 1982, une réforme territoriale de l'État ne se construit pas en réaction à des transferts de compétences ou en contrepoint obligé de la décentralisation, si on se réfère aux années 1982, 1992 et 2004. Elle repose sur les leviers puissants qui structurent la réforme de l'État : resserrement de l'organisation des services, réagencement autour d'un échelon régional de pilotage et d'un échelon départemental interministériel de mise en œuvre, déconcentration des responsabilités managériales, unité de la parole et de l'action de l'État autour des préfets (pour l'éducation, autour du recteur avec l'organisation nouvelle des académies), gestion interministérielle des moyens publics.

Nous ne pouvons pas ignorer les grandes lignes de ces évolutions lourdes qui, d'une manière ou d'une autre, vont s'accroître au cours du quinquennat ouvert le 6 mai dernier. D'autant plus que nous n'avons pas entendu de remise en cause de ce processus au cours de la campagne électorale. Si ce n'est une confirmation : le renforcement du pilotage régional des politiques publiques. Et une nouveauté : le pouvoir législatif subsidiaire à ce niveau. Ce qui pose un problème de nature différente. Ces évolutions rendent poreuses les frontières ministérielles héritées du passé. La nouvelle architecture qui émerge nécessite une nouvelle gestion des ressources humaines, refondée sur une Fonction publique statutaire, de métiers et décloisonnée. C'est la logique de corps interministériels, dont le nouveau corps des attachés de l'État créé en 2011, constitue la première étape. Nous y sommes favorables.

Ces évolutions posent aussi la question de l'articulation entre la Fonction publique statutaire et l'autonomie d'une structure de service public territoriale. Nous devons clarifier notre position au sein de l'UNSA-Education, qu'il s'agisse d'ailleurs de l'enseignement scolaire (EPL), de l'enseignement supérieur (EPSCP...) ou des opérateurs. Pour nous, l'autonomie d'un établissement public ne signifie ni l'indépendance de la structure, ni celle de son chef. Il me semble que vous partagez cette analyse. Vous ne serez donc pas étonné si nous demandons l'évolution du dispositif « PRP » (postes à responsabilités particulières) dont l'utilisation abusive n'a qu'un objectif : contourner le rôle des CAP, que le gouvernement sortant voulait affaiblir, trouvant exorbitant le rôle « des corps intermédiaires ». Nous souhaitons généraliser les fiches « métiers » dans le cadre du premier référentiel national que nous avons négocié ensemble.

Enfin, nous voulons construire, avec vous, une « autonomie intelligente » qui évite « l'institutionnalisation du désengagement public national », en constatant ainsi que « ce sont les autonomies très encadrées au plan national qui donnent les meilleurs résultats » (Nathalie Mons, sociologue, spécialiste des questions éducatives internationales, notamment des enquêtes PISA), en rappelant que « l'Éducation est un service public national dont l'organisation et le fonctionnement sont assumés par l'État, sous réserve de compétences attribuées par le présent *Code aux collectivités territoriales* pour les associer au développement de ce service public » (article 75 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, intégré à l'article 211-1 du *Code de l'éducation*). Cette définition législative pose la question de l'articulation entre les trois acteurs du système éducatif : l'État, la collectivité territoriale de rattachement et l'EPL, unité de base du service public national de l'Éducation dans les territoires. Il est donc impératif de concrétiser sur le terrain la « contractualisation tripartite » qui fait consensus entre nous.

Nous faisons partie de ceux qui souhaitaient un changement de cap politique le 6 mai 2012. Non par esprit partisan. Mais parce que nous esti-

mions qu'il était urgent de remettre le lien social dans notre société malmenée, fracturée, usée psychologiquement, pour reprendre le constat du médiateur de la République (ancien député de la majorité parlementaire et ancien ministre de la Fonction publique). Reste à connaître de quelle majorité disposera le nouveau président pour gouverner, dans un cadre budgétaire (très) contraint. La démocratie politique et la démocratie sociale constituent les deux piliers de notre démocratie. La démocratie sociale signifie écouter, entendre, comprendre avant de décider et d'agir. Ce n'est pas tout à fait ce qu'on a connu depuis 2007. Ce serait un vrai changement pour les organisations syndicales et pour les cadres qui ont eu bien du mérite à exercer leur mission. Nous serons d'autant plus écoutés que nous saurons travailler ensemble, le plus en amont possible, car si l'UNSA-Education n'est pas la première fédération des personnels, elle est assurément la première chez les cadres mais aussi la seule à être représentative de tous les métiers de l'Éducation. ■

Interventions des SA



Orléans-Tours
(Marc Bassaget)



Dans l'académie d'Orléans-Tours, notre rectrice – toujours fragilisée par les propos maladroitement tonitrueux de son arrivée qui ont dressé contre elle la totalité de la communauté éducative, voire au-delà – est pleine de sollicitude à l'égard des personnels de direction.

Elle nous a présenté en commission Blanchet sa mise en œuvre de la « nouvelle gouvernance académique », en forme d'usine à gaz dont nous cherchons encore à repérer le sens et le contenu des innombrables tuyaux. Elle-même, reprenant cette image, a reconnu que ses services déversent sur les établissements, par des « tuyaux parallèles », des cataractes de demandes et d'injonctions loin d'être toujours coordonnées.

Pour nous remonter le moral, un moral bien bas que nous lui avons détaillé à partir des alertes de collègues de plus en plus nombreux à être au bord extrême de la rupture, ou ayant déjà craqué... ou se réfugiant dans le cynisme ou le « chacun pour soi » - pour nous remonter le moral donc, elle a réaffirmé que l'EPL est la « cellule de base » de l'Éducation nationale.

Dans cette cellule, nous sommes évidemment le noyau (un noyau double, au mieux)... et (ce n'est plus la rectrice qui le dit, c'est nous) ce noyau, bombardé d'objectifs, irradié de statistiques, est effectivement dans l'affaissement général de notre institution, l'unique interlocuteur accessible: accessible aux élèves, bien désorientés, accessible aux parents (« Pourquoi untel n'est-il pas remplacé ? Où sont passées

les heures d'accompagnement éducatif ? Quand mettez-vous donc en place les miraculeux stages de langues, les passerelles magiques de rattrapage, l'ensemble des options répertoriées sur les documents de l'Onisep ? »), accessible aux enseignants (demandeurs de soutien (eux aussi ! et inconditionnel, cela va de soi), demandeurs d'aide, de disponibilité, d'organisation parfaite, de décisions éclairées... mais surtout pas en se prenant pour un responsable pédagogique: « responsable » (de tout), oui ! « pédagogique », non !), accessible aux responsables des collectivités territoriales qui ne manquent pas de rappeler que « qui tient la bourse décide » mais qui délèguent volontiers... les problèmes quotidiens !

Alors, que cette cellule – et son noyau – soit la base de l'édifice, nous en sommes d'accord ! A condition que tout cet édifice ne pèse pas sur elle (nous) au point de l'écraser... Et le syndicat, dans tout ça ?

Le syndicat aussi a son « noyau » : c'est le SA ! Même très bien entouré des SD et camarades du secrétariat académique, il a, à ce titre, aussi du mal à rester accessible: accessible aux collègues non mutés qui ne comprennent pas pourquoi, accessible aux « jeunes » dans la fonction, qui voudraient bien de la hors-classe directement sans passer par la C1, accessible à tous ceux (nombreux, voir plus haut !) qui ont besoin de conseils ou d'accompagnement, accessible à tous ceux qui disent « mais que fait le syndicat ? » - en oubliant un peu trop vite que le syndicat, c'est nous tous, donc eux aussi !

J'en étais là de mes réflexions lorsque le résultat, attendu, des Présidentielles a apporté une situation nouvelle...

En tant que syndicalistes (et même si je reconnais volontiers, personnellement, une dose d'hypocrisie dans ce qui suit), nous n'avons pas à « manifester » d'enthousiasme particulier: nous jugerons sur les actes... mais au moins pouvons-

nous dire notre soulagement: oui, soulagement !

Cela pouvait-il être pire que ces dernières années ? Pour la laïcité ? Pour les services publics ? Pour l'avenir de nos jeunes ? Par les valeurs portées au pinacle: individualisme, compétition, arrivisme, rejet de l'autre...

Alors tout l'enjeu de congrès sera d'armer nos négociateurs, notre futur BN, de mandats clairs pour pousser la majorité que les législatives confirmeront (enfin, j'espère !) aussi loin que possible pour honorer ce que Philippe Tournier a appelé « les promesses de l'école ».

On connaît les freins: un passéisme idéalisé, le maintien dans les établissements de pratiques au quotidien produisant l'effet inverse des généreux objectifs affichés publiquement, voire le blocage quasi-idéologique de tout changement réfléchi, conduisant à l'immobilisme alors que la situation de notre école (et les comparaisons internationales sont cruelles !) nécessite une profonde mutation du sens même à donner à l'acte professionnel d'enseigner.

Comment s'y prendre ? Regardons dans le numéro spécial de *Direction* sur les 20 ans du SNPDEN ce qui a fait notre force: l'unité entre nous avant tout, l'échange ouvert pour définir ensemble les objectifs essentiels à atteindre, sans compromis sur les valeurs: la laïcité, le vivre-ensemble, une pédagogie de la promotion de tous par l'éducation... Dans l'UNSA parce que c'est notre place, avec la FSU parce que c'est encore – l'organisation majoritaire dans les collèges et les lycées...

Sans oublier les questions corporatives (« de carrière » si vous préférez) qui sont celles qui font venir les collègues aux AG (merci Philippe Tournier, merci Philippe Vincent de votre présence à Orléans) pour maintenir l'attractivité de nos fonctions... et en gardant toujours, en objectif premier parce qu'il conditionne tous les autres, de pouvoir faire retrouver à tous les personnels de direction le plaisir et la fierté d'exercer leur métier !



INTERVENTIONS DES SA

Paris (Jean-Claude Devaux)



Je retrouve, et je n'en suis pas peu fier, mon pays natal... et il ne faudrait pas grand-chose pour que je vous entonne le p'tit quinquin... que j'ai d'ailleurs fait apprendre à la délégation parisienne toute entière dans le train en venant...

Merci Lille de votre accueil, bien à la hauteur de votre réputation!

Mais revenons-en à Paris: Ah, Paris sera toujours Paris... forte d'un peu plus de 60 % de syndiqués et qui voit son taux de syndicalisation chez les adjoints progresser de 10 %, Paris n'est pas peu fière de porter les idées et les mandats de son syndicat, et de faire progresser sa syndicalisation et son poids face aux instances dirigeantes, bien plus important que les autres syndicats dans l'académie.

La délégation de Paris sera donc porteuse des résultats de son travail en académie.

Notamment en vie syndicale: Paris est partie prenante sur le sujet de la laïcité; si nous ne proposons pas de motion, pour autant nous partageons les positions affichées. On ne nie pas la présence du privé dans l'accomplissement du service public d'éducation mais nous devons exiger qu'une priorité soit donnée à l'enseignement public.

Par ailleurs, nous sommes satisfaits que nos remarques sur le RI et les statuts aient trouvé résonance.

En pédagogie: dans le cadre de l'école du socle, nous demandons un pilotage interdégradés effectif avec clarification de la place de chacun, principaux, IEN, directeurs d'école. Comme déjà évoqué au CSN, le

système de certification à la fin du collège doit être simplifié.

Un débat doit être ouvert avec les syndicats enseignants sur leurs missions, leur rôle afin que les réformes tant du collège que du lycée puissent être effectives.

Faire vivre ces réformes nécessite des conditions de fonctionnement qui posent notamment la question de la mise en réseau des établissements. Nous pensons que ce débat est nécessaire.

Enfin, notre métier a évolué depuis le référentiel de 2000, la charte de pilotage de 2007 en a déjà tenu compte. Sur les douze dernières années, nos missions ont évolué. Nous pensons qu'il faut avoir une réécriture de ce qu'est notre métier aujourd'hui; cette évolution justifie la construction d'un nouveau statut; il doit certainement se rapprocher de celui des personnels d'encadrement.

Cette question statutaire doit être notre feuille de route dans les discussions d'agenda social à venir.

Voilà ce que Paris essaiera d'apporter comme eau au moulin de notre syndicat pendant ce congrès de Lille et sous ce beau soleil de cette belle ville, berceau du « p'tit quinquin ».

« Et à ti's aut' tertouss, avec el'travail qui t'attind, j'te souhaite bon courach et et un bon congrès! » (en « chti'mi » dans le texte)

Bon congrès à toutes et à tous!

Poitiers (Christian Macheteau)



Je voudrais tout d'abord remercier les collègues de cette académie pour

l'accueil si chaleureux qui nous est réservé et en particulier ceux qui ont œuvré à l'organisation de ce congrès.

J'entendais hier à cette tribune tous les efforts entrepris depuis des décennies pour faire de ce pays noir un pays vert; s'il y a bien une chose qui s'entend ici avec force et qui se voit au premier regard, c'est l'esprit de solidarité qui règne dans cette région que je découvre pour la première fois.

La solidarité, c'est ce qui nous permet depuis des années d'affronter les difficultés dont nous parlions déjà au congrès de Biarritz, des difficultés qui n'ont fait que s'accroître avec les conséquences que l'on connaît sur le terrain, et une fatigue des personnels de direction qui n'a jamais été aussi grande. Les problèmes de santé qui s'accumulent chez un grand nombre de collègues sont malheureusement là pour en témoigner.

Depuis 2009, nous n'avons cessé de dénoncer les effets de la rigueur sur notre école. Nous n'avons cessé de demander que les déclarations ministérielles et les textes en vigueur servent de support réel aux calculs des dotations.

Je me souviens qu'en février 2011, la moitié des collègues de notre académie était rassemblée devant la préfecture de région pour expliquer que les dotations horaires ne permettaient pas de mener à bien les réformes en cours dans le second degré, que cela avait des conséquences sur l'autonomie des établissements, qu'il était difficile dans ce contexte de rester crédible sur le terrain et continuer de mobiliser les équipes dans des établissements mis par ailleurs en concurrence avec l'assouplissement de la carte scolaire et au final d'effacer cette corrélation révoltante entre la réussite et les origines sociales des élèves.

Au cours de ces trois dernières années, le transfert des charges de la centrale vers les EPLE s'est encore renforcé et on peut douter que le système aurait pu continuer de fonctionner sans un engagement total de notre part.



Dans cette période, il ne fut pas toujours facile d'être syndicaliste et pourtant, même dans cette situation difficile, nos interventions ont toujours été entendues par les autorités académiques et les situations souvent reconsidérées.

C'est à l'évidence la raison pour laquelle notre liste, avec un taux de participation de près de 86 %, a obtenu 77 % des voix aux élections professionnelles d'octobre dernier.

Le SNPDEN académique est sorti renforcé de ces élections et peut ainsi continuer de faire entendre sa voix, d'exprimer avec force ses positions et d'affirmer les valeurs qui sont les nôtres, des valeurs que l'on retrouve dans les motions que nous avons fait remonter pour la préparation de ce congrès.

Notre académie, dans le cadre de deux CSA, des AGD et de notre dernière AGA, s'est en effet beaucoup investie pour apporter sa contribution portant sur l'autonomie des EPLE, la rénovation du dialogue social, les entretiens professionnels des enseignants, la formation continue mise à mal; c'est le moins que l'on puisse dire par la loi Warsmann et la défense du service public.

Il faut rappeler avec force que l'école publique, gratuite et laïque, est un fondement de notre démocratie et qu'elle doit échapper aux logiques consuméristes.

Notre académie tient enfin à saluer la qualité du travail et les résultats obtenus par le bureau national. Nous adressons aussi nos remerciements à Philippe Tournier pour la qualité de ses analyses sur les évolutions de notre société et les actions que nous devons conduire au sein de notre syndicat.

Un grand merci aussi aux collègues qui se sont déplacés dans notre région; je pense à Joël Olive, Philippe Vincent, Éric Krop ou encore à Laurence Colin, Pierre Carbajo et enfin à Philippe Girardy qui a marqué les collègues en montrant si bien la capacité de résistance du SNPDEN, notamment dans le cadre de la réforme des retraites.

Enfin, si nous étions fiers au

congrès de Biarritz de voir Dominique Faure rejoindre le bureau national, nous félicitons cette année Dominique Harismendy pour son intégration dans le groupe des commissaires paritaires nationaux.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans faire un constat. Nous avons été accueillis à Biarritz (je n'oublie pas bien sûr les congrès précédents); aujourd'hui nous sommes à Lille; après le Sud, le Nord: que penseriez-vous un jour d'une ville à l'Ouest de notre beau pays, La Rochelle par exemple?

En tout cas, nous sommes candidats pour l'organisation d'un futur congrès. Merci à tous.

Reims (Philippe Labiausse)



Au moment de rendre la main et de céder la place à la tête du secrétariat académique de la section de Reims, je voudrais tout d'abord remercier l'équipe sortante du BN, et en premier lieu Philippe Tournier bien sûr, pour tout le travail accompli depuis Biarritz, à un moment de notre vie syndicale où réformes et évolutions se sont accélérées, nécessitant de la part des cadres de notre syndicat une vigilance et une réactivité de tous les instants.

La systématisation et la régularité des rencontres BN/SA ainsi que des temps élargis aux SD ont permis de nourrir l'ensemble des niveaux de la réflexion initiée au niveau national mais également de faire remonter plus efficacement les inquiétudes ou les demandes de la base; j'ai à ce moment une pensée toute particulière pour mes collègues SA dont le rôle est

fondamental pour la bonne marche de notre organisation et, croyez-le, ce n'est pas facile tous les jours!

Le nouveau rythme des CSN, alternant courts et longs, s'il demande sans doute à être encore affiné, particulièrement pour ce qui est de celui de novembre, relève d'une observation logique et cohérente; j'y ai, en tout cas à titre personnel, trouvé satisfaction.

Je n'aurais garde d'oublier également de saluer la présence d'Isabelle Bourhis à nos côtés, qui gardera sans doute longtemps en mémoire une audience étrange au rectorat en compagnie de Philippe... ainsi que Pierre Carbajo qui fut précédemment notre commissaire paritaire national.

Tant que j'en suis aux remerciements, je souhaite saluer Amadou Simal, membre sortant du BN mais aussi me féliciter de l'arrivée de Véronique Titeux qui va, en quelque sorte, perpétuer la place de notre académie au sein de cette équipe nationale.

Je voudrais également me féliciter de la bonne santé de notre section académique: 250 adhérents pour 386 personnels de direction, actifs et retraités confondus, soit 65 % d'adhérents; jamais l'académie de Reims n'était parvenue à un tel niveau depuis 20 ans!

Il faut bien sûr s'en réjouir et y voir la récompense du travail de la section et plus particulièrement du bureau académique et du CSA, que je n'aurais garde d'oublier de remercier également, mais ne pas oublier que cela est aussi la conséquence des difficultés rencontrées et des inquiétudes ressenties par les personnels de direction dans une académie qui, après avoir été dirigée par la première femme rectrice (c'était Alice Saunier-Séité en 1976...), a connu tout récemment le plus jeune recteur de l'histoire en la personne d'Alexandre Steyer, juste avant d'accueillir le premier recteur non issu des rangs universitaires avec Philippe-Pierre Cabourdin.

Ces « premières », venant après la nomination d'une très grande majorité de recteurs débutant dans les fonctions



INTERVENTIONS DES SA

et donc, en plus d'un compréhensible manque d'expérience, restant le plus souvent peu de temps, ont toujours abouti à ce que notre académie, l'une des plus récentes de métropole, soit en permanence comme une friche ou une terre de conquête avec, à chaque fois, des liens à reconstruire, des habitudes à remettre en place.

Les SA et SD qui se sont succédé ont donc dû composer avec un « défilé » de recteurs connaissant plus ou moins le système éducatif et les rouages tant du ministère que des collectivités ; intéressant mais souvent frustrant et en tout cas épuisant, surtout à l'heure où, comme l'a si bien décrit Philippe Tournier, nous découvrons la tutelle des trente ministères de l'Éducation nationale... C'est d'autant plus vrai que les services académiques et départementaux ont apporté, eux aussi, leur pierre au « culte » du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et que, de ce fait, leur efficacité n'est pas forcément toujours à la hauteur de ce que nous en attendrions...

Notre académie a également souvent été sinon à la pointe, du moins dans l'actualité pour ce qui est de la carte des établissements : après la mise en place, il y a une quinzaine d'années, d'établissements multi-sites, particulièrement dans le département des Ardennes, nous vivons aujourd'hui de nombreuses fusions d'établissements, initiées par le niveau académique, soit pour transformer les cités scolaires en LPO, soit pour créer des établissements plus importants, avec une image ou une orientation spécifique, ici par exemple un établissement des métiers de l'armée ou là le support d'un internat d'excellence.

Ces évolutions inquiètent évidemment les personnels de direction et, en premier lieu, les adjoints qui voient diminuer ainsi le nombre de postes de chefs d'établissement qui leur soient accessibles...

Comme un certain nombre d'autres académies, nous avons dû mettre en œuvre la réforme des lycées dans

des conditions qui ne nous ont pas satisfaits, avec des dotations calculées selon des méthodes ne correspondant pas à l'esprit des décrets et destinées uniquement à réaliser des économies en limitant la marge de manœuvre des établissements ; au final, cela a abouti, et ce sera pire encore l'an prochain, à limiter le fonctionnement en groupes à effectifs réduits et surtout à limiter la mise en place de l'accompagnement personnalisé, pierre angulaire de cette réforme qui, de ce fait, ne sera évaluée, si elle l'est un jour... que dans des conditions qui n'auront pas été celles initialement pensées et prévues par ses concepteurs.

Devant nous se dressent désormais un certain nombre de perspectives, dont celle de la révision de notre statut ou, à tout le moins, de l'évolution de celui-ci, indispensable si le resserrement de la carte des EPLE que j'évoquais précédemment perdurait, voire s'amplifiait.

Nous sommes également dans l'attente d'évolutions dans le pilotage des EPLE, à l'heure où la carte des agences comptables en réduit le nombre de jours en jours, à l'aube, qui sait, du transfert d'un certain nombre d'opérations de gestion vers les établissements dont, pourquoi pas, les payes... évolutions qui justifient au plus vite la satisfaction de la demande récurrente du SNPDEN d'une structure administrative en EPLE suffisamment nombreuse et performante.

Notre métier a beaucoup évolué depuis dix ans et tout laisse à penser que ce mouvement va se poursuivre et sans doute s'amplifier ; la question de notre formation, à l'entrée dans nos fonctions comme en formation continue, sera également à n'en point douter un enjeu important.

Nous pouvons en tout cas compter sur l'ensemble du BN, rassemblé autour de Philippe, pour poursuivre le travail mené et répondre à l'ensemble de ces enjeux et de ces évolutions de notre système et de notre métier.

Merci à toutes et à tous de votre attention.

Rennes (Philippe Debray)



« Demat d'an holl, Trugarez vras d'hor mignoned evit o degemer »

Pour la section académique de Rennes, le congrès de Lille arrive à point nommé et je ne veux pas faire uniquement référence au contexte politique du moment. Si, bien évidemment, la force et la qualité de nos échanges à venir vont permettre d'enrichir encore un peu plus notre doctrine (c'est bien là l'un des principaux objets d'un congrès), l'occasion nous est également donnée, au terme de ce cycle de trois années qui nous sépare de Biarritz, de dresser un bilan objectif et sans concession de notre action syndicale, locale et nationale.

Tout d'abord et de manière incontestable, le bilan que présente le bureau national nous apparaît tout à fait remarquable et, au-delà du résultat largement positif du vote de notre académie sur le rapport d'activité, les scores obtenus par le SNPDEN aux dernières élections professionnelles valident à eux seuls la stratégie syndicale mise en œuvre à l'échelon national.

En revanche, pour notre section académique, l'heure est à l'acte de contrition, ce qui, vous me l'accorderez, relève d'une démarche ô combien paradoxale pour le vieux « laïcard » que je suis.

Aujourd'hui donc, nous sommes dans l'obligation de reconnaître, malgré tous nos efforts de communication, d'écoute et d'aide aux collègues, de réactivité et d'investissement de la part de tous nos élus, actifs et retraités, que



notre syndicat n'a pas le parfait rayonnement que nous voudrions qu'il ait dans notre académie.

Lors des dernières élections professionnelles, nous avons fait figure de mauvais élève, si l'on se compare aux autres académies, en réalisant un score en léger recul par rapport à 2008, avec un nombre de voix qui correspond très précisément à notre nombre d'adhérents actifs (211).

Certes, nous conservons nos 4 sièges en CAPA. Certes, nous gardons le même poids dans toutes les instances de concertation; nous y sommes trois fois plus nombreux que chacun de nos concurrents. Bien sûr, nous restons, avec 58 % des voix, le syndicat majoritaire des personnels de direction de notre académie mais la légère diminution du nombre de nos adhérents enregistrée cette année nous pose cependant question. Ce phénomène est d'autant plus difficile à expliquer que 32 nouveaux jeunes collègues nous ont rejoints depuis septembre dernier.

Nous pourrions nous abriter derrière l'existence en Bretagne d'un paysage syndical unique en France: ID et SNUPDEN pour ainsi dire inexistant, un SGEN-CFDT bien représenté (autour de 18 %) et une CGT des personnels de direction très active dans l'un de nos départements, mouvement bien encadré au sein duquel le drapeau rouge flotte parfois au-dessus du tailleur « Chanel » ou de l'épinglette « Rotary club » mais qui regroupe aujourd'hui 19 % de nos collègues.

Cette forte concurrence n'explique pas tout et nous espérons profiter au mieux de nos débats à venir pour donner un nouveau cap à notre action locale, qui la rende plus lisible, plus dynamique, constructive et combative. L'objectif affiché est de mobiliser nos adhérents mais également d'attirer de nouveaux collègues qui n'ont, pour certains, ni une culture syndicale bien ancrée, ni même l'idée qu'un syndicalisme fort des personnels de direction est fondamental pour notre profession.

Pour toutes ces raisons, nous participerons activement, comme vous tous, à ce congrès de Lille en portant à la fois les motions de notre académie mais aussi les grandes questions que se posent aujourd'hui nos collègues sur l'évolution de nos missions.

Parmi beaucoup de thèmes dont nous souhaitons débattre, nous pensons que l'incontournable question du rôle pédagogique du chef d'établissement, qui est au cœur de notre professionnalité et de l'évolution du système éducatif, devra être posée durant ce congrès, notamment au travers de son corollaire immédiat, la gestion des ressources humaines (quel recrutement des personnels, quels services, quelle évaluation, quelles modalités de remplacement, quel traitement de la difficulté professionnelle? etc.).

Cette réflexion nous paraît centrale aujourd'hui tant l'égalité des chances et la réussite des jeunes qui nous sont confiés semblent bien devoir être construites autour de profondes évolutions des pratiques enseignantes au collège et au lycée.

Nous apporterons également notre contribution à toutes les réflexions sur l'évolution de nos carrières en privilégiant la notion d'« unicité » d'un corps que nous souhaitons à deux classes (accueil et promotionnelle), dans le cadre d'un statut spécifique. Nous défendrons le principe de la « cotation des emplois » pour remplacer le système des « catégories d'établissements » qui ne rend plus vraiment compte de la complexité de nos missions et qui n'assure pas toujours une juste valorisation à l'ensemble des personnels de direction et en particulier aux adjoints.

Enfin nous ne pourrions certainement pas faire l'impasse durant nos travaux sur la nécessité de construire un cadre de fonctionnement contractuel entre l'État, les collectivités territoriales de rattachement et les EPLE (une contractualisation tripartite). Il s'agit là, à nos yeux, d'une condition préalable nécessaire pour faire réellement vivre l'autonomie de nos

collèges et lycées en étant soumis le moins possible aux aléas des décisions politiques partisans.

Pour conclure, j'ai aujourd'hui une pensée émue pour un collègue devenu ami avec qui j'ai eu la chance de travailler durant mes 5 années de SA à Limoges alors qu'il était lui-même SD de la Haute-Vienne. Gilbert Magoutier nous a quittés en février dernier. Il avait participé aux trois derniers congrès et nous devons nous retrouver à Lille. Sa gentillesse et son sens de l'engagement syndical vont beaucoup me manquer lors de nos prochains travaux.

Rouen
(Guy François)



Nous remercions les collègues de l'académie de Lille pour l'excellent accueil qui nous est réservé cette semaine.

Ces dernières années, notre système éducatif a évolué dans un très mauvais sens que les collègues de l'académie de Rouen déplorent fortement: il n'y a plus d'équité de traitement des élèves sur l'ensemble du territoire national, sur un plan pédagogique comme sur un plan financier. Nous devons nous battre pour le maintien d'un système éducatif national, ce qui n'était plus dans l'état d'esprit gouvernemental. Tous les jeunes qui nous sont confiés doivent bénéficier des moyens qui leur permettent une progression scolaire au plus haut, avec davantage pour ceux qui en ont particulièrement besoin.

Si nous sommes favorables aux dernières réformes, elles ont été mal préparées, sans l'accompagnement



INTERVENTIONS DES SA

indispensable des personnels, avec des décisions précipitées qui ont nui à leur bonne mise en place. Les lycées professionnels ne peuvent pas organiser les groupes indispensables à une prise en charge adaptée des lycéens. Les lycées généraux et technologiques, comme les collèges, n'ont pas les moyens nécessaires à la stricte mise en place des horaires officiels.

Mais, mes chers collègues, notre système dispose de l'arme fatale pour gérer ces problèmes : l'autonomie... Avec la nouvelle gouvernance, le ministère se décharge des problèmes sur les recteurs qui, eux-mêmes, délèguent aux personnels de direction autonomes... Nos EPLE n'ont en fait plus de leur autonomie que le pouvoir de gérer les manques criants de notre système.

Les personnels de direction du SNPDEN de Rouen exigent que l'Éducation redevienne une priorité nationale, pas seulement dans l'affichage mais dans les actes, pour disposer des moyens nécessaires et suffisants pour répondre aux ambitions légitimes des usagers de l'école, y compris pour la formation des enseignants qui a été lamentablement anéantie.

Mais nous devons aussi être particulièrement vigilants pour maintenir notre autonomie vis-à-vis des collectivités territoriales qui n'aiment pas que le système éducatif leur échappe et qui, notamment à Rouen, cherchent tout moyen détourné (convention, règlement intérieur relatif aux logements de fonction) pour mettre une main hiérarchique habile sur les personnels de l'Éducation nationale.

Dans ces conditions particulièrement difficiles, les personnels de direction doivent faire fonctionner leur établissement, subissant les pressions venant de tout horizon, répondant aux très nombreuses sollicitations hiérarchiques. Ils n'ont plus le temps de la réflexion pédagogique qui devrait être le cœur de leur métier. Nos conditions de travail se dégradent de jour en jour, nous en avons assez.

Notre congrès doit établir une plateforme de revendications en ce qui concerne notre métier mais aussi nos rémunérations : nous devons avoir en tête que la majorité des chefs ou adjoints appartient à la deuxième classe et dirige un établissement de deuxième catégorie ; autrement dit, la rémunération de ces personnels de direction affiche un différentiel négatif avec celle de certains enseignants, c'est inadmissible.

Nous devons être très ambitieux dans nos exigences, le SNPDEN de Rouen propose une échelle B accessible rapidement pour chacun des personnels de direction...

L'académie de Rouen remercie particulièrement le bureau national et notre secrétaire général, cher Philippe, pour son travail de qualité réalisé au service de tous les personnels de direction et de l'Éducation nationale pendant ces trois années passées.

Nous remercions aussi les collègues de l'académie de Lille pour l'excellent accueil qui nous est réservé cette semaine.

Bon congrès à tous.

Strasbourg (Jacky Schlienger)



Intervention rédigée avant le 6 mai, sans connaissance précise des résultats mais avec tout de même des indications « sondagières » dont je ne vais pas tenir compte.

« Après l'élection, la baston ! » pour reprendre le titre d'un magazine distribué lors de la manif du 1^{er} mai. Certainement non mais le temps où, de manière un peu naïve, on peut penser

que les lendemains vont chanter tout seuls, que la vie va se trouver changée, est dernière nous.

Que retenir pour nous, SNPDEN, principal syndicat des personnels de direction, de cette période électorale qui n'est pas close ? Après avoir élargué les prises de position propres à la campagne elle-même, souvent caricaturales, voire outrancières, il nous faut nous positionner clairement, tenir un congrès résolument dynamique et volontaire. Nous avons pu constater que, de CSN en congrès et de congrès en CSN, nous avons une tendance rassurante à creuser encore et encore le même sillon. Autour de Philippe Tournier, l'équipe sortante s'est attachée à sortir de cet écueil ; je suis persuadé que ce mouvement va se poursuivre avec la nouvelle.

Félicitations pour le travail effectué par l'équipe sortante, bravo pour la réactivité et la pertinence de la réflexion et la qualité de la communication.

Dans les années à venir, l'enjeu est d'importance : quelle que soit l'origine du diagnostic, le résultat est toujours identique : l'école française est malade et cela depuis plus de 10 ans ; l'ascenseur social n'est pas en panne mais il a tendance à descendre. Alors que faire ? Je reprends à mon compte, partiellement, une analyse de Jean Houssaye, professeur des sciences de l'éducation à l'université de Rouen. 4 principes : arrêter de favoriser ceux qui ont plus, faire en sorte que ceux qui ont plus aient moins, faire en sorte que ceux qui ont moins aient plus, arrêter de défavoriser ceux qui ont moins, arrêter de favoriser ceux qui ont plus. À partir de ce rapport, en tirant sur la pelote de laine, on peut constater les 3 principaux dysfonctionnements de notre système :

1. Inégalités territoriales : quand la Cour des Comptes montre que les établissements parisiens disposent de 47 % de moyens délivrés par l'État supplémentaires par rapport à la banlieue, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour parler d'injustice.



Mais aujourd'hui pour qui poussent ces blés dorés et cette vigne luxuriante sinon pour Rome ? Où se font les carrières politique, économique, culturelle sinon à Rome ? Alors je pose la question : un empereur romain régnant à l'Élysée, est-ce plus pertinent qu'une petite trentaine de barons dirigeant chacun sa petite parcelle de territoire ? L'objectif étant que chacun, quelle que soit son origine géographique, ait la même chance de réussir au sein de l'école de la République, qu'il soit fils de roi ou gueux, fille de centre-ville ou banlieusarde, romain ou paysan des marches de l'empire...

2. Inégalité sociales : quand les résultats des admis aux grandes écoles privées ou publiques, fleurons de l'institution scolaire française, notamment par l'intermédiaire des classes préparatoires, continuent à entériner la reproduction sociale, il n'y a pas à s'interroger sur le fait que l'argent de l'État va d'abord aux plus favorisés en matière d'éducation. Il n'est pas nécessaire de développer plus avant : les grandes écoles sont peuplées de fils et de fille de... Tant mieux pour eux mais c'est au détriment des autres. R. Descoing a démontré qu'il n'y a pas de fatalité mais qu'il est nécessaire d'avoir de l'énergie et du courage pour s'attaquer à ces bastions... et que cela fonctionne.
3. La bonne conscience à travers les différentes réformes des trente dernières années. Or, pour en sortir, au-delà des besoins humains réels qui ne sont plus à notre disposition de par la RGPP, il s'agit pour nous de faire preuve de courage politique et de combativité. Terminé le temps de la naïveté, nous sommes plus vieux de 30 ans ; c'est maintenant le temps de l'exigence forte. Membre d'un syndicat laïc, on peut exiger du nouveau gouvernement, d'où qu'il vienne, que l'on sorte de ces réformes qui sont à l'égalité

des chances ce que la charité chrétienne est à la lutte contre la pauvreté : cela nourrit plus la conscience de celui qui fait que de celui qui reçoit. Les politiques dites de « compensation » s'inscrivent souvent dans cette logique. Qu'il s'agisse des RASED, des ZEP, des internats d'excellence, des heures de soutien ou de dispositifs de ce type, on voit bien que l'optique est la même : compenser, au moins pour certains, la discrimination négative dont ils sont victimes. Faire un peu plus pour qu'ils aient un peu moins de moins. Chacun sait que les moyens et les résultats de ces dispositifs sont sujets à réusite et à discussions.

En conséquence, il faut arrêter de défavoriser ceux qui ont moins. Évidemment, il est délicat d'afficher vouloir favoriser un tel principe... Il n'empêche. Tout ce qui ôte des moyens, même compensatoires, aux zones défavorisées par exemple, ne peut que contrecarrer ce principe. Créer des filières nouvelles, dévalorisées institutionnellement, sert de poudre aux yeux pour contrebalancer les inégalités de fait. Envoyer systématiquement les personnels les plus jeunes encadrer ces enfants et ces jeunes ne fait que renforcer le mécanisme de dévalorisation mais là, on se heurte au corporatisme enseignant et aux règles du mouvement de mutation.

Au niveau national, le SNPDEN est capable de relever ce défi et de participer, à sa place qui est celle d'un syndicat de l'encadrement, donc stratégique, à la construction d'une véritable école de la République qui intègre, qui valorise, qui réussit.

À son niveau, l'académie de Strasbourg va participer à ce combat avec des dossiers ouverts par notre recteur ou les collectivités territoriales qui nous interpellent :

- politique volontaire de mise en place d'une nouvelle gestion de la DRH des enseignants (comme au

niveau national) mais également des personnels de direction dans la mesure où la rectrice souhaite maîtriser l'ensemble du mouvement de mutation (*quid* du mouvement national ?) ;

- volonté, après la probable création du Conseil d'Alsace (addition des deux départements et de la région) de maîtriser l'ensemble des politiques d'orientation et de l'enseignement des langues (avec d'éventuels enseignants de langue sous statut de fonctionnaires territoriaux).

À travers l'UNSA, le SNPDEN est déjà interpellé sur notre position. Dès à présent, nous sommes dans le concret, à nous de saisir le présent sans peur afin de choyer l'avenir.

Alors mes chers amis, compagnons, camarades, agissons pour qu'après une semaine de congrès, nous repartions, comme après un bon concert, un match, un marathon, un repas entre amis, plus riches et plus forts qu'avant.

Nouvelle-Calédonie (André Gable)



Depuis 2009, la section de Nouvelle-Calédonie participe aux travaux du congrès national ; nos collègues apprécient grandement cette disposition et je tiens, au nom de nos adhérents, à remercier chaleureusement le bureau pour l'attention portée à une si petite section située aux antipodes de la France métropolitaine.

L'enseignement secondaire est organisé en Nouvelle-Calédonie sous



INTERVENTIONS DES SA

l'égide d'un vice-rectorat constitué de 41 établissements publics et de trois directions diocésaines de l'enseignement. L'ensemble des effectifs scolarisés s'élève à 33.562 élèves dont 23.400 dans les lycées et collèges publics et 10.162 dans les structures privées. 62 personnels de direction pilotent les établissements.

Je voudrais, sans entrer dans trop de détails, vous présenter le cadre dans lequel nous assurons nos fonctions. Une évolution institutionnelle marque l'année 2012. En application de la loi organique du 19 mars 1999 consécutive à l'accord de Nouméa, lequel pose les principes et les conditions relatifs au transfert de compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie, l'enseignement du second degré, public et privé, est transféré à la Nouvelle-Calédonie au premier janvier 2012. Cinq conventions sont mises en œuvre pour fixer les périmètres de cette compétence transférée. Désormais, c'est la Nouvelle-Calédonie qui édicte les règles dans le domaine de compétence transférée.

L'État transfère à la Nouvelle-Calédonie les moyens qu'il consacrait à l'exercice de sa compétence: moyens humains, moyens financiers au travers de la dotation de compensation, moyens structurels (les services publics permettant de mettre en œuvre la compétence). L'organisation de l'enseignement, le projet éducatif sont du ressort de la Nouvelle-Calédonie; par contre, les programmes et la délivrance des diplômes demeurent de la compétence de l'État. Afin d'accompagner ce processus, l'État s'engage à mettre à disposition globale et gratuite la structure administrative appelée vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que l'ensemble des personnels. Le terme de cette période de mise à disposition globale et gratuite n'est pas fixé dans le temps; c'est à l'État ou à la Nouvelle-Calédonie d'y mettre fin.

Depuis février 2008, les instances syndicales ont été concertées en amont de la préparation du transfert; en 2010, quatre collègues ont été associés aux

travaux du grand débat sur l'avenir de l'école néocalédonienne présidé par Claude Thélot.

Un long parcours reste à accomplir; le chemin à suivre ne sera pas des plus aisés. C'est ainsi que notre vigilance est de mise quant au statut à venir des établissements. Il nous faut être vigilant afin que soit garantie une réelle autonomie de nos collèges et lycées. Nous avons demandé qu'un projet de statut nous soit présenté avant qu'il ne soit adopté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie. Les dispositions réglementaires du fonctionnement des établissements publics néocalédoniens sont fixées par des lois de pays. Corrélativement au statut des établissements, notre attention se portera sur le statut des personnels de direction. Un statut territorial des personnels de direction existe mais, datant de 1990, il est archaïque et demande à être actualisé et cela par anticipation de la fin de la période de mise à disposition globale et gratuite. Dès la fin de la période de mise à disposition, les collègues qui assureront leurs missions en Nouvelle-Calédonie seront placés en position de détachement auprès de la Nouvelle-Calédonie.

Nombre de dossiers nous attendent. En 2011, nous nous sommes mobilisés à l'annonce, non concertée, de la fermeture des agences comptables sises en établissement. Le SNPDEN et la section UNSA-Éducation ont exprimé leurs réticences à la fermeture des agences comptables prévue par application de l'article 27 de la loi organique qui stipule que la comptabilité des établissements publics n'est pas transférée; la trésorerie générale assure cette charge. Ce même article maintient l'enseignement supérieur de compétence État mais une convention donne à la Nouvelle-Calédonie la charge des classes de techniciens supérieurs et des classes préparatoires aux grandes écoles. À ce jour, les agences comptables continuent de fonctionner, les gestionnaires agents comptables étant toujours en poste.

Par ailleurs, tout comme nos collègues de métropole, nous demeurons vigilants quant aux moyens toujours dévolus par l'État aux établissements. Au mois de mars, nous avons été consultés lors d'une mission d'inspection générale relative aux moyens et ressources humaines apportées aux établissements.

Notre population scolaire diversifiée tant par ses origines culturelles que sociales demeure dans un état de scolarisation favorable malgré parfois de lourds déficits linguistiques dans la maîtrise du français; par contre, les établissements scolaires font parfois l'objet de déstabilisations dues à des parents ou des personnels qui tentent d'introduire un contexte politique au sein des communautés éducatives. Le SNPDEN, grâce à sa représentativité, a pu ainsi apporter son soutien aux collègues placés en situation difficile et montrer combien l'autorité des chefs d'établissements était incontournable pour affirmer la sérénité, condition nécessaire du fonctionnement des établissements.

Depuis le rentrée de février, deux mouvements sociaux ont mis nos collègues dans des situations délicates, partagés entre l'obligation de continuité du service public et leurs responsabilités en matière de sécurité.

Au premier janvier, les chefs d'établissements sont nommés par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie; cela aura des effets quant au mouvement des collègues postulant: quelles seront alors les incidences sur les procédures et le mouvement national? Nous avons demandé au vice-recteur de clarifier cette situation nouvelle; la question a été abordée lors d'un récent groupe Blanchet. Je dirai au passage que cette instance a été initiée à la demande du SNPDEN et qu'elle nous permet une rencontre mensuelle avec le vice-rectorat.

Le SNPDEN a un rôle d'acteur dans la mise en œuvre des processus en cours mais plus nous allons de l'avant, plus l'opacité est de mise. Pour tous, il est urgent de savoir où le



pays en construction veut conduire sa jeunesse, quel projet éducatif et quel mode organisationnel pour se faire. Il est difficile d'imaginer qu'un pays de moins de 300.000 habitants puisse réinventer en quelques temps un système éducatif à part entière. Aussi les références nationales sont plus que jamais nécessaires ; en cela les liens qui nous unissent à nos collègues de métropole par le biais syndical ne peuvent se distendre.

Les collègues de Nouvelle-Calédonie ont bien compris la nécessité de la solidarité au sein du SNPDEN et si 70 % des personnels de direction sont adhérents, tous ont ressenti la nécessité de l'union syndicale affirmée par la création en 2009 de l'UNSA-Education Nouvelle-Calédonie. À l'issue des récentes élections professionnelles, la jeune UNSA obtint deux des cinq sièges au comité technique spécial.

Bien qu'isolés géographiquement et en petit nombre comparativement à de grandes académies, notre action est loin d'être négligeable ; notre volonté de faire vivre les valeurs de laïcité et de tolérance est affirmée et nous souhaiterions, pour nous renforcer davantage, la venue à Nouméa d'un membre du bureau national. Nous nous ferions un plaisir de lui faire découvrir la Nouvelle-Calédonie dans tous ses aspects humains, sociaux et économiques.

Je vous remercie de votre attention.

Toulouse (Jean-Paul Ginestet)



Toulouse va bien. L'implantation du SNPDEN y est plutôt bien ancrée :

63 % des actifs syndiqués et 75 % des voix aux élections professionnelles. Le taux de syndicalisation des actifs a progressé de 12 % en 2 ans. Il y a encore des marges de progrès donc il y a de l'espoir.

Des réflexions collectives régulières permettent de nourrir et d'alimenter les débats internes mais aussi de porter une position étayée et argumentée auprès des instances académiques. Le SNPDEN organise un séminaire annuel. Cette année, 70 collègues se sont retrouvés pendant 2 jours autour d'une question joyeuse : « Autonomie de l'EPLÉ et responsabilité des personnels de direction ». Je remercie les collègues de Toulouse pour le travail collectif mené dans l'académie.

Je ne reprendrai pas les thématiques évoquées par les différentes académies dont les contributions pour le congrès témoignent d'une dynamique incontestable impulsée et accompagnée par les membres du bureau national. Je me limiterai à l'évocation d'un constat et de deux questions d'ordre général qui, à Toulouse, semblent devoir être au centre de nos préoccupations pour les mois à venir. Ces questions ont trait au rapport entre le singulier et le collectif, l'intérêt particulier et l'intérêt général.

Cela a déjà été dit : sur le plan de la définition des politiques éducatives, les sociologues et les pédagogues cèdent progressivement la place aux économistes et aux comptables. De fait, les EPLE sont plus considérés comme des organisations destinées à produire des résultats rapidement évaluables (vision plutôt marchande) que comme des institutions garantes d'une certaine idée de l'école (vision plutôt humaniste).

Aujourd'hui, le service public d'éducation participe à ces deux logiques et l'enjeu pour l'EPLÉ est peut-être dans leur articulation : comment la logique mécanique, instrumentale, peut-elle être contenue pour ne pas marginaliser (ou ringardiser) la poursuite des idéaux républicains ? L'obligation de résultats

qui est faite aux EPLE exprime une pression sociale forte en faveur d'un système éducatif plus « performant ». De quelle performance parle-t-on ?

Cette évolution est accompagnée par un cortège d'indicateurs, classements ou palmarès qui génèrent de fait un climat propice à la compétition ou à la concurrence. Le contexte actuel combine les effets de plusieurs évolutions en marche : l'obligation de résultats, la décentralisation, l'autonomisation et la responsabilisation des EPLE. Il nous paraît indispensable d'intégrer le principe de l'autonomie de l'EPLÉ dans une approche collective inter-établissements afin de ne pas laisser enfermer l'EPLÉ dans un rapport inégal.

Comment éviter que l'Éducation nationale ne devienne une mosaïque de petites entreprises concurrentes ? Comment prévenir une dérive compétitrice, concurrentielle, dont on sent bien qu'elle est fortement encouragée ? Nous sommes dans un système en mutation dont nous avons du mal à percevoir le but, le point d'arrivée, mais dont nous sentons, parfois confusément, qu'il paraît affaiblir l'aspect collectif et les valeurs communes au profit des attitudes individuelles.

Dans un contexte de promotion de la personnalisation en éducation, comment défendre, rétablir, le primat du collectif sur le particulier ? Comment éviter que la singularité ne s'impose ? Comment éviter que la singularité ne soumette le groupe ou la classe ? Personnels de direction, nous devons investir ce domaine, individuellement et collectivement.

Pour terminer et nous accompagner lors de ce congrès, j'évoquerai Saint-Exupéry. Le Petit Prince avait déjà visité 4 planètes où il avait successivement rencontré le roi (obsédé par le pouvoir et convaincu de sa destinée), le vaniteux (uniquement centré sur sa personne et convaincu de sa supériorité), le buveur (qui boit pour oublier qu'il boit) et le businessman (obsédé par les chiffres et l'accumulation). La



cinquième planète était très curieuse. C'était la plus petite de toutes. Il y avait là juste assez de place pour loger un réverbère et un allumeur de réverbères. « Peut-être bien que cet homme est absurde. Cependant il est moins absurde que le roi, que le vaniteux, que le businessman, que le buveur. Au moins son travail a-t-il un sens. Quand il allume son réverbère, c'est un peu comme s'il faisait naître une étoile de plus, ou une fleur. Quand il éteint le réverbère, ça endort la fleur ou l'étoile. C'est une occupation très jolie. C'est véritablement utile puisque c'est joli. » Lorsqu'il aborda la planète, il salua respectueusement l'allumeur :

- Je fais là un métier terrible. C'était raisonnable autrefois. J'éteignais le matin et j'allumais le soir. J'avais le reste du jour pour me reposer et le reste de la nuit pour dormir...
- Et, depuis cette époque, la consigne a changé ?
- La consigne n'a pas changé, dit l'allumeur. C'est bien là le drame ! La planète d'année en année a tourné de plus en plus vite et la consigne n'a pas changé !
- Alors ? dit le petit prince.
- Alors maintenant qu'elle fait un tour par minute, je n'ai plus une seconde de repos. J'allume et j'éteins une fois par minute ! [...].

Celui-là, se dit le petit prince, tandis qu'il poursuivait plus loin son voyage, celui-là serait méprisé par tous les autres, par le roi, par le vaniteux, par le buveur, par le businessman. Cependant, c'est le seul qui ne me paraisse pas ridicule. C'est peut-être parce qu'il s'occupe d'autre chose que de soi-même. »

Je ne sais si nous sommes parfois des allumeurs de réverbères mais il faut bien reconnaître que notre planète éducative donne l'impression de l'emballage, ce qui ne rend pas notre tâche facile. Un congrès, c'est une belle occupation au service de l'intérêt général. C'est donc véritablement utile. Je vous souhaite une bonne semaine.

Versailles (François Torres)



Après Biarritz avec son casino, sa mer et son « Napoléon le petit », nous voilà à Lille avec sa grand-place, son beffroi et sa fameuse... braderie. Merci tout d'abord pour les collègues du Nord-Pas-de-Calais pour leur accueil fraternel, convivial, solidaire...

En 3 ans, que s'est-il passé ? Des réformes, des crises, des doutes, des interrogations au point même que certains, tout récemment encore, et placés à de très hautes responsabilités, ont voulu remettre en cause nos valeurs, le sens même de ce que nous sommes, nous, corps intermédiaire, nous faire disparaître au lieu d'en être le garant. Alors à quoi sert ce corps intermédiaire que nous sommes ? Nous avons toujours considéré que l'essence même de notre action de syndicat réformiste est dans le dialogue social. Il est vrai que, pour qu'il y ait dialogue, il faut être deux.

Si, avec les collectivités territoriales, la facilité de dialogue n'est pas la même partout, et ce indépendamment de la coloration politique, par exemple, pour illustrer le propos, je prendrai une situation avec la région Ile-de-France. Nous nous sommes toujours félicités qu'avec la région le dialogue a toujours pu avoir lieu, même si des différences d'appréciation existent, voire des divergences.

Néanmoins, à la suite des dernières élections régionales, qui n'ont pas amené un changement de couleur politique mais seulement un renouvellement de quelques équipes, nous avons eu droit à une approche autre du dialogue, une vision différente

de notre métier de personnel de direction, et cela a conduit à des heurts en début de mandat. Pour retrouver un dialogue constructif, il a fallu pour cela une grande cohésion de nos trois sections académiques, mise en avant par un groupe de coordination très soudé, réactif, partageant les mêmes objectifs, conduit par un coordonnateur dont le dynamisme et l'efficacité sont reconnues par tous et à qui je rends hommage (je veux parler de Jean-Claude Lafay). Cette coordination a pu clairement montrer à nos différents interlocuteurs notre mécontentement, nos désaccords mais aussi notre force. Il est juste aussi de rappeler qu'il a fallu aussi un homme à la tête de la région, très sensibilisé depuis longtemps au métier de personnel de direction et à l'impérieuse nécessité du travail en commun pour retrouver une collaboration efficace.

Ceci pour dire que la vigilance est de mise quand changent les équipes, les personnes, voire des majorités, et auxquelles il va falloir faire admettre, de nouveau, notre spécificité, notre poids, notre métier... avec des personnes au passé syndical quelquefois différent, qui peuvent avoir parfois des préjugés ou des présupposés vis-à-vis de nous.

Il en va de même avec notre recteur et les services académiques et/ou départementaux.

Néanmoins, et ce n'est pas forcément dû qu'à la taille de l'académie, nous avons souvent souligné la difficulté de reconnaître une politique académique quand des départements avaient quelquefois envie d'avoir des politiques départementales, confondant souvent autonomie et indépendance (peut-être la nouvelle gouvernance aidera à la cohésion), mais surtout quand des services académiques ont souvent la propension de créer des politiques, des mesures, des modalités, parfois en contradiction avec des décisions rectorales, pourtant rudement négociées avec nous par un recteur qui est soucieux du dialogue social.

Pourtant, les résultats aux dernières élections professionnelles, ainsi



qu'une syndicalisation en hausse, ont renforcé notre position dans l'académie et notre audience. C'est pour nous la démonstration que notre manière d'agir, au-delà des critiques naturelles, est entendue, reconnue. Ce n'empêche, malgré l'adhésion et le soutien des collègues, certains d'entre eux s'interrogent sur le syndicat et sur son rôle, tout en ne voulant pas du tout réduire celui-ci à leur seule défense pour les promotions et les mutations, même si cela reste très important.

Il est vrai que les réformes se suivent, s'empilent et nous mettent à mal, même si certaines sont voulues et désirées par nous, et rendent l'exercice de notre métier bien plus complexe en nous mettant le plus souvent aux avant-postes, nous contraignant à une rapide adaptabilité face à cet accroissement de nos charges et de nos responsabilités.

Les collègues se sentent en effet souvent seuls sur le terrain pour faire le boulot (suppression de postes, carte scolaire, réforme pédagogique...). Ils ont aussi le sentiment de n'être pas reconnus, voire même désavoués, d'être un, voire le seul, fusible quand d'autres corps se permettent de nous juger, de nous fustiger, voire plus. Un syndicat, notre syndicat, ici est attendu pour créer de la solidarité par l'accompagnement et l'action; il est de notre devoir de jouer aussi ce rôle au sein d'un réseau face à la solitude ou la détresse... quand il n'est pas trop tard (nous avons payé un lourd tribut cette année à Versailles). Mais, là aussi, nous devons nous interroger car la contradiction nous guette quand des actions que nous décidons n'ont pas toujours l'ampleur escomptée. Tout ça pour dire qu'il y a beaucoup d'attentes des collègues pour répondre à leurs doutes, leurs angoisses mais aussi pour exister, créer, porter en affirmant des valeurs auxquelles nous croyons.

C'est sans doute pour cela que notre académie a proposé tant de motions, montrant aussi l'intérêt porté par nos adhérents à ce congrès, même si le calendrier et les modalités seraient à revoir pour permettre des débats et

un travail encore plus conséquent. Nos motions disent nos attentes, en particulier sur la pédagogie, les conditions de travail, la laïcité et l'évolution de notre statut.

A Lille, nous voudrions voir réaffirmée notre spécificité de 1^{er} pédagogue en menant une réflexion sur l'évaluation, les réformes, les rythmes, les examens et les missions de chacun.

Nous considérons l'amélioration des conditions de travail comme un combat essentiel soutenu par des actions fortes afin d'alléger ce fardeau sans cesse croissant.

Nous voulons mettre la laïcité au cœur de toutes nos réflexions car trop de coups de boutoir ont par trop fait reculer ce principe fondamental à nos yeux et nous voulons la défendre face à des politiques, mêmes académiques, souvent en contradiction avec la loi. Nous ne pouvons plus en rester sur le plan des grandes intentions; nous voulons des actions concrètes.

Enfin, nous voulons voir évoluer un statut qui a fait son temps; nous n'avons eu de cesse de porter ce flambeau à Versailles et nous remercions le BN de l'avoir mis à l'ordre du jour de ce congrès. A l'aune du nombre important de sections académiques qui ont fait aussi tant de propositions pour le réformer, le revitaliser et le changer, nous sommes persuadés que ce projet avancera enfin lors du congrès.

La section académique de Versailles croit en ce congrès; elle croit en ce corps intermédiaire; elle croit fondamentalement à la valeur des femmes et des hommes qui le composent, qui le font vivre et, bien sûr, par ce que nous ferons ensemble, ici, pour nous permettre de répondre à une question incessante que se posent les collègues: à quoi sert un congrès? Qu'attendons-nous d'un congrès? Eh bien, un projet fort, novateur, une voix forte, écoutée, et dans une France... « forte »... apaisée, réconciliée, à l'écoute de tous, de son éducation, de sa jeunesse (ce pour quoi, ce pour qui nous sommes là). Mes camarades au travail! Ne décevons pas!

Aix-Marseille (Gilles Auteroche)



D'abord quelques nouvelles de la santé de notre section académique d'Aix-Marseille: elle se porte bien puisque nous avons à nouveau dépassé – et ce, sans contestation aucune cette fois – la barre symbolique des 400 adhérents. Et sur les 520 personnels de direction actifs que compte notre académie, près de 70 % sont au SNPDEN.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la force de notre organisation repose d'abord sur son poids, c'est-à-dire sur le nombre de cartes. C'est là le travail de toute l'équipe du secrétariat académique, des secrétaires départementaux et des commissaires paritaires.

Cet effort doit être salué. Cela ne vient que confirmer notre succès aux élections professionnelles puisqu'avec 80 % des voix, nous réalisons pour la première fois le grand « chelem » remportant à la CAPA 6 sièges sur 6.

Notre académie est caractérisée par une très grande diversité de situations et une très grande variété d'établissements. Cela nécessite de notre part une capacité de réaction rapide. C'est là qu'il faut saluer le travail quotidien de nos secrétaires départementaux et d'un grand nombre de militants.

Ce travail est aussi accompli avec les collectivités territoriales. Malgré les difficultés, nous pouvons saluer le bilan globalement positif en termes de résultats comme de qualité de la concertation. Mais il faut toujours être d'une extrême vigilance car, pour les conseils généraux comme pour la



INTERVENTIONS DES SA

région, il y a une propension quasiment naturelle de leurs services à nous considérer comme des appendices de leur propre collectivité.

À travers les groupes Blanchet, nous portons nos points de vue, nous faisons des propositions et bien souvent nous arrivons à nos fins avec toujours ce leit-motiv : assurer le bon fonctionnement de nos établissements dans le respect des conditions de travail des personnels de direction.

Je mentionnais à l'instant nos conditions de travail. Comment ne pas évoquer dans notre académie les difficultés qu'éprouvent les adjoints et chefs qui travaillent et vivent dans les quartiers Nord de Marseille. Et le mot « difficulté » est faible. Je dois rappeler ici le calvaire qu'a vécu notre collègue Emmanuelle qui, sortant de son bureau un soir de février dernier, s'est retrouvée face à trois individus dans le parking du collège, avec une arme à feu sur la tempe et s'est fait voler son véhicule. Nous sommes aussitôt venus à son aide mais les mots sont souvent peu de choses face à un tel drame. Mais, là aussi, le SNPDEN était présent.

Dans ce contexte, la pression que nous exerçons permet souvent à des adjoints affectés dans des collèges difficiles d'occuper rapidement des fonctions de chef. Le relais avec nos élus en CAPN est alors particulièrement efficace. Mais cela renvoie alors aux difficultés que rencontrent les adjoints de lycée pour devenir chefs.

Sur un autre domaine, je me dois de souligner la qualité des relations que nous entretenons avec le principal syndicat enseignant. Si nous ne sommes pas d'accord sur tout, nos points de convergence sont nombreux. Invité pour la première fois à leur AG académique, notre intervention a eu droit à des applaudissements chaleureux. Cela contribue à apaiser le climat social d'un certain nombre d'établissements en permettant un dialogue serein.

À l'heure où notre académie accueille un nouveau recteur venant directement du cabinet du ministre

Chatel, nous avons de gros chantiers devant nous :

- Le traitement des difficultés rencontrées dans les établissements ECLAIR et notamment les pertes importantes d'élèves, ce qui renvoie à la carte scolaire. Dans les quartiers Nord comme dans l'hypercentre de Marseille, la situation est intenable car il n'y a plus aucune mixité sociale et, disons-le, même si c'est politiquement incorrect, il n'y a plus de mixité ethnique.

Sur ce point-là, des réponses fortes sont attendues car il s'agit bien, dans la crise sociale et morale que traverse notre pays, d'un des nœuds à défaire en priorité. Oui, une priorité absolue en termes de refonte de la carte scolaire et d'attribution de moyens. Oui une priorité absolue doit être donnée rapidement aux établissements ECLAIR.

- Je veux aussi mentionner les difficultés rencontrées par certains de nos collègues. La question des maladies professionnelles des personnels de direction est très rarement abordée. La surcharge de travail, les horaires sans fin, le stress généré par des situations tendues avec les élèves, leurs familles ou les personnels, tout cela occasionne des problèmes de santé. Force est de constater que peu de choses est prévu pour assister nos collègues. Là aussi, c'est le SNPDEN qui fait de son mieux pour aider, conseiller et soutenir ceux d'entre nous qui sont prêts à basculer.

- Il faut aussi évoquer une question d'une brûlante actualité même si elle concerne un tout petit nombre d'établissements et de collègues, c'est celle du devenir de nos GRETA : que va-t-il se passer dans les prochaines semaines pour ce service public ? Au-delà des questions de forme juridique, il y a le devenir de plusieurs centaines de contractuels. Cela fait l'objet d'une contribution de notre académie dans une motion votée à l'unanimité. Non, nous ne devons pas céder

aux lobbies du privé. Non, nous ne devons pas abandonner la formation continue aux marchands du temple. Oui, nos établissements doivent continuer à assurer et à gérer la formation pour adultes. Oui, nos GRETA doivent continuer à vivre. Oui, notre pays a vraiment besoin de ce bel outil qu'est le service public de formation continue.

Il reste encore beaucoup de travail, nous le savons. Il nous faut améliorer notre communication, notre présence au sein de l'UNSA, l'animation pour nos collègues retraités et aussi l'accueil des lauréats concours...

Enfin, même si cela est connu, je rappelle devant notre assemblée que l'académie d'Aix-Marseille s'est portée candidate pour l'organisation du congrès 2015 et nous proposons de le faire à Avignon, au palais des Papes, tant pis pour la laïcité.

Mes chers camarades, l'académie d'Aix-Marseille a largement approuvé les bilans présentés par le bureau national pour les 3 dernières années d'activité. De la même manière, la délégation de l'académie, présente à ce congrès de Lille, apportera tout son soutien à la nouvelle équipe présentée par Philippe Tournier. Je vous remercie.

Amiens (Gilles Bayard)



Merci tout d'abord à tous nos collègues de l'académie de Lille pour leur accueil très chaleureux... chaleur, tout de même que l'on sent plus intérieure qu'extérieure. Avec un esprit favorable au changement, l'académie d'Amiens



vous salue et vous exprime toute sa solidarité ! Petite académie, petite délégation, vous savez que la Picardie compte quand même environ 2 millions d'habitants dont 243 sont syndiqués au SNPDEN (41 retraités et 202 actifs sur 423 « perdus », ce qui ne fait que 47,4 %, je sais, il nous reste encore une grosse marge de progrès). Nous scolarisons environ 140.000 jeunes dans le 2nd degré, dans une région de plaines et de plateaux, où tous les siècles ont laissé leur empreinte, et pour ce qui nous regarde plus récemment, en référence au dernier mandat présidentiel, nous avons connu, hé oui, c'est sûrement le record, 5 recteurs en 5 ans depuis juin 2007. Leur nomination a été pour tous leur 1^{er} poste sauf pour la seule femme M^{me} Sancler-Château, que nous avons appréciée, que certains ont dû connaître, pour qui c'était le 3^e poste et le dernier (au bout d'un an et 3 mois, malade, elle prenait sa retraite, et nous avons appris dernièrement avec tristesse qu'elle était décédée) ! Le 5^e est arrivé il y a 15 jours, Bernard Beignier, professeur de droit, encore un 1^{er} poste. Nous ne l'avons pas encore vu, ni même entendu ! C'est un bel exemple du droit de réserve ! Perpétuel champ de batailles et d'invasions, la Picardie a subi pillages, ravages et ruines et le paroxysme fut atteint lors des deux dernières guerres mondiales, en particulier la première, la « Grande Guerre », qui vit la ligne de front s'établir dans la Somme et dans l'Aisne. Dans notre maison Éducation nationale, le paroxysme des suppressions de postes a lui été atteint ces 2 dernières années, période pendant laquelle je prenais le costume de secrétaire académique, il en fallait un ! Toutes ces épreuves traversées ont développé chez le Picard des traits de caractère marqués. Ainsi, la méfiance et le repli sur soi existent toujours et s'expriment encore : notons d'ailleurs, et c'est un comble, que 25 % des Picards ont voté FN au 1^{er} tour des élections présidentielles ! Mais sachez qu'il y a aussi en Picardie une élégance du cœur, une fidélité à la République et une grande capacité d'intériorisa-

tion. « Si l'on oublie les guerres et les souffrances qu'ils ont endurées, on ne comprend rien aux Picards », affirme l'historien Philippe Nivet. La Picardie, théâtre d'hécatombes, est devenue malgré elle le tombeau de l'Europe et encore aujourd'hui on ne peut pas dire qu'elle attire ; et même chez nous, dans l'Éducation nationale, nombreux et nombreuses de vos académies arrivent chez nous chaque année avec plus ou moins d'envie et ils ne restent d'ailleurs que lorsqu'on les marie !

Durant ces deux dernières années, notre conseil syndical académique n'a cessé d'exprimer les multiples sujets de mécontentement et de revendication que vous connaissez, faisant face à 2 autorités de tutelle qui avait rompu tout lien de coopération, en restant souvent partagés entre la colère et la lassitude, entre la révolte et l'écœurement, avec tous ces sentiments nourris par la perte grandissante d'une vision d'avenir pour notre école républicaine ! Et n'est-ce pas là l'essentiel du changement attendu, d'avoir enfin une vision d'avenir ? La baisse continue des dotations et l'augmentation des heures supplémentaires ont continué mécaniquement de dégrader les conditions de travail des personnels et des élèves en regrettant à chaque fois une différence de traitement entre Public et Privé. Cette question devra d'ailleurs être abordée dans le débat sur l'importance que nous voulons accorder à la laïcité. Au cours de ces dernières années, si nous pouvions entendre la nécessité de faire des économies, qui peut le contester de nos jours, force est de constater, si réellement des économies ont été faites, que cela s'est fait sans nous, sinon pour faire avaler la pilule, sans jamais envisager de réforme structurelle globale et en oubliant toujours l'essentiel que sont la prise en charge et la réussite des élèves.

Le discours ambiant devenait de plus en plus insupportable quand, avec toujours moins de moyens, non seulement on maintient des objectifs non encore atteints, mais qu'en plus on en annonce sans cesse de nouveaux,

sans jamais se préoccuper des moyens pour les atteindre. Vous comprenez que tout cela n'a pas permis de progresser vers davantage d'efficacité, de justice et d'espérance. Tout reste à faire dans ce nouveau siècle et je ne doute pas que le SNPDEN saura y contribuer, car au-delà des suppressions de postes dans toutes les catégories professionnelles qui mettent à mal progressivement la qualité de l'enseignement et la sécurité dans nos établissements, nous observons aussi un essor frénétique d'applications informatiques et d'enquêtes en ligne en tout genre, (Big Brother grandit !) toujours accompagnés de délais intenablement, d'injonctions parfois insupportables et de contraintes qui nous éloignent de notre mission première de direction. Revoir notre fonctionnement doit être aussi un de nos chantiers.

Au cœur de cette actualité qui nous mobilise, les chantiers ont été aussi nombreux sur le plan syndical. Une campagne et des élections professionnelles remportées avec 75,56 % des suffrages, de nouveaux collègues à élire en notre sein pour que l'animation et l'activité syndicale amiénoise soient celles d'une équipe élargie et représentative de notre corps et de notre région. L'équipe est désormais constituée et des commissions travaillent. Cette année, nous avons réussi modestement à apporter notre pierre aux travaux de ce congrès. Notre syndicat est présent dans toutes les instances officielles et dans les différents groupes de travail académiques et départementaux. Notre organisation est donc en ordre de marche et s'attache à se développer en se rapprochant chaque année des lauréats de concours.

Pour Amiens, ce congrès, qui s'ouvre ici à Lille sous le signe du changement, doit nous permettre avec vous de convenir de mandats clairs sur des dossiers en cours comme par exemple l'évolution des GRETA, le développement de SDO, le harcèlement de SIVIS, le classement express des établissements 2013, l'embauche des contrats aidés,



INTERVENTIONS DES SA

la formation et l'évaluation des enseignants... voire même leur statut mais, en tout cas, surtout le nôtre, la laïcité, la carte scolaire, les publics à besoin particulier... entre autres mais aussi sur des thèmes à venir comme l'organisation d'une nouvelle gouvernance, la télé-inscription, les rythmes scolaires, la réforme du collège, du DNB, du BAC... etc.

Vous le voyez et vous l'imaginez, mon adaptation a dû être très rapide, c'est mon 1^{er} congrès, mais nous voilà désormais rodés et entraînés et, si changement il y a, nous savons que rien n'est fini et que beaucoup de travail nous attend encore. C'est le travail en équipe, et j'en profite pour remercier l'ensemble des collègues qui m'accompagnent à ce congrès, SD et membres du CSA ; c'est la vraie convivialité de nos réunions et le soutien de nombreux adhérents qui nous permettent d'assurer nos fonctions très prenantes avec conviction. Notre travail est immense, et nous devons toujours réfléchir à préparer cet après. Notre solidarité reste notre force, si maigres ont été nos satisfactions ces derniers temps, et je souhaite à l'avenir encore davantage de dynamisme et de prospérité à notre syndicat que je sais très attaché à la laïcité et aux valeurs humanistes qui fondent notre école.

Besançon
(Joël Marchandot)



C'est avec honneur et grand plaisir que j'interviens à cette tribune au nom des camarades de l'académie de Besançon. Permettez-moi tout d'abord et avec un brin de légèreté

de vous transmettre le salut fraternel et amical et non moins médiatique de nos territoires dont la publicité vante les « courbes engageantes et les rivières généreuses », d'une voix suave, aux oreilles radiophoniques des Français. Point trop de légèreté cependant ce jour, même s'il est vrai que le déplacement jusqu'à Lille s'est fait dans une ambiance plus détendue ce lundi, lendemain d'élection présidentielle. A propos de détente, c'est plutôt de tension dont je souhaite parler en ce début de congrès de la part des collègues de l'académie de Besançon.

Mais, tout d'abord, je souhaite brièvement revenir sur la syndicalisation qui enregistre à ce jour une progression de 2,3 % par rapport à l'an passé, déjà en progression elle-même, pour totaliser 221 syndiqués dans notre académie. C'est une grande satisfaction pour nous, comme celle des résultats des élections professionnelles puisque le SNPDEN a obtenu 81,9 % des voix, en progression de près de 5 points relativement à 2008. Cela signifie que les collègues se retrouvent massivement dans les valeurs et les positions de notre syndicat. Je souhaite en leur nom saluer le travail remarquable et remarqué réalisé par nos instances nationales sous la conduite de Philippe Tournier et les en remercier.

Tension, disais-je il y a quelques secondes. Effectivement, ce qui retient notre attention actuellement, c'est le climat de la gouvernance académique qu'imprime notre autorité. Notre secrétaire général, à juste titre, nous avait alertés il y a peu sur cette préoccupation à l'occasion d'un BN élargi aux SA : les 30 ministères sont en place avec des fonctionnements et des climats quelquefois particuliers. A plusieurs reprises, nous avons attiré l'attention du recteur lors de la commission Blanchet sur les conditions d'exercice de notre métier et plus particulièrement sur la situation des personnels de direction, malmenés par les pressions venant d'en haut sous forme d'exigences comminatoires et celles issues du terrain liées au contexte social très dégradé dans

nos établissements, réformes obligent. Les réponses apportées par notre autorité ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Pire, l'attitude « caporaliste » de notre hiérarchie, constatée ces derniers jours, atteste d'un positionnement inadapté et inutile. Les éléments proposés, imposés devrais-je dire, par le recteur sous forme d'un joyeux embrouillamini vécu en commission Blanchet, quant au dialogue annuel de gestion et/ou de fonctionnement (on ne sait plus trop), interrogent grandement les collègues de l'académie et les font réagir. Gageons qu'en raison des derniers événements politiques, le climat s'apaisera dans un avenir proche et laissera la place à des considérations plus constructives.

D'une façon plus générale et relativement aux travaux de notre congrès, les questions, entre autres, de management, de pilotage du système, de gouvernance de l'EPL, d'autonomie, de liaisons interdegrés, de valeurs partagées au sein de l'UNSA, de revalorisations catégorielles retiennent l'attention des collègues de l'académie. Ils ont mandaté leurs représentants en ce sens. Conscients de la vigueur de notre syndicat et du haut de ces 20 printemps de vie commune, les camarades gardent confiance en l'avenir et apportent leur engagement pour un syndicalisme éclairé, vivant et représentatif.

Pour terminer mon intervention, je tiens à remercier les collègues de Lille pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé et ne veux pas manquer de nous souhaiter un excellent congrès et des travaux très fructueux. Je vous remercie de votre attention.



Bordeaux
(Jean-Jacques Laisné)



Tout d'abord un grand merci à l'académie de Lille pour la qualité de son accueil. Merci aussi au BN pour son engagement, à Philippe Tournier pour le cadre qu'il nous propose, la cohérence qu'il nous apporte. Je veux aussi saluer Bertrand Cagniard pour les 7 années de conduite de notre section académique, conduite qui a permis au SNPDEN-UNSA de progresser encore aux dernières élections professionnelles. Il poursuit son action aujourd'hui en prenant la tête de notre délégation en CAPA.

Les débuts du nouveau CSA ont été difficiles. Philippe Guittet a souligné la volonté de notre syndicat de mettre en œuvre la parité. Pour le congrès, la représentation bordelaise s'annonçait très masculine avec une seule collègue. Le CSA a donc décidé d'ouvrir uniquement aux candidates l'accès à l'élection pour la délégation complémentaire. Cette décision sera délicate à défendre en AGA mais nous garderons le cap et nous avons le plaisir aujourd'hui d'avoir une délégation représentative de la composition des « perdus » de notre académie.

Nos relations avec les autorités académiques et plus particulièrement avec le rectorat sont positives. Nous sommes, il nous semble, écoutés et parfois entendus ; la concertation est plutôt bien en place. Cela n'empêche pas, hélas, les suppressions de postes et une réelle dégradation du fonctionnement de nos établissements, malgré une région en croissance démographique.

Avec les collectivités territoriales, nous engageons une réflexion pour

formaliser nos relations. Il est nécessaire de mettre un cadre fonctionnel, d'autant qu'une évolution de la décentralisation pourrait être rapidement à l'ordre du jour. Depuis 2 jours, il y a en effet une nouvelle donne. Dans ce nouveau contexte, souhaitons que cesse l'empilement de mesures, que cessent aussi les actions gadgets et qu'enfin nous puissions retrouver une vraie politique de formation des personnels. L'accompagnement au changement est une condition nécessaire à la réussite des réformes entre autres pour le socle commun et celles des lycées. Nous ne voulons pas non plus de précipitation : les textes sur l'évaluation des enseignants et ceux sur les GIP en sont révélateurs. Il faut retrouver un vrai projet pour l'Éducation nationale, un projet clair et ambitieux qui puisse se soustraire aux conservatismes.

Pour conclure et dans un contexte plus corporatiste, nous demandons que ce congrès engage une révision de notre statut offrant aux personnels de direction de nouvelles perspectives. Elles sont attendues. Je vous remercie.

Caen
(Christine Barbe)



Je commencerai par un clin d'œil pour me féliciter d'être la première femme à m'exprimer. Je serai suivie par une « longue série » de 3 collègues parmi les 32 secrétaires académiques qui s'expriment en ce début de congrès.

Dans l'académie de Caen, la baisse démographique particulièrement importante est le prétexte depuis ces 2 dernières années à des coupes claires dans les moyens attribués aux

établissements. Dans ce contexte, notre syndicat doit veiller aux dangers de la mise en concurrence sur un territoire qui, historiquement, connaît un nombre important de petits établissements (à chaque canton son collègue). D'autres académies sont confrontées à une réorganisation (fusion, multi-sites, etc.). A Caen, nous devons être particulièrement vigilants : notre recteur pouvant être tenté par des « opérations estivales » qui pourraient mettre en difficulté des collègues. Nous devons exiger que notre organisation syndicale soit consultée et informée.

La réforme des GRETA retient particulièrement notre attention, notre académie étant parmi les trois plus avancées dans la mise en œuvre des GIP ; la direction est nommée alors que les missions ne sont pas définies.

Mais dans le contexte politique issu du 6 mai, nous tenons à insister sur ce qui nous préoccupe déjà dans le cadre « des compétences partagées ». En effet, les collectivités territoriales sont de plus en plus invasives et intrusives : hier, notre collègue de Lille a évoqué les initiatives du conseil régional en matière de budget des EPLE ; à Caen, le conseil régional nous a d'ores et déjà annoncé une « présence très rapprochée » qui mobilise notre syndicat. Quelquefois, ces intrusions peuvent outrepasser dangereusement le champ de responsabilité de la collectivité territoriale. Au mois de février, alors que nous nous débattions avec des DHG fortement amputées, l'initiative d'un chef de service qui a non seulement modifié la notation des agents mais aussi les appréciations émises par les chefs d'établissement ou adjoints gestionnaires, a valu à certains d'entre nous de devoir gérer l'incompréhension, voire la colère, des personnels de service au pire des moments. Le département de l'Orne n'est pas en reste, harcelant les collègues pour imposer une caution sur les appartements de fonction. Dans de telles conditions, nous aurions tout à redouter si d'aventure la phase 3 de la décentralisation venait à l'ordre du jour.



INTERVENTIONS DES SA

Tenons bon, gardons l'Éducation nationale et notre statut de fonctionnaire d'État... Notre congrès doit réfléchir sur des mandats affirmant clairement nos valeurs pour les enjeux fondamentaux des 3 ans à venir.

Nous remercions les collègues de Lille pour l'accueil qu'ils nous ont réservé.

Clermont-Ferrand (Maurice Cunin)



Je souhaiterais, en premier lieu, rappeler qu'entre la Loire et les rivages de la Méditerranée, il est des terres qui ne sont pas seulement des sites touristiques ou des zones de production fromagère. Ces terres sont habitées par de vrais travailleurs. Il s'y trouve donc des agglomérations de petite et moyenne tailles, de la jeunesse et, partant, des écoles, des collèges, des lycées et même des universités! Il s'y trouve donc aussi des personnels de direction dont j'ai l'honneur d'être le porte-parole. Il est vrai que les Auvergnats conçoivent quelque dépit, voire une franche amertume, d'être ignorés ou de sembler l'être. A la différence des Lyonnais, Marseillais ou Niçois, quand ils prennent le train pour Paris, pas de train à grande vitesse mais arrivée dans une gare secondaire. Ne parlons pas des retards systématiques qui amènent à penser que la SNCF considère la ligne qui conduit en Auvergne comme un fardeau. Même dans notre syndicat, pourtant fondé au congrès de Clermont-Ferrand, nous n'avons pas toujours l'impression d'être connus. Si nous n'avons qu'à nous louer de l'engagement des camarades

en charge de notre académie, on cherche en vain, et ce depuis des années, un Auvergnat commissaire paritaire national ou membre du bureau national. Enfin, on sait qu'à vingt ans, on n'est pas tendre avec ses « vieux »...

Pourtant, le SNPDEN se porte bien en Auvergne! Aux dernières élections professionnelles, notre liste a recueilli quelque 86 % des suffrages, ce qui nous a permis d'emporter la totalité des sièges en CAPA. Depuis, lors des réunions, quand ils s'y rendent, nos collègues du SGEN et d'I & D sont soit muets, soit atteints de psittacisme. Nous sommes donc là et bien là!

Aux difficultés que rencontrent tous les personnels de direction à l'heure actuelle dans l'exercice quotidien de leur métier, je pense en particulier aux cibles privilégiées que nous constituons pour servir d'exutoires au courroux de notre hiérarchie ou à l'évolution improbable des GRETA, s'ajoutent les caractéristiques d'une académie rurale et peu peuplée. Nous sommes les champions du petit collège de moins de 100 élèves, seul EPLE dans un rayon de vingt ou trente kilomètres de routes de montagne, dont le principal se trouve conduit à être un factotum davantage qu'un cadre de direction : pas d'adjoint, pas de CPE; parfois un internat, certes peu chargé, mais qu'il faut bien encadrer, et souvent composé de jeunes gens qu'on a jugé bon de mettre au vert, ce qui est rarement de leur goût. Et cette cure écologique ne s'avère pas immédiatement efficace dans l'apaisement de l'agressivité des intéressés... Comme me le disait un collègue aujourd'hui retraité : « A Saint Anthème, j'avais plus souvent à la main un tournevis qu'un stylo ». Dans ces circonstances-là, l'isolement devient baudelairien... C'est pourquoi nous tentons de faire passer l'idée, chez nos hiérarques, que les regroupements de ces petites unités ne peuvent qu'être bénéfiques dans la mesure où ils respectent les règles édictées et ne sont pas l'objet d'un bricolage à la va-vite.

Je voudrais également souligner la difficulté que nous avons à nous faire

entendre, en dépit de notre forte représentativité. Selon leur personnalité, les recteurs apprécient diversement les syndicats. Nous sortons de huit longues années d'hostilité, parfois méprisante, durant lesquelles le dialogue et la concertation ont cédé devant l'individualisation à la tête du client, avec la constitution de cercles de féodaux. Si nous espérons en avoir fini avec ces années de plomb, le travail de communication avec les collectivités territoriales est encore à accomplir. Que ce soit au niveau départemental ou régional, nous constatons la prééminence de petits chefs arrogants, très imbus de leur prétendue autorité, mais totalement ignorants du fonctionnement du système éducatif. Cette méconnaissance est largement partagée par les élus, souvent moins agressifs, recherche de réélection oblige, mais bien peu efficaces quand il s'agit de nous consulter et, surtout, de nous entendre. Dans ce domaine, toute notre compétence pédagogique doit être mobilisée pour espérer parvenir à être reconnus comme des interlocuteurs fiables et compétents.

En résumé, notre action actuelle se situe dans la continuation du secrétariat académique assuré avec efficacité et courage par Michel Marien durant les six années précédentes : elle porte sur la volonté de reconnaissance du SNPDEN comme interlocuteur primordial des personnels de direction par notre hiérarchie mais surtout par les collectivités territoriales, sur la revalorisation des petits collèges afin qu'ils soient plus attractifs, plus efficaces et que leurs cadres se sentent moins isolés, sur la nécessité d'avoir dans chaque lycée des techniciens de maintenance informatique et sur la mise en place d'un système de formation continue performant.

En vous remerciant de votre écoute, je vous souhaite un congrès fructueux, sous le signe de l'optimisme et de l'efficacité, ce dont nous ne doutons pas car, comme le dit le proverbe : « Congrès pluvieux, congrès heureux! »



Corse
(Noël Mariot)



Cher(e) s collègues, cher(e) s camarades, vous voudrez bien excuser l'absence à cette tribune de notre camarade Marc Leccia – secrétaire académique de Corse – qui a dû précipitamment reprendre la direction de notre île ce matin pour des raisons de santé. En tant que secrétaire départemental de Corse-du-Sud, je reprends au pied levé le discours qu'il avait préparé.

Contrairement à l'académie qui nous reçoit aujourd'hui, l'académie de Corse est la plus petite académie en termes d'effectifs et d'établissements. Pour 270.000 habitants répartis sur les 2 départements, elle compte 45 EPLE et 59 personnels de direction. Cette année scolaire, 21.868 élèves sont scolarisés dans le second degré dont 6,03 % dans le privé. Les effectifs sont en légère augmentation.

La loi du 22 janvier 2002 a doté la collectivité territoriale de Corse de compétences élargies en formation initiale. Elle est chargée d'élaborer et d'arrêter la carte scolaire du 2nd degré, le schéma prévisionnel des formations et le programme des investissements. Dans ce cadre, la collectivité territoriale de Corse définit chaque année la structure pédagogique générale des EPLE et décide des ouvertures et fermetures des sections. Elle finance, construit et entretient les lycées et collèges. L'enseignement de la langue et culture corses est généralisé de la maternelle au lycée et l'enseignement bilingue se développe de plus en plus.

Dans notre petite académie qui présente cette forte particularité

institutionnelle, le fort taux de syndicalisation (75 % des personnels et 100 % des élus en CAPA aux dernières élections professionnelles) témoigne des vives inquiétudes et des exigences fortes des personnels de direction de l'île. Parmi les difficultés locales, je citerai la petite taille de l'académie et le nombre restreint d'établissements, l'allongement de l'âge de départ à la retraite qui impacte fortement les promotions et rend le mouvement intra-académique de plus en plus complexe, laissant peu de perspectives et de marge de manœuvre, la diminution des dotations déléguées qui ne permettent plus de prendre en compte les réalités et spécificités de l'île fortement marquée par la ruralité, une mécanique institutionnelle rendant impérieuse la concertation, la compréhension et l'écoute réciproque entre l'État et la CTC, les futures évolutions sur la langue et la culture corses.

Les enjeux sont immenses pour notre petite section académique. Il s'agit d'adapter, dans le respect de la République et de ses valeurs, notre école nationale à une réalité méditerranéenne à une identité culturelle forte. Mais la Corse, comme toutes les régions insulaires, ajoute aux problématiques locales, en les amplifiant, les maux nationaux. Les personnels de direction de l'académie vivent de plus en plus mal leur quotidien. Empilement de tâches diverses et nouvelles, accroissement exponentiel de notre responsabilité, transfert constant vers les EPLE, diminution des moyens humains et financiers. La fatigue, l'exaspération et la colère n'ont jamais été aussi vives face à cette dégradation permanente de nos conditions de travail. L'IF2R ne saurait être la réponse à l'accroissement de nos difficultés. Nous exigeons une véritable reconnaissance de notre travail et de notre responsabilité par une réelle et conséquente revalorisation.

Pour terminer ces propos, je souhaiterais simplement que nos travaux se concluent par des engagements forts et porteurs. Un grand merci au bureau

national, à Philippe, bien sûr, à Patrick et Catherine qui, depuis de si longues années déjà, nous accompagnent. Merci enfin aux collègues de Lille pour leur accueil.

Bon courage à tous. « Vi ringraziu ». Je vous remercie.

Créteil
(Bruno Bobkiewicz)



C'est d'abord avec beaucoup de plaisir que j'interviens ici devant vous, moi aussi, dans ma région natale. Petit fils de mineurs, eux-mêmes voisins de corons, j'ai grandi à Avion, dans le Pas-de-Calais, avant d'intégrer une prépa au lycée Chatelet de Douai. Mais depuis, « tchio, che cose ont quinge, j'ai rincontre un'parisienne et j'y su allé mi, à Paris. Alors tizotte, j'voulo dire que chu vraiment contin d arvenir ichi (j'ai fait ch'timi lv1, polonais lv2 et français lv3). »

Je vous propose de continuer mon intervention en lv3.

Trêve de plaisanterie, à Créteil, nous sommes nombreux (550 adhérents), solidaires et, je crois, assez bien organisés. J'en profite pour saluer Martine Druenne, qui m'a précédé, qui reste parmi nous et continue à nous aider. Nous avons obtenu, pour la 2^e fois, 6 sièges sur 6 à la CAPA, malgré la présence d'ID, du SGEN et de la FSU. Le taux de syndicalisation progresse encore. Je ne sais si c'est le résultat de notre travail ou la conséquence de la politique éducative que nous subissons. Probablement les deux... mais cela nous encourage. Nous sommes présents à toutes les réunions, à tous les échelons. Nous y défendons



INTERVENTIONS DES SA

avec vigueur, conviction et peut-être même une certaine fierté, nos valeurs, les idées de progrès et de défense du service public d'éducation.

Quels sont les points les plus sensibles sur lesquels nous nous heurtons ? Je commencerais par une toquade incompréhensible. Depuis 2 ans, le recteur choisit d'imposer des directions uniques. C'est ainsi qu'à Cachan, à deux pas de Paris, il a créé un improbable lycée de... 8^e catégorie en fusionnant 2 lycées classés 4 ! Et cela continue. Je dois aussi évoquer les établissements ECLAIR. A Créteil, ce sont plus de 25 établissements qui sont aujourd'hui concernés, et de nombreux autres, en tous points comparables, qui devraient l'être aussi. Les évolutions récentes nous inquiètent et renforcent les inégalités déjà flagrantes. Ajoutons un nouveau projet académique fourre-tout qui nous demande de formuler de nouveaux projets d'établissements « bien dans la ligne » et prétend mettre en place des contrats d'objectifs tout en grignotant chaque jour la marge d'autonomie des EPLE

Plusieurs autres gros chantiers nous inquiètent encore : la gestion des examens avec la diminution des travaux accessoires et surtout la difficile gestion des fraudes. Sur ce point, nos tutelles sont aveugles. Nous pourrions réformer les sanctions quand nous saurons comment attraper et éviter les fraudeurs et, surtout, si on nous en donne les moyens. Il semble bien, pourtant, que tout le monde connaisse les smart phones. Autre sujet : les collectivités locales se sentent pousser des ailes. La région Ile-de-France avalerait bien les collèges au nom d'un 3^e acte de la décentralisation qui leur confierait toute l'éducation, les intendants et pourquoi pas les personnels de direction, comme le dit le président Huchon. Ce sujet est particulièrement important car il aura une incidence considérable sur le fonctionnement des EPLE, pourquoi pas bientôt EPRE. La gestion de la laïcité : après la question du voile, nous voyons apparaître des robes de prière. Dans des secteurs très exposés où la

question se pose quotidiennement, les personnels de direction sont mis en difficulté, quelle que soit leur position. Précisons qu'à Créteil, dans certains établissements, une jeune fille sur 5 vient passer le bac voilée ! Je ne peux pas passer sous silence la transformation des GRETA en GIP qui inquiète, nous le savons, la France entière. Les résultats de ce dimanche nous permettent d'espérer ! La formation continue doit rester de la responsabilité du service public d'éducation. Enfin, obstinément exécutée depuis 4 ans, la réduction des moyens a des conséquences dramatiques sur l'état de l'école à Créteil. Dans une académie où les voyants sont souvent au rouge, la situation s'est évidemment dégradée. Les remplacements ne se font pas ou mal ou trop tard ; le taux de non titulaires approche des 15 % ; je connais un collège avec 0 titulaire sur 6 en mathématiques et la situation financière de certains départements a des prolongements néfastes dans de nombreux collèges. Quelle part d'autonomie nous reste-t-il ? Où est la marge d'adaptation et d'ajustement indispensable ? On a sacrifié la réforme du lycée, notamment en terminale, car aucune option facultative n'a été financée et on déroule, comme dans de nombreuses académies, le tapis rouge aux établissements privés.

Restons-en là. Tout n'est pas dit. Nous gardons foi, laïquement, en notre métier et nous sommes déterminés à agir, au sein du SNPDEN, avec conviction, avec engagement, avec ténacité pour faire bouger les choses et voir revenir un peu d'espoir et de confiance dans nos établissements, bien malmenés depuis 5 ans. Il nous faudra ouvrir le chantier du collège. Il nous faudra obtenir, avec d'autres, une vraie formation pour les enseignants. Il faudra ouvrir, sur une base d'écoute et de confiance le difficile dossier de leur mission, qui doit évidemment précéder celui de leur évaluation. Il nous faudra prolonger la réflexion sur l'évolution de notre statut. Nous y sommes prêts ; vous pouvez compter sur Créteil

Dijon
(Marc Aubert)



Le temps de la désespérance étant passé, le temps des espérances est arrivé, pouvons-nous le penser au moins aujourd'hui. Tant d'événements, d'annonces et de mesures nouvelles se sont succédé depuis Biarritz qu'il est difficile d'évoquer en quelques lignes cette période. J'évoquerai donc trois problématiques parmi celles qui nous ont le plus impactés, notre académie ayant traduit nos autres préoccupations par des motions qui seront débattues au cours de nos travaux.

La RGPP a atteint depuis Biarritz sa vitesse de croisière : outre son inefficacité financière montrée par la Cour des Comptes, la RGPP a amorcé la paupérisation du service public de l'éducation tant la richesse de celui réside dans ses personnels. Deux problèmes majeurs sont visibles :

- Le problème pas tout à fait nouveau du remplacement : priorité nationale il y a 2 ans, elle a sombré en même temps que l'Agence nationale du remplacement, la RGPP ayant créé elle-même les conditions de l'échec de cette pseudo volonté en siphonnant le vivier des TZR et en augmentant le volume des HSA à affecter, donc en diminuant mécaniquement la disponibilité des enseignants pour le remplacement (au moins de courte durée).
- L'augmentation du nombre de personnels non qualifiés sur des périodes longues dans les établissements nous inquiète. Que dirait-on si l'on était examiné à l'hôpital par le titulaire d'une licence ou d'un master de biologie ou bien



si l'on confiait la conduite d'un bus à un titulaire du permis B, si les juges étaient remplacés par le détenteur d'une licence de droit et ainsi de suite? Cela fait évidemment sourire; c'est pourtant bien ce que nous sommes amenés à faire dans nos établissements.

Sur ces 2 questions, l'académie de Dijon s'est donc dotée d'un observatoire académique des personnels en établissement et du remplacement (échantillon représentatif de 40 établissements soit 15 % de l'académie). A ce jour, nous pouvons affirmer qu'au 31 janvier et au 20 avril, en moyenne, 9 % des personnels enseignants en établissements n'étaient pas qualifiés alors que, pour le rectorat, une seule statistique de préentrée indiquait 5 % (globalement toutes les 10 classes, c'est l'équivalent d'une équipe pédagogique).

Concernant le remplacement, nous pouvons dire qu'en moyenne, on constate qu'il y a 2,5 semaines d'absences de cours/remplacement, qu'un remplaçant sur deux est trouvé par l'équipe de direction (sans l'aide du *Bon Coin*), que 80 % des remplaçants sont des personnels non qualifiés. Où est la continuité du service public? Où est l'égalité des chances? L'État doit faire face à ses obligations et reprendre la main sur ces questions qui ne relèvent pas seulement de la gouvernance académique. Il faut passer d'une culture du résultat réduite à une mesure macroscopique, globalisante, à une culture de la qualité du service rendu qui exigerait de dire comment on s'organise pour répondre à ces obligations dans chaque situation.

L'autonomie des académies et la nouvelle gouvernance: à Dijon, nous travaillons avec notre 5^e recteur en 9 ans. C'est de toute façon pour nous une nouvelle gouvernance tous les 24 mois en moyenne. Il nous semble qu'une stabilité minimale dans l'emploi nuirait pas à la continuité, la cohérence et la lisibilité de la politique académique. La nouvelle gouvernance,

à Dijon, nous l'avons expérimentée avec ses excès tels que l'ouverture des sujets du bac la veille ou la mise en congé « fictive » sur SUPPLE des personnels de direction pour permettre le remplacement d'un CPE. La nouvelle gouvernance, c'est aussi une nouvelle GRH, beaucoup d'entretiens professionnels ou d'évaluation (comme dans nos établissements) mais peu de choses à proposer et cela se termine invariablement par la question « Alors, qu'elles sont vos solutions à notre problème? » C'est notamment le cas du groupe de travail académique sur le remplacement, auquel nous participons, mais qui tourne en rond faute de moyens disponibles. Dans le droit fil de la réforme des agences comptables, la nouvelle gouvernance, c'est aussi le développement des multi-chefs: 2 EPLE pour 1 seul chef avec promesse de fusion, ce qui, à ce jour, n'a débouché que sur une seule mise en réseau dans l'académie et la création d'une cité scolaire. Six fusions annoncées (12 EPLE soit 4 %) n'ont donc pas été suivies d'autre effet que le retrait d'emploi de chef d'établissement, les RNE subsistant avec les deux conseils d'administration qui fonctionnent et la cohorte de réunions diverses et variées qui s'ensuivent en double. Une véritable gouvernance s'impose donc, tant au niveau national, avec un véritable suivi et une évaluation de la mise en place des réformes, un cahier des charges de la qualité du SPE qu'au niveau académique, avec la mise en place d'une instance de concertation tripartite: État, collectivités et usagers.

La contractualisation des académies avec le ministère – pour laquelle notre académie est expérimentale – sera une simple lettre de mission du recteur si celle-ci ne fait pas l'objet d'un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs de l'éducation et si le contrat n'est pas validé et suivi par une instance représentative de ces acteurs. Les rectorats pourraient évoluer peut-être vers une forme d'établissement public régional au sein duquel une instance tripartite participerait à l'élaboration du projet

académique et formulerait des avis sur la politique académique. Cette évolution apparaît plus que jamais nécessaire: il semble que notre congrès ait l'occasion d'élaborer une proposition allant dans ce sens.

La rémunération: nous avons parlé du système éducatif; n'oublions pas les personnels de direction. Il y a trois ans, nous repoussions l'offre d'emplois fonctionnels avec accès à la hors-échelle B mais à titre précaire et révocable, faut-il le rappeler. Depuis, alors que les enseignants ont vu leur début de carrière s'accélérer et les heures défiscalisées s'accumuler (parfois jusqu'à 10.000 € sur une année, soit 20 % des sommes perçues, tel que j'ai pu le vérifier dans un collège moyen, alors que l'on nous refuse depuis des années une défiscalisation sur les logements), notre situation n'a pas évolué si ce n'est l'obole consentie à nos collègues adjoints (proche de la prime de chaussure du facteur, ainsi ils ne pourront pas refuser les nouvelles missions que constituera l'organisation de la passation du code de la route qui semblait un point d'accord entre les candidats). Pendant ce temps, les recteurs se sont vu attribuer une prime annuelle, échelonnée entre 5.848 euros et 19.582 euros, soit un facteur 10 par rapport à la part modulable de l'IF2R des personnels de direction, l'équivalent d'un treizième mois pour le moins performant. A Dijon, nous nous interrogeons: les personnels de direction, selon leur classe d'entrée ou leurs états de service, auraient-ils moins de compétence et une moindre responsabilité que leurs collègues IEN ou IA-IPR – qui viennent de voir leurs quotas de promotion améliorés? Un pilotage partagé et une égale dignité des fonctions n'entraîneraient-ils pas une égale échelle indiciaire? C'est pourquoi, dans l'attente de la classe unique voulue par le congrès de Biarritz ou du grand corps de l'encadrement évoqué par feu la réforme Woerth-Santini, nous réclamons rapidement un alignement des classes existantes sur celui de nos homologues de l'encadrement.



INTERVENTIONS DES SA

Il nous est difficile d'intérioriser le discours dominant sur l'état des finances publiques qui supposerait de se montrer raisonnable dans nos demandes quand, dans le même temps, l'administration en charge de ces finances profite de la RGPP pour revaloriser ses cadres mais nous indique, dans un rapport rendu public, que, sur un montant global de 104 milliards d'euros de niches fiscales et sociales, plus de 50 milliards d'euros sont totalement inefficaces ou peu efficaces.

L'académie de Dijon, qui avait porté une motion d'AGA pour un appel à manifestation nationale dont on nous a expliqué le caractère peu raisonnable, propose un rendez-vous à la rentrée 2013 : si, d'ici là, une réflexion fructueuse n'est pas engagée sur notre statut et la place des personnels de direction et leur reconnaissance statutaire et indiciaire, alors, après les « rentréestechiquementréussies », il nous faudra bien envisager un mouvement (pas que d'humeur) peut-être lors de la prérentrée ou de la rentrée dans nos établissements pour que l'on puisse voir la place que nous avons dans le système. Vis-à-vis de tous ces changements attendus et de l'espoir qui nous habite, soyons vigilants et rappelons-nous les paroles de Tancrede au prince de Salina : « Il faut que tout change pour que rien ne change ». Il ne tient qu'à nous que cela restera littérature.

Grenoble
(Jean-Marie Lasserre)



Tout d'abord, je tenais à remercier l'académie de Lille pour son remarquable accueil. Je remercie aussi

le bureau national, Philippe Tournier et particulièrement Catherine Petitot qui a eu un regard attentif à notre académie.

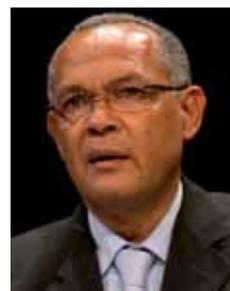
L'académie de Grenoble a connu ces derniers mois, comme vous tous, des temps difficiles. La gestion comptable du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite a fragilisé le pilotage pédagogique de nos EPLE. Nous avons réagi : action du budget en novembre 2011, intervention en conférence des personnels de direction (commission Blanchet), audience auprès du recteur et, ce qui caractérise notre académie, c'est d'avoir montré que nous avions le pouvoir de dire non ! Comme l'année précédente, nous avons refusé de réunir un deuxième CA pour faire passer des DGH désastreuses. Parce que ce que nous souhaitons travailler en toute transparence avec les différents acteurs de nos CA, nous avons refusé une nouvelle convocation méprisante à leur égard. La démocratie ne peut se satisfaire de telles pratiques. Toutes ces actions ont manifesté notre refus d'une politique de destruction du service public.

Le 6 mai 2012 a fait naître des espoirs. Nous n'attendons pas de miracle mais... Au-delà des 60.000 postes annoncés, et comme tu as pu le dire Philippe, une véritable politique pour la jeunesse et son école devra voir le jour. Des choix clairs qui tracent le chemin nous permettront de remettre en mouvement des personnels en perte de repère. Pour cela, il faudra une démarche et un engagement qui permettent à ces choix d'être opérationnels au quotidien. C'est bien au travers d'un travail collectif et rassembleur des différents partenaires (de leurs instances représentatives, fédérations de parents, syndicats...) que nous pourrons reconstruire l'école de demain en sortant d'une volonté d'opposer les uns contre les autres. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra aborder des thèmes tels que les statuts des personnels, l'évaluation des élèves, la mise en œuvre des réformes, la formation, les GRETA... tout cela avec une volonté de concertation et

d'échanges constructifs. Cette attente de dialogue nouveau imposera au SNPDEN une présence encore plus forte au sein de l'UNSA-Éducation, voire au sein de l'UNSA au regard des évolutions de la vie syndicale.

Pour conclure et renforcer cette idée, je reprendrai une intervention de Michel Richard aux ateliers pour l'école d'ATD-quart-monde que nous partageons : « Il faudra également faire preuve d'humilité, ce qui signifie refuser les certitudes et installer le doute à partager avec tous les professionnels et tous les usagers pour redonner force et vigueur au formidable idéal des philosophes des lumières pour lesquels la connaissance et les savoirs partagés demeurent à toutes époques des outils de lutte contre tous les obscurantismes ». Merci

Guadeloupe
(Jean Dartron)



Ce congrès arrive à un moment fort pour notre syndicat au niveau national mais aussi particulièrement au niveau de l'académie de la Guadeloupe. Mais avant de développer les points qui me conduisent à ce préambule, je souhaite tout d'abord remercier les collègues de Lille et particulièrement ceux qui ont œuvré à l'organisation de ce congrès.

Comme beaucoup d'académies, celle de la Guadeloupe a connu un renouvellement de ses cadres, tant au niveau du conseil syndical que de la commission paritaire. Comment ne pas saluer le parcours accompli par notre section académique sous la responsabilité d'Alain Morvany, notre secrétaire académique sortant. Dans



une académie où, dès sa création, on enregistre la présence dominante de l'autre syndicat des personnels de direction, son engagement sans faille et sa capacité de conviction constituent autant d'éléments qui ont permis à notre section de progresser régulièrement. Il a su tenir bon sur nos valeurs, traduire la volonté politique de la nationale sans s'éloigner de nos préoccupations locales. Depuis le congrès de Biarritz, le nouveau BN a su, à travers cette crise que connaît notre société, protéger l'outil syndical mais surtout défendre notre métier. Nous saluons hautement le travail du BN sur cette période où le syndicalisme vient de vivre l'un des moments les plus difficiles de son histoire, si nous nous référons aux résultats des dernières élections chez les enseignants. Le SNPDEN sort grandi de ces élections; saluons donc l'investissement de l'ensemble de ses militants.

C'est donc sur cette dynamique nationale que le SNPDEN-Guadeloupe, à travers son nouveau bureau, s'appuiera pour continuer à progresser en étant particulièrement vigilant pour mener nos actions en préservant les valeurs du SNPDEN et un cadre déontologique. Nous connaissons actuellement une période ascendante; notre taux de syndicalisation s'est encore accru d'où une confiance renforcée des personnels de direction de l'académie. Les nouveaux élus doivent se montrer à la hauteur des préoccupations de leurs mandants.

Au niveau national, le contexte économique dans lequel se déroule ce congrès est particulier; au niveau de la Guadeloupe, il est catastrophique. La sévère crise de l'économie sucrière vécue actuellement en Guadeloupe risque très vite d'avoir des conséquences dommageables sur l'ensemble des établissements scolaires de la zone, en amplifiant encore les difficultés des personnels de direction et notamment les comportements de nos élèves. Le mouvement des usiniers bloque la canne dans les champs. Nous risquons de vivre un moment grave et

historique qui est un arrêt brutal de la récolte.

Un changement notable dans notre académie, l'arrivée en décembre 2011 du nouveau recteur Stéphan Martens. Il entre dans la carrière par un premier poste à Pointe-à-Pitre. Venu de l'université de Bordeaux, il découvre son nouvel environnement avec méthode et justesse. Il a vraisemblablement décidé de prendre son temps et de ne pas tout bousculer même si, de ci, de là se dévoile une fermeté bien affirmée, voire une autorité qui sait aussi s'habiller de bienveillance. Nous avons eu, depuis 7 ans, beaucoup de recteurs en Guadeloupe, tous débutants. Mais là n'est pas le problème car « l'expérience, ce n'est pas ce qui arrive à quelqu'un, c'est ce que quelqu'un fait avec ce qui lui arrive », ainsi que le dit si bien Aldous Huxley à qui j'emprunte ces quelques mots. Notre attente prioritaire est le cadre de travail et d'échanges qu'il pense instaurer pour permettre à nos collègues de contribuer davantage aux progrès de l'académie et surtout que, sur l'échelle nationale, les résultats de l'académie de la Guadeloupe soient autres que ce que nous connaissons depuis tantôt.

Les problèmes de notre académie se retrouvent certainement à travers quelques thèmes communs à d'autres régions. Nous en évoquerons juste quelques uns comme la communication avec les services. C'est le premier point de discussion soulevé lors de la première rencontre avec le tout nouveau recteur, ce qui souligne la difficulté à laquelle nous devons faire face au quotidien dans la relation avec le rectorat. La formation continue est quasiment inexistante chez nous alors que le métier évolue vite. Le problème de la mastérisation pilotée depuis Poitiers demande de lourds sacrifices qui pourraient être consentis par les collègues mais le refus de l'académie de valider les candidatures pour éviter de les accompagner financièrement bloque tout et hypothèque peut-être durablement les avancées.

L'arrivée de nouveaux cadres au niveau des responsabilités syndicales

nous demande un renforcement de la formation si nous voulons garder le cap. Si les moyens financiers ne permettent pas d'envisager une présence permanente de la section de la Guadeloupe à toutes les formations, une réflexion est à partager avec le bureau et probablement mes collègues des autres académies des DOM-TOM. Les travaux de nos commissions ont surtout eu comme vecteur directeur l'égalité, la lutte pour l'égalité devant la transmission des savoirs; j'en profite pour saluer la qualité de leur travail.

Les directeurs de SEGPA, à l'instar d'autres académies, ont rejoint notre syndicat et comptent sur nous pour faire évoluer leur situation professionnelle. Je propose au BN de reprendre à son compte cette réflexion en se référant au CSN de 2006.

Maintenant, à travers la qualité de notre réflexion, les valeurs véhiculées par notre syndicat, notre capacité à accompagner nos adhérents, le SNPDEN-Guadeloupe doit conforter sa progression en préparant dès maintenant les prochaines échéances. Je vous remercie.

Guyane (Jacqueline Gresse)



Accompagnée d'une délégation de quatre collègues dont deux « actifs retraités » de notre section, j'ai plaisir à être parmi vous à l'occasion de ce X^e congrès dans cette belle ville de Lille. Tous nos remerciements à nos collègues organisateurs pour leur accueil.

Depuis la présentation de notre académie dans la revue de janvier 2012,



INTERVENTIONS DES SA

nous avons un nouveau recteur. Nommé au conseil des ministres du 29 février 2012, M. Denis Rolland remplace M^{me} Florence Robine, nommée à Caen. Ce professeur d'histoire contemporaine à l'université de Strasbourg, spécialiste de l'Amérique latine (comme un certain Jean-Michel Blanquer, actuel DGESCO), a commencé sa carrière en tant qu'enseignant dans le primaire, le secondaire puis à l'université. Il est également au CNRS, s'est occupé de coopération et de développement à l'étranger et est expert auprès du Conseil de l'Europe. Arrivé le 15 mars dans notre département, il a commencé dès le lendemain sa tournée sur le terrain tant dans les écoles que les collèges et lycées de l'académie, en particulier dans les communes isolées. Il a déjà visité pas moins d'une vingtaine d'établissements pour en prendre le pouls et découvrir de façon concrète l'académie. Il y a peu, il a signé une convention avec le Brésil, *via* la DARIC, pour des échanges et des formations professionnelles diverses entre les deux pays. Nous avons été reçus le 25 avril; nos échanges ont été cordiaux et nous avons pu découvrir un interlocuteur à l'écoute des autres qui nous a dit nous considérer comme des partenaires incontournables. Il semble disposé à faire jouer, pour notre académie et l'école en Guyane, le sens de l'équité et de la justice. Le renouvellement de cadres du rectorat continuera avec la nomination dans les prochains jours d'un ou d'une secrétaire général(e), l'actuelle ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai.

Au niveau des « perdirs », aucun départ à la retraite, 2 arrivées de chefs pour la rentrée prochaine et 5 lauréats concours sur 7 admissibles. Nous attendons le mouvement des adjoints. Un nouvel établissement ouvrira à la rentrée 2012, 2 sont prévus pour la rentrée 2013. Que dire de la préparation de la rentrée 2012-2013 sinon que notre académie est la seule à avoir des créations de postes d'enseignant, contrairement aux autres académies des DOM, que le SNES-FSU qui occupe

5 sièges au CTA à parité avec l'UNSA a quitté la séance devant le refus de la SG de reporter la question de la suppression des postes. Ils arguaient que les CA n'ayant pas été consultés par certains chefs d'établissement pour donner leur avis, cette question ne pouvait être traitée. Et tout cela aussi à cause du vilain chef d'établissement que je suis qui a pris la parole pour dire « des conneries » *dixit* leur secrétaire départemental. Ce dernier ainsi que son équipe de rédaction s'en prennent dans leur publication mensuelle, plus particulièrement depuis les élections professionnelles à certains « perdirs », allant jusqu'à jeter leurs noms en pâture sur Guyane 1^{re} télé ou radio sans que les journalistes ne cherchent à avoir notre point de vue. Ils vont même jusqu'à nous noter en fonction des avis émis pour le passage en hors-classe alors qu'ils sont fermement opposés à ce que les « perdirs notent les enseignants, que la SG du syndicat FSU des personnels de direction a déclaré : « Nous ne sommes pas compétents pour évaluer ». Cherchez l'erreur! De plus, la secrétaire départementale du SGEN-CFDT s'y est essayée, elle aussi, dans le journal *France Guyane* dans lequel elle a fait des allégations mensongères sur son chef d'établissement (SA de I & D) en utilisant le décès dans des circonstances tragiques d'un lycéen. La famille de cet élève, le recteur, une grande partie des personnels de l'établissement et l'ensemble des « perdirs », dans un communiqué commun I & D-SNPDEN, l'ont soutenu.

L'administration académique est à notre écoute et nous sollicite mais nous restons vigilants. Avec 30,56 % de plus d'adhérents par rapport à l'an dernier et à la même date (47 syndiqués dont 41 actifs), le travail de notre section se poursuit avec l'apport de jeunes récemment entrés dans la fonction. Nous remercions le bureau national pour son soutien tout au long de ces trois années, le secrétariat et les permanents du siège. Permettez que j'adresse un remerciement particulier à Patrick Falconnier pour sa grande

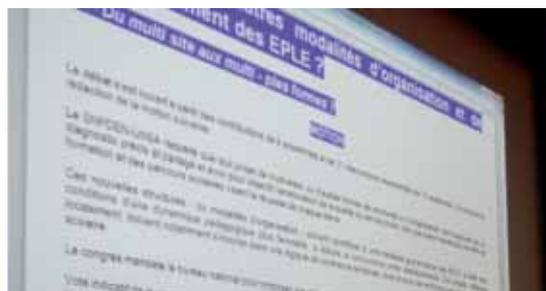
disponibilité et l'écoute dont il a fait preuve chaque fois que nous l'avons sollicité.

La Réunion (Claude Carpentier)



Un grand merci d'abord à nos collègues de l'académie de Lille: ils ont tout prévu dans leur accueil, même le grand bol d'air frais... Réparer l'ascenseur social: une urgence évidente, à la Réunion particulièrement où le taux de chômage des jeunes atteint désormais 60 %. Encore faut-il s'entendre sur les mots: l'expression « ascenseur social », avec ce qu'elle implique de facilité et de passivité, me paraît trompeuse dans notre région comme ailleurs; parlons plutôt d'ouvrir – ou de rouvrir – des chemins, parfois escarpés et jamais faciles, vers la qualification et l'emploi. Et cela tombe bien: les chemins escarpés, à la Réunion, nous connaissons. Nul doute que les personnels de direction aient leur modeste, mais indispensable, contribution à apporter; nul doute que, du socle commun aux licences professionnelles, nous ne soyons, plus encore qu'aujourd'hui, les défricheurs de la réussite scolaire. Pour cela, nous avons besoin – entre autres – d'un positionnement clair auprès de nos divers interlocuteurs: confiance et considération ne sont pas toujours au rendez-vous de nos relations hiérarchiques et institutionnelles, même si, sous l'impulsion de la section académique du SNPDEN, de réels progrès ont été réalisés.

Ainsi, avons-nous, pour la première fois cette année, discuté en amont,



dès janvier, avec les responsables académiques, des clefs de répartition des futures dotations horaires des établissements. Mais les loupés sont encore nombreux et traduisent souvent une réelle ignorance de la vie concrète des EPLE et de nos missions : il en va ainsi pour l'accueil, sans organisation ni concertation préalable avec les responsables d'établissement, des étudiants en master 1 et 2. Il en va ainsi d'un mode de management rectoral aussi sympathique que convivial, les petits déjeuners à thème avec des chefs d'établissement (sauf que n'y sont jamais conviés les personnels de direction adjoints : savent-ils au moins tenir une petite cuillère ?). Il en va ainsi – mais cette fois-ci, c'est du ministère qu'il s'agit – de la mise en place hâtive et stressée d'une expérimentation d'évaluation en 5^e, expérimentation réussie d'avance puisque la généralisation est annoncée dans un an. Il en va ainsi, enfin, lorsqu'une présidente de collectivité, au mépris de toute autorité fonctionnelle, accorde – de droit divin ? – une demi-journée de congé à « ses » agents, pour le vendredi saint.

Ceci dit, la confiance, la considération : ça se mérite. Ça se mérite à travers le poids qui est le nôtre, première force syndicale représentative des personnels de direction dans l'académie de la Réunion, à l'issue d'élections professionnelles âprement disputées, comme en témoignent les 96 % de participation. Merci à Laurence, à Michel et à Patrick, ainsi qu'à tout le bureau national, pour le coup de main lors de ces élections. Ça se mérite en construisant, avec les collègues et responsables syndicaux concernés, l'unité syndicale qu'attendent de nous les personnels de direction de l'académie : sans unité, pas de force, pas de respect durable de la hiérarchie et des collectivités à notre égard.

Nous tendons la main aux collègues et responsables du tout jeune « EDEN », issu du SGEN-CFDT (voilà un sigle prometteur : pourront-ils ainsi réenchanter notre difficile métier ?) : sur le terrain, face à nos difficultés et

interlocuteurs communs, échangeons, discutons, proposons.

Nous tendons la main aux plus anciens collègues de ID : où les mènera donc leur longue errance syndicale ? A l'instar des légions romaines perdues, les voici, après les arides steppes de l'union pour l'école républicaine, en migration forcée vers le marais d'un syndicalisme du refus qui leur ressemble encore moins : alors, appuyons-nous sur notre solidarité commune de terrain, échangeons, discutons, proposons. L'unité de métier et l'unité syndicale autour du SNPDEN des personnels de direction de l'académie de la Réunion feront de nous, j'en suis certain, ces « défricheurs de la réussite scolaire » que j'ai déjà évoqués.

Lille
(Hubert Féararé)



En cette année scolaire, notre académie peut s'enorgueillir de l'amélioration de ses taux de réussite au baccalauréat qui, pour la première fois, dépassent de peu les taux nationaux. Et notre hiérarchie ne boude pas son plaisir en omettant toutefois de préciser que, pour la première fois depuis de nombreuses années, le pourcentage d'une classe d'âge qui se présente à l'examen est en recul. Un record qui satisfait notre hiérarchie : celui des suppressions de postes tous azimuts pour lesquelles nous sommes une nouvelle fois en tête du palmarès. Si, au siècle dernier, on avait parlé de dégraisser le mammoth, dans l'académie de Lille, c'est à son désossage que l'on procède allègrement.

En lycée professionnel, la disparition du bourrelet entraîne la mise en place d'un régime « rectorat de Lille » auprès desquels DUKAN et ATKINS paraissent inopérants. Il s'agit d'un régime trop riche en HSA (heures saturées à l'année) mais très carencé en enseignants, moins 519 postes, dont, pour l'essentiel, on ne sera que faire sauf à inciter quelques professeurs à se tourner vers les collèges ECLAIR. Il est déterminé un IMC (indice de mesure des classes) dont la valeur optimale est à 30 dans les secteurs industriels et 35 partout ailleurs. Pour atteindre cette valeur étalon, tous les moyens sont employés : fermeture de petites sections, ou mise en moratoire en juillet si l'affectation les pourvoit insuffisamment, et réaffectation des élèves dans d'autres filières ! Regroupement de sections très différentes, ce que la réforme permet en théorie mais que les contraintes différentes des filières interdisent dans la pratique. Enfin et surtout, on intègre dès les prévisions de calcul de moyens l'érosion des effectifs au cours des 3 ans du bac pro et de 2 ans du CAP. Il a même été évoqué pour les petites sections non regroupables la possibilité d'une dotation à hauteur de 2/3 des besoins, charge aux équipes de direction de combiner les périodes de stages de manière à assurer les cours dans leur continuité ainsi que le suivi des PFE. Cette démarche, présentée comme une alternative aux fermetures de sections, fait fi des textes qui régissent le corps des PLPS.

En LEGT, les réformes arrivant en terminale pour les séries générales et technologiques industrielles permettent encore un retrait de moyens conséquent et, là encore, le ratio d'HSA devient dangereux pour le fonctionnement de base des établissements ; il ne tient pas compte des professeurs à temps partiel notamment et, telles d'inutiles graisses, elles sont stockées par les lycées sans espoir de trouver preneurs. En parallèle, les chefs d'établissement ne parviennent plus à assurer l'ensemble des cours auxquels ont droit les élèves. Les options rares mais attractives sont les



INTERVENTIONS DES SA

premières sacrifiées sur l'autel de l'efficacité mais, bien souvent, ce sont les heures d'accompagnements personnalisés, mesure phare de la réforme que l'on doit mettre en veilleuse ou à l'extinction, tant les moyens sont comptés.

Au collège, malgré l'augmentation des effectifs tant dans le Nord que dans le Pas-de-Calais, nous n'avons pas vu renaître les postes d'enseignant en nombre équivalent à celui des emplois sacrifiés sans vergogne durant des années lorsque les mêmes effectifs baissaient. Tout au plus avons-nous vu se maintenir les postes existants. À l'inverse des compagnies pétrolières, le rectorat de Lille répercute les baisses et non les hausses de la matière première (pour nous le nombre d'élèves) mais c'est une même logique qui le gouverne. Pour ce qui est des SEGPA, notre académie scolarisant deux fois plus d'élèves que la moyenne nationale, il faut... rentrer dans le rang et nous augmenterons automatiquement les effectifs en seconde générale! Quelle mécanique machiavélique! Moins de SEGPA donc plus d'élèves en cycle normal de collège et moins de places en lycée professionnel puisqu'on réservera celles-ci au public en très grande difficulté. Pour les publics « en difficulté simple » dira-t-on, selon le schéma actuel, il n'y aura que la possibilité de les orienter en seconde générale et technologique. Belle démarche qui est l'exemple même d'une politique éducative uniquement comptable et aveugle. Dans certains établissements, les enseignants excédés refusent de participer à des obligations non statutaires telles les bacs blancs ou, dans certains cas, les conseils de classe. On voit alors l'apparition de nouvelles obligations et contraintes faisant preuve d'une imagination débordante. Ainsi, lorsque la rectrice réunit les chefs d'établissement en janvier, elle affirme que les enseignants sont soumis aux mêmes obligations horaires annuelles que l'ensemble des salariés: 1607 h! Que l'organisation des bacs blancs fait partie des obligations de services des professeurs et qu'elle procédera à

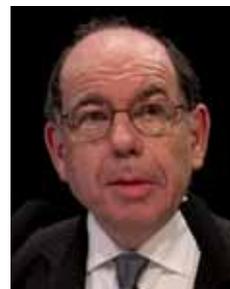
des retenues sur traitements en cas de refus de participation!

En octobre dernier, en réunion au conseil régional, alors qu'un collègue évoque la baisse massive des subventions État pour les fonds sociaux et les conséquences dramatiques pour les élèves et leurs familles, la rectrice tacle l'insolent d'un « il faut relire vos textes, les fonds sociaux sont faits pour aider à des situations exceptionnelles et non pour payer la demi-pension ». Il est vrai que le fait d'avoir des élèves qui ne peuvent plus payer la demi-pension n'a aujourd'hui plus rien d'exceptionnel! Pour l'avenir de l'école de la République, le SNPDEN de Lille espère pouvoir renouer avec l'autorité académique un dialogue réel dans lequel les préoccupations des personnels de direction puissent être entendues, comprises et si possible relayées auprès du ministère. Nous souhaitons également que l'Éducation nationale redevienne une priorité de la Nation et que les choix opérés, notamment budgétaires, traduisent cette volonté.

Sur le plan local, le SNPDEN-Lille souhaite être une force de proposition et d'accompagnement pour l'évolution de la carte des formations, ceci dans un esprit vigilant et constructif qui allie l'intérêt des jeunes et des territoires. Enfin le SNPDEN de Lille se fait fort de remettre plus de justice dans l'évolution de carrière des personnels de direction, notamment en matière de suivi des promotions et des évolutions de traitement mais aussi en intervenant avec force contre un autre record obtenu par notre académie, celui des postes bloqués au mouvement. Ce blocage paralyse le mouvement des personnels de direction et réduit à néant l'espoir légitime qu'ont nombre d'adjoints d'accéder à un poste de chef. Il réduit par ailleurs de manière préoccupante la possibilité de trouver des supports d'accueil pour les nouveaux personnels de direction, besoin bien réel que notre pilotage académique semble avoir occulté. Là encore, il serait bon que le ministère puisse reprendre la main sur une auto-

nomie dont l'usage abusif confine souvent à l'autocratie.

Limoges
(Daniel Marchand)



Tout d'abord, ces derniers mois ont été marqués dans l'académie de Limoges par le décès de Gibert Magoutier, ancien SD, présent au congrès de Biarritz et élu au congrès de Lille. Il devait prendre sa retraite en septembre prochain... C'est la dernière fois que je monte à une tribune nationale en tant que secrétaire académique et ce n'est pas sans une certaine émotion mais je suis très heureux que ce soit à l'occasion d'un congrès, le cinquième pour moi qui, j'en suis sûr, travaillera dans l'unité pour préparer de meilleures conditions d'exercice de ce métier que nous avons tous tellement à cœur.

L'académie de Limoges, dont les syndiqués m'ont fait confiance depuis 4 ans, se porte bien au niveau des adhérents avec une augmentation annuelle régulière et un point d'orgue avec une éclatante victoire aux élections professionnelles en octobre dernier où le SNPDEN-UNSA a remporté les 5 sièges mis en jeu et a largement participé au bon résultat de l'UNSA-Éducation aux élections au comité technique académique. Le SNPDEN-UNSA est reconnu pour sa crédibilité et ses analyses par tous les médias locaux ainsi que par les collectivités territoriales (conseils généraux et conseil régional) avec lesquelles il a su créer des rapports de confiance indispensables même s'il y a toujours des points de désaccord sur tel ou tel sujet. Si, sur le plan syndical, la situation est bonne, ce n'est pas le



cas sur le plan des rapports avec notre hiérarchie qui a pratiqué, ou essayé de pratiquer, un type de relations duales, et cherché à diviser pour régner, faisant fi de notre représentativité syndicale. L'académie de Limoges a aussi subi de plein fouet la politique de suppressions de postes dans l'éducation en étant même, cette année, celle qui est la plus touchée en pourcentage de baisse. Elle a failli voir « disparaître » deux établissements dont le seul EREA de la région. La mobilisation de tous, y compris du SNPDEN-UNSA, a permis de faire revenir le recteur sur sa décision. Beaucoup de collègues, principaux de collège en particulier, se demandent comment ils vont pouvoir assurer une rentrée dans des conditions correctes. Nous sommes aussi très inquiets pour ce qui concerne les projets concernant les GRETA. Nous croyons qu'il faut revoir le fonctionnement et la place de la formation continue dans l'Éducation nationale sans prendre le risque de la voir disparaître de nos établissements au profit d'officines mercantiles.

Nous avons besoin d'espoir ; l'actualité peut nous en donner ! Mais ne soyons pas euphoriques ; nous allons devoir assurer la rentrée avec les moyens actuels et les postes en moins. Nous devons être vigilants et je suis sûr que ce congrès le sera, pour que nous puissions enfin diriger nos établissements dans de bonnes conditions dans le cadre d'une nouvelle étape probable de décentralisation. Je terminerai par ce souhait : que le changement politique ne nous empêche pas de continuer à être revendicatifs et constructifs notamment sur le plan salarial mais aussi et surtout sur les conditions d'exercice de notre métier.

Lyon (Isabelle Gouleret)



Mon propos, pour l'académie de Lyon, concerne une réflexion prospective sur l'évolution de l'école, de notre métier et de notre syndicat. Première remarque sur l'évolution de l'école : en tant que responsables du monde éducatif, nous pouvons nous interroger sur notre action envers la jeunesse que la société nous confie. Quelle est notre mission avec cette génération à qui personne n'ose dire non, cette jeunesse qui a besoin de cadre, ces élèves zappeurs qui subissent leur scolarité et choisissent leur assiduité, cette violence juvénile de refus de la différence de pensée, d'origine et surtout de genre ? La formation donnée à nos élèves ne permet plus d'affronter le monde de demain avec respect et tolérance mais aussi avec courage et volonté. Nous devons avoir la force de dire que l'école mérite une réforme courageuse du statut des personnels sans se contenter d'évolutions en périphérie et de cadeaux électoralistes. La pédagogie et l'évaluation sont à bouleverser en urgence et sans prendre en compte les intérêts corporatistes.

Deuxième remarque sur l'évolution de notre métier : combien de temps encore, nous, les personnels de direction, allons-nous accepter de rendre des comptes sur un système dont nous ne maîtrisons ni les prérequis ni ne mesurons les performances des acteurs ? Combien de temps encore, nous, les personnels de direction, allons-nous tout faire pour que les établissements fonctionnent sans vague, en appui sur des services

incomplets, en suppléant au manque de personnel non enseignant ? Combien de temps encore, nous, les personnels de direction, allons-nous supporter la tension dans les établissements et le manque de modération des autres adultes de la communauté scolaire qui, comme les élèves ou leurs parents, ont plus de droits que de devoirs ? Combien de temps encore, nous, les personnels de direction, allons-nous accepter de tenir, tout seuls et sans compter notre temps, contre la violence sociétale ? Nous devons réfléchir à un nouveau statut qui nous intégrera dans les corps d'encadrement supérieur avec toutes les responsabilités mais aussi tous les avantages. Nous devons avoir de l'ambition. Nous devons avoir confiance en notre capacité d'évolution vers des structures toujours plus complexes et notre travail sera reconnu.

Troisième remarque sur l'évolution de notre syndicat : à Lyon, vous connaissez notre attachement au principe de proportionnalité contraignante pour favoriser l'engagement des femmes dans la vie syndicale. Cela ne me gêne pas de constater qu'un effort volontariste et modélisateur doit être encore fait au SNPDEN. La CNC a encore du travail avec seulement 36 % de femmes dans ce congrès et seules Paris et Lyon sont paritaires. Les plus anciens parmi vous se souviennent de mon interpellation de Biarritz (des sous, du temps et du respect) et les autres apprendront qu'un certain franc-parler de secrétaire académique maintenant presque préhistorique et jamais courtisane me permet de dire ici à Lille que notre syndicat ne s'est pas assez battu pour que nos collègues qui travaillent toujours plus sans gagner plus ne se sentent pas découragés par notre action syndicale. Nous avons gagné les élections professionnelles, bien sûr, mais la feuille de route du nouveau bureau national doit absolument comporter, en plus de notre négociation collective sur le point d'indice dans le cadre de notre fédération l'UNSA et de notre traditionnel combat pour l'augmentation de nos salaires, une



INTERVENTIONS DES SA

nouvelle approche basée sur les indemnités liées à la mission (examens à tous les niveaux, reconnaissance de l'EPLÉ comme site de formation avec prime de tutorat, rémunération du compte épargne-temps, impôts locaux sur les logements...). Les collègues ne comprennent pas que toutes les possibilités ne soient pas envisagées et que l'opportunité de l'immédiateté soit ignorée.

Enfin un manque de vigilance sur le danger qui nous menace de la part des collectivités locales a marqué le dernier mandat ; les élus départementaux et académiques ont été laissés seuls face à l'entrisme des départements et des régions. Un véritable positionnement national du SNPDEN et non une confiance naïve dans les associations de présidents limitera leur démarche intrusive qui participe à l'inégalité sur les territoires et entre les personnels. Il ne faut pas que cela continue d'autant que l'évolution prévisible risque de ne pas être favorable à l'autonomie de l'EPLÉ et à notre responsabilité. Les efforts de communication ne suffisent pas ; l'organisation actuelle syndicale est encore à améliorer et, dans l'avenir, il faudra se battre pour espérer enfin respect et considération. Philippe, grand secrétaire général, je te souhaite bon courage.

Martinique (Monique Biron)



Bonjour à tous et merci aux collègues de Lille pour la qualité de leur accueil. Un clin d'œil au représentant de l'UNL, Victor Colombani, pour la justesse et la fraîcheur du propos. La

Martinique, terre de contraste : pour certains, ciel bleu et sable fin, cocotiers et joie de vivre ; mais c'est surtout un contexte social extrêmement difficile : un chômage endémique et un tissu social économique très fragile. Selon l'INSEE, le taux de chômage était en 2009 de 22 %, celui du chômage des jeunes d'environ 36 % pour ceux possédant un diplôme et de 62 % pour les non diplômés. Dans ce contexte, l'école a un rôle social encore plus important : maintien du lien social, garant des valeurs éducatives. L'existence des dix réseaux ECLAIR a du sens pourvu que des moyens pérennes leur soient garantis. Il y a certes une diminution des effectifs due à la décline démographique mais elle n'explique pas la logique implacable de suppression des moyens qui frappe depuis des années tous les types d'établissement. Notre internat d'excellence ouvre ses portes à la rentrée 2012 mais aura-t-il les moyens durables permettant de réaliser ses missions ? Le paysage des EPLÉ va se modifier. Des projets de fusion, de restructuration d'établissement sont à l'étude. Derrière tout cela, le moyen de récupérer des postes est à peine déguisé.

Vie syndicale : vous le savez, nous sommes minoritaires depuis les élections de novembre 2011 ; toutefois le sérieux qui accompagne nos travaux préparatoires, notre participation active dans l'académie, notre rôle d'alerte, notre force de proposition dans les différentes instances et les résultats obtenus montrent que notre place est là et reconnue. Vigilance, accompagnement des collègues, prise en compte de leurs préoccupations mais aussi impulsion d'une politique de réflexion sont la feuille de route de la nouvelle équipe syndicale. Un accent particulier porté sur la formation lui permettra d'aller plus loin. Les femmes y sont largement majoritaires. Ce n'est pas un choix et leur détermination est sans faille. Le combat est rude mais la cause est noble.

Dans l'académie, les affaires du monde de l'éducation se succèdent

à un rythme qui nous impose malheureusement d'être davantage dans la réaction que dans l'action : émoi de la société civile comme des syndicats à l'occasion de propos prêtés au recteur sur le créole, sur l'incompétence supposée des chefs d'établissement et des chefs de division du rectorat et présumés propos pouvant porter atteinte à la dignité des Martiniquais.

Nos préoccupations : la gouvernance académique, malgré les annonces et les efforts, laisse une grande, une trop grande place aux errements et initiatives curieuses. La qualité du service public et la réussite des élèves semblent n'être l'affaire que des seuls EPLÉ. Quel syndicalisme et comment gérer les adhérents ? Quelles évolutions de nos pratiques syndicales qui prennent mieux en compte les préoccupations de carrière des collègues sans sacrifier nos valeurs ? Comment améliorer la syndicalisation ? Comment demeurer attractif alors que les collègues sont de plus en plus désabusés, tiraillés par les effets de la gestion académique et le chant des sirènes, notamment concernant la garantie de promotion ou de mutation ? Comment améliorer la syndicalisation alors que les faisant fonction et directeurs de SEGPA sont souvent syndiqués en amont et ailleurs ? Comment assurer la formation continue des syndiqués et des cadres syndicaux et surtout trouver le temps nécessaire pour la mettre en œuvre ?

Nos attentes : de ce congrès, un projet fort nous permettant de continuer le travail de construction de notre métier, de lutte pour le maintien de l'Éducation nationale et de contribution à l'émergence de l'école de demain. Nos attentes : mieux se retrouver dans l'unité syndicale nationale ; certes, nous sommes une petite académie mais une académie avec les mêmes problématiques qu'ailleurs.

Un remerciement à Philippe Tournier et à son équipe pour le travail accompli et l'accompagnement dont nous bénéficions. Un merci particulier à



Patrick Falconnier et à Laurence Colin. Une pensée pour notre collègue trop tôt partie, Huguette Ventadour, notre ancienne secrétaire académique, qui a contribué à porter haut les valeurs du SNPDES puis du SNPDEN en Martinique. Je vous souhaite un bon congrès.

Montpellier (Benoît Grellet)



Bonjour à toutes et à tous. Pour la section de Montpellier et sa délégation, même si le prochain match de football contre le LOSC de la semaine prochaine soulève quelques sueurs froides, quel plaisir, chers collègues, de se retrouver à Lille, ville de progrès qui a tant su incarner depuis plus de 30 ans le vivre-ensemble dans une dimension européenne pleinement assumée et une dimension sociale tant de fois revendiquée.

Se retrouver ici aussi nombreux pour penser l'avenir de notre métier dans ce contexte de changement est un plaisir simple et surtout un grand honneur. Honneur qui renvoie notre délégation à cette volonté sincère d'apporter modestement durant ces quelques jours notre pierre à l'édifice collectif, cet édifice que constitue l'analyse syndicale au profit d'un engagement toujours plus efficace au côté de la réussite de tous les élèves.

La vie syndicale dans l'académie de Montpellier est animée, comme ailleurs, par des temps de renouvellement et de rassemblement. Le renouvellement, il s'est opéré en début d'année scolaire avec un CSA composé de nouveaux membres nombreux et par la passation

de témoin de Catherine Gwizzziel qui a été SA pour l'académie de Montpellier pendant 6 années. C'est l'occasion pour moi devant vous de remercier Catherine pour la qualité du travail qu'elle a pu effectuer durant cette période pour notre académie. Sa volonté sincère et pugnace d'apporter un sens à l'action syndicale a été appréciée de tous. Durant ces 6 années, elle a su nous convaincre sur le fait que, si la fonction sociale et politique du personnel de direction ne peut tout, l'action syndicale peut contribuer à son renforcement et inversement. S'agissant du rassemblement, cette volonté, cette préoccupation demeurent une constante dans l'académie. Certes, le niveau d'adhésion reste très élevé; les cadres départementaux et académiques restent mobilisés sur de très nombreux théâtres de discussion, de concertation et de propositions avec nos interlocuteurs et les dossiers sensibles toujours plus nombreux. Mais notre cohésion collective dans l'action reste fragile; l'isolement, le climat concurrentiel nous guettent de plus en plus. Nous avons, sur les années à venir, besoin d'un plus dans la cohésion. Comme nos illustres prédécesseurs nous l'ont montré tel Marcel Peytavi à qui je veux rendre ici hommage pour les 20 ans de notre syndicat, seule l'offensive dans l'action peut renforcer la cohésion et ce à une époque où la division entre les personnels était très forte. C'est le vœu que souhaite formuler l'académie de Montpellier, celui qui consiste à oser aller de l'avant dans cette période qui semble vouloir remettre le changement et la négociation avec les corps intermédiaires au cœur de l'action politique.

Mon propos n'a pas pour prétention de décrire un programme de changement mais peut-être d'appréhender une réflexion à caractère syndical qui nous permettrait d'œuvrer autrement pour mieux rassembler et atténuer la dérive de l'isolement de l'action syndicale à l'échelle d'une

académie dont la gouvernance académique, comme dans les 30 autres ministères régionaux, impose, de par un nouveau pouvoir renforcé, une réflexion, une anticipation, une vigilance, une force de propositions dont les impacts sont bien plus importants qu'ils ne pouvaient l'être auparavant. C'est aussi vouloir atténuer l'isolement de l'action syndicale face à une dynamique décentralisatrice dont les effets nous renvoient trop souvent sur des contrastes de moyens budgétaires tels entre différentes collectivités, parfois voisines, que l'iniquité de l'investissement pour l'Éducation nationale, si l'on n'y prête garde, sera finalement légitimée par notre volonté de rapprochement avec ces mêmes collectivités sans que les modalités de gouvernance aient été en amont suffisamment formalisées au plan local et national. En effet, nous sommes tous confrontés, dans l'exercice de nos missions au quotidien, à cette complexification des courroies décisionnelles: ici la nouvelle gouvernance académique en construction et sa difficile déclinaison départementale, là des ambitions de plus en plus assumées par certaines collectivités territoriales, ailleurs des difficultés pour d'autres collectivités à incarner l'équité républicaine tant leurs moyens budgétaires peuvent apparaître désespérément insuffisants. Et, à la croisée de ces chemins, des opportunités réelles mais aussi des tensions autour de l'EPL et de son équipe de direction. Équipe confrontée à des choix difficiles qu'elle souhaite, avec son conseil d'administration, pouvoir assumer, équipe confrontée aussi à des formes de persuasion paradoxales, soulignant la fragilité de son autonomie dans l'action, et multipliant les situations pour lesquelles l'équipe de direction semblent isolée ou condamnée à subir des orientations plus ou moins imposées.

Notre section académique, dans le but de briser ces isolements, dans le but de rompre avec certaines dérives concurrentielles, dans le but de mieux anticiper et de moins subir



INTERVENTIONS DES SA

dans l'exercice de nos missions, dans le but de mieux se comprendre dans un contexte de changement de gouvernance aussi important que celui que nous sommes en train de vivre, notre section académique souhaite pouvoir réunir plus régulièrement les collègues à l'occasion de rassemblements thématiques et peut être moins strictement géographiques. Il en va, je crois, de notre capacité à gagner en cohésion dans la défense des valeurs qui guident notre action. Il en va aussi, je crois, de notre capacité à assurer une vigilance constructive mais indépendante pour les actions engagées par notre ministère régional de l'Éducation lui-même sous pression dans un cadre national fragmenté, certains diront concurrentiel.

Pour y parvenir, Philippe, nous aurons toujours besoin du soutien du nouveau bureau national. Un soutien que nous saurons exprimer, je te rassure, avec mesure tant nous le savons déjà fortement mobilisé sur des dossiers divers et variés et qui ne manquera pas de gagner en complexité. Mais cette équipe que notre délégation s'apprête à soutenir avec enthousiasme est composée de collègues reconnus pour leur maîtrise de dossiers sensibles. Ne pourrions-nous pas dès lors envisager, pardonne-moi l'expression, une forme de nouvelle gouvernance syndicale qui donnerait à chaque académie la possibilité de s'approprier quelques dossiers sensibles, complexes, des dossiers nécessairement rassembleurs si nous souhaitons continuer d'entretenir, de consolider ce qui fait la force de notre syndicat depuis 20 ans, c'est-à-dire la recherche indéfectible de notre cohésion dans l'action ?

Nancy-Metz
(Damien Petitjean)



Je vous porte le salut fraternel de la section de Nancy-Metz. Je voudrais tout d'abord remercier les collègues de la section lilloise pour leur chaleureux accueil, fidèle à leur traditionnelle réputation pour le X^e congrès du SNPDEN coïncidant avec son 20^e anniversaire. Je voudrais également profiter de cette tribune pour remercier Philippe Tournier et le BN pour le travail effectué pendant ces trois années. Enfin je tiens à remercier Olivier Pallez, mon prédécesseur, pour l'ensemble de son investissement et vous apporte ses salutations amicales.

Quel thème ambitieux « piloter l'éducation » ! Ce congrès (souhaitons-le!) va nécessairement faire date dans l'histoire de notre syndicat mais aussi et surtout dans celle de l'école de la République. Je ne saurais trop exagérer l'importance symbolique de l'ouverture de nos travaux un lendemain de résultat d'élection présidentielle, élection « phare » pour ne pas dire « beffroi » en cette terre du nord, de notre République. Depuis des mois, le candidat nous a promis que le changement serait maintenant ! En ce jour, nous y sommes et, au regard de ce que le système éducatif en général et le métier de personnel de direction en particulier a vécu depuis 5 ans, nous serons plus qu'attentifs au changement proposé. Cela ne pourra pas se résumer à une augmentation de moyens humains ! Mais qu'il en soit convaincu, il pourra trouver en la personne du chef d'établissement, adhérent militant au SNPDEN, un acteur prêt à œuvrer pour ce changement ! Mais attention ! Nous

ne manquons pas d'idée pour « piloter l'éducation » et elles devraient d'ailleurs trouver corps à l'issue de ce congrès et ce en conformité avec les valeurs de l'école républicaine en tant qu'école de progrès !

Depuis trop longtemps, le système s'est, et je m'autorise à reprendre les mots de notre secrétaire général, « affaissé sur les établissements » à tel point qu'il nous faut avoir des épaules suffisamment larges pour supporter le poids de cette gouvernance déconcentrée. Depuis notre dernier congrès, c'est bien sur l'EPLÉ et sa direction qu'a reposé la mise en œuvre de réformes d'importance, pour l'essentiel d'ailleurs conformes à nos attentes mais dans le cadre d'une réforme générale des politiques publiques et de son *credo* du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Alors, certes, tout n'est pas que question de moyens et il faut rester lucide pour les années à venir au regard de l'état des finances publiques mais tout de même ! Piloter pédagogiquement une réforme d'importance comme la rénovation de la voie professionnelle ou la réforme du lycée tout en proposant parallèlement à la fermeture un nombre conséquent d'emplois, une performance ! Si la présidence sortante avait renoncé à son école par choix idéologique, faisons le vœu que celle qui commence tienne ses promesses en l'espèce. Nous y serons vigilants !

Pour notre académie, notre section se porte de mieux en mieux ! Les résultats aux dernières élections professionnelles se sont traduits par une belle progression. Nous obtenons 5 des 6 sièges à la CAPA, repoussons ainsi hors de cette instance le SGEN, I & D conservant son poste. Au niveau du CT académique en 5^e position sur la liste de l'UNSA, nous n'avons pas obtenu de poste. Après d'âpres discussions argumentées entre autre par le travail incontournable réalisé ces dernières années par notre syndicat, nous avons finalement obtenu le désistement d'un élu à notre profit. Ce renforcement de notre position dans l'académie se tra-



duit également et parallèlement par une augmentation conséquente du nombre de syndiqués (plus de 10 %). Ceci est également à mettre au crédit du renouvellement de près de la moitié des cadres dans les instances académiques ou sections départementales. Enfin, nos relations avec le rectorat sont respectueuses du dialogue social, constructives dans la mesure où nous sommes à présent systématiquement associés à l'ensemble des chantiers initiés par le recteur Pollet. Nous sommes, et tenons à le rester tant notre investissement est conséquent, des acteurs incontournables dans le pilotage académique. Étant donné la situation de notre académie, comment pourrait-il en être autrement ! Elle connaît depuis près d'une vingtaine d'années, une diminution conséquente et durable de sa population et donc subit des retraits d'emplois massifs. Il est cependant incontestable que le processus a connu une forte accélération ces 5 dernières années. Nous n'avons eu de cesse de condamner ces choix dictés par l'unique mise en œuvre de la règle à calcul ! Mais nous n'avons eu de cesse également d'exhorter les collectivités territoriales lorraines d'engager, forts de nos constats et analyses, une réflexion sérieuse sur la carte des formations et le réseau des établissements. Les formations professionnelles éparpillées sans véritable schéma de cohérence en pôle de compétences disparaissent les unes derrière les autres. Nous ne pouvons accepter de voir disparaître des formations souvent porteuses d'emplois faute d'une organisation cohérente arrêtée en concertation avec tous les acteurs concernés.

Le réseau de collègues apparaît trop dense au regard de cette diminution de population ! *Quid* de l'efficacité pédagogique d'un collège de 90 élèves ? Comment peut-on, lorsque que l'on dirige un tel établissement, créer une dynamique pédagogique et éducative quand l'équipe pédagogique très réduite est de plus contrainte d'exercer le complément de son service sur 1, voire 2 établissements ? C'est bien là

également le cœur de notre métier qui est interrogé ! Et pourtant, au moment où nous fêtons notre 20^e anniversaire, où l'EPL est proche de son 30^e et pour ouvrir nos travaux de notre 10^e congrès, je me présente à vous comme le héraut de mes camarades pour porter deux messages à l'accent incantatoire tant nous pourrions avoir à certains moments perdu tout espoir.

Nous exigeons le respect de ce principe fondateur de l'EPL qu'est l'autonomie, condition *sine qua non* d'un réel pilotage pédagogique et éducatif. Nous aurons ainsi le temps matériel et la liberté d'esprit d'expérimenter et par là même d'innover, comme nous l'autorise l'article 34 de la loi de 2005, pour cette école que l'on souhaite de tous nos vœux être celle du progrès de l'émancipation et de l'épanouissement de chacun. Le second message va de pair et porte sur l'indispensable refondation de la relation avec les enseignants. Le débat qui a suivi la question de la réforme de l'évaluation est en ce point tout à fait révélateur. Il faut dire clairement aujourd'hui que les nouvelles missions des enseignants passent par un temps de présence plus important dans l'établissement pour répondre réellement aux besoins et demandes des élèves, être davantage encouragés, valorisés et accompagnés dans leurs différents apprentissages. Alors oui, je pense que l'on ne reformera en profondeur notre système d'enseignement que par une réflexion et des propositions en termes de positionnement professionnel des enseignants. Ensuite viendra naturellement la question de leur évaluation par le chef d'établissement car, dans ces conditions, nous sommes les plus à même de les évaluer. Nul ne peut réclamer de l'autonomie dans l'exercice de ses missions pour atteindre des objectifs assignés par la Nation *via* l'expérimentation pour ne pas être *in fine* en capacité d'évaluer ses acteurs !

Je voudrais terminer ce propos par une mise en garde. Oh, elle ne se veut pas intimidante mais tout de même j'aimerais rapporter à notre nouveau

président et à son futur ministère les mots du poète philosophe allemand des Lumières, Friedrich Hölderlin : « Là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve ». A mesure que le péril n'a cessé de croître pour notre école durant ces 5 dernières années, notre syndicat s'est renforcé, adapté et toujours posé en garant des valeurs de l'école de la République ; si cela devait continuer, ce que je ne souhaite bien évidemment pas, gageons que le SNP DEN continuera d'œuvrer pour que l'école de la République reste l'école du progrès. Je vous souhaite un congrès constructif et heureux. Je vous remercie.

Nantes (Jérôme Gagnaire)



Forte de son succès aux dernières élections professionnelles, l'académie de Nantes a développé une intense activité ces derniers mois... Autonomie de l'établissement, gouvernance académique, carte des formations, rôle des bassins, nombreux ont été les dossiers sur lesquels nous sommes intervenus, parfois très fortement, pour rappeler nos positions et nos convictions, en direction du recteur mais aussi des collectivités territoriales. Notre recteur, très attaché au projet académique et, au-delà, aux contrats d'objectifs, avait imaginé un dispositif complexe (tableau de bord, cibles chiffrées...) et il nous a fallu plusieurs réunions pour arriver à un accord et réaffirmer l'autonomie de l'établissement, le contrat d'objectifs s'appuyant sur le projet d'établissement et non l'inverse. La gouvernance académique a également fait l'objet de toute notre attention, tant il est vrai que, selon



INTERVENTIONS DES SA

la personnalité des DASEN, la gestion et l'animation des départements est fort diverse, entre activisme et interventionnisme forcenés parfois ou frilosité et vacuité inquiétante dans d'autres cas. A cet effet, nous avons rappelé que, pour nous, la politique académique ne peut se décliner localement au gré des baronnets locaux et que les deux seuls lieux pertinents de la gouvernance restent l'académie et l'établissement.

Dans une académie démographiquement dynamique, nous sommes particulièrement inquiets des effets des suppressions de sections en lycées professionnels. Nous avons alerté nos autorités dès septembre sur les risques de revivre encore cette année la catastrophe de l'an dernier, à savoir des centaines d'élèves non affectés. Nous ne resterons pas inertes si une telle situation se reproduit, y compris par des interventions médiatiques. Il en va de même du traitement indigne, mais pour nous prioritaire, réservé aux horaires des 3^{es} DP6.

La préparation du congrès nous a beaucoup occupés depuis janvier dernier. L'académie de Nantes prendra toute sa part dans les travaux de notre organisation : évolution du métier, réflexion pédagogique et bien entendu laïcité et dualisme scolaire, particulièrement prégnant dans notre académie, sans oublier l'avenir et le devenir des GRETA. Académie d'accueil, Nantes se félicite d'être une destination de mutation pour vous, chers collègues, avec 30,88 % d'entrants au 1^{er} mouvement, dont une très grande majorité de syndiqués au SNPDEN même si, parfois, les commissaires paritaires et le secrétaire académique doivent expliquer à l'ensemble des collègues ligériens que le mouvement est et doit rester national...

Enfin, nous attendons de la CNC nouvellement élue une action efficace et dynamique, sans doute plus attachée à l'esprit qu'à la lettre stricte, de nos statuts et règlements. Bon congrès à toutes et à tous!

Nice (Alain Dani)



Merci de nous accueillir à la table des riches. Vous le savez maintenant, l'académie de Nice est la plus pauvre de toutes les académies selon l'étude menée par la Cour des Comptes. C'est celle dont le taux d'encadrement est le plus faible de toutes les académies de la métropole. Cela fait d'ailleurs des années que nous dénonçons cette situation ici même et devant nos recteurs successifs. Cette étude devra amener le nouveau ministre de l'Éducation nationale à relever le défi de l'équité territoriale. Ce manque de moyens n'est pas sans conséquences sur nos conditions de travail et je ne reviendrai pas sur les situations que vous avez tous évoquées ici même à cette tribune.

Mais les personnels de direction de l'académie de Nice ont fait le pari que nos établissements pouvaient progresser en nous investissant fortement dans le domaine de la pédagogie. Nous revendiquons haut et fort auprès de tous nos interlocuteurs notre rôle de premier pédagogue des établissements. Ce faisant, nous avons dû affronter, nous devons combattre beaucoup de résistances syndicales, pédagogiques et administratives. Si l'académie progresse, selon les propos de notre recteur, c'est bien grâce à l'implication forte des personnels de direction, même si nous avons le sentiment d'être seuls sur le terrain. Nous avançons, il faut aussi le souligner, avec la confiance affirmée de nos autorités académiques et rectorales. Cette confiance s'impose peut-être à ces dernières du fait de nos 80 % des voix aux dernières élec-

tions professionnelles... Voilà pour la note d'ambiance de l'académie.

Pour le reste, nous attendons de ce congrès qu'il renforce nos mandats sur le rôle pédagogique des personnels de direction, notamment sur l'évaluation des enseignants, et nous sommes en accord total avec la position de Philippe Tournier. Nous attendons aussi de ce congrès qu'il se dote de mandats forts et clairs pour refuser tout transfert de pouvoir de l'État vers les collectivités territoriales en matière d'éducation. Et enfin, nous souhaitons réaffirmer notre statut de cadre autonome et responsable. Cependant, nous devons rester vigilants car les propos d'un proche collaborateur du nouveau Président de la République chargé des questions d'éducation, qui nous a qualifiés de courroie de transmission lors d'une rencontre avec les syndicats de l'éducation à Nice, ont de quoi nous inquiéter.

Bon courage à toutes et à tous, et encore merci à Patrick Falconnier pour tout son investissement au service des collègues pendant ses 14 années passées au bureau national.

Étranger (Pierre Mondoloni)



Je m'adresse à vous en tant que secrétaire académique du SNPDEN pour l'Étranger, membre du SNPDEN depuis avant même qu'il ne porte ce nom et récemment élu pour le représenter auprès de l'AEFE et auprès de nos collègues personnels de direction en poste hors de France. Michel Senéchal, en poste à Sofia, est secré-



taire académique adjoint et il s'associe à cette présentation.

Mon propos tiendra en 3 points.

1. Le réseau de l'AEFE compte aujourd'hui 485 établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale. Unique au monde par son ampleur et sa densité, il est présent dans 130 pays et scolarise près de 300.000 élèves de toutes nationalités dont 110.000 Français. L'AEFE est chargée du suivi et de l'animation de ce réseau et assure des fonctions de pilotage, de soutien et de conseil auprès des établissements. Elle comprend des services centraux implantés en France (à Paris et à Nantes), des établissements placés en gestion directe (EGD), des établissements conventionnés et des établissements partenaires.

L'AEFE remplit plusieurs missions : assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger ; contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers ; favoriser, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, le rayonnement de la langue et de la culture françaises (ce que l'on nomme aussi la « diplomatie d'influence ») ; aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement dans les pays où ils vivent.

L'Agence assure par ailleurs la formation continue des personnels et fournit une ingénierie dans les domaines de la pédagogie, de l'orientation scolaire et professionnelle, de l'immobilier et de la gestion.

2. Après cette présentation succincte de l'AEFE, je vous propose de faire un état des lieux de la position actuelle du SNPDEN à l'étranger. Voici quelques chiffres significatifs : nous comptons aujourd'hui 216 personnels de direction en poste et 31 faisant fonction de proviseur ou proviseur-adjoint dans le réseau AEFE. Parmi ceux-ci, 127 sont syndiqués,

soit près de 60 % ($127/216 = 58,8\%$) des personnels de direction ou faisant fonction hors de France.

Ce chiffre est satisfaisant mais il existe une marge de progression. C'est d'ailleurs pour cela que l'on doit s'efforcer de faire connaître notre action et amener un nombre plus grand et croissant de personnels de direction en poste hors de France à nous rejoindre au sein d'un syndicat indépendant, responsable, actif et unitaire.

Le SNPDEN a pour vocation de représenter des collègues venant d'horizons syndicaux et professionnels variés, et notamment d'accomplir les 3 missions suivantes : faire valoir sa vision, en temps que SNPDEN, sur les questions évoquées au sein des instances que sont le CA, le CTP, les CCPC et les réunions techniques ; représenter l'ensemble des personnels de direction à l'étranger, membres de notre syndicat, ceux qui le sont, et ceux qui le deviendront, auprès de l'AEFE ; accompagner individuellement chacun de ses membres, représenter ses attentes et ses besoins à chaque étape de sa mission - lors de sa prise de fonction, en cours de contrat et au moment de sa réintégration.

La principale difficulté à laquelle nous sommes confrontés tient à la dispersion géographique de nos collègues et de nos adhérents, à l'impossibilité d'organiser des réunions. Et notre réponse réside dans l'action du SA et du SA adjoint, mais tout autant des responsables de zones, et bien entendu des membres du bureau national et de nos correspondants en France même, dont Philippe Vincent, Laurence Colin, Fernande Magarido, Isabelle Poussard, et bien d'autres encore.

3. C'est dans un contexte complexe et mouvant que les personnels de direction exercent leur métier et doivent souvent faire preuve d'adaptation dans la mise en œuvre de leur mission.

En ce sens, je voudrais revenir avec vous sur l'actualité que nous partageons et avec laquelle nous devons composer quotidiennement et qui est, bien sûr, sensiblement différente de celle que vivent nos collègues en poste en France.

Nous devons en effet faire face à un réseau en croissance, à des besoins qui s'accroissent eux aussi mais avec des moyens mis à notre disposition qui eux ne sont pas en croissance.

De nombreuses évolutions sont en cours, en particulier dans le domaine de la gouvernance du réseau, tant au niveau central que sur un plan local et régional où apparaissent de nouvelles missions, de nouvelles contraintes et par conséquent de nouveaux enjeux.

Ces enjeux tiennent essentiellement à leur positionnement en tant que personnels de direction par rapport aux autres instances que sont les services culturels, les ambassades, les secteurs géographiques ou fonctionnels de l'AEFE ainsi qu'au niveau régional avec les coordonnateurs et les nouveaux comités pour la mutualisation qui finalement rappellent la problématique et la mise en œuvre des bassins de formation en France, et aussi (bien qu'avec de notables différences), celle des GRETA.

En conclusion, comme annoncé au moment des élections, c'est par la concertation, la communication et l'échange d'informations avec les instances nationales du SNPDEN, avec tous nos syndiqués ou personnels en poste hors de France, avec vous tous aussi, et la prise en compte des avis et attentes de chacun, que l'équipe qui représente nos collègues en poste hors de France entend servir leurs intérêts et positionner le SNPDEN comme un interlocuteur représentatif et incontournable dans les évolutions en cours et qui, plus que jamais, nous placent au cœur des mouvements engagés et des enjeux à venir. ■



Commission mixte « métier » et « éducation & pédagogie »

MANDAT : ÉDUCATION PRIORITAIRE

Pour le SNPDEN-UNSA réuni en congrès à Lille, une plus grande mixité scolaire et mixité sociale doivent systématiquement être recherchées sur tous les territoires. Une cohérence entre les politiques publiques s'impose pour converger vers cet objectif et favoriser une réelle hétérogénéité. Le SNPDEN-UNSA demande la définition d'une nouvelle politique de l'éducation prioritaire par la refondation des textes qui la définissent. Il privilégie la notion de « territoires » à celle d'« établissements prioritaires ». Les critères de définition des territoires concernés doivent être reconsidérés et harmonisés, en veillant à ce que les labellisations puissent évoluer dans le temps avec une évaluation régulière.

Les conditions d'un pilotage local partagé doivent être établies à partir de réseaux de l'éducation prioritaire définis autour de « l'école du socle commun », pilotés par un comité directeur de réseau associant les personnels de direction, les inspecteurs de l'Éducation nationale du premier degré, les directeurs d'école. L'animation pédagogique des réseaux relève des conseils pédagogiques inter-degrés s'appuyant sur des personnels ressources. Le profilage des emplois peut constituer un élément efficient et fédérateur pour la conduite d'une politique éducative de réseau et d'établissement. Les moyens spécifiques et pérennes sur une période trisannuelle et la valorisation des parcours professionnels

des personnels engagés doivent être garantis.

Vote du congrès 309 pour, 15 abstentions

MISSIONS PÉDAGOGIQUES DES PERSONNELS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

TEXTE D'ORIENTATION

En France, l'École est l'une des préoccupations majeures de la population. L'immobilisme serait alors une faute.

Lors de ces dernières décennies, après une période réussie de massification de l'école, l'un des enjeux majeurs porte sur la démocratisation de notre système éducatif. Alors que la France affiche un objectif d'égalité dans notre système scolaire, paradoxalement les enquêtes internationales, et particulièrement PISA, montrent que la corrélation entre les réussites scolaires et les origines sociales des élèves est plus forte dans notre pays, comparativement aux pays développés.

Notre tradition de l'élitisme républicain profiterait-elle alors davantage à l'élite qu'à la République ? Il est possible que le sens de la démocratisation, tel qu'il s'exprimait déjà dans la définition du plan Langevin-Wallon, lors de la reconstruction d'après-guerre, repose davantage sur une élévation du niveau culturel global de notre population, signifiant alors que chacun progresse selon ses aptitudes et participe à une élévation générale

de notre société. Les évolutions de structure qu'il sous-tendait ont été en partie réalisées mais nous sommes encore bien éloignés des évolutions pédagogiques et de rythme scolaire qui lui étaient associées.

L'architecture de notre système éducatif doit permettre d'atteindre les objectifs que l'on fixe à l'école ; c'est à partir de ces attentes que l'on sera en mesure de déterminer les missions pédagogiques des personnels des établissements scolaires. C'est donc dans une architecture revisitée, correspondant à un objectif fondamental et incontournable de démocratisation de notre système d'enseignement, parce que nécessaire pour le



développement économique d'un pays et la recherche d'une plus grande justice sociale, que les missions des personnels prendront sens.

La formation des élèves au socle commun de connaissances et de compétences, inscrite dans la loi de 2005 sur l'avenir de l'école, doit donc fédérer l'ensemble de la scolarité obligatoire. La mise en place d'une véritable articulation entre le premier degré et le collège autour des trois paliers du socle commun permet de définir les missions pédagogiques des personnels et ses conditions de mise en cohérence.

Le lycée a été principalement défini, dans le cadre de la réforme, autour de sa préparation à l'enseignement supérieur. C'est bien en clarifiant le rôle des différents degrés d'enseignement que l'on sera en mesure de définir les missions pédagogiques que les établissements scolaires devront assumer.

La formation initiale et continue des enseignants doit s'inscrire clairement dans ces objectifs ; le niveau scientifique étant attesté par l'obtention d'un diplôme universitaire élevé, il est fondamental d'axer le recrutement et la formation initiale sur des acquisitions de compétences pédagogiques, didactiques et de travail en équipe. Les démarches d'apprentissage, les formes d'évaluation, l'autonomie et la responsabilisation des élèves dans le déroulement de leur parcours et de leur cheminement intellectuel, les outils

numériques constituent des éléments essentiels à l'assurance de leurs missions. Les conditions de recrutement des personnels enseignants doivent aussi favoriser l'émergence d'un vivier socialement hétérogène, ce que l'actuelle réforme ne permet pas, d'une part au nom d'une répartition plus juste des accès à l'emploi mais aussi d'un nécessaire partage, avec toutes les représentations sociales, des objectifs de l'école et de ses missions. Des réflexions ont été menées, précisément celles qui ont permis d'élaborer le rapport Pochard, dans une démarche de consultation intéressante, proposant des diagnostics pertinents mais restés à ce jour en jachère.

Si la formation de tous les élèves au socle commun de connaissances et de compétences est bien l'objectif fondamental, il est alors essentiel de former les enseignants aux démarches d'appropriation, d'évaluation par compétences, progressive et dans un continuum premier degré-collège, aux outils de communication clairs et compréhensibles pour les élèves et leurs familles. Ce continuum pourrait être facilité par une meilleure fluidité des enseignants ; l'intervention d'enseignants du premier degré dans les classes de sixième est l'un des éléments qui peut rendre l'articulation véritablement opérante. L'exemple des RAR, au travers de l'enseignant référent du premier degré, a montré toute sa pertinence.

Les fluidités pourraient être organisées de manière adaptée aux

modèles que l'on souhaite favoriser ; l'articulation du lycée et de l'enseignement supérieur gagnerait en efficacité si les compléments de service des enseignants étaient réellement possibles entre les lycées, l'université et l'IUT. Cela suppose une réflexion sur la synergie qu'il convient d'installer entre les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et leurs domaines respectifs de responsabilité.

Les missions pédagogiques et éducatives des enseignants, auxquelles concourent en partie les personnels de vie scolaire et précisément les CPE, mais aussi les personnels sociaux, de santé et d'orientation, portent sur la transmission de contenus disciplinaires, transversaux, l'apprentissage de la citoyenneté, la manière d'évaluer et de valoriser les apprentissages et les démarches des élèves, d'inciter leur engagement et leur prise de responsabilité pédagogique et citoyenne, de les accompagner dans la construction du projet d'orientation de l'élève, de les former à la recherche d'information. Ces compétences supposent de travailler en équipe et en direction des familles et donc d'œuvrer dans le cadre d'une politique d'établissement. C'est autour de ce bien commun, auquel tous les membres de l'établissement doivent participer, qu'il faut définir les métiers et les missions qui leur sont associées, et former les personnels.

C'est aussi au travers du rythme scolaire que nous voulons mettre en place ce s'identifient les missions pédagogiques. La prise en compte du travail personnel dans l'emploi du temps des élèves, qui est une nécessité si l'on souhaite organiser une semaine équilibrée de travail et lutter efficacement contre le poids des déterminants sociaux et culturels, a une incidence directe sur les missions des professeurs. La répartition des enseignements constitue également un élément du dialogue social qu'il convient de conduire avec les organisations représentatives des personnels.

L'autonomie des établissements, qui s'exerce dans le cadre d'un exercice collectif de diagnostic et de projet, et le respect des instances, dont le conseil pédagogique et le conseil d'administration en sont les principaux organes, nécessitent du dialogue, des analyses, des moyens et de la confiance. Totalement éloigné d'un modèle injonctif et autoritaire, insupportable et inopérant, ce pilotage modernisé et indispensable des établissements sco-



lares doit aussi trouver sa place dans la formation des personnels d'encadrement. De réelles marges de manœuvre sont nécessaires pour que s'exerce l'autonomie des EPLE, dans le cadre du travail de ses instances, au-delà des moyens liés aux horaires obligatoires ; tous les établissements doivent être en mesure d'approprier leur organisation en fonction des publics accueillis et des projets mais aussi dans le cadre d'actions diverses liées à la politique de l'établissement. Celle-ci prend naturellement son ancrage dans son environnement, ce qui suppose pour les personnels de développer des liens en direction des familles et des partenaires institutionnels, associatifs et des milieux socio-économiques.

C'est dans la contribution à ce travail collectif et dans un cadre contextualisé que les personnels de l'établissement pourront être évalués par les équipes de direction, la compétence didactique relevant bien évidemment de l'expertise des corps d'inspection. Le système actuel de notation est obsolète et inopérant pour reconnaître l'investissement des personnels comme pour apprécier leurs compétences professionnelles. Le passage à une évaluation au sein de l'établissement, déjà engagée pour tous les autres personnels, serait de reconnaître le métier des enseignants tel qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire significativement défini par l'environnement dans lequel il s'exerce : le territoire, l'établissement et la classe. La didactique disciplinaire est une dimension de la professionnalité enseignante mais elle est surtout un outil professionnel au service de la réussite des élèves. Du fait de sa technicité, l'appréciation de sa maîtrise et de son actualisation relève des corps d'inspection. Même si elle peut éclairer l'entretien professionnel (notamment au travers de l'autoévaluation et de sa validation par les corps d'inspection), elle ne devrait donc pas en être l'objet. L'entretien professionnel devrait porter sur la façon de servir, la contribution au travail collectif et l'activité pédagogique au sein de la communauté scolaire (les personnels de direction évaluent déjà les personnels infirmiers sans que la technicité de ces derniers soit l'objet de l'entretien professionnel). Une auto-évaluation bien construite permettrait, dans le cadre de la liberté pédagogique de l'enseignant, inscrite dans la loi, de rappeler la nécessité que le travail de celui-ci s'articule avec les projets et objectifs de l'EPLE dont le chef d'établissement, dans sa mission pédagogique, est garant.

Une nouvelle définition des missions pédagogiques des personnels est par conséquent indispensable si l'on souhaite faire évoluer la prise en charge des élèves et permettre à tous de trouver dans l'école un épanouissement et une élévation intellectuelle. Elle ne peut se mettre en œuvre de manière efficace que dans la clarification des attentes face à l'école et dans une organisation cohérente avec ces objectifs. Le dialogue social avec les organisations représentatives des personnels est une absolue nécessité.

**Vote du congrès
319 pour, 5 abstentions**

MANDAT : ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS

Pour les enseignants comme pour tous les personnels, l'évaluation est intimement liée au métier. Pour le SNPDEN-UNSA, le système actuel de notation est obsolète et inopérant pour reconnaître l'investissement des personnels comme pour apprécier leurs compétences professionnelles. Le passage à une évaluation au sein de l'établissement, à l'œuvre pour tous les autres personnels, doit reconnaître le métier des enseignants tel qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire significativement inscrit dans le cadre du service public et par l'environnement dans lequel il s'exerce : le territoire, l'établissement et la classe.

La didactique disciplinaire est une dimension de la professionnalité enseignante mais elle est surtout un outil professionnel au service de la réussite des élèves. Du fait de sa technicité, l'appréciation de sa maîtrise et de son actualisation relève des corps d'inspection. Naturellement, elle ne peut être déconnectée du contexte de l'EPLE et de son projet. La pratique de l'autoévaluation et de l'entretien ont également leur sens dans ce contexte. Dans le cadre d'une évaluation enrichie par un regard croisé avec les corps d'inspection, l'objectif principal de l'entretien avec la direction doit être conçu comme un moment d'échanges réguliers, dont les modalités de mise en œuvre doivent garantir les principes d'équité et de transparence. L'entretien permettra notamment de réfléchir à ce que veut dire pour chacun l'appartenance à une même communauté éducative.

Les personnels de direction, dans leur rôle pédagogique au sein de

l'EPLE, sont en mesure d'apprécier, au-delà de la manière de « servir » des enseignants, leur contribution au travail collectif, leur investissement au sein de la communauté scolaire et leur rôle dans la réussite des élèves. Cet échange doit témoigner à la fois de la liberté pédagogique de l'enseignant et de l'obligation que son travail s'intègre dans les orientations de service public et plus précisément le projet commun de la communauté éducative toute entière, projet d'établissement et contrat d'objectifs étant alors portés collectivement par tous les acteurs au lieu de ne relever que de la responsabilité et de l'évaluation du seul chef d'établissement.

Les modalités des entretiens professionnels doivent prendre en compte les contraintes des établissements afin qu'ils puissent se faire dans les conditions favorables et respectueuses des personnels évalués comme des évaluateurs. Les entretiens professionnels ne sauraient être le prétexte d'une mesure hasardeuse de la performance individuelle et n'ont donc pas pour objectif principal de gérer des flux d'avancement mais bien plutôt de contribuer à l'évolution des pratiques des enseignants et d'être enrichis d'un accompagnement si nécessaire. Le lien entre l'entretien professionnel et l'évaluation à laquelle il donne lieu d'une part, celui entre l'évaluation et ses incidences sur les rémunérations d'autre part, doivent assurer que les principes d'équité et de transparence seront effectivement garantis aux personnels dont c'est une revendication légitime à laquelle le SNPDEN-UNSA, dans le cadre de sa fédération, apporte son soutien.

La mise en œuvre d'une claire définition du métier d'enseignant est aujourd'hui impérieuse. Le dialogue social avec les organisations syndicales représentatives est une absolue nécessité pour permettre une vraie réforme de l'évaluation des enseignants.

**Vote du congrès
262 pour, 22 abstentions,
40 contre**

Métier

La commission « métier » du congrès de Lille a réuni 78 participants (76 votants) qui représentaient 31 académies, sous la présidence d'Alain Dani, secrétaire académique de Nice, et animée par son secrétaire national, Pascal Bolloré. Le secrétariat était assuré par Lydia Advenier, Dominique Faure, Jean Faller, Joël Lamoise et Alain Ouvrard, membres du bureau national.

Les travaux de la commission « métier » du congrès se sont organisés autour du thème général suivant: « Personnel de direction, un métier: diriger un établissement scolaire hier, aujourd'hui et demain avec l'État et les collectivités territoriales ».

I. QUELLE AUTONOMIE POUR L'EPLÉ?

(Jean Faller)

L'autonomie de l'établissement, réaffirmée et respectée, dans la perspective d'une nouvelle étape de la décentralisation, engendre un consensus maximum. La personnalité morale préservée de l'EPLÉ, ses moyens, sécurisés dans le cadre d'un contrat pluriannuel tripartite, son équipe de direction (gestionnaire compris) composée de fonctionnaires d'État, semblent nécessaires pour équilibrer les nouvelles responsabilités des collectivités locales.

La crainte de voir la décentralisation aller trop loin, c'est-à-dire de remplacer le centralisme d'État par un centralisme local autoritaire, est partagée par la plupart des académies et explicitement indiquée par quatre d'entre elles.

Cette crainte, logiquement, s'applique également à l'organisation de l'EN puisque l'évolution vers les « trente ministères » est contestée et qu'il est demandé à l'État de jouer son rôle de pilote du service public national de l'Éducation. En même temps, une régionalisation complète (à la façon des länder) est refusée par les académies.

Si le principe d'une étape nouvelle dans le processus de décentralisation n'est pas directement contesté, le besoin est général d'une organisation tripartite, codifiée, réglant les rapports entre l'État, les collectivités et les EPLÉ, cette organisation tripartite pouvant prendre des formes variées: établissement public régional de l'Éducation nationale (EPREN),

observatoire de la décentralisation, groupe de contact, comité technique académique tripartite, nouvelle charte de pilotage locale négociée avec les syndicats. Le mode de relations entre les trois partenaires de l'acte éducatif (État, collectivité, EPLÉ) est le conventionnement et la contractualisation pluriannuelle incluant les moyens accordés aux éta-



blissements. Le projet d'établissement reste l'outil principal de fonctionnement à l'interne.

MOTION

Le débat s'est ouvert à partir des contributions de 15 académies et de 12 interventions représentant 11 académies. Il a conduit à la rédaction de la motion suivante :

Alors qu'il devient probable qu'une nouvelle étape dans le processus de décentralisation se produira à très court terme, le SNPDEN-UNSA, attaché à la notion de « service public national de l'Éducation », tient à rappeler :

- que cette nouvelle étape ne peut être la conséquence d'un abandon du terrain et d'un émiettement des responsabilités de la part de l'État mais du passage définitif d'une gestion centralisée du système éducatif à un pilotage stratégique de l'Éducation nationale traçant les grandes lignes de l'action éducatrice et veillant à leur application locale au travers du contrôle de légalité ; de même l'État doit garantir une équité des financements sur l'ensemble du territoire ;
- qu'une nouvelle avancée de la décentralisation doit reposer sur une autonomie renforcée et respectée de l'EPL, à la fois par les collectivités de rattachement et par l'État déconcentré. Ces nouveaux rapports entre les trois partenaires de l'acte éducatif doivent faire l'objet de textes indiquant clairement les responsabilités de chacune des parties ;
- que ces nouveaux rapports, sur la base du projet d'établissement, doivent s'exprimer par une contractualisation et un conventionnement pluriannuels incluant nécessairement les moyens globalisés mis à la disposition de l'établissement, validés par son conseil d'administration présidé par le chef d'établissement ;
- qu'à tous les niveaux, national, régional, départemental, local, les relations entre l'État, les collectivités et les communautés scolaires doivent être organisées de manière tripartite dans le cadre de structures décisionnelles.
- que le pilotage de l'établissement doit être assuré par une équipe de direction composée de fonctionnaires d'État (chef d'établissement, chef d'établissement-adjoint, adjoint-gestionnaire) dont le double rôle consiste à réaliser des missions

d'État et des missions pour lesquelles nous exerçons notre autorité fonctionnelle pour le compte des collectivités territoriales.

Le SNPDEN-UNSA mettra en place un observatoire de veille et d'assistance dans cette nouvelle phase de décentralisation.

**Vote du congrès
324 pour
Unanimité**

II. DEMAIN, D'AUTRES MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DES EPLE ?

2.1 – Du multi-sites aux multi-places ?

(Dominique Faure)

Dans de nombreuses académies, les projets de réunion d'EPL se dessinent, rarement fondés sur des projets partagés et réfléchis, autour d'un service public d'éducation de qualité mais souvent élaborés à partir des contraintes budgétaires et dans un souci d'économies. Pour autant, faut-il se résoudre à refuser de réfléchir à cette question et à proposer des organisations au risque de laisser chaque académie expé-

riencer des regroupements qui mettent à mal, encore plus, les conditions de travail des personnels de direction ?

Dès le congrès de Toulon en 2004, nous avons pris une position claire en décrivant une architecture possible des multi-sites. Le CSN de 2007 avait permis de réaffirmer notre position sur le maillage nécessaire d'un service public d'éducation de proximité sur l'ensemble du territoire. « Une restructuration du réseau des EPL sera organisée pour que ceux-ci atteignent une taille suffisante. L'organisation sous forme d'établissements multi-sites sera développée [...] qui fédéreront autour d'un établissement support un réseau d'unités d'enseignement de proximité ».

L'enquête réalisée par le SNPDEN cette année a montré que les expériences mises en place sont extrêmement différentes d'une académie à l'autre. D'un multi-sites qui regroupe 2 petits collèges distants de 30 km avec un seul principal, au multi-sites qui comprend deux gros lycées (soit plus de 3.000 élèves), voire des situations « hybrides », les logiques semblent plutôt dictées par la conjonction et l'économie de postes de personnels de direction, y compris sur des 3^{es} et des 4^{es} catégories. Nos deux derniers CSN l'ont dénoncé. En mai 2011, constatant « un déficit massif de concertation dans les académies entre les administrations



rectorales, les collectivités territoriales et les représentants des personnels de direction sur les projets de regroupements d'EPLÉ » et en novembre 2011, que « localement des formes d'organisation de multi-sites ne respectaient pas les modalités prévues dans le cadre du protocole de 2007 et de la charte de pilotage », le SNPDEN a rappelé fermement son exigence de concertation sur cette question et son attachement aux conditions nécessaires à la réalisation de ces projets, dans une perspective d'amélioration du fonctionnement du service public d'éducation et de l'exercice de notre métier.

10 académies ont produit des motions et fait des propositions concrètes pour définir un cadre clair de négociations pour les mois et les années à venir dans les académies. L'académie de Paris propose d'élargir la réflexion par la mise en réseaux de grands établissements très proches, proposant d'inventer une forme nouvelle d'organisation créant de la cohérence éducative et de la fluidité des parcours. Afin d'aider les instances locales du SNPDEN dans le dialogue avec les autorités académiques, la commission « métier » élaborera, à partir des motions et textes d'orientation qui ont été adoptés, une fiche technique. La motion proposée actualise et complète nos positions déjà adoptées.

MOTION

Le SNPDEN-UNSA rappelle que tout projet de multi-sites, ou d'autres formes de structures ou d'organisation, doit s'appuyer sur un diagnostic précis et partagé et avoir pour objectif l'amélioration de la qualité du service public afin que soient maintenus et renforcés une offre de formation et des parcours scolaires visant la réussite de chaque élève.

Ces nouvelles structures – ou modalités d'organisation – doivent contribuer à une meilleure gouvernance des EPLÉ, à créer des conditions d'une dynamique pédagogique plus favorable, à réduire la concurrence entre établissements, dans le respect de la charte des pratiques de pilotage. Ces projets, réfléchis localement, doivent notamment s'inscrire dans une logique de cohérence territoriale, avec le souci de renforcer une mixité sociale et scolaire, et ne pas aboutir à des structures de taille excessive.

Le congrès mandate le bureau national pour proposer une réflexion sur l'opportunité de la fusion des établissements, avec un retour des académies pour le CSN de mai 2013.

Vote du congrès
265 pour, 39 abstentions,
20 contre

2.2 – L'éducation prioritaire, quelle gouvernance ?

MOTION

Traité en commission mixte – le texte figure dans le rapport de la commission « pédagogie ».

III. QUELLES MISSIONS POUR LES COLLÈGES ET LYCÉES ?

Le présent relevé de conclusions, ainsi que la circulaire du 15 novembre 2006 relative à l'organisation du service pendant les vacances des élèves, seront publiés au BO de l'Éducation nationale. Le relevé de conclusions fera l'objet d'une réunion annuelle de suivi des parties signataires et d'une évaluation complète de sa mise en œuvre à l'issue d'une période de trois ans à compter de sa date de signature.

Cinq années après la signature du relevé de conclusions sur la situation des personnels de direction (24 janvier

2007) auquel était annexée la charte des pratiques de pilotage, peu de contributions sur son évaluation – non réalisée par le ministère, alors qu'elle était prévue – et son évolution ont été proposées par les académies. Pourtant régulièrement sont faits des constats de la non application, ou d'une application imparfaite, de ses dispositions. Il semble donc nécessaire de rappeler la nécessité de cette évaluation mais aussi de mener une réflexion, pour le cas d'une poursuite de décentralisation, sur l'adoption d'une charte rénovée et tripartite.

MOTION

Cinq années après la signature du relevé de conclusions auquel est annexée la charte des pratiques de pilotage, le SNPDEN-UNSA déplore que celle-ci n'ait pas fait l'objet de l'évaluation qui était prévue tous les 3 ans.

Il demande qu'il soit procédé sans délai à celle-ci, au niveau national et académique, et qu'il soit rappelé aux académies le respect de la charte, dont il constate qu'elle est ignorée trop fréquemment. Un plan pluriannuel d'actions devra être élaboré avec un calendrier effectif d'atteinte des objectifs.

Le SNPDEN-UNSA demande par ailleurs que, dans le cadre d'une éventuelle évolution de la décentralisation, le principe d'une nouvelle charte tripartite des pratiques de pilotage soit arrêté.

Vote du congrès
318 pour, 6 abstentions

IV. GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES: JUSQU'OU ?

(Alain Ouvrard)

Nous voyons, au travers des réformes engagées et de celles annoncées, se poser une problématique nouvelle dans le cadre de l'exercice de notre métier, celle de la gestion des ressources humaines. Certes, celle-ci était déjà présente mais elle risque de prendre une dimension nouvelle. Gérer les ressources humaines aujourd'hui dans les EPLÉ est un acte quotidien pour les personnels de direction. Cependant, les actes sont désormais de différentes natures, et de l'EPLÉ mutualisateur à l'EPLÉ en programme ÉCLAIR, les situations de gestion sont multiples mais jamais simples. Que faut-il donc en conclure ? Quelles stratégies privilégier pour demain ?



Si, pour beaucoup, gérer les ressources humaines s'apparente encore (toujours) à la gestion de la pénurie des remplacements, d'autres, dans les établissements ECLAIR notamment, ont dû improviser fiches de poste et entretiens de positionnement sans vraiment connaître les règles adoptées par les recteurs quant aux modalités finales de « recrutement » des enseignants.

Que dire encore des situations inadmissibles dans lesquelles sont placés trop de collègues, laissés seuls face aux tribunaux et aux membres de leur CA quand il faut suppléer aux défaillances de l'État dans la gestion des contrats aidés (aujourd'hui CUI) ? Faut-il donc continuer à gérer pour le compte de l'État, des rectorats, sans en avoir ni l'autonomie, ni les moyens, ni les personnels, ni les compétences juridiques ? Ne faut-il pas désormais envisager une autre gestion des ressources humaines adaptée aux nécessités du terrain et répondant mieux aux intérêts des personnels et des élèves ?

Cela suppose des équipes de direction complètes, étoffées, formées et disposant de moyens de gestion adaptés, seuls véritables leviers de proximité du management des équipes. Cela suppose aussi que soit menée une réflexion sur les missions pédagogiques des personnels et sur l'évaluation de ces derniers.

4.1 – Remplacer ?

MOTION

Le SNPDEN-UNSA déplore que la politique dogmatique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite produise de regrettables conséquences tant sur les conditions de fonctionnement des EPLE que sur la qualité des enseignements dispensés.

Dans le domaine plus particulier des remplacements, l'affectation des TZR sur poste fixe à l'année pour compenser la suppression massive de postes, a pour conséquence une diminution sensible, voire drastique dans certaines académies, du vivier des remplaçants titulaires.

Ainsi, de nombreux postes dans les disciplines déficitaires ne sont plus pourvus dès la rentrée ; le temps du recours par les services aux personnels contractuels laisse parfois de très nombreuses classes sans enseignants pendant plusieurs semaines. La situation en cours d'année s'est encore logiquement dégradée, le vivier repéré des personnels à même d'assurer ces remplacements étant épuisé. Dès lors, les chefs d'établissement, souvent dans l'impossibilité de mettre en œuvre les remplacements de courte durée, sont par ailleurs conduits à cette situation

inacceptable de devoir trop souvent procéder eux-mêmes aux recrutements.

S'est alors érigée comme règle de fonctionnement que tous les moyens sont bons pour donner l'illusion que le système éducatif est encore en mesure de procéder aux remplacements des enseignants.

Le SNPDEN-UNSA exige, pour garantir la continuité et la qualité du Service public dû aux élèves de ce pays, que l'éducation, pilier de notre République, redevienne une priorité nationale.

Vote du congrès
324 pour
Unanimité

4.2 – Recruter ?

(Lydia Advenier)

Les résultats de l'enquête sur les poursuites et condamnation devant les prud'hommes des chefs d'établissement employeurs (actualité) : en date du 11 avril, nous avons obtenu 54 réponses qui représentent 22 académies. Les académies pour lesquelles nous n'avons pas de retour sont Limoges, Rennes, Caen, Rouen.

L'organisation des académies montre, d'après les retours enregistrés, que 2 académies ont fait le choix d'un seul établissement mutualisateur pour toute l'académie ; 11 académies ont fait le choix d'un seul établissement mutualisateur par département ; 8 académies ont fait le choix d'un établissement mutualisateur par secteur géographique plus restreint de type bassin ou regroupements scolaires.

Les établissements mutualisateurs gèrent de 10 jusqu'à 1.500 contrats et, dans 65 % des cas, il s'agit de contrats pour le 1^{er} degré. Sur les 54 procès enregistrés pour l'enquête, 8 ont été gagnés, 25 perdus et 21 sont en attente de décision. Sur les 25 procès déjà perdus enregistrés pour l'enquête, 5 EPLE ne se sont pas pourvus en appel. Les sommes des condamnations vont de 700 à 380.000 €.

Les académies que l'on pourrait qualifier de « soutenantes » d'après les retours des collègues qui les ont sollicitées, sont Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont, Dijon, Lyon, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Toulouse, Versailles. Les académies pour lesquelles les collègues ont évoqué trop peu de soutien, et au début du moins de ces assignations devant les tribunaux, soit entre 2006 jusqu'à 2009,



sont celles d'Amiens, Besançon, Nice, Paris. On trouve aussi des académies avec des écarts sur leur soutien aux EPLE, selon les montants, le nombre de plaignants ou encore l'époque des procès, c'est le cas à Créteil et à Lille. Les académies qui ont témoigné leur soutien aux établissements concernés, avec des engagements oraux, représentent 59 % du territoire et sont Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont, Dijon, Lyon, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Reims, Toulouse, Versailles. Les académies qui sont ressenties par les collègues comme les plus accompagnatrices, en particulier dans leur démarche contractualisante et rassurante avec un engagement écrit, ne sont que 5 au total : Bordeaux, Dijon, Lyon, Orléans-Tours, Versailles.

Enfin dans le cadre d'une charte de pilotage respectée et de bonnes pratiques de gouvernance, une seule académie est recensée dans l'enquête pour l'élaboration « d'un protocole de mesures en faveur des EPLE employeurs et EPLE mutualisateurs portant sur la mobilisation des moyens et sur l'optimisation organisationnelle pour permettre aux EPLE de participer dans les meilleures conditions à l'objectif de recrutement des contrats aidés », il s'agit de l'académie d'Orléans-Tours.

MOTION

Le SNPDEN-UNSA rappelle son refus de recrutement, de signature et de gestion des contrats de droit privé par les EPLE. Il exige que soient désormais trouvés d'autres supports auxquels ces contrats seraient confiés.

Dans l'attente, et face à la recrudescence des procès qui mettent les personnels de direction dans des difficultés de plus en plus importantes, en particulier lorsqu'ils sont obligés de représenter l'État comme employeurs de contrats aidés du 1^{er} degré, le SNPDEN-UNSA exige que soit complètement revue la prise en charge de ces situations dont ils ne sont pas responsables et pour lesquelles ils n'ont ni les compétences ni les moyens juridiques comme financiers dans leurs EPLE, fussent-ils employeurs. Les cas sont suffisamment lourds et complexes pour justifier d'un accompagnement véritablement spécialisé.

Si les personnels de direction ne peuvent se soustraire à l'obligation de présence dans les audiences prud'homales, comme dans les autres instances, le SNPDEN-UNSA exige qu'ils soient systématiquement assistés par

un avocat désigné et rétribué par l'État. Ce dernier devra également assurer la prise en charge financière des condamnations prononcées dans ce domaine.

Le SNPDEN-UNSA réclame un protocole national, décliné dans chaque académie, de sécurisation des situations contentieuses des établissements et de leurs personnels de direction.

Vote du congrès
324 pour
Unanimité

4.3 – Évaluer ?

Quelle évaluation pour quelles missions pédagogiques des personnels ?

TEXTE D'ORIENTATION

Traité en commission mixte – le texte figure dans le rapport de la commission « pédagogie ».

MOTION

Traité en commission mixte – le texte figure dans le rapport de la commission « pédagogie ».

V. COMMENT AMÉLIORER L'EXERCICE DE NOTRE MÉTIER ?

5.1 – Nouvelle organisation de la direction, nouvelles missions, nouveaux collaborateurs, améliorer le temps de travail ?
(Lydia Advenier)

La question de l'amélioration de l'exercice de notre métier est une préoccupation constante du SNPDEN. Parce que notre organisation syndicale s'attache depuis toujours à garantir aux personnels de direction des conditions d'exercice satisfaisantes et en adéquation avec les évolutions professionnelles de nos missions, nous avons, depuis le CSN de mai 2003, revendiqué la notion d'« équipe de direction » où la place de l'adjoint est clairement reconnue ainsi qu'une organisation administrative modernisée, performante et adaptée au nouveau cadre des EPLE. Au travers de 10 motions et d'un texte d'orientation fort, depuis 2003 et jusqu'en 2011, c'est presque chaque année que nous avons réaffirmé cette indispensable évolution des moyens dédiés à nos missions d'encadrement.

Entre les nouvelles compétences requises, qu'elles soient juridiques, informatiques, techniques, de gestion RH ou budgétaires avec la RCBC, d'évaluation ou de maintenance, et avec de nouveaux enjeux politiques entre déconcentration et décentralisation qui rendent les positionnements des personnels de direction toujours plus délicats, le nouveau métier que nous exerçons requiert les moyens des ambitions que la DGRH dit vouloir nous attribuer. Si l'on ne cesse de comparer nos missions à celles des cadres dirigeants, alors le ministère doit prévoir les infrastructures appropriées. Quel directeur, dès lors qu'il dépasse les 50 salariés, ne possède les services compétents pour diriger sa structure ? Des directeurs adjoints, des assistants de direction, un service économique et comptable, une GRH, un service social, voire un service juridique en propre quand il ne fait pas appel à un cabinet. Or, nos établissements sont des structures qui concentrent une population bien plus nombreuse car ne compter que les personnels sans quantifier les élèves, tous ces usagers du service public pour lequel nous œuvrons, serait nier la réalité de notre quotidien. C'est aussi cet effectif « réel » qui fait la complexité de notre mission et les difficultés pour l'exercer. Les EPLE sont les interlocuteurs directs du terrain, le



« pare-feu » entre la politique nationale et le ressenti de l'usager, dont les personnels de direction doivent se faire les médiateurs mais aussi les « canaliseurs ». Et si toutes nos motions le montrent année après année, et ce depuis la création de notre statut, l'exercice de notre métier est une perpétuelle adaptation à l'évolution de notre société dont on mesure la vitesse de transformation à l'aune des progrès technologiques de communication.

MOTION

Le SNPDEN-UNSA réaffirme sa demande constante de disposer d'équipes de direction complètes, de pôles administratifs opérationnels avec, à leur tête, des adjoints-gestionnaires assurant les missions de secrétaire général, dans tous les EPLE. Les personnels doivent notamment désormais recevoir une formation leur permettant d'assurer le suivi de certains domaines des ressources humaines, eu égard à la diversité des statuts dans un établissement : titulaires, contractuels et vacataires de droit public, personnels de droit privé, intervenants extérieurs...

Le SNPDEN-UNSA rappelle que les directions des EPLE n'ont pas à compenser l'absence, ou l'inexistence, de certains postes ou fonctions, dans leur établissement. Situation qui ne leur permet pas d'assurer la prise en charge de certaines missions incombant ou transférées aux collèges et lycées et qui demandent des compétences spécifiques.

C'est pourquoi l'équipe de direction doit pouvoir s'appuyer sur des conseillers techniques qualifiés et formés, capables de remplir ces mêmes missions. De même, un accompagnement doit nous être apporté tel que le prévoit la mission de soutien aux EPLE dévolue aux autorités académiques pour faire face en particulier à la judiciarisation de notre métier comme aux situations que nous devons gérer, ou aux nouvelles prérogatives confiées, telle la mise en œuvre du secret professionnel et le nécessaire partage de la responsabilité de l'information.

Enfin, pour le secrétariat de direction, le SNPDEN-UNSA, au travers de sa fédération, demande que tout soit mis en œuvre pour obtenir la transformation des postes de catégorie C en catégorie B.

**Vote du congrès
320 pour, 1 abstention,
3 contre**

5.2 – Quel cahier des charges pour notre environnement numérique de travail et nos applications informatiques ?

MOTION

Toute application informatique nationale ou académique, dans le respect de la charte de pratiques de pilotage, n'a de sens que si elle est au service de l'établissement et permet d'en améliorer le fonctionnement, et par voie de conséquence du système éducatif. Elle doit alors faire l'objet d'expérimentations, d'évaluations, d'améliorations avant toute généralisation. Quand cela n'est pas le cas, nos propres outils ont une supériorité indépassable : ils sont adaptés aux besoins des EPLE.

À titre d'exemple, et à l'instar d'autres applications développées par le ministère de l'Éducation nationale, SCONET-SDO souffre de deux défauts originels, dont l'un est la conséquence de l'autre : sa conception n'a pas fait l'objet de la définition d'un cahier des charges fondé sur les besoins exprimés par un large panel de chefs d'établissement ; l'approche privilégiée semble répondre davantage à un souci centralisateur d'ordre statistique, voire de simple affichage : « recenser les élèves sortis sans qualification du système éducatif ». C'est bien sûr le cas des applications nationales développées sans aucune cohérence d'ensemble par des services académiques, comme il en est des applications développées par les collectivités territoriales.

Il en est également ainsi de l'environnement numérique de travail (ENT), à la fois outil essentiel de la politique éducative et instrument social et professionnel précieux, qui doit faire l'objet d'orientations précises au niveau de l'équipement, de son développement et des questions réglementaires.

En considérant les systèmes d'information dans leur globalité, ces nouvelles exigences technologiques utilisées au sein des EPLE imposent d'une part la nécessité de créer des emplois adaptés (opérateurs techniques, webmaster, techniciens en informatique...), d'autre part de respecter la charte des pratiques de pilotage et, enfin, de prescrire quelques incontournables :

- attribuer des moyens pérennes tant humains que financiers pour assurer la maintenance de ces environnements ;
- donner la priorité à l'utilisateur final, c'est-à-dire l'établissement ;

- autoriser l'accès à l'environnement numérique grâce à une identification unique ;
- permettre la rationalisation des flux d'information à destination des EPLE et des personnels de direction ;
- permettre aux établissements d'utiliser les applications de manière modulaire, au fur et à mesure de leurs besoins ;
- maîtriser « politiquement » la technique informatique mise en œuvre pour éviter les dérives technicistes ;
- développer une interface nationale unique permettant tous les échanges (import et export) entre les bases de données ministérielles ou académiques et les outils de recueil et de saisie choisis par les établissements ;
- avoir l'obligation d'intégrer toutes les futures applications nationales à cette interface ;
- intégrer, lors de la mise en œuvre de nouvelles applications, un accompagnement au changement (didacticiel, aide à la prise en main...) et formation en tant que de besoin, dans les meilleurs délais ;
- réunir des groupes de travail académiques pour la rédaction de cahiers des charges adaptés aux situations locales.

**Vote du congrès
324 pour
Unanimité**

N.D.L.R. :

Le texte prospectif de la commission « métier » sera publié dans le prochain numéro de *Direction*.

Éducation & pédagogie

La commission du congrès a réuni, le 9 mai 2012, 90 participants représentant toutes les académies. Elle était présidée par Christian Macheteau, secrétaire académique de la section de Poitiers, et animée par Isabelle Bourhis, secrétaire nationale, assistée de Catherine Petitot, secrétaire générale adjointe, Éric Krop, Lysiane Gervais, Serge Guinot et Corinne Laurent, membres de la commission du bureau national.

COLLÈGE, RELEVER LE DÉFI DU SOCLE COMMUN

TEXTE D'ORIENTATION

La loi d'orientation et d'avenir de l'école du 23 avril 2005 inscrivant l'obligation pour tout élève de maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences, de valeurs et attitudes en fin de scolarité obligatoire et la nécessité de sa validation pour l'obtention du diplôme national du Brevet, doit conduire à une trans-



formation radicale des études. Or, les résistances nombreuses aux nouveaux objectifs assignés à l'école autour de la formation de tous à un socle commun, les réticences, notamment en matière d'évaluation des élèves et de formation des enseignants, ont conduit à un retard considérable dans sa mise en place et mettent en cause la cohérence de notre système éducatif. Les bilans émanant du Haut Conseil de l'Éducation, de la mission parlementaire conduite par le député Jacques Grosperin confirment le retard de la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, la disparité des avancées et la nécessité de faire évoluer la situation préoccupante du collège.

Les études internationales, aux résultats de plus en plus médiatisés, et particulièrement l'enquête PISA conduite sur les dix dernières années auprès de jeunes de 15 ans issus de 65 pays, mettent en lumière l'incapacité de notre école à faire progresser les élèves en grande difficulté majoritairement issus de milieux défavorisés. La position moyenne de la France dans ce classement s'explique par une augmentation symétrique des meilleurs et des plus faibles, largement corrélée aux origines sociales des élèves. Ce constat montre que notre système scolaire ne parvient pas à réduire les inégalités sociales et

représente un lourd obstacle pour permettre à notre pays de relever les défis de demain. La difficulté pour les enseignants à gérer l'hétérogénéité des élèves, les incidents parfois nombreux de vie scolaire qui surviennent dans les établissements, les souffrances et les inégalités engendrées, la déstabilisation de nombreux établissements dans le contexte de la « suppression de la carte scolaire » et de l'encouragement donné aux établissements privés participent aux moindres performances obtenues par nos collégiens.

Si le collège unique, construit en 1975, a permis indéniablement de démocratiser notre système éducatif, sa conception de « petit lycée » ne permet pas de lui donner une identité propre et prépare la sélection scolaire et sociale, qui lui est associée, vers les différentes voies du lycée. Il est donc urgent de définir, dans le cadre d'une architecture revisitée de notre système d'enseignement, et cohérente avec les évolutions législatives, les objectifs du collège afin d'assurer une véritable égalité de traitement entre les élèves.

Sortir d'une logique de sélection

Pour le SNPDEN-UNSA, la scolarité obligatoire doit désormais s'articuler autour du socle commun de connaissances et de

compétences dans un double objectif d'amélioration des résultats des élèves et de réponse aux demandes d'équité scolaire. Les travaux de l'OCDE montrent que les systèmes les plus efficaces sont les systèmes les plus démocratiques, les plus « intégrateurs » car ils élargissent le vivier des élites à venir : un premier palier, avec un socle commun garantissant un niveau minimum pour tous à la fin de la scolarité obligatoire, puis une deuxième étape, celle du diplôme, du CAP aux études supérieures.

Comme l'exprime Nathalie Mons, sociologue, les différentes études internationales convergent pour montrer que le collège différencié est associé à un niveau scolaire bas et à des différences sociales plus importantes que l'école unique. Le modèle d'école unique s'avère au final plus efficace et plus égalitaire. Cependant, ces modèles d'école unique comportent des caractéristiques communes : le postulat dans le principe d'éducabilité de chaque élève, un consensus politique entraînant l'adhésion des acteurs et une cohérence dans les réformes successives, accompagnés d'un ensemble de caractéristiques et d'organisation scolaire, tels le refus de classe de niveau, des redoublements peu efficaces, une pédagogie adaptée aux classes hétérogènes (tutorat et accompagnement), une ouverture sur des disciplines non académiques, une autonomie des établissements dans un cadre national prescriptif. Le SNPDEN-UNSA a toujours soutenu que la finalité du collège n'est pas la sélection. La question de l'orientation doit donc être posée ; elle doit nécessairement être disjointe de celle de l'acquisition du socle commun. Plusieurs hypothèses doivent être étudiées (orientation en fin de seconde, dissocier la troisième du socle, créer un cycle troisième-seconde...). Pour le SNPDEN-UNSA, l'épanouissement et la réussite de chacun des élèves nécessitent de sortir d'une logique de sélection des élites.

Édifier le réseau « École du socle commun »

L'objectif de maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences nécessite d'organiser la continuité école-collège afin de structurer la scolarité en termes de parcours continu de la maternelle à la fin de la 3^e. C'est en structurant le réseau écoles-collège qu'il sera possible d'assurer une réelle continuité dans les apprentissages, dans la

construction de compétences, dans la pratique d'évaluation des élèves, dans le repérage et la prise en charge des élèves en difficulté, le collège devenant l'unité de référence, à l'image des réseaux de réussite scolaire, reliant les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves.

Piloter le réseau

Un comité de pilotage structuré autour du chef d'établissement et de l'inspecteur du premier degré, et la mise en place d'un conseil pédagogique inter-degrés associant les directeurs d'école peuvent permettre d'impulser et de partager des objectifs communs aux écoles et collège constituant le réseau. Cette mutualisation doit favoriser des échanges de pratiques, l'identification des compétences et connaissances non acquises et permettre l'anticipation des difficultés des élèves. Une réflexion quant à l'organisation des structures administratives doit être recherchée pour permettre des formations communes, et notamment sur le site du réseau constitué, des échanges de service entre premier et second degrés. De nouvelles formes de regroupement et de mutualisation sont donc nécessaires si l'on entend peser par la formation sur les changements de pratiques pédagogiques donnant sens au pilotage partagé.

Favoriser la mixité sociale et scolaire

La recherche de mixité scolaire et sociale doit guider la délimitation

des réseaux et de la carte scolaire dans le cadre de territoires définis. L'appartenance à un réseau commun et une connaissance par les parents des différents communautés éducatives constituent très probablement des facteurs efficaces contre l'évitement de la carte scolaire. Les outils mutualisés de repérage de compétences rendus lisibles pour les parents, d'inscription entre les degrés d'enseignement sont aussi des éléments sécurisants pour les familles. Le pilotage partagé du réseau doit être connu des parents ; les réflexions menées en conseil pédagogique inter-degrés doivent être présentées dans les conseils d'administration et conseils d'école, validées le cas échéant, et trouvent de fait leur place dans les projets d'établissement et sauront les enrichir.

Intégrer le socle commun dans les programmes

Il est nécessaire de refondre l'ensemble des programmes dans la logique du socle commun, de s'interroger sur ce qu'il est important de découvrir et d'acquérir, ce qui relève du disciplinaire et du transdisciplinaire, de l'organisation de ces enseignements dans l'emploi du temps et de la manière dont ils seront plus efficaces pour les élèves. Des programmes pluridisciplinaires, porteurs de sens pour les élèves, ont toute leur place dans cette nouvelle logique. Le rythme des enseignements mérite d'être discuté avec les organisations représentatives des enseignants ; la coloration des



enseignements artistiques, de langues anciennes, de sections européennes, correspondant à des choix motivés et des parcours d'élèves pourrait aussi être interrogée.

Évaluer par compétences

Le SNPDEN-UNSA a toujours dénoncé le système de notation traditionnelle et la seule évaluation sommative qui, aujourd'hui, conduisent à stigmatiser les élèves dans leurs difficultés et à décourager leur désir de progresser. La validation des compétences se heurte à de nombreux obstacles : des familles toujours attachées aux notes, la confusion entre évaluation chiffrée et évaluation par compétences, la difficulté de l'appropriation de compétences transversales et de leur communication. Ce système doit laisser place à une évaluation formative, évaluation positive qui met en avant les acquisitions progressives dans les compétences et les connaissances des élèves. Les freins ne témoignent pas uniquement d'un refus de changement mais sont aussi le signe que des aménagements sont nécessaires.

Les réticences que nous rencontrons actuellement des familles et des personnels autour de l'évaluation par compétences sont en partie liées à un manque d'homogénéité et de lisibilité des acquis. Des outils guidant les enseignants dans le niveau d'acquisition des compétences seraient utiles et nécessaires quant à la recherche d'équité entre élèves. L'écriture des items des compétences

mérite notamment d'être revue afin que sa lecture soit compréhensible des parents. Cela signifie une approche commune des inspections générales afin de mettre fin au désarroi parfois des enseignants et à l'incompréhension des parents et des élèves.

Le livret personnel de compétences informatisé, véritable outil pédagogique, doit accompagner chaque élève du primaire à la fin de la scolarité obligatoire, les données étant accessibles et enrichies annuellement. Le développement d'outils informatiques performants doit être compatible avec la généralisation des espaces numériques de travail dans la double exigence de sécurité et de partage des données.

Le maintien dans sa forme actuelle du brevet (DNB), que l'on pouvait admettre dans un temps transitoire, n'a plus de sens dès lors que l'ensemble de la scolarité obligatoire est bâtie sur la logique du socle commun. Parce que la maîtrise du socle commun impose de réels acquis dans différents apprentissages, et non une moyenne établie à partir de niveaux de compétences pouvant être extrêmement hétérogènes entre eux mais permettant d'obtenir une moyenne de 10, l'obtention du brevet, certification terminale, doit exclusivement être liée à la maîtrise du socle commun.

Réorganiser les rythmes scolaires : un temps de travail globalisé, des difficultés mieux maîtrisées, des talents optimisés

Lors des auditions sur les rythmes scolaires, le SNPDEN-UNSA a refusé de limiter sa réflexion au seul rééquilibrage du calendrier de l'année scolaire, dans la mesure où la question du rythme d'apprentissage sur une semaine d'études d'un collégien (apprentissages, travail personnel...) est un élément fondamental pour une école plus juste et plus efficace. Un meilleur équilibre sur l'ensemble de l'année scolaire est bien évidemment à rechercher et les enseignements émanant des études de chrono-biologistes nécessitent d'être pris en compte ; le principe de l'alternance de sept semaines de travail et deux semaines de congé doit être mis en place. Pour lutter efficacement contre les déterminismes sociaux, l'accompagnement personnalisé, l'aide aux devoirs, la remédiation et la formation à l'orientation doivent être intégrés dans l'emploi du temps des élèves et des professeurs. L'intégration de ces plages horaires doit permettre d'aider chaque élève à progresser et de traiter

particulièrement les insuffisances des acquis. Cette préoccupation rejoint bien évidemment la question des missions des enseignants, des modalités de travail collectif et de leur formation.

Permettre des parcours personnalisés

Pour le SNPDEN-UNSA, le collège unique, reconnu plus efficace et plus égalitaire par de nombreux chercheurs, ne signifie pas un parcours unique. Pour garantir à tous les élèves l'acquisition du socle commun, le collège doit avoir la possibilité de rechercher les parcours les mieux adaptés pour la valorisation des talents de chacun. La conception de ces parcours personnalisés doit être une alternative au doublement systématique de classe peu efficace et parfois même source de désapprentissage et de perte d'intérêt pour le jeune. Un parcours plus personnalisé doit permettre à l'élève de retrouver de l'intérêt pour sa formation, respectant l'obligation d'obtention du socle commun et une poursuite de scolarité dans l'établissement.

Les sections et structures adaptées (SEGPA, ULIS, classes-relais...) doivent dès lors et sans exclusive, réaffirmer leur légitimité, leur pertinence dans la réussite du collège unique. La prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers s'inscrit dans cette logique et permet de rester dans le cadre de dispositifs collectifs sans externaliser le traitement de la difficulté. Cela suppose une réelle formation des enseignants et des intervenants et l'assurance de moyens adaptés aux besoins. L'objectif est de donner à chacun les moyens de poursuivre des études les plus abouties possibles.

Définir les objectifs des évaluations nationales

L'objectif des évaluations nationales mérite d'être clarifié au regard de son utilité pour les différents niveaux des acteurs. Les évaluations des élèves sont pertinentes en début d'année scolaire pour permettre aux enseignants de mettre en place les remédiations nécessaires ; des évaluations nationales sont indispensables pour permettre de se doter d'indicateurs pertinents au service d'un pilotage national et de régulations le cas échéant. L'engagement de la France dans les études internationales est de ce point de vue essentiel.

Reconnaître l'autonomie des collèges

Le SNPDEN-UNSA demeure très attaché aux programmes et horaires



nationaux des élèves. Mais les acteurs locaux doivent être en mesure d'adapter les moyens nécessaires dévolus aux établissements aux besoins des élèves. Différentes études sociologiques menées sur des comparaisons internationales d'organisations des systèmes éducatifs montrent qu'une part d'autonomie laissée aux acteurs locaux, dans un cadre prescriptif national, est un élément déterminant de l'efficacité.

Si nous souhaitons donner plus de responsabilités aux collèges et permettre à leur conseil d'administration et conseil pédagogique de définir des politiques adaptées à leurs publics, il est indispensable que de réelles marges de manœuvre leur soient reconnues et que les moyens soient accordés de façon pluriannuelle. La mise en place d'un financement qui prenne davantage en compte de façon continue le recrutement social des établissements constituerait un pas important pour la recherche de mixité.

Sortir d'une logique de sélection du collège au profit d'une formation de tous les élèves au socle commun de connaissances et de compétences, dans le cadre de la scolarité obligatoire réellement articulée autour d'un réseau premier degré et collège, constitue une priorité du SNPDEN-UNSA au nom de l'équité et de la performance de notre système d'enseignement.

**Vote du congrès
322 pour, 2 abstentions**

MANDAT: APPRENTISSAGE

Le SNPDEN-UNSA est favorable à la diversité des voies de formation afin

d'offrir à chacun une solution adaptée à ses vœux et à ses compétences. Le service public de l'Éducation nationale doit devenir un acteur majeur dans la mise en œuvre de formations de qualité par la voie de l'apprentissage public. Cette voie de formation, parmi d'autres, doit concourir à l'élévation du niveau global de qualification mais en aucun cas devenir un passage obligatoire pour la finalisation des études professionnelles.

Si le SNPDEN-UNSA est favorable à un développement de l'apprentissage, il dénonce sa progression à marche forcée auprès des publics les plus jeunes et les plus fragiles, tout particulièrement auprès des collégiens pour lesquels la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences est inscrite dans la loi. Sans exclure les formations de niveau V offrant de réelles possibilités d'insertion, le SNPDEN-UNSA affirme que les perspectives de développement se situent clairement au niveau IV, III et au-delà. Il souhaite un accroissement des possibilités d'accueil au sein des EPLE dans des sections dédiées à un public exclusif d'apprentis et également des structures permettant une mixité des publics et des parcours, telle qu'elle se met en œuvre dans les lycées des métiers. Le SNPDEN-UNSA demande qu'à tous les niveaux de formation un apprenti puisse réintégrer un cursus sous statut scolaire.

Le développement volontariste de l'apprentissage public nécessite l'assouplissement des conditions d'ouverture de sections, d'accès et d'accueil des apprentis aux formations scolaires existantes, l'attribution de postes gagés et la pérennité financière des structures, ce qui suppose un

engagement fort de l'État et des régions. Cela implique la création de CFA de l'Éducation nationale selon un maillage géographique suffisant. Les principes de la collecte et de la redistribution de la taxe d'apprentissage doivent être modifiés en conséquence. Le soutien administratif et juridique, indispensable au développement de l'apprentissage dans une part croissante d'EPL, doit être systématiquement installé dans chaque académie.

**Vote du congrès
324 pour
Unanimité**

LYCÉE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**MANDAT:
ARTICULATION
LYCÉE - ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR BAC-3 / BAC +3**

Permettre à un nombre croissant d'étudiants de valider un niveau d'études supérieur, conformément aux objectifs de Lisbonne et en réponse aux attentes sociales et économiques, nécessite que notre système d'enseignement articule clairement le lycée avec l'enseignement supérieur. Les réformes des lycées doivent y concourir dans le cadre d'une politique volontariste de l'Éducation nationale déclinée dans chaque académie.

Former les lycéens à davantage d'autonomie, de maîtrise des connaissances et des compétences, notamment en matière d'orientation, de citoyenneté, exige des objectifs clairs et accessibles sur l'ensemble du territoire. Le diplôme du baccalauréat doit être conçu en cohérence avec ces réformes. Le SNPDEN-UNSA considère que l'autonomie, la responsabilisation des élèves, notamment dans les démarches d'apprentissage et d'évaluation, nécessite une formation initiale et continue accrue des enseignants. Le suivi par les équipes pédagogiques et le rôle des professeurs principaux sont essentiels dans la construction et l'accompagnement du projet d'étude des élèves au sein du dispositif d'orientation active. Cet engagement mérite d'être reconnu et encouragé.

Une meilleure perméabilité entre les lycées et les établissements d'enseignement supérieur améliorerait leur connaissance réciproque et renforcerait l'articulation entre ces niveaux d'ensei-



gnement; cela nécessite d'admettre et de favoriser des complémentarités de service entre ces différents degrés d'enseignement par leur ministère de tutelle.

Pour le SNPDEN-UNSA, dans le cadre des politiques académiques, le recteur-chancelier des universités doit favoriser les coopérations pédagogiques afin que tous les lycées, quel que soit leur territoire ou leur carte de formation, puissent s'inscrire dans un réseau leur permettant d'entraîner une communauté éducative dans l'esprit de cette continuité. Ce sont les conventions de coopération pédagogiques, respectueuses de l'autonomie des EPLE et des universités, qui doivent fixer les objectifs, les champs et les modalités de partenariats.

Le SNPDEN-UNSA demande que les orientations de bacheliers professionnels en enseignement supérieur et en STS précisément, conformément aux textes en vigueur, s'inscrivent dans le cadre de dispositifs « passerelle ». Des moyens supplémentaires doivent être fléchés dans les dotations horaires des lycées concernés afin que ces projets soient préparés en amont en classe de terminale professionnelle et en classe de STS.

Les principes qui gouvernent l'admission dans l'enseignement supérieur, par le biais du portail national APB, méritent d'être réaffirmés, notamment l'intégration de toutes les formations dans ce dispositif; les instances doivent être consultées et le SNPDEN-UNSA entend prendre toute sa place. Une meilleure lisibilité, une totale transparence et l'accroissement des chances pour chaque jeune d'obtenir son meilleur vœu, principes qui ont fondé notre participation très active à la mise en œuvre de ce portail national, ne sauraient être mis à mal.

**Vote du congrès
324 pour
Unanimité**

MANDAT: COMPLÉMENTARITÉS DES FORMATIONS POST-BAC

Une plus grande réussite des étudiants et une élévation globale de leur niveau d'études nécessitent de renforcer les complémentarités entre les classes post-bac des lycées et les cursus universitaires. Pour le SNPDEN-UNSA, l'expérimentation actuellement menée en STS et circonscrite à cinq champs de formation, autour de la

modularisation, l'accueil et l'accompagnement des étudiants doit permettre de déboucher rapidement sur une évolution de la structuration des études et de leur évaluation afin que les étudiants, majoritairement issus de séries technologiques, bénéficient aussi d'un système qui permette des réorientations et des poursuites d'études. La pleine inscription des STS dans le schéma LMD doit aussi favoriser les réorientations d'étudiants engagés en université ou IUT, sans que cela n'induisse l'attente de la rentrée scolaire suivante au risque que le découragement ou les difficultés financières des jeunes étudiants n'aboutissent à un abandon d'études parfois irréversible.

Le SNPDEN-UNSA a toujours soutenu la recherche de complémentarités et la mutualisation de compétences entre les lycées et les universités dans le respect de leur autonomie respective. Les EPLE sont régis par des modes de gouvernance parfois méconnus des universités. C'est la raison pour laquelle le SNPDEN-UNSA demande d'être associé, par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Éducation nationale, aux réflexions présidant à la « réingénierie » de diplômes pour lesquels les compétences des formations post-bac sont engagées. Le



SNPDEN-UNSA refuse que, par mépris ou ignorance des compétences des lycées, ces derniers assurent une sous-traitance des formations pour lesquelles ils n'auraient pas été associés.

**Vote du congrès
324 pour
Unanimité**

MANDAT: FORMATION CONTINUE

Le SNPDEN-UNSA dénonce l'obstination du ministère à imposer, sans consultation des organisations syndicales représentatives et des collectivités territoriales, la transformation des GRETA en GIP. Le SNPDEN-UNSA demande un moratoire des initiatives en cours, que le ministère renonce à cette réorganisation en l'état et que les discussions soient reprises de toute urgence en vue de permettre un réel ancrage de la formation continue dans les EPLE et que soient étudiées, de manière approfondie, réaliste et humaine, les questions liées aux finances, aux emplois, au périmètre et à la gouvernance. Ces interrogations, laissées en suspens par les nouveaux textes, ne permettent pas au service public d'Éducation de prendre toute sa place dans la formation tout au long de la vie. Dans un contexte extrêmement concurrentiel, qui nécessite des adaptations géographiques et d'ingénierie régulières, il est fondamental de construire une architecture nouvelle qui permette au service public d'adapter, par sa réactivité et son implantation, une offre à tous les niveaux de formation sans abandonner les publics et les territoires socialement les plus fragilisés.

**Vote du congrès
324 pour
Unanimité**

N.D.L.R. :

Le texte prospectif de la commission « éducation & pédagogie » sera publié dans le prochain numéro de *Direction*.

Carrière

Sur la base des travaux menés en commission « carrière » le mercredi 9 mai (103 présents et 31 sections académiques représentées), le congrès a examiné des propositions de motions portant sur les thèmes de la retraite et de la protection sociale dans un premier temps (6 motions). Il a ensuite examiné et débattu le contenu de 13 textes renvoyant à des questions relatives à la situation des personnels de direction en activité.

RETRAITE ET PROTECTION SOCIALE

Philippe Girardy, membre de la commission « carrière » du bureau national, rapportait les travaux relatifs aux retraites et aux droits sociaux. Il a rappelé que, depuis 2010, la partie « retraite et droits sociaux » est totalement intégrée aux travaux de la commission « carrière » dont elle ouvre les débats afin que tous les adhérents, actifs comme retraités, puissent y participer. Il a insisté sur le fait que l'avenir des retraites, en particulier, concerne avant tout les actifs et il a lancé un appel aux secrétaires académiques pour que les débats sur la retraite et la protection sociale aient toute la place qu'ils méritent dans les travaux des CSA et des AGA. Ces questions doivent être d'autant moins négligées qu'elles touchent l'ensemble de nos adhérents et leur famille et que la situation économique amènera le nouveau gouvernement à faire des choix engageant l'avenir de notre protection sociale, à moyen et long terme.

Dans ces circonstances, le syndicat se devait de réaffirmer nos positions afin que les décisions qui seront prises soient aussi proches que possible de nos engagements et de nos valeurs. Pour aussi injuste qu'elle

soit déjà, la loi du 9 novembre 2010 n'a pas encore produit tous ses effets et n'a pas encore « été totalement appliquée ». C'est ainsi que son article 16 prévoit qu'« à compter du premier semestre 2013, le comité de pilotage des régimes de retraite organise une réflexion nationale sur [...] une réforme systémique de la prise en charge [...] du risque vieillesse. Parmi les thèmes de réflexion figure [...] les conditions de la mise en place d'un régime par points ou en comptes notionnels ».

Actuellement, le système de retraite des fonctionnaires est un système « par répartition » et « par annuités ». Les pensions de retraite y sont considérées comme le prolongement du salaire d'activité. C'est un système à « prestations définies » qui s'engage sur un certain taux de remplacement et permet au fonctionnaire de connaître le niveau de sa future pension à l'avance. Ce niveau sera le même pour des durées d'assurance et des salaires de fin de carrière identiques. A l'inverse, les systèmes « par points » sont dits « à cotisations définies » qui n'ont pas d'obligation de résultat ni d'engagement sur le montant de la future pension, qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance puisqu'il dépend de la valeur du « point de retraite » au moment de la liquidation. Les régimes « à comptes

notionnels », comme celui en vigueur en Suède actuellement, y ajoutent la notion d'« espérance de vie » de la génération à laquelle appartient l'assuré : pour conserver un niveau de pension satisfaisant, celui-ci doit reculer l'âge de son départ si l'espérance de vie de sa génération augmente. Ces deux systèmes sont des systèmes « égoïstes » (chacun construit sa retraite individuellement), d'où la notion de « solidarité génération-



nelle et inter-générationnelle » est exclue, et sont très éloignés des principes qui ont présidé à la création de notre système de retraite.

Nota Bene: un dossier d'information très complet sur ces deux systèmes est disponible sur le site du SNPDEN.

MOTION 1 NON À UN SYSTÈME PAR POINTS

L'article 16 de la loi du 9 novembre 2010 prévoit l'organisation « d'une réflexion nationale [...] sur les objectifs d'une réforme systémique [...] du risque vieillesse [...] dont les conditions de mise en place d'un système par points ou en comptes notionnels », à compter du premier semestre 2013. Le congrès du SNPDEN-UNSA, réuni à Lille le 11 mai 2012, s'oppose vigoureusement à cette proposition qui signifierait :

- une individualisation renforcée des pensions, contraire à nos valeurs de solidarité et d'équité ;
- un risque de baisse de leur niveau : ces régimes « à cotisations définies » n'ont pas d'obligation de résultat ; ils ne permettent pas de connaître le montant des pensions à l'avance et ce montant est la variable d'ajustement pour équilibrer ces systèmes ;
- un report de l'âge de départ et un allongement de la durée de

cotisation en raison de la prise en compte de la notion d'« espérance de vie ». Le congrès mandate le bureau national pour qu'il défende cette position avec l'UNSA et l'ensemble des organisations de salariés.

Vote du congrès 317 pour Unanimité

L'article 41 de la loi du 9 novembre 2010 prévoyait qu'avant le 30 septembre 2011, le gouvernement remettrait au parlement « un rapport relatif à la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires de l'État ». Même si cette disposition n'a pas été appliquée (élections ?), elle demeure inscrite dans la loi et peut être mise en œuvre à tout moment.

Actuellement, les pensions de retraite des fonctionnaires font l'objet d'une ligne spécifique, inscrite au budget de l'État : elles sont considérées comme « un salaire continué, en récompense des services rendus à la Nation ». Leur financement est donc assuré et seul un vote du parlement permettrait une baisse de leur niveau. Au contraire, une caisse de retraite se doit d'être équilibrée. Or, en raison des décisions du gouvernement précédent (RGPP, non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, privatisations totale ou partielle d'EDF, GDF, La Poste, France Télécom, etc.), le nombre de cotisants fonctionnaires est en forte baisse : 1,35 actif pour un retraité en 2010, 1,05 prévu pour 2015. Faute de cotisations suffisantes, il y a un risque important de baisse des pensions pour assurer l'équilibre financier d'une éventuelle « caisse de retraite des fonctionnaires ».

MOTION 2 NON À UNE CAISSE DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT

L'article 41 de la loi du 9 novembre 2010 prévoit le dépôt d'un rapport relatif à la création « d'une caisse de retraite des fonctionnaires de l'État ».

Le congrès du SNPDEN-UNSA, réuni à Lille le 11 mai 2012, s'oppose vigoureusement à cette proposition qui pourrait aboutir à une baisse des pensions pour assurer l'équilibre financier de la caisse. Il exige le maintien de l'inscription des retraites des fonc-

tionnaires dans le budget de l'État car elles représentent un véritable « salaire continué », en lien avec la carrière statutaire des agents, « en rémunération des services publics qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions » (art. L1 du *Code des pensions civiles et militaires de l'État*). Le congrès mandate le bureau national pour qu'il défende cette position auprès de l'UNSA et de l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires, actifs et retraités.

Vote du congrès 317 pour Unanimité

La « réforme » de 2010 a déjà des répercussions importantes dans la Fonction publique : en 2004, 19 % des fonctionnaires des catégories « sédentaires » partaient en retraite après 60 ans. En 2010, ils étaient 53 %. Le taux moyen de liquidation des pensions a baissé de 2,7 % et 17 % des pensionnés subissent une décote moyenne de 67 € par mois.

Dans son « Livre blanc » publié le 13 février 2012, la Commission européenne reprenait les pires thèses libérales en préconisant un report de l'âge de départ et une part supplémentaire de capitalisation. En France, les chantres de la pseudo « équité » public-privé proposent de s'attaquer à la pension de réversion des fonctionnaires et au calcul de leur pension sur le salaire des six derniers mois, entre autres mesures inacceptables. Dans ces conditions, il paraît indispensable que le SNPDEN-UNSA rappelle ses positions telles qu'elles ont été réaffirmées à plusieurs reprises depuis le congrès de Biarritz.

MOTION 3 RÉAFFIRMER NOS POSITIONS

Le congrès du SNPDEN-UNSA, réuni à Lille le 11 mai 2012, rappelle avec force, dans la continuité des motions votées à Biarritz, les positions constantes de notre syndicat en matière de retraite :

- Maintien du système actuel par répartition ;
- Possibilité de partir avant l'âge légal, dès lors que l'on a atteint le maximum de durée de cotisation ;
- Prise en compte de certaines situations spécifiques (parents de 3 enfants, carrière courte et/ou fractionnée) ;



- Rétablissement de la possibilité de rachat des services auxiliaires;
- Maintien d'une solidarité générationnelle et inter-générationnelle, fidèle à nos valeurs et aux principes qui ont prévalu lors de la création de notre système de retraite;
- Calcul de la pension sur l'indice de traitement détenu durant les six derniers mois d'activité;
- Montant de pension identique et connu à l'avance pour des carrières, des durées d'assurance et des indices de traitement identiques;
- Niveau de pension correspondant à l'importance des responsabilités exercées au nom et au service de l'État;
- Pension de réversion au moins égale à 50 % sans condition d'âge ni de ressources.

Le congrès mandate le bureau national pour défendre ces positions auprès de l'UNSA et de l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires, actifs comme retraités.

**Vote du congrès
317 pour
Unanimité**

Alors que la valeur du point d'indice de la Fonction publique est bloquée depuis deux ans, certains voudraient opposer les retraités aux salariés et aux jeunes qui « paie-



raient pour eux » (cf. *Le Monde* du 24 novembre 2011). Or, ce n'est pas en appauvrissant les uns que l'on améliorera la condition des autres: il faut que tous se battent pour améliorer l'ensemble des salaires et des pensions et lutter contre le chômage.

En outre, il faut rappeler le rôle social et économique important que jouent les retraités: tout abaissement de leur niveau de vie a des conséquences sur l'économie, en général. Même si les pensions ont été revalorisées le 1^{er} avril 2012 (1,8 % + 0,3 % de rattrapage), leur augmentation est loin de compenser la cascade de hausses des dépenses « contraintes » (« pré-engagées » selon le nouveau terme de l'INSEE): gaz, carburants, fioul, électricité, alimentation, santé, mutuelles, etc. Fin mars 2012, l'inflation était déjà de + 2,3 % sur un an, contre 1,8 % prévu par le précédent gouvernement, dont certains soutiens ont proposé de bloquer les pensions à partir de 1.000 €... Dans ces conditions, le congrès du SNPDEN-UNSA a tenu à réaffirmer sa position constante.

MOTION 4 POUVOIR D'ACHAT

Compte tenu de l'absence de négociations générales sur les rémunérations et du blocage actuel de la valeur du point d'indice, le congrès du SNPDEN-UNSA, réuni à Lille le 11 mai 2012, dénonce avec force les thèses de ceux qui veulent opposer les retraités, prétendus « nantis », aux jeunes et aux salariés qui « paieraient pour eux ».

Il rappelle que plus d'un million de retraités perçoivent moins que le seuil de pauvreté (954 € par mois) et que tous jouent un rôle social et économique essentiel pour le pays.

En 2012, comme les années précédentes, la revalorisation des pensions au 1^{er} avril (1,8 % + 0,3 % de rattrapage) est inférieure à l'inflation « officielle » et loin de compenser l'augmentation réelle du coût de la vie. L'évolution des retraites simplement alignée sur l'indice INSEE actuel ne peut qu'aboutir à une baisse du pouvoir d'achat des retraités.

Le congrès revendique une revalorisation annuelle des salaires et des pensions. Pour les pensions, cette revalorisation devrait être basée sur un indice revu et corrigé, prenant en compte l'augmentation réelle du coût de la vie et des « dépenses contraintes » des pensionnés.

Il mandate le bureau national pour qu'il intervienne auprès de l'UNSA et des organisations de retraités pour que soient engagées les actions nécessaires.

**Vote du congrès
317 pour
Unanimité**

Lors de la campagne présidentielle de 2007, Nicolas Sarkozy s'était engagé à apporter une solution à la question du financement de la « perte d'autonomie » (terme que nous préférons à celui de « dépendance »). Après plusieurs reports et de multiples colloques, cet engagement (comme tant d'autres...) n'a pas été tenu et le problème reste entier: en 2012, le coût global de la perte d'autonomie était estimé à 24 milliards par an, dont 4,5 milliards à la charge des départements.

Or ces montants ne peuvent que croître puisque le nombre de malades augmente chaque année: 4 millions de Français devraient atteindre 80 ans et plus en 2020. Dans le même temps, les dépenses supportées par les malades et/ou leurs familles deviennent insupportables, qu'ils soient à domicile ou en établissements spécialisés. Les dernières estimations chiffrent à 300 millions par an les besoins supplémentaires de financement. Le congrès a donc tenu à rappeler les positions constantes du SNPDEN-UNSA et de l'ensemble des organisations syndicales sur cette question majeure de santé publique.

MOTION 5 PERTE D'AUTONOMIE

Le congrès du SNPDEN-UNSA, réuni à Lille le 11 mai 2012, rappelle que près d'un quart de nos concitoyens aura au moins 60 ans en 2020 et 4 millions auront 80 ans et plus. Dans ces conditions, il rappelle la nécessité et l'urgence d'assurer un financement équitable et pérenne de la perte d'autonomie. Il estime que cette question demande une réponse collective, solidaire et publique, dans le cadre de la Solidarité nationale et faisant appel à l'ensemble des revenus.

Il mandate le bureau national pour défendre cette position auprès de l'UNSA et de l'ensemble des organisations de salariés actifs comme retraités.

Vote du congrès 317 pour Unanimité

Le 12 avril dernier, le président de la Mutualité française déclarait : « Tous les signaux vont dans le sens d'une augmentation des difficultés d'accès aux soins [...] les taux de remboursement de l'Assurance-Maladie sont devenus une fiction [...] si nous ne réagissons pas, c'est tout notre système de protection sociale qui sera en péril : il est grand temps de restaurer la solidarité entre les malades et les bien-portants : c'est toute la finalité de la Sécurité sociale ». Cette déclaration ne fait que confirmer la triste réalité de la situation actuelle de notre système de santé :

- près de 30 % de nos concitoyens disent avoir dû renoncer à des soins pour des raisons de coût, de délais trop importants ou d'éloignement ;
- 4 millions d'entre eux n'ont pas de complémentaire-santé ;
- la Sécurité sociale ne rembourse plus que 51 % des dépenses de médecine de ville ;
- les dépassements d'honoraires, les forfaits hospitaliers, les remboursements de médicaments, etc. se sont multipliés ;
- les « déserts médicaux » en région et dans certains quartiers sont de plus en plus nombreux, etc.

Pendant ce temps, alors que l'espérance de vie augmente (81 ans pour les hommes, 85 ans pour les femmes), l'espérance de vie « sans incapacité » diminue : entre 2008 et 2011, elle est passée de 62,7 à 61,9 ans pour les hommes et de 64,6 à 63,5 ans pour les femmes. Comme le président de la MGEN, le SNPDEN-UNSA considère qu'« il ne faut pas que le droit à la santé se transforme insidieusement en passe-droit et devienne un privilège ».

MOTION 6 DROIT À LA SANTÉ

Constatant que près de 30 % de nos concitoyens disent avoir dû renoncer à des soins, le congrès du SNPDEN-UNSA, réuni à Lille le 11 mai 2012, s'élève avec force contre :

- les discriminations créées par les « déserts médicaux » que sont devenus certains quartiers et certains territoires ;
- les « dépassements d'honoraires » et les taxes sur les mutuelles-santé

- qui contraignent de plus en plus de nos concitoyens à renoncer à une protection médicale suffisante ;
- les divers remboursements, forfaits et autres vignettes de couleur qui font que la Sécurité sociale ne rembourse plus que 56 % des dépenses de santé ;
- la mise en place d'un jour de carence pour les fonctionnaires qui constitue une atteinte à leur statut et remet en cause les nécessaires relations de confiance entre l'État et ses agents.

Le déficit de la Sécurité sociale amène certains organismes et certaines officines à proposer des solutions remettant en cause les principes de solidarité qui ont été à la base de sa création.

Dans ces conditions, le congrès rappelle que le « droit à la santé » fait partie des droits fondamentaux de tous les citoyens,

Il appelle l'UNSA à entreprendre les actions nécessaires avec les autres organisations syndicales afin d'obtenir une réforme profonde de la Sécurité sociale et de son financement pour permettre à chacun « d'être soigné selon ses besoins et de participer selon ses moyens ».

Vote du congrès 317 pour Unanimité



CARRIÈRE

En préambule au congrès, les sections académiques avaient fait parvenir des contributions nombreuses sur l'ensemble des questions renvoyant à nos carrières. Le projet de nouveau statut avait en particulier permis de recueillir des travaux préparatoires solides avec des propositions très structurées. Les apports académiques et le débat en commission ont permis au congrès de valider la démarche d'élaboration mise sur les rails à Biarritz et de se prononcer sur une « feuille de route statutaire » faisant largement consensus. Ainsi le projet de nouveau statut des personnels de direction suivant sera-t-il porté par nos instances à compter de ce congrès de Lille.

MOTION 7 PROJET STATUTAIRE

Compte tenu du consensus se dégageant tout aussi bien des contributions académiques que des réponses individuelles faites en ligne par les syndiqués, le SNPDEN-UNSA se donne pour mandat d'obtenir des autorités ministérielles la promulgation d'un nouveau statut spécifique des personnels de direction reposant sur le schéma directeur comportant les principes généraux joints en annexe. C'est ce projet statutaire qui sera l'objet essentiel de la feuille de route « carrière » du bureau national pour 2012-2015. Ce projet sera donc porté par le bureau national de manière prioritaire en ouverture de la session 2012/2013 du dialogue social puis durant toute la période courant jusqu'au congrès national de 2015.

ANNEXE STATUT

- Un corps organisé en 2 classes, une classe d'accueil organisée en 9 échelons avec un indice terminal à 881 (premier chevron hors-échelle A) et une hors-classe à 5 échelons avec un indice terminal à 1058 (3^e chevron hors-échelle B) ;
- une promotion à la hors-classe possible au bout de 6 ans à condition d'avoir atteint le 9^e échelon de la classe d'accueil avec un ratio promu/promouvables de 50 % ;
- la suppression du butoir au B3 ;
- le reclassement des personnels de direction 1^o et 2^o classes et celui des « reçus concours » s'effectuent dans

la classe d'accueil à l'échelon comportant un indice immédiatement supérieur à celui détenu ;

- le reclassement des personnels de direction hors-classe s'effectue à l'échelon correspondant au temps passé dans la hors-classe ;
- la conservation à titre personnel de la rémunération correspondant à l'indice avant reclassement ;
- un système indemnitaire remis en cohérence et revalorisé pour sa partie BI et une partie fixe de l'IF2R améliorée en valeur et resserrée en 4 niveaux ;
- une obligation de logement par NAS ;
- un recrutement par concours, liste d'aptitude (limitée en %) et détachement ;
- un concours unique composé d'une épreuve écrite d'admissibilité et d'une épreuve orale d'admission ;
- une titularisation au bout d'un an de stage mais une formation initiale étalée sur 2 années scolaires ;
- le maintien ou la mise en place d'une formation continue de qualité, adaptée à l'évolution du métier et de nos missions de manière homogène sur le territoire national ;
- une lettre de mission commune à l'équipe de direction arrêtée par l'autorité académique sur la base du diagnostic partagé de l'établissement ;
- une évaluation réalisée pour tous (chefs et adjoints) par les supérieurs hiérarchiques (DASEN ou recteur) tous les 3 ans, s'appuyant sur des critères clairs définis nationalement, et formulée à l'issue d'un entretien contradictoire. Cette évaluation doit être harmonisée pour servir à la fois pour les opérations de promotion, de mutation, et pour déterminer la part variable de l'IF2R. Elle devra être susceptible de recours devant les instances paritaires

Vote du congrès
317 pour
Unanimité

Toutefois, pour répondre aux demandes croissantes exprimées par les syndiqués, le congrès a également considéré qu'il était maintenant nécessaire de se tourner vers les syndicats de l'encadrement de sa fédération UNSA-Éducation, tous très fortement majoritaires dans leurs champs de syndicalisation, pour examiner avec eux les possibilités d'aller, à terme, vers un

corps commun de l'encadrement de l'Éducation nationale.

MOTION 8 **VERS UN CORPS** **D'ENCADREMENT SUPÉRIEUR** **DE L'EN**

Considérant certaines contributions académiques et une partie des réponses individuelles des syndiqués qui demandent une réflexion sur la mise en place d'un corps d'encadrement supérieur de l'EN, le SNPDEN-UNSA se donne pour mandat d'établir des contacts exploratoires avec les syndicats de l'encadrement de sa fédération (SNIA-IPR, SIEN, AI) sur cette problématique. Un point régulier de l'avancée de cette question sera fait lors des CSN dans la période 2012/2015 de manière à ce que ce dossier puisse être, au besoin, mis en débat lors de notre congrès national de 2015.

Vote du congrès
317 pour
Unanimité

Comme à chacun de nos congrès, la question du classement des EPLE a occasionné des propositions d'avancées. Alors que nous allons entrer dans la phase finale de la préparation du classement à valoir pour le 1^{er} septembre 2013, le congrès a considéré devoir valider une nouvelle étape de progression pour le classement 2016 si celui-ci devait être repris dans des formes proches du système actuel.

MOTION 9 **CLASSEMENT** **DES ÉTABLISSEMENTS**

Dans l'attente d'une réflexion aboutie conduite par nos instances à propos de la cotation des emplois et pour répondre aux demandes émanant des académies, le SNPDEN-UNSA se donne dans l'intervalle pour mandat spécifique en terme de classement des établissements de métropole des DOM-TOM et de l'étranger d'obtenir :

- l'extinction de la 1^{re} catégorie pour les collèges et les lycées professionnels ;
- la création d'une 4^e catégorie exceptionnelle pour les collèges et LP de plus de 1.000 élèves ;
- une nouvelle répartition des pourcentages entre les 2^e et 3^e

catégories avec une augmentation du nombre d'EPLE classés en 3^e catégorie dans le cadre d'une enveloppe financière ouverte ;

- en cas de direction de 2 (ou +) établissements, que la catégorie de l'EPLE le mieux classé de l'ensemble soit appliquée uniformément à l'ensemble de l'équipe de direction (chef et adjoint(s)).

Vote du congrès
316 pour, 1 abstention

Cependant, il apparaît de plus en plus que les formes actuelles de classement sont mises en cause et il semble utile qu'une réflexion soit engagée pour dégager des propositions d'évolution vers la notion de « cotation des emplois ». Ce concept étant particulièrement novateur et en rupture forte avec le système actuel, le congrès a considéré qu'il serait utile de lancer le travail prospectif dans nos rangs de manière à construire des modalités alternatives. Le travail initial élaboré par la commission « carrière » du bureau national servira de « rampe de lancement » à cette démarche.

MOTION 10 **VERS UN SYSTÈME ALTERNATIF** **AU CLASSEMENT ?**

La commission « carrière » du bureau national propose de lancer une réflexion sur la question générale d'une cotation des emplois en vue du congrès de 2015. Le travail sera mené par les académies de manière à nourrir les travaux de la commission « carrière » à l'occasion des CSN longs.

ANNEXE À LA MOTION

Les éléments de réflexion suivants pourraient servir à nourrir le débat :

- le remplacement de l'actuel classement des établissements par une cotation des emplois plus simple (chefs/chefs-adjoints, tous types d'établissement confondus) et pérenne (reprise du principe de la « clause de sauvegarde » mais à titre permanent) ;
- une rémunération indemnitaire qui prendrait mieux en compte les multiples tâches qui sont de plus en plus dévolues aux personnels de direction et éviterait les pertes de salaire lors d'une mutation sur un

poste de catégorie inférieure. La rémunération indemnitaire ne serait plus liée au poste mais à l'emploi ;

- ce nouveau régime indemnitaire serait susceptible de mieux rendre compte de la complexité de l'EPL qui devrait être définie par plusieurs facteurs comme la taille (nombre d'élèves), l'internat, la demi-pension, le lycée polyvalent, l'EPL multi-sites, l'ambition « réussite », les types de formations et leurs diversités, la cité scolaire... sans discrimination du type d'EPL (collège, lycée ou LP).

Vote du congrès
288 pour, 19 abstentions
10 contre

La dernière campagne de promotion a montré une érosion (en valeur absolue) du nombre de promotions à la 1^{re} classe (665 en 2012 contre 706 en 2011 et 822 en 2010) et un palier pour les promotions à la hors-classe (415 en 2012 pour 415 en 2011 et 462 en 2010). Dans l'attente des évolutions statutaires à venir (le projet de décret modificatif de notre statut devait être examiné par le Conseil d'État le 22 mai 2012) et des modifications prévues des règles de promouvabilité, le congrès a retenu la motion suivante concernant les ratios de promotion applicables à notre corps.

MOTION 11 **RATIOS DE PROMOTION**

Au regard de l'arrêté du 29 février 2012 fixant les taux de promotion applicables au corps des personnels de direction pour 2012, 2013 et 2014 (27,9 % pour la 1^{re} classe et 20 % pour la hors-classe), le SNPDEN-UNSA réaffirme sa volonté de voir ces taux fixés respectivement à 35 et 25 % dans le cadre du statut actuel.

Vote du congrès
317 pour
Unanimité

Le constat est fait d'une grande diversité de mise en place des lettres de mission pour les personnels de direction et d'un retard évident de l'application de cette disposition spécifiquement pour les chefs d'établissement-adjoints. Compte tenu de ces éléments et eu égard à sa volonté de voir évoluer positivement ce dossier pour les personnels de direction dans leur ensemble, le SNPDEN considère devoir

faire évoluer sa position sur ce point et adopte la position suivante :

MOTION 12 **LETTRE DE MISSION**

Compte tenu de l'existence d'un corps unique de personnels de direction, le SNPDEN-UNSA demande qu'une lettre de mission unique et commune soit mise en place pour l'ensemble des chefs d'établissement et chefs d'établissement-adjoints exerçant sur un même établissement ou dans des établissements formant une cité scolaire.

Vote du congrès
310 pour, 7 abstentions

Le constat est fait une fois de plus par de multiples sections académiques du décalage existant entre les frais engagés par les personnels de direction à l'occasion des opérations de mutation et les prises en charge autorisées par la réglementation existante. Dans l'incapacité à faire évoluer celle-ci, le congrès prend l'initiative de proposer un système complémentaire qui serait de nature à permettre une meilleure prise en charge des frais engagés lors d'un changement de résidence.

MOTION 13 **INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE** **ADDITIONNELLE**

Eu égard aux blocages relatifs aux conditions réglementaires d'application des indemnités de frais de changement de résidence, à l'inadéquation constatée du niveau financier de prise en charge de nos obligations statutaires de mobilité et de résidence, le SNPDEN-UNSA propose que soit instituée pour les personnels de direction une indemnité spécifique additionnelle de changement de poste ou de départ en retraite. Cette indemnité forfaitaire pourrait prendre en compte une mutation sur le territoire national selon 3 niveaux : mouvement intradépartemental, intra-académique ou interacadémique. Pour les départs en retraite, le 3^e niveau serait appliqué de manière générale.

Vote du congrès
317 pour
Unanimité



Il existe une demande forte des personnels de direction de voir reconnu leur engagement professionnel par une certification universitaire de niveau Master. Les modalités actuellement mises en place sont réduites, coûteuses, chronophages, difficilement compatibles avec l'exercice et, de fait, on constate que peu de personnels de direction s'engagent dans cette démarche ou vont à son terme. Il apparaît donc nécessaire d'envisager une proposition autre qui soit à la fois plus adaptable à nos pratiques effectives de direction et plus attractive pour les personnels.

MOTION 14 **MASTER**

Compte tenu du faible développement des Master MADOS et de leur inadéquation avec l'exercice des fonctions de direction, le SNPDEN-UNSA revendique que soit étudié un système plus souple et mieux adapté conduisant par équivalence à une reconnaissance universitaire de niveau M2 pour les personnels de direction titulaires. Ce système pourrait s'appuyer entre autres sur une valorisation du concours de personnels de direction, sur la VAE et sur une certification modulaire et devrait être mis en œuvre par au moins une université par académie, de manière à permettre l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire national et à un coût réduit.

Vote du congrès
316 pour, 1 abstention

La phase 2011/2012 du dialogue social mené avec la DGRH prévoyait que soit envisagées pour les directeurs adjoints de SEGPA des modalités particulières et spécifiques d'intégration volontaire dans le corps des personnels de direction. Le principe devait être proche de celui retenu pour les directeurs d'EREA et d'ERPD (liste d'aptitude réservée), dispositif dont la mise en place concrète est liée à la promulgation attendue des textes (voir ci-avant). Compte tenu du retard pris sur cet ordre du jour, le congrès tient à rappeler notre tutelle à ses engagements sur ce point particulier.

MOTION 15 DIRECTEURS ADJOINTS DE SEGPA

Compte tenu du retard pris sur l'ordre du jour du dialogue social 2011/2012, le SNPDEN-UNSA demande à la DGRH de faire dans les meilleurs délais des propositions pour permettre que soit institué un dispositif réglementaire autorisant l'intégration volontaire des directeurs adjoints de SEGPA dans le corps des personnels de direction sous la forme d'une liste d'aptitude spécifique ouverte de manière pluriannuelle.

**Vote du congrès
312 pour, 5 abstentions**

La situation des faisant fonction de personnels de direction est d'une manière générale considérée comme peu satisfaisante. Ces personnels servent l'institution en assurant au quotidien les missions de direction mais n'en retirent au final ni considération financière satisfaisante ni reconnaissance fonctionnelle convenable lorsqu'ils envisagent d'intégrer durablement notre corps. Le congrès considère donc qu'il importe de faire des propositions susceptibles d'envoyer un signal fort à ces personnels au regard de la réalité de leur investissement professionnel à nos côtés.

MOTION 16 RECONNAISSANCE DES FAISANT FONCTION

De manière à reconnaître l'exercice des faisant fonction de personnels de direction, le SNPDEN-UNSA demande l'attribution d'une indemnité financière

compensatrice spécifique homogène sur l'ensemble du territoire.

**Vote du congrès
317 pour
Unanimité**

MOTION 16 bis RECONNAISSANCE DES FAISANT FONCTION

De manière à reconnaître l'exercice des faisant fonction de personnels de direction, le SNPDEN-UNSA demande la mise en place pour ces personnels d'un mode d'accès spécifique au corps des personnels de direction sous la forme d'un « concours réservé ».

**Vote du congrès
239 pour, 35 abstentions
43 contre**

Un projet de décret instituant une IFRR pour les personnels de direction est en cours de signature. Les négociations menées par le SNPDEN-UNSA avec la DGRH dans le cadre du dialogue social ont permis de faire fortement évoluer le projet initial. Le cadre retenu est donc plus proche des positions définies par nos mandats du congrès de Biarritz. Compte tenu de cette actualité et au regard des écarts demeurant entre le contenu prévu à ce jour pour cette IFRR et nos revendications particulières dans ce domaine, le congrès donne sur ce dossier le mandat suivant au bureau national :

MOTION 17 IFRR

Le SNPDEN-UNSA revendique que, d'une part, la partie fixe de la nouvelle IF2R fasse l'objet d'une revalorisation financière dès l'année 2013 et que, d'autre part, la répartition de cette partie fixe en 6 catégories de répartition du total ISS et IRD définies en fonction des postes et des emplois (contre 8 auparavant) soit ramenée à 4 dans un premier temps. Ces deux points devront être inscrits à l'ordre du jour du dialogue social 2012/2013.

**Vote du congrès
307 pour, 10 abstentions**

La formation initiale des personnels de direction stagiaires repose de

manière très importante sur le chef d'établissement d'affectation dans la mesure où la quasi-totalité de ces personnels est affectée sur un emploi de chef d'établissement-adjoint. Or, force est de constater que cette mission, positionnée comme éminemment stratégique en terme de formation par les textes réglementaires de cadrage, fait l'objet d'un refus permanent de reconnaissance financière de la part de notre tutelle. Le congrès considère cette situation comme particulièrement discriminatoire et tient à rappeler sa volonté de voir enfin reconnue cette mission de manière particulière.

MOTION 18 CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'AFFECTATION

Au regard de l'investissement demandé au plan professionnel, les fonctions de chef d'établissement d'affectation d'un personnel de direction stagiaire doivent être reconnues comme doivent l'être celles de personnels de direction référent ou tuteur. Le SNPDEN-UNSA revendique pour ces deux missions une reconnaissance financière à parité sous la forme du versement d'une indemnité spécifique, mise en place d'une manière uniforme et équitable sur l'ensemble des académies.

**Vote du congrès
317 pour
Unanimité**

Le secrétaire national tient, devant le congrès réuni, à féliciter et à remercier ses camarades membres de la commission « carrière » du bureau national (Christel Boury, Laurence Colin, Maryannick Debuire, Laurence Poncet, Philippe Girardy et Jean-Marc Philippe) pour leur investissement et leur engagement à ses côtés durant ce mandat. Il rappelle qu'il se tiendra disponible, avec les membres du bureau national nouvellement élu, pour se rendre à la rencontre de l'ensemble des académies afin de participer, à la demande, à toutes les formes de travail en commun souhaitées sur les thèmes « carrière ».

Vie syndicale

La commission « vie syndicale » s'est réunie sous la présidence d'Isabelle Gouleret, secrétaire académique de Lyon. Toutes les académies étaient représentées. 76 collègues y ont participé. Parmi eux, 21 assistaient pour la première fois à un congrès (soit environ 30 %).

À partir des contributions des académies rassemblées par thème dans un document, la commission « vie syndicale » avait amorcé un canevas de synthèses servant de support à l'élaboration des motions en commission. Les débats ont été fouillés, approfondis et constructifs et les textes initiaux ont été largement remaniés et le croisement des regards a permis de trouver, dans la plupart des cas, un très large accord. Les positions de fond de notre syndicat, par rapport à la laïcité, sont parfaitement établies et le congrès de Biarritz a permis d'élaborer des motions claires sur le sujet. Le congrès de Lille aura donc à prendre en compte les éléments nouveaux intervenus depuis 2007 quant au rôle de la laïcité dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale et dans le débat public.

Quatre éléments principaux ont retenu notre attention :

- l'émergence de la laïcité comme une des composantes essentielles du débat politique, notamment à l'occasion des élections présidentielles ;
- les attaques répétées, de la part des plus hautes instances de l'État, contre la laïcité tout en prétendant vouloir la défendre ;
- le renforcement, dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre du libéralisme à l'École, du dualisme scolaire et l'accroissement des aides apportées aux établissements privés, constitués en un réseau concurrençant frontalement le service public, avec les aides de l'État et des collectivités territoriales ;
- l'importance des prises de position et de l'action du SNPDEN qui ont été les éléments moteurs pour obtenir la promulgation de la loi du 15 mars 2004 interdisant le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. Il a fallu vaincre de très nombreuses réticences ou oppositions, y compris parmi ceux

qui se réclamaient du combat pour la laïcité, en particulier dans le monde enseignant et dans le monde politique au-delà des clivages habituels. Cela confère à nos prises de position un poids tout à fait singulier et nous donne une responsabilité particulière pour promouvoir la laïcité, toute la laïcité mais rien que la laïcité.

Ce combat est essentiel pour nous. Des poisons à diffusion lente ont été instillés, comme le disait Philippe Tournier dans son discours d'ouverture, dans notre société. Il est indispensable d'administrer les antidotes adaptés. C'est pourquoi, dans la dernière période, le SNPDEN a œuvré activement pour défendre les valeurs de la laïcité, en exposer la pertinence et l'actualité, dans le contexte actuel, pour interpeller les parlementaires, les relais d'opinion et l'opinion publique. Un numéro spécial de *Direction* s'est fait l'écho, en janvier 2010, de ces actions.

Les contributions des académies, transmises par les SA au siège, portent essentiellement sur 3 thèmes :

- La place de la laïcité dans notre République,



- Le périmètre d'application de la loi de 2004,
- Le renforcement du dualisme scolaire et les propositions du SNPDEN.

À partir de ces contributions, la commission « vie syndicale » a élaboré les propositions de motions qui seront soumises au congrès, après étude en commission « vie syndicale ».

LA PLACE DE LA LAÏCITÉ DANS NOTRE RÉPUBLIQUE

La laïcité a, actuellement, un statut paradoxal dans l'opinion

publique. D'une part, toutes les composantes de l'échiquier politique se réclament d'elle et en font un thème central dans le corpus des valeurs qu'ils défendent. Mais, d'autre part, l'extrême-droite et le président sortant l'ont instrumentalisée pour en faire un levier de stigmatisation de l'immigration et de la communauté musulmane, en contradiction totale avec ce qu'elle porte comme valeurs.

Il faut donc réaffirmer avec la plus grande vigueur que la laïcité n'a aucunement vocation à constituer un facteur de clivage et de division mais qu'elle constitue au contraire un garant de l'indivisibilité de la République qui exprime le projet d'une vision collective de l'avenir de notre société, en la fédérant et non en la divisant.

Toutes les instances syndicales doivent combattre ce détournement de la laïcité et la promouvoir au contraire comme valeur de rassemblement structurée autour de trois axes :

- la liberté de conscience ;
- l'égalité des personnes indépendamment de toute considération de croyance, de sexe ou d'origine ;
- l'apprentissage de l'appartenance à une société et à un avenir commun comme l'accueil des différences dans le respect des valeurs de la République.

Ce combat pour rappeler, inlassablement, ce que représente la laïcité dans notre tradition républicaine est d'autant plus important que, sous couvert de la promouvoir, le président sortant n'a eu de cesse de la vider de son sens. C'est ainsi qu'après les discours de Latran et de Ryad attribuant davantage de mérite au prêtre qu'à l'instituteur, il a déclaré à Bordeaux que la laïcité était « épuisée », « guettée par le fanatisme » et qu'il a pu prôner une « laïcité positive » qui doit assumer « les racines chrétiennes de la France ». La laïcité se trouve ainsi vidée de son contenu et le cap de la confusion entre le politique et le religieux clairement fixé.

Au contraire, la laïcité refuse le communautarisme et le différentialisme qui clivent la société. Elle a vocation à être un facteur de rassemblement et de cohésion. À travers le sordide débat sur l'identité nationale, la polémique sur la viande halal, le vote des étrangers résidant en France, la laïcité est instrumentalisée au service d'une cause en contradiction totale avec sa raison d'être. Il s'agit de diviser, d'opposer les communautés, de cliver la société.

La laïcité constitue donc un enjeu fort de la conduite des politiques publiques en France :

- **au niveau idéologique :** pour les raisons énoncées ci-dessus, la laïcité

revisitée a servi d'alibi à la confusion entretenue entre le politique et le religieux et à la volonté de faire changer la nature des relations entre l'État et les communautés religieuses. Par ailleurs, la valorisation du dualisme scolaire a constitué le versant « éducation » du libéralisme et s'est articulé de façon cohérente avec les attaques menées contre la régulation des affectations dans les établissements scolaires ;

- **au niveau politique et stratégique :** la laïcité a été utilisée pour opposer des communautés aux autres, pour justifier la politique conduite à l'égard des étrangers ;
- **au niveau économique :** la montée en puissance de l'enseignement privé permettait d'accélérer le rétrécissement du périmètre d'intervention de l'État tel que programmé dans la RGPP.

À ce titre la laïcité occupe une place centrale dans notre stratégie syndicale.

MOTION 1

La laïcité est au cœur du débat public. Le SNPDEN-UNSA constate que, particulièrement pendant ces cinq dernières années, elle a été détournée jusqu'au plus haut niveau pour en faire un levier de stigmatisation de toute une partie de la population, en contradiction totale avec ce qu'elle porte comme valeurs.

Le SNPDEN-UNSA réaffirme, avec la plus grande vigueur, que la laïcité n'a aucunement vocation à constituer un facteur de clivage et de division mais qu'elle constitue au contraire le meilleur garant de l'indivisibilité de la République qui exprime le projet d'une vision collective de l'avenir de notre société, en la fédérant et non en la divisant.

Le SNPDEN-UNSA appelle toutes les instances syndicales à redoubler d'efforts pour combattre ce détournement de la laïcité et la promouvoir comme valeur de rassemblement structurée autour de trois axes :

- la liberté de conscience,
- l'égalité des personnes indépendamment de toute considération de croyance, de genre ou d'origine,
- la fraternité et l'appartenance à une société et à un avenir commun dans le respect des différences et des valeurs de la République.

La laïcité est la clef de voûte de la République et de ses valeurs universelles. Elle doit s'appliquer sur l'ensemble des territoires de la République, sans exception. Elle structure notre société, est indissolublement liée à

notre histoire. Le SNPDEN-UNSA en appelle aux plus hautes autorités de la France et, en premier lieu, au président de la République pour apporter leur soutien sans faille à la laïcité qui fonde notre République comme son École.

**Vote du congrès
324 pour
Unanimité**

MOTION 2

Le SNPDEN-UNSA rappelle que l'action éducative est, par essence, laïque. C'est pourquoi il estime qu'il est nécessaire de mettre en œuvre au niveau national une pédagogie de la laïcité, dans le cadre des missions pédagogiques et éducatives de l'école.

Les personnels de l'Éducation nationale doivent être préparés, dès leur formation initiale, à exercer leurs missions pour atteindre cet objectif.

Le SNPDEN-UNSA demande que ces actions constituent une priorité du système éducatif.

**Vote du congrès
323 pour, 1 abstention**

LE PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE LA LOI DE 2004

Dans le quotidien de nos établissements et malgré les avancées de la loi du 15 mars 2004, les personnels de direction ont dû faire face à de nouvelles provocations et revendications religieuses de la part des usagers du service public. Des difficultés persistent, liées au péri-



mètre d'application de la loi de 2004 : la tenue des intervenants occasionnels, des accompagnateurs, les stagiaires GRETA, l'organisation des examens, la cantine... Une décision du TA de Bobigny a conclu à l'interdiction pour une mère d'élève accompagnant un groupe d'élèves de porter le voile. Toutefois, rien n'est réglé, sur le fond, au plan réglementaire et certains personnels de direction sont confrontés à des situations particulièrement délicates à gérer. De même, au niveau des enseignements (éducation civique, histoire, SVT, EPS), le principe de laïcité est parfois remis en cause pendant les temps d'enseignement...

MOTION 3

Le SNPDEN-UNSA constate que la mise en œuvre de la loi du 15 mars 2004 relative à l'interdiction du port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse a démontré qu'elle est, dans les faits, comme nous l'avons défendu, utile et nécessaire pour la liberté des personnes comme pour la préservation des liens sociaux.

Toutefois, l'exclusion du champ d'application de cette loi d'un certain nombre d'usagers ou d'intervenants dans les EPLE provoque des tensions liées à la disparité des obligations ainsi créées.

Le SNPDEN-UNSA considère que tout intervenant extérieur dans le temps scolaire, à titre bénévole ou rémunéré, doit, en raison de sa qualité d'agent public occasionnel agissant auprès de l'ensemble des élèves, respecter les obligations inscrites dans la loi du 15 mars 2004.

Les apprentis et stagiaires de formation continue des EPLE qui sont

accueillis dans les mêmes conditions d'enseignement doivent également être concernés par l'application de cette loi.

Le SNPDEN-UNSA demande donc au gouvernement de proposer au parlement une extension du champ d'application de la loi de mars 2004.

**Vote du congrès
315 pour, 8 abstentions,
1 contre**

MOTION 4

Le SNPDEN-UNSA exige la neutralité absolue des lieux dans lesquels les candidats sont amenés à préparer ou passer des examens ou concours. De même, les surveillants et les examinateurs doivent être soumis à cette même obligation.

**Vote du congrès
323 pour, 1 abstention**

LE RENFORCEMENT DU DUALISME SCOLAIRE ET LES PROPOSITIONS DU SNPDEN

La politique de destruction d'emplois budgétaires conduite ces dernières années a considérablement affaibli et fragilisé le service public d'éducation. Dans le même temps, les établissements privés ont été épargnés. Ils auront ainsi échappé à plus de 8.000 suppressions d'emplois. En outre, les encouragements au consumérisme éducatif et à ces structures concurrentes de notre École, parfois même érigées en modèle, n'ont pas cessé. Une évaluation doit être faite de la contribution apportée par les établissements privés sous contrat, en termes de lutte contre les inégalités et les discriminations et en termes de conséquences sur la qualité générale du service public.

La question de la nécessité d'une contractualisation des aides financières aux établissements publics sous contrat au regard du respect des objectifs que la République assigne à son école qui avait été posée à Biarritz reste pleinement d'actualité. Un document adressé par la commission « vie syndicale », dans le cadre de la préparation du congrès, établit de façon très claire que les comparaisons dans lesquelles se complaisent les médias sur les résultats des établissements publics et privés ne prennent pas en compte les très grandes disparités des conditions dans lesquelles évolue chacun, au niveau des moyens mais également au niveau des modalités de recrutement des élèves, de gestion des procédures

disciplinaires, des obligations de suivi des élèves, des inscriptions au bac...

De plus, les résultats aux examens ne rendent pas compte de la contribution des établissements à la construction du lien social, de l'apprentissage du vivre-ensemble permis par la mixité sociale et dans le rejet du vivre entre-soi, de l'enfermement, de l'isolement des jeunes dans leurs différences. Il revient à l'État républicain de faire respecter leur signature par les établissements privés sous contrat qui doivent en respecter les termes, les attentes et les limites qui constituent le contrat républicain.

La motion proposée ne constitue pas un aboutissement mais bien un point d'étape. Il est indispensable de poursuivre et d'approfondir cette réflexion en y associant des chercheurs qui ont réalisé des études comparatives sur le fonctionnement des établissements publics et privés.

MOTION 5

Le SNPDEN-UNSA rappelle son attachement à la réduction des différences dans l'accès au savoir par l'égalité des conditions d'études. Il constate que l'accroissement des aides apportées par l'État et les collectivités territoriales aux établissements privés renforce au contraire les inégalités en matière d'éducation, contribue à instaurer une concurrence déloyale et à installer les établissements privés sous contrat en position dominante dans un contexte de montée du consumérisme scolaire.

Tout en réaffirmant son attachement au principe de financement d'un système éducatif laïc et unifié, le SNPDEN-UNSA, dans l'attente des modifications législatives qu'il revendique, exige le renforcement immédiat du contrôle des établissements privés par la puissance publique sur l'exécution des obligations liées à leur contrat.

Le congrès mandate le bureau national pour porter fortement cette exigence auprès du gouvernement, des recteurs, des collectivités territoriales et pour défendre trois principes qui doivent prévaloir dans le fonctionnement des établissements publics et des établissements privés :

- équité,
- cohérence,
- éthique, dans la transparence.

Le SNPDEN-UNSA demande au ministre de l'Éducation nationale et aux collectivités territoriales de soutenir fortement et de promouvoir l'enseignement public en défendant ces principes. Le principe d'une totale transparence quant aux modalités d'attribution des moyens,



de communication de l'ensemble des indicateurs de résultats et de vérification des bases élèves doit être de règle et faire l'objet d'une information de l'ensemble de la communauté éducative.

Équité

Les mêmes obligations doivent s'imposer aux établissements privés comme à ceux du public :

- Les affectations des élèves se feront selon les mêmes calendriers que dans le public. Elles devront obligatoirement être intégrées dans « Affelnet » par leur soin ou par l'autorité académique et aucun droit de pré-inscription ne sera demandé aux familles. Seuls les élèves en possession d'un « exeat » seront inscrits.
- Les inscriptions dans les établissements privés sous contrat ou le retour des élèves vers un EPLE se font dans le respect des décisions d'orientation des chefs d'établissement ou des commissions d'appel.
- Les collectivités territoriales ne financeront pas de dépenses facultatives et encore moins d'investissement.
- L'attribution des dotations d'enseignement se fera de façon équitable, la part relative des établissements privés sous contrat ayant été fortement épargnée par une suppression en valeur relative moindre de 8.000 postes dans le cadre de la RGPP avec de surcroît un avantage lié à l'amendement du sénateur Carle (décembre 2010).
- Les établissements privés sous contrat participent à l'organisation des épreuves d'examen, comme centre associé à un centre situé dans l'EPLE le plus proche.

Cohérence

- Les missions assurées par les établissements privés doivent être cohérentes avec le fonctionnement et les objectifs du service public.
- Les établissements privés sous contrat seront intégrés dans le dispositif de présentation des contrats d'objectifs. Leurs dotations feront l'objet d'une modulation en fonction du respect des mêmes proportions que les EPLE pour l'accueil des boursiers, des CSP défavorisées, des publics en difficulté ou des élèves en situation de handicap.
- Les ouvertures et fermetures de sections et de spécialités se font en cohérence avec la carte des formations du public et après avis des CTA. Nulle ouverture ou fermeture de formation ne doit aboutir à faire de l'école privée un passage obligé.
- La formation des maîtres ne relève

que des établissements publics d'enseignement supérieur.

Éthique

- Puisque des moyens publics sont attribués aux établissements privés sous contrat, ils doivent contribuer à l'amélioration de la mixité scolaire et sociale.
- Les exclusions définitives doivent respecter les procédures disciplinaires en vigueur.
- Les établissements privés sous contrat doivent assurer, au même titre que les établissements publics, le suivi de leurs élèves pendant un an.
- Tous les élèves accueillis doivent être inscrits aux examens sous statut scolaire au titre des établissements.

Enfin, le SNPDEN-UNSA demande l'instauration :

- d'un observatoire par académie chargé de veiller au respect de ces principes regroupant les autorités déconcentrées de l'État, les collectivités territoriales, les représentants des personnels de direction des EPLE et des établissements privés sous contrat ;
- d'une mission d'information parlementaire sur le respect de ces trois principes et sur l'évaluation du respect par les établissements de l'enseignement privé sous contrat des termes de leur signature dans le cadre des attentes et des limites constituées par le contrat républicain.

Vote du congrès 323 pour, 1 abstention

L'exploitation et le détournement de la laïcité dans le débat public nous ont amenés à poser l'exigence de la faire vivre effectivement, pour ce qu'elle est, dans les établissements scolaires, lieu privilégié de formation au respect des valeurs républicaines. C'est pourquoi nous proposons au congrès le principe de l'envoi d'une adresse rédigée par la commission « vie syndicale » au Premier ministre et aux élus de la Nation.

Adresse au Premier ministre et aux élus de la Nation

La laïcité fonde notre République comme notre école ; elle est au cœur du débat public.

Le SNPDEN-UNSA réaffirme avec vigueur que la laïcité constitue le meilleur garant de l'indivisibilité de la République qui exprime le projet d'une vision collective de l'avenir de notre nation en la fédérant. Elle n'a aucune vocation à constituer un facteur de clivage et de

division. Il estime absolument indispensable, pour en faire le creuset du vivre-ensemble, de la promouvoir comme valeur de rassemblement structurée autour de trois axes :

- la liberté de conscience,
- l'égalité des personnes indépendamment de toute considération de croyance, de genre ou d'origine,
- la fraternité et l'appartenance à une société et à un avenir commun dans le respect des différences et des valeurs de la République.

Le SNPDEN-UNSA vous demande donc de vous engager fortement pour faire vivre la laïcité dans le système éducatif :

1. En conduisant une politique forte de soutien au service public d'éducation,
2. En instituant comme une priorité de l'Éducation la mise en œuvre, dans le cadre des missions pédagogiques et éducatives de l'école, d'une pédagogie de la laïcité,
3. En mettant un terme à la concurrence déloyale des établissements privés sous contrat qui reçoivent des fonds publics,
4. En assurant immédiatement un contrôle des établissements privés sous contrat par la puissance publique sur l'exécution des obligations liées à leur contrat,
5. En soumettant les établissements privés sous contrat aux mêmes règles et obligations que celles définies par le *Code de l'éducation*, en demandant l'instauration d'un observatoire par académie et d'une mission d'information parlementaire,
6. En limitant réglementairement le financement par les collectivités locales aux seules dépenses obligatoires,
7. En utilisant les créations de postes nouveaux pour rétablir l'équité dans l'attribution des postes budgétaires entre les établissements publics et privés, l'application de la RGPP s'étant traduite par un déficit de plus de 8.000 emplois pour l'enseignement public,
8. En abrogeant le décret « Vatican-Kouchner » institué en violation de la loi du 18 mars 1880 donnant à l'État le monopole de la collation des grades et des titres universitaires,
9. En supprimant les exonérations fiscales pour les cours particuliers,
10. En élargissant le champ d'application de la loi du 15 mars 2004 aux intervenants extérieurs et aux apprenants.

Nous vous invitons à prendre le parti de l'enseignement public laïc à tous les niveaux. La laïcité est la clef de voûte

de la République et de ses valeurs universelles. Indissolublement liée à notre histoire, elle structure notre société. Le SNPDEN-UNSA en appelle à votre autorité pour lui apporter votre soutien actif et sans faille.

**Vote du congrès
322 pour, 2 abstentions**

**MOTION
D'ORIENTATION GÉNÉRALE**

La commission propose au congrès d'adopter la motion d'orientation générale dont le texte suit. Ce texte étant très explicite ne nécessite pas d'explication de vote préalable.

MOTION 6

Notre société connaît des bouleversements importants et, dans un monde qui bouge, le syndicalisme se doit de prendre en compte ces évolutions, sous peine de devenir inaudible et condamné à l'impuissance. Nous l'avons analysé, en particulier dans un important texte d'orientation sur la vie du syndicat au CSN de novembre 2009.

Parmi les caractéristiques de la conduite des politiques publiques depuis 2007, nous avons mis en exergue les suivantes :

- une volonté de bouleverser le panorama politique et social du pays (réforme des retraites, RGPP, formation des maîtres...),
- l'immédiateté érigée en dogme de la conduite des politiques publiques,

- dans le mouvement permanent,
- le déplacement du centre de gravité du système éducatif vers le local,
- la nécessaire modernisation de la Fonction publique et l'amélioration de son efficacité.

Nous avons identifié les exigences qui en découlaient pour notre organisation syndicale :

- renforcer notre capacité d'influence,
- mieux outiller nos collègues pour apporter des réponses adaptées sur le terrain, en cohérence avec nos prises de position syndicales,
- veiller, sans relâche, au renforcement de notre organisation et de sa capacité à peser sur les évolutions en cours.

Même si le contexte politique a profondément changé, nous restons confrontés exactement aux mêmes exigences.

La volonté de changement affichée par le nouveau gouvernement va requérir l'intervention des organisations syndicales dont la capacité à porter des propositions solides et cohérentes sera décisive. La rapidité des décisions à venir nous posera les mêmes obligations en termes de délais pour définir nos positions. Enfin les évolutions à venir dans la Fonction publique s'inscrivent toujours dans la perspective d'un resserrement des cadres statutaires et donc d'une recomposition de notre champ de syndicalisation.

Cela nous impose de poursuivre nos efforts autour des thèmes suivants :

- la formation,
- la communication interne et externe,

- le renforcement de notre syndicalisation,
- la prise en compte de ces données nouvelles dans la vie de notre syndicat et leur traduction au niveau de nos statuts,
- la poursuite et le renforcement de notre participation à l'activité de notre fédération, l'UNSA-Éducation, à tous les niveaux et en y associant les syndiqués,
- l'articulation entre les instances nationales et locales du SNPDEN-UNSA.

**Vote du congrès
323 pour, 1 abstention**

**LE SNPDEN, UN SYNDICAT
AU SERVICE DE TOUS
ET DE CHACUN**

**COMMUNIQUER
ET ACCOMPAGNER**

**Nouveaux supports,
nouveaux enjeux**

La communication syndicale a été radicalement bouleversée dans les dix dernières années. De nouveaux supports sont apparus, toujours plus variés, toujours plus techniquement aboutis. Le BN, comme les académies, s'est emparé, à différents degrés, de ces nouveautés : sites Internet national et académiques, *Lettre de Direction*, listes de diffusion mais aussi *Facebook* ou *Twitter* ont changé radicalement les rapports entre le syndicat et ses adhérents. Le gain en réactivité a été spectaculaire mais cette évolution nécessite une réflexion continue sur la politique de communication afin de préserver le sens et la cohérence du discours syndical.

La commission « vie syndicale » s'est emparée de ces enjeux. Les compétences étant très disparates, elle a d'abord fait porter sa réflexion sur l'aide technique à apporter aux académies, notamment pour la mise en place de leurs sites. Des « chargés de communication » en académie ont été mis en place, souvent gestionnaires de sites. Des échanges par mail, des rencontres, permettent de mutualiser les expériences. Tous les mandats des précédents congrès concernant la communication ont été menés à leur terme.

La charte proposée pour le nouveau BN évoque en bonne place cette question : « Une politique de communication diversifiée est un vecteur nécessaire qui doit se prolonger par une réflexion sur l'usage des nouveaux modes d'échanges et une méthodologie du développement de notre influence ».



Adapter la forme des échanges syndicaux

De fait, le sens et la forme de la relation entre le syndicat et ses adhérents ont fortement évolué. L'AGA n'est plus le moment privilégié où l'on vient chercher l'information. *Direction* est devenu un outil de référence, de réflexion mais n'est pas à même, du fait des délais de parution, de « coller » à l'actualité. C'est l'information qui vient à l'adhérent et non plus l'adhérent qui vient la chercher dans les réunions locales. La question se pose très vite de définir ce qui doit relever des académies. La communication nationale s'est nettement orientée vers une information directe aux adhérents sur les sujets généraux mais, avec l'émergence de nos « trente ministères », les académies ont un rôle crucial à jouer dans la communication de proximité et l'accueil des nouveaux adhérents.

Maintenir et accentuer le pouvoir d'influence du syndicat

Dans une gouvernance qui multiplie les effets d'annonce, il est nécessaire d'imposer la présence du SNPDEN dans les médias et de le rendre incontournable comme force de proposition et de réaction. Être fort et le dire ne suffit plus, il faut aujourd'hui être évident. Comment le syndicat majoritaire peut-il être le plus visible possible ? Comment peut-il se faire entendre au-delà du cercle forcément restreint des personnels de direction ? La mesure de l'influence passe aujourd'hui au travers d'Internet, des blogs, des forums, des réseaux sociaux. Revers de la médaille, le syndicat est, sous la pression des médias, de plus en plus souvent sommé de s'exprimer sur tout, tout de suite, aussi bien au niveau local que national.

S'adresser à tous, s'adresser à chacun

Le syndicat majoritaire a vocation à le rester ; un gros travail est nécessaire pour maintenir cette syndicalisation massive si atypique dans le paysage. Pour atteindre cet objectif, et compte tenu de l'individualisation croissante de la société, il faut aller au devant de chacun, tout en évitant l'écueil du fractionnement. Si les nouveaux médias d'information sont un vecteur privilégié, il est aussi nécessaire de tenir compte des attentes de chacun. Pour les entrants dans la fonction, le fait de se syndiquer n'est plus naturel et souvent le SNPDEN est leur premier syndicat. Il est indispensable d'imaginer une communication locale et nationale qui réponde à leurs préoccupations mais qui leur permette également

d'acquérir peu à peu une culture syndicale commune.

Il faut également accentuer les différences des « services » entre syndiqués et non syndiqués. C'est la meilleure façon d'inciter des collègues à adhérer. Le syndicat aujourd'hui se doit d'apporter une véritable « valeur ajoutée » à ses adhérents, au-delà de l'action syndicale au sens strict, et c'est une réflexion qui doit se prolonger par l'information, la formation, l'accompagnement professionnel, le soutien juridique, les services personnalisés.

Enfin, c'est l'une des particularités de notre syndicat que d'inclure les retraités au même titre que les actifs et il est nécessaire de réfléchir aux conditions de la poursuite de l'activité syndicale à la fin de l'activité professionnelle.

Proposition de motions

Le congrès réuni à Lille en mai 2012 souhaite approfondir la notion d'un syndicat au service de tous et de chacun. Il propose que le bureau national poursuive les actions entreprises selon les deux axes « communiquer et accompagner ».

MOTION 7 COMMUNIQUER

Le congrès mandate le bureau national pour :

- développer la communication externe du syndicat afin de renforcer notre présence dans les médias. Il propose d'aider les académies qui mettraient en place une cellule de veille afin de

répondre avec plus d'efficacité aux propos tenus dans les médias vis-à-vis des personnels de direction et de notre syndicat. Les outils à disposition des académies doivent être renforcés ;

- faciliter la communication interne et l'animation de la vie syndicale. Il demande à la fois le développement des supports existants et la poursuite d'une réflexion afin de se munir des outils de communication appropriés à la consolidation du syndicat et à une progression de la syndicalisation. Une charte de communication sera élaborée avec les académies ;
- développer un outil qui permette le partage de l'information, de la communication et le travail autour des différentes commissions et favorise les échanges entre national et académies, et entre académies ;
- envisager l'opportunité d'utiliser, en s'entourant de toutes les précautions nécessaires, tous les nouveaux moyens de communication qui apparaîtraient.

Car notre priorité, c'est de réussir à mieux faire partager nos valeurs et notre conception du métier.

Vote du congrès
324 pour
Unanimité

MODIFICATION DES STATUTS

Article S15:

Le secrétaire départemental et le bureau ont pour mission :

- d'assurer la représentation du syndicat auprès de ~~l'inspecteur d'académie~~ remplacer par : **de l'autorité académique départementalement compétente** et du conseil général ainsi qu'auprès des diverses instances et organismes départementaux ;

Vote du congrès
323 pour, 1 abstention

Article S19 (le conseil syndical académique):

Il comprend :

- les membres de droit : secrétaires départementaux, membres du bureau national, commissaires paritaires nationaux exerçant dans l'académie, commissaires paritaires académiques, **membres du CTA**, (ajouter) ;

- les membres élus par les sections départementales ;
- les membres élus par la section académique en tenant compte des emplois occupés et des pensionnés.

Vote du congrès
324 pour
Unanimité

SECTION II : LES INSTANCES NATIONALES

A. Le conseil syndical national

Article S23:

Le conseil syndical national comprend :

1. [...]
2. des membres élus au niveau national :
 - les membres du BN, **titulaires et suppléants** (ajouter) ;
 - les commissaires paritaires nationaux titulaires et suppléants ;
 - **les membres du CTM, titulaires et suppléants** (ajouter).

Vote du congrès
323 pour, 1 abstention

MOTION 8 ACCOMPAGNER

Le congrès mandate le bureau national pour :

- accentuer l'accueil des futurs personnels de direction, en les accompagnant dès le début de leur préparation au concours, et favoriser leur appropriation des valeurs et de notre conception de l'équipe de direction ;
- se donner les moyens de « former les formateurs », en créant un réseau d'intervenants qui associe les retraités ;
- imaginer des solutions pour renforcer la syndicalisation et l'implication des retraités ;
- suivre attentivement les collègues changeant de territoire ou de fonction (accompagnement professionnel, syndicalisation) ;
- organiser la formation des adhérents et des cadres du syndicat au plus près de leurs besoins syndicaux et professionnels en développant le centre de ressources qui permet d'optimiser l'accompagnement des personnels de direction tout au long de leur carrière ;
- organiser en concertation avec toutes les académies une réflexion du syndicat permettant de faire avancer la participation des femmes dans nos instances représentatives.

Vote du congrès
324 pour
Unanimité

Article S35:

Le bureau national est chargé :

- de la mise en application des décisions du congrès et du conseil syndical national ;
- [...]

****Il se réunit au moins une fois par mois sur convocation du secrétaire général.** remplacer par **Il se réunit au moins dix fois dans l'année sur convocation du secrétaire général.**

Vote du congrès
324 pour
Unanimité

Article S45:

- Le syndicat, au niveau national, [...]
- **Le bureau national (BN) diffuse un bulletin de liaison à l'intention des cadres du syndicat** (suppression)

Vote du congrès
323 pour, 1 abstention

Compte rendu des travaux de la CNC présenté au congrès.

Commission nationale de contrôle

Jean-Claude Lafay
Secrétaire



Article S38 des statuts du SNPDEN

« La commission nationale de contrôle est chargée :

- a. à son initiative :
- du contrôle de la bonne application des statuts et du règlement intérieur nationaux ;
 - de la vérification de la conformité du règlement intérieur de chaque section académique et de chaque section départementale, par rapport aux statuts et règlement intérieur nationaux ;
- b. à son initiative ou sur saisine d'une des parties concernées :
- du règlement des conflits entre les

instances statutaires ou entre ces instances et les adhérents ;

- de se prononcer sur l'exclusion d'un adhérent ou la réintégration d'un membre exclu.

Elle est garante de l'organisation et du déroulement de l'ensemble des scrutins intervenant au sein des instances syndicales régies par les présents statuts.

Elle rend compte obligatoirement de ses travaux devant le congrès, éventuellement et en cas de besoin, devant le conseil syndical national. »

La commission de contrôle, élue par le dernier congrès, était composée d'Anne Berger (Dijon), Bernard Deslis (Nantes), Jean-Pierre Fernandez (Bordeaux), Jean-Claude Lafay (Paris) et Donatelle Pointereau (Créteil). Elle s'est réunie en séance ordinaire à 9 reprises, le 8 juillet 2009, le 9 avril 2010, le 13 juillet 2010, le 22 novembre 2010, le 10 mars 2011, le 17 novembre 2011, le 14 mars 2012, le 10 avril 2012 et le 7 mai 2012. Elle a traité à deux reprises, en décembre 2011 et en avril 2012, des opérations de vote des adhérents de l'étranger et des TOM, qui ne peuvent être supervisées par une assemblée générale pour des raisons pratiques évidentes.



COMPTE RENDU GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA CNC

La commission nationale de contrôle a instruit les dossiers correspondant à son mandat dans les deux domaines suivants :

1. Supervision des diverses opérations électorales internes (modification de la composition des CSA et du CSN en 2010 suite aux mutations et au congrès, suivi des élections internes de 2011 et de leur calendrier en relation avec celui des élections professionnelles, vérification de la composition du CSN de novembre 2011 et des délégations au congrès de Lille, recevabilité de la liste des candidatures pour le BN 2012) ;
2. Vérification de l'application des statuts et du règlement intérieur (situation des suppléants du BN et des « invités » au CSN, observations diverses de cohérence sur nos textes statutaires (J.-P. Fernandez), examen pour avis préalable des projets de modification de règlement intérieur proposés par le BN, examen de la nouvelle organisation des CSN (CSN longs et courts), règlement des débats du CSN (A. Berger), examen *a posteriori* des propositions de modification des statuts et du règlement intérieur publiées par le BN pour le congrès de Lille).

Les procès-verbaux de ses séances sont déposés au siège et transmis au secrétaire général, ainsi qu'au secrétaire national « vie syndicale ».

La CNC a également rendu compte de ses travaux devant le BN élargi aux SA de décembre 2009 ainsi que devant les CSN de mai 2010 et novembre 2011.

La CNC a transmis par ailleurs au secrétaire général des avis écrits sur :

- la question des invités au CSN et, parmi eux, les suppléants du BN, invitations sans fondement statutaire et nécessitant pour ces derniers des dispositions transitoires de notre règlement intérieur pour régulariser leur situation ;
- diverses questions de cohérence et de possibilité de mise à jour de nos textes statutaires, précédant les votes du CSN de novembre 2010 modifiant le règlement intérieur et permettant de vérifier leur cohérence avec les statuts (14 juin 2010) ;
- la nouvelle organisation des CSN (longs ou courts), permettant de valider cette organisation mais aussi de rappeler les conditions à respecter au regard de nos statuts

et de notre règlement intérieur (22 décembre 2010) ;

- sur le calendrier de nos élections internes en relation avec le nouveau calendrier des élections professionnelles (22 décembre 2010).

La CNC a communiqué au BN des recommandations et propositions sur le recueil des données d'élections internes et sur l'organisation des CSN, rappelant l'existence du règlement intérieur du CSN, voté par le CSN de mai 1999, toujours en vigueur.

À PROPOS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSN

Quelques éléments de réflexion sur ce règlement intérieur du CSN, calqué d'ailleurs sur l'organisation du congrès : il correspond en effet aux conditions historiques de nos débats (débat et votes indicatifs en commissions, débat et vote en plénières), qui se perpétuent en pratique par l'expérience des « anciens », mais peuvent n'être plus comprises des « nouveaux » délégués.

Dans les conditions actuelles, il concerne parfaitement le CSN long dans l'ensemble des dispositions qu'il a prévues. Pour le CSN court, les dispositions relatives aux commissions ne peuvent s'appliquer, non plus que certaines règles de l'assemblée plénière : il y a donc une lacune qui justifierait la rédaction d'un complément au règlement intérieur du CSN. En tout état de cause, la CNC a demandé au BN de diffuser ce texte aux membres du CSN, à chaque renouvellement de celui-ci, et aux nouveaux membres élus en cours de mandat ; ce serait l'occasion de préciser pour tous les besoins et l'organisation de la réflexion syndicale dans l'alternance CSN longs/CSN courts. Il se peut en effet que, pour des raisons d'actualité imposée ou de conduite des débats internes, nous devions envisager en CSN court la tenue, sur certains points, d'une ou de plusieurs commissions pour permettre de délibérer valablement.

Enfin, la CNC a contribué à l'information des adhérents dans notre revue syndicale *Direction*, par la publication habituelle des interventions de la CNC devant les CSN de mai 2010 et de novembre 2011 pour rendre compte de son activité et des problèmes traités, mais également par une présentation du « mode d'emploi » de la CNC sous forme de questions et réponses, et par une suite d'articles de Bernard Deslis rappelant l'historique de nos statuts et leur évolution en

fonctions des circonstances historiques et de nos débats internes.

À PROPOS DE QUELQUES QUESTIONS SENSIBLES

Dans le cadre de la préparation du congrès, la CNC a été saisie ou s'est saisie elle-même de plusieurs dossiers sensibles qui ont donné lieu à des notes écrites mais méritent explication.

1. Consultée par le BN sur le nombre de délégués à élire au CSN et au congrès national en décembre 2011 et janvier 2012, la CNC a rappelé qu'il y avait une règle statutaire de décompte et que les effectifs d'adhérents, fournis par le secrétariat national, étaient à traiter en fonction de cette règle, sans aucune marge d'interprétation. Nous avons mentionné devant le CSN, en novembre 2011, les incertitudes à lever (en décompte et en transmission de procès-verbaux) avant publication de sa composition définitive. Par la suite, et donc tardivement, nous avons été saisis du problème de date de prise en compte des adhérents sortant de concours dont certains ont adhéré immédiatement ; il n'y avait cependant pas lieu d'interpréter : il n'est évidemment pas



possible d'intégrer, dans le cadre des campagnes d'adhésion utilisées comme base de calcul du nombre de délégués, les sortants concours de la session 2011 adhérant avant le 31 mai 2011, leur succès au concours justifiant bien cette adhésion et leur pleine appartenance au syndicat, mais ne modifiant pas la date de leur affectation au 1^{er} septembre ni les dates de la campagne d'adhésions; l'adhésion devait bien être au contraire comptabilisée l'année suivante, au 15 janvier 2012, pour la calcul des mandats au congrès. Saisi des réclamations de certaines académies sur des situations liées à des chiffres contestés parce que corrigés, le secrétaire de la CNC a demandé au secrétariat national plusieurs vérifications, constaté au passage la variation des résultats obtenus autour de la barre donnant droit à un délégué supplémentaire, et transmis une réponse conforme aux chiffres donnés par le siège le 12 janvier 2012.

Considérant cependant, après de nouvelles interrogations, que la base de données des adhésions ne permet pas à ce jour d'établir de manière fiable - à quelques unités près sans doute mais avec un effet de seuil - le nombre des adhérents, notamment au moment

du basculement entre les deux campagnes annuelles, avant et après le 31 mai, la CNC réunie le 14 mars 2012 a décidé de valider les délégations des trois sections académiques pour lesquelles le calcul avait été dans un premier temps rectifié à la baisse (Aix-Marseille, Orléans-Tours et Nantes), tant pour leurs délégués au CSN que pour leurs délégués au congrès, et d'appliquer à toute section académique proche du seuil d'un délégué supplémentaire le calcul le plus favorable, par mesure d'équité (Versailles). Le BN, désormais dûment alerté de cette difficulté, devra décider pour les prochaines campagnes des mesures techniques à prendre pour éviter ce type de situation qui n'est pas acceptable.

2. La CNC a examiné les propositions de modifications statutaires et de règlement intérieur déposées par le BN en vue du congrès et a transmis des observations qui ont conduit celui-ci, après réflexion et échange, à revenir sur ces propositions pour les motifs qui vous ont été exposés. A ce sujet, sans que l'on puisse parler d'instabilité de nos textes internes, il est vrai que la CNC, dans ses mandats successifs, a toujours mis en garde le syndicat sur des changements précipités et insuffisamment pesés, qui remettent en cause des équilibres patiemment institués, et obligent ensuite à de nouvelles modifications: elle approuve donc pleinement la décision du BN de donner du temps à la réflexion sur le fond de manière à assurer la stabilité des statuts, texte de référence de notre identité syndicale, quitte à gérer par le règlement intérieur les adaptations nécessaires en matière de fonctionnement. Les statuts, pour les nouveaux adhérents, pour nos partenaires des organisations syndicales et du monde de l'éducation, de la société civile et les responsables publics, définissent notre place dans le mouvement syndical, nos valeurs, nos exigences mais aussi notre organisation; nous sommes ici réunis en congrès national, le Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale, et cela a un sens: les statuts portent également le témoignage de notre histoire syndicale et de notre positionnement général; ils ont donc vocation à une grande stabilité. Le règlement intérieur a une autre vocation, celle de régler les modalités de notre

consentement commun à des règles de fonctionnement qui doivent nécessairement s'adapter, tout en respectant nos fondamentaux statutaires. Les changements nécessaires doivent donc être soigneusement pesés et consentis. La règle devrait être, d'une part, de distinguer la permanence des statuts et l'usage du règlement intérieur, d'autre part, de respecter nos textes internes dès lors qu'ils n'ont pas encore été modifiés, et de ne pas anticiper sur des évolutions incertaines. A cet égard, le maintien de la modification statutaire qui concerne les suppléants, qualifiée parmi d'autres de modification « technique », ne rentre pas apparemment dans ce schéma, mais nous devons considérer que la question posée ne pouvait rester sur une réponse instable, même si le sujet reste à traiter d'ici le prochain congrès (car, de toute évidence, la situation de suppléants qui ont de fait toute la dimension et toutes les fonctions de titulaires ne peut rester en l'état). La réflexion est donc prolongée.

RENOUVELLEMENT DE LA CNC

Vous aurez, dans les prochains jours, à procéder au renouvellement de cette commission. Les cinq membres sortants ont témoigné avoir travaillé ensemble avec beaucoup de plaisir, un attachement profond à l'organisation syndicale et une communauté d'analyse constante sur les sujets, quelquefois complexes, dont ils ont été ou dont ils se sont saisis. Deux d'entre eux sont candidats à un renouvellement de leur mandat et présentés comme tels par leur section académique, Jean-Pierre Fernandez (Bordeaux) et Donatelle Pointereau (Paris); sont également candidats pour le prochain mandat, présentés par leur section académique: Marc Bassaget (Orléans-Tours), Daniel Blanquet (Nantes), Patrick Falconnier (Nice), Philippe Labiausse (Reims), Denis Noël (Nancy-Metz), François Planche (Dijon) et Guy Savelon (Lille).

Je souhaite à ceux qui seront élus par ce congrès une aussi bonne entente que pour nous-mêmes au cours de notre mandat de trois ans et un bon travail au service de l'organisation syndicale. ■



Rapport financier

Alain Guichon
Trésorier national



Le rapport financier que vous avez pu découvrir dans le numéro 196 de la revue *Direction* couvre la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Depuis le congrès de Dijon, les congrès ont lieu tous les trois ans et les comptes financiers suivent la même durée. Ils représentent les éléments consolidés nationaux et académiques. J'ai rappelé, dans mon rapport à l'intention des nouveaux responsables académiques élus en septembre 2011, les dispositions financières qui régissent le fonctionnement de notre syndicat. Toutes ces dispositions sont notées dans le règlement intérieur au travers des différents articles du titre « Affaires financières ».

Sans revenir en détail sur le compte financier, je voudrais faire quelques remarques.

LES RECETTES

Elles proviennent principalement des cotisations, complétées par la publicité et les produits financiers.

Pour le paiement des cotisations, les adhérents disposent de plusieurs possibilités qui permettent à chacun de choisir la meilleure solution.

LES DÉPENSES

- **Les reversements UNSA et FGR** : ils représentent une part très importante des charges de fonctionnement. Pour l'exercice 2009/2011, c'est environ 1 million d'euros reversé à nos fédérations.
- **Les charges externes** : elles représentent le fonctionnement du syndicat. Les grands postes de dépenses sont :
 - les frais de réunion des instances nationales et académiques (BN, BN élargi, CAPN, stages). Cela représente environ 24 % des charges ;
 - les frais de bulletins : la revue *Direction* est un outil de communication et d'information de grande qualité qui mérite l'investissement financier réalisé. Les frais représentent 22 % des charges ;
 - le secours décès : le syndicat collecte les cotisations et les reverse à la Caisse nationale de

Prévoyance qui gère ces fonds depuis de nombreuses années.

Les finances du syndicat sont saines et gérées avec prudence et réalisme ; elles permettent le bon fonctionnement de nos instances. Mais il faut rester vigilant car, alors que les recettes restent stables, le coût de la vie augmente de manière importante. Il faut, je crois, rester attentif aux dépenses académiques ou nationales que nous engageons et veiller de plus en plus à l'impact financier que suscitent de nouveaux projets de fonctionnement.

En conclusion, dans le cadre de la commission « vie syndicale », il est prévu pour les années à venir de mener une réflexion sur l'évolution de nos statuts. Il semble important d'inclure dans cette réflexion le fonctionnement et l'organisation financière. ■



Commission de vérification des comptes

Yves Lanchais
Président



Bonjour les Ch'tis et merci pour votre très chaleureux accueil.

Bien évidemment, bonjour aussi aux autres qui ont fait une longue, parfois très longue route pour venir jusqu'ici.

En tant que président de la commission de vérification des comptes, ma mission ce soir est de vous exposer brièvement mais solennellement les résultats de nos analyses des pratiques comptables au sein de notre syndicat.

À TITRE DE RAPPEL

La commission de vérification des comptes a été prévue par les statuts du SNPDEN dans ses articles S39 et S40:

Article S39: La commission de vérification des comptes comprend cinq membres. Ils sont élus lors de chaque session ordinaire du congrès soit pour trois ans. Ils sont rééligibles une fois.

Article S40: La commission de vérification des comptes est chargée:

- de vérifier les documents comptables;
- de rendre compte de cette mission devant le congrès.

Elle complète le travail de l'expert comptable M. Jaussaud, société REXCO.

Les membres de la commission de vérification des comptes en fonction à ce jour sont Jacqueline Baudin (académie de Lyon), Aline Guimard (académie de Nantes), Françoise Wisniewski (académie d'Amiens) et Jean-Paul Durand (académie de Grenoble). Ces quatre collègues ont été élus pour la première fois lors du congrès de Biarritz.

Yves Lanchais (académie de Dijon), élu il y a 6 ans au congrès de Dijon et réélu au congrès de Biarritz, est l'actuel président de cette commission.

FONCTIONNEMENT ET CONSTAT

La commission s'est réunie chaque année au siège du SNPDEN à Paris pour examiner les comptes des années civiles 2009, 2010 et 2011. Elle a entendu le trésorier national qui a présenté les comptes du syndicat. Elle a procédé par sondage (une centaine environ à chaque fois) dans les écritures comptables avec vérification des documents justificatifs correspondants.

Notre commission a fait le constat de la parfaite régularité et de la sincérité de la tenue des comptes, et du travail considérable accompli par le trésorier national Alain Guichon et son équipe que notre commission félicite vivement.

Pour notre trésorier national, jeune retraité bénévole récidiviste je le rappelle, je ne vous demanderai pas d'applaudissements... mais, s'il vous plaît... une ovation ! ■



Le bureau national



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Philippe Tournier

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS

Joël Olive
Catherine Petitot
Michel Richard

TRÉSORIER NATIONAL

Alain Guichon

LES COMMISSIONS

CARRIÈRE

Philippe Vincent
(secrétaire national)
Christel Boury
Laurence Colin
Fabien Decq
Philippe Girardy
Jean-Marc Philippe

MÉTIER

Pascal Bolloré
(secrétaire national)
Jean Faller
Dominique Faure
Joël Lamoise
Alain Ouvrard
Marc Perrier

ÉDUCATION & PÉDAGOGIE

Isabelle Bourhis
(secrétaire nationale)
Éric Krop
(secrétaire national)
Rodolphe Échard
Lysiane Gervais
Serge Guinot
Corinne Laurent
Sylvie Pénicaut
Véronique Titeux-Christophe

VIE SYNDICALE

Pascal Charpentier
(secrétaire national)
Lydia Advenier
Julie Bouvry
Patrick Cambier
Maryanick Debuire
Florence Delannoy
Isabelle Gonzales
Gwénaél Surel

Résultats des votes

CVC

346 inscrits
324 votants
(dont 7 nuls)
Soit 93,64 %

Sont élus membres de la commission de vérification des comptes 2012-2015:

Martine Grandpierre-Drouard
Aline Guimard
Jean-François Raynal
Jacques Sirot
Françoise Wisniewski

CNC

346 inscrits
324 votants
(dont 2 blancs et 3 nuls)
Soit 93,64 %

Sont élus membres de la commission nationale de contrôle 2012-2015:

Patrick Falconnier
Jean-Pierre Fernandez
Philippe Labiausse
Donatella Pointereau
Guy Savelon

BUREAU NATIONAL

346 inscrits
317 votants (dont 5 nuls).

La liste de Philippe Tournier a obtenu 312 voix, soit 98,4 %, et est déclarée élue.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ACADÉMIE	INSCRITS	VOTANTS	BLANCS OU NULS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
TOTAL	8496	1974	55	1919	1810	26	83
		23,23%		22,59%	94,32%	1,35%	4,33%

RAPPORT FINANCIER

ACADÉMIE	INSCRITS	VOTANTS	BLANCS OU NULS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
TOTAL	8496	1974	55	1919	1832	13	74
		23,23%		22,59%	95,47%	0,68%	3,85%

Passage de témoin

Le passage de témoin de Lille à Aix-Marseille pour le rendez-vous de mai 2015 à Avignon.



Tourte & Petitin



130 ans
de photographies scolaires...

«La qualité s'exprime
dans la tradition»

Tourte & Petitin
• 13 Avenue Paul Vaillant Couturier • 94110 Arcueil
Tél. : 01 49 08 02 80 • Fax : 01 49 08 90 72
• Email : contact@tourteetpetitin.com
• Site Web : www.tourteetpetitin.com

Discours de clôture

Philippe Tournier
Secrétaire général

Mes chers amis, mes chers camarades, nous voici donc arrivés au terme de ce 10^e congrès du SNPDEN, le congrès du XX^e anniversaire, et comme je l'ai déjà dit dans le discours d'ouverture, un congrès à la fois ordinaire et pas si ordinaire que cela, tout d'abord en raison de cet anniversaire et également en raison du moment où il se plaçait.

Tout d'abord merci pour votre confiance, merci pour la confiance apportée par les adhérents lors du vote du rapport d'activités et du rapport financier et merci pour la confiance apportée par le congrès à l'occasion de l'élection du nouveau bureau national.

Mon intervention n'aura pas pour but de reprendre l'ensemble du congrès mais je soulignerai simplement la qualité croissante de nos travaux, d'abord par un travail toujours plus fourni dans les académies, travail qui constitue la base à partir de laquelle on peut avancer, et puis d'une manière générale par des qualités d'écoute et de recherche de consensus aussi loin qu'il est possible, et entraînant dans le cas contraire un passage normal au vote.

Je crois que l'on a développé des qualités intrinsèques qui sont tout à fait positives pour notre organisation et nous permettent d'avancer dans l'unité et la diversité.

Je constate que l'on a effectivement réaffirmé des positions, anciennes, régulières mais qu'il faut toujours réaffirmer, notamment sur le métier ou encore la laïcité. Je pense qu'il est très bien que l'on ait développé des choses concrètes, par exemple le cahier des charges sur les systèmes d'informations ou très concrètement les contraintes que l'on veut voir apportées au dualisme scolaire.

Des textes d'orientation forts et

importants ont été votés. Je pense notamment au grand texte, dans tous les sens du terme, sur le collège qui est d'une extrême importance pour ses conséquences ou encore le texte sur le cadre statutaire que, finalement, on est parvenu à construire.

Il y a eu des débats plus complexes, plus difficiles, notamment sur notre place dans l'évaluation des enseignants, sur la question des périmètres des multi-sites ou ce matin encore sur la question du mode d'accès au corps des personnels de direction. Ces votes, parfois un peu divisés, sont simplement un état d'étape et je pense que l'on a tous présent à l'esprit que l'objectif est de trouver à un moment donné quelque chose qui rallie la grande majorité de nos instances et de nos adhérents autour d'une position qui a été posément construite, et non pas une unanimité de pure façade.

On ne vous a pas présenté cette fois-ci de motion d'action. Cela avait été fait régulièrement depuis le congrès de Toulon mais il aurait été un peu étrange de présenter une telle motion dans un contexte dont on ignore de nombreux paramètres. Il faut savoir que le bureau national que vous avez élu récemment risque de ne pas avoir de vacances puisqu'il est annoncé que la loi d'orientation serait votée à la rentrée, donc discutée pendant les vacances d'été, et je pense qu'au retour, un certain nombre d'éléments seront éclaircis. D'ailleurs, à la fin du mois de septembre, un bureau national élargi aux secrétaires académiques sera réuni pour faire un premier bilan et se positionner.

Je souligne, comme je l'ai dit lors du discours d'ouverture, que nous ne sommes pas plus aujourd'hui une composante de la majorité présidentielle que nous n'étions hier un parti d'opposition. Nous sommes un syndicat, indépendant et libre, qui se positionne par rapport à ses valeurs et à ses mandats



et je pense qu'il faut rester sur cette sage position.

La place que nous aurons dans les années qui viennent dépend avant tout des mandats que nous avons votés ; elle dépend aussi du travail que nous effectuons tous, à tous les niveaux, académique mais aussi départemental, car nous sommes la seule organisation assez touffue pour être présente dans tous les départements, et cela dépend également du travail qui sera effectué au sein du bureau national.

J'invite donc les nouveaux élus du bureau national à venir sur l'estrade. Vous constatez que nous sommes confrontés à quelque chose qui méritera réflexion, à savoir que ce bureau national constitue à la fois beaucoup de monde et pas assez, et cette question est une vraie question.

Je voulais saluer à cette occasion ceux qui n'ont pas souhaité, à leur demande, renouveler leur mandat au sein du bureau national : Jocelyne Pionner, Amadou Simal, Alain Vervaeke, qui nous a fait le plaisir d'être parmi nous hier et aujourd'hui, Laurence

Poncet qui part au Bénin, Hélène Hemet qui part à l'UNSA-Éducation et Patrick Falconnier qui part à la CNC.

Je voulais aussi saluer d'autres camarades qui exercent des responsabilités qu'on ne voit finalement qu'une fois tous les 3 ans, et qui ont d'ailleurs longtemps travaillé pour le syndicat : Yves Lanchais de Dijon qui était président de la commission de vérification des comptes et Jean-Paul Durand, de Grenoble, tous les deux ayant été élus au congrès de Dijon en tant que membres de la CVC mais que nos statuts impitoyables interdisent de faire un 3^e mandat.

Je voulais aussi saluer Bernard Deslis qui était à la CNC. Entré au bureau national en l'an -2, si je puis dire, du temps du SNPDES en 1990, il est resté membre du bureau national jusqu'en 2009, record non battu jusqu'à présent. Je voulais également saluer Anne Berger qui, elle aussi, est frappée par le fait que l'on ne peut pas exercer plus de deux mandats et qui a été de 2002 à 2006 secrétaire générale adjointe de notre syndicat, et saluer enfin Jean-Claude Lafay, secrétaire de la CNC, qui va mettre ses talents et ses compétences au profit d'une structure régionale en Ile-de-France et je crois que c'est une structuration très utile pour l'efficacité de notre syndicat.

Je voulais saluer bien sûr au terme de ce congrès Hubert Férary et Jacques Sirot parce que l'organisation d'un congrès est un gros travail, ainsi que tous les camarades de l'académie de Lille qui se sont investis dans ce travail.

Nombreux sont ceux qui ont découvert Lille et ont été heureusement surpris par la ville. Comme je l'ai dit nous avons été reçus par le président Percheron et le maire adjoint de Lille, et pour avoir été moi-même nordiste de transition pendant tout de même 23 ans, je pense que les camarades devraient remonter le temps et voir ce qu'était cette ville au début des années quatre-vingt et

ce qu'elle est aujourd'hui et constater que, de temps en temps, l'action politique sert à quelque chose et que l'on peut observer de véritables transformations.

J'ai pu voir, quand j'étais secrétaire académique de Lille, que Jacques était l'organisateur des déplacements au CSN et que ses compétences n'ont cessé de croître et je pense que, si le SNPDEN se crée une filiale événementielle, on fera appel à lui.

Je souhaite également remercier l'équipe du siège qui s'est tout entière déplacée ici pour ce travail de l'ombre.

Concernant l'organisation du congrès de 2015, deux académies avaient déposé un dossier complet : l'académie d'Aix-Marseille et l'académie de Strasbourg. Nous n'avons hélas pas de comité d'évaluation permettant de trancher de manière simple et pratique entre deux dossiers sur des tas de critères incompréhensibles et le bureau national a d'ailleurs discuté très longuement hier sur le choix à effectuer parce que les dossiers étaient difficiles à départager. Puis, finalement, on s'est

aperçu que notre congrès fondateur était au centre de la France, à Clermont-Ferrand, et que, depuis, on fait le tour de la France. Et comme au congrès de Biarritz, où l'académie d'Aix-Marseille était déjà candidate, c'est l'académie de Lille qui fut retenue car située de l'autre côté du territoire national, on s'est alors dit qu'au fond cette règle non écrite mais qui est la règle d'organisation de nos congrès, faisait qu'il était un peu logique que ce soit Aix-Marseille qui accueille le congrès de 2015.

Quant à nos camarades de Strasbourg, je leur dis que, si la même règle s'applique et que s'ils redéposent un dossier, j'ai une petite idée du lieu du congrès de 2018 et je dis aux camarades de Poitiers que s'ils font de même, on peut peut-être même avoir une petite idée du lieu du congrès de 2021, en sachant que d'ailleurs nous avons de plus en plus besoin de préparer les congrès longtemps à l'avance et que les 3 ans à l'avance ne sont peut-être pas aujourd'hui suffisants. ■



Adhérer, la première action syndicale de l'année

Adhérez en ligne sur le site ! Il vous suffit de suivre les instructions à l'écran. Cela ne prend que quelques minutes et vous pourrez régler directement par carte bancaire (1,52 euro de frais de dossier bancaire). Si vous êtes déjà adhérent, munissez-vous de votre numéro d'adhérent et de votre mot de passe : votre dossier est prérempli.

Si vous préférez remplir votre fiche d'adhésion papier :

1. DÉTERMINEZ LE MONTANT DE VOTRE COTISATION

Les entrants dans la fonction et les faisant-fonction (FF) bénéficient d'un taux unique de 90 euros, soit un coût réel de 30 euros. Ensuite, la cotisation est fonction de votre indice. Pour les retraités, c'est la ligne « revenu principal » de votre bulletin de pension qui est prise en compte. Reportez-vous aux tableaux ci-dessous. **N'oubliez pas que 66 % de votre cotisation vous sont remboursés par une déduction fiscale :** conservez précieusement l'attestation jointe à votre carte d'adhérent.

2. PENSEZ À LA COTISATION « SECOURS DÉCÈS »

Pour une cotisation de 12,96 euros par an, la CNP remet sans formalité et sans délai une somme de 1.068 euros à l'ayant droit désigné de tout adhérent décédé. Cette aide d'urgence facultative est prévue dans nos statuts (voir encadré ci-dessous).

3. CHOISISSEZ VOTRE MODE DE PAIEMENT

- Paiement en une fois par chèque ;
- **DU 1^{er} JUIN AU 31 MARS**
Paiement en trois fois par prélèvement automatique (frais : 1,52 euro ; merci de compléter l'autorisation de prélèvement ci-après). Le premier prélèvement est effectué le 5 du mois suivant l'adhésion. Vous pouvez aussi choisir le renouvellement automatique de votre cotisation à la date anniversaire de votre adhésion.

POUR CALCULER VOTRE COTISATION (RAPPEL : VOTRE COTISATION EST REMBOURSÉE À 66 %)

	ACTIFS	BASE	COÛT RÉEL	avec SD
INDICE NOUVEAU MAJORÉ + BONIFICATION INDICIAIRE + NBI	Stagiaire 1 ^{re} année + FF	90,00 €	30,00 €	102,96 €
	Inférieur à 551	130,57 €	44,00 €	143,53 €
	551 à 650	152,79 €	51,00 €	165,27 €
	651 à 719	177,79 €	60,00 €	190,75 €
	720 à 800	188,91 €	64,00 €	201,87 €
	801 à 880	200,02 €	68,00 €	212,98 €
	881 à 940	216,68 €	73,00 €	229,64 €
	941 à 1020	233,35 €	79,00 €	246,31 €
	supérieur à 1020	255,58 €	86,00 €	268,54 €

	RETRAITÉS	BASE	COÛT RÉEL	avec SD
« REVENU PRINCIPAL » 1 ^{re} LIGNE DU BULLETIN DE PENSION	En deçà de 1913 €	87,05 €	29,00 €	100,01 €
	1914 € à 2257 €	101,86 €	34,00 €	114,82 €
	2258 € à 2497 €	118,53 €	40,00 €	131,49 €
	2498 € à 2778 €	125,94 €	42,00 €	138,90 €
	2779 € à 3056 €	133,35 €	45,00 €	146,31 €
	3057 € à 3264 €	144,45 €	49,00 €	157,41 €
	3265 € et au-delà	155,57 €	52,00 €	168,53 €



NOTICE D'INFORMATION CAISSE DE SECOURS DÉCÈS DU SNPDEN - À CONSERVER

1. LES ADHÉRENTS - Une Caisse de secours décès fonctionne depuis plusieurs années au SNPDEN (article S50 des statuts) ; la Caisse de secours au décès est ouverte à titre facultatif à tout adhérent du SNPDEN, au moment de son adhésion et s'il est âgé de moins de cinquante ans. Toutefois, au-delà de cette limite, le rachat de cotisation est possible à raison d'une cotisation par année d'âge supplémentaire. Elle est également ouverte aux anciens adhérents appelés à d'autres fonctions sous réserve qu'ils aient satisfait aux dispositions ci-dessus et qu'ils continuent à acquitter la cotisation spéciale.

2. GARANTIE DU SECOURS - Le congrès fixe le montant du secours qui, en cas de décès d'un adhérent, est envoyé d'urgence à son bénéficiaire. Actuellement, le capital de secours est de 1.068,00 €. La garantie n'est accordée que si l'assuré

est à jour de sa cotisation annuelle. La garantie prend effet à la date du versement à la caisse de la cotisation annuelle fixée par année civile.

3. COTISATION ANNUELLE - Le bureau national fixe le montant de la cotisation en fonction des dépenses effectuées à ce titre pendant les trois dernières années, soit, à ce jour, 12,96 € par an, quel que soit l'âge de l'assuré.

4. GESTION - La Caisse vérifie les droits et constitue les dossiers de demandes de prestation avec les pièces justificatives suivantes : un extrait d'acte de décès de l'adhérent et un RIB, RIP ou RCE du bénéficiaire.

Le centre de gestion procède à la liquidation de la demande de prestation sous trois jours ouvrables et en effectue le règlement directement au bénéficiaire.

Fiche d'adhésion 2012/13



À retourner à : SNPDEN - Adhésion • 21, rue Béranger • 75003 Paris

Actifs, vous pouvez également adhérer en ligne sur www.snpden.net (paiement uniquement par carte bleue)

ACTIF <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> RETRAITÉ	N° ADHÉRENT <input type="text"/>	ACADÉMIE <input type="text"/>
	NOUVEL ADHÉRENT <input type="checkbox"/> FAISANT-FONCTION <input type="checkbox"/> LISTE D'APTITUDE <input type="checkbox"/>	DÉTACHEMENT <input type="checkbox"/> LAURÉAT DU CONCOURS <input type="checkbox"/>
	ANNÉE D'ENTRÉE DANS LA FONCTION <input type="text"/>	Autorisation de communiquer les renseignements ci-dessous (loi de la CNIL) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

HOMME <input type="checkbox"/>	FEMME <input type="checkbox"/>	DATE DE NAISSANCE <input type="text"/>
NOM <input type="text"/>	PRÉNOM <input type="text"/>	

ÉTABLISSEMENT **au 1^{er} septembre 2012** ou dernière fonction active

CLASSE	HC <input type="checkbox"/>	1 ^{re} <input type="checkbox"/>	2 ^e <input type="checkbox"/>	ÉCHELON <input type="text"/>	TOTAL figurant sur la FICHE DE PAYE:
ÉTABLISSEMENT	1 ^{er} <input type="checkbox"/>	2 ^e <input type="checkbox"/>	3 ^e <input type="checkbox"/>	4 ^e <input type="checkbox"/>	
	ADJOINT <input type="checkbox"/>	CHEF <input type="checkbox"/>			INDICE <input type="text"/>
POUR LES RETRAITÉS, REVENU PRINCIPAL BRUT	<input type="text"/>				NBI <input type="text"/>
ÉTABLISSEMENT: LYCÉE <input type="checkbox"/>	COLLÈGE <input type="checkbox"/>	LYCÉE PROFESSIONNEL <input type="checkbox"/>	EREA <input type="checkbox"/>	SEGPA <input type="checkbox"/>	INDICE TOTAL <input type="text"/>
AUTRES <input type="checkbox"/>	Préciser dans ce cas <input type="text"/>				

ÉTABLISSEMENT: N° D'IMMATRICULATION (7 CHIFFRES ET UNE LETTRE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT (OU ADRESSE PERSONNELLE POUR LES RETRAITÉS) **au 1^{er} septembre 2012** :

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TÉL. ÉTABLISSEMENT FAX ÉTABLISSEMENT TÉL. DIRECT PORTABLE

MÈL @

CHÈQUE <input type="checkbox"/>	PRÉLÈVEMENT* <input type="checkbox"/>	MONTANT DE LA COTISATION SNPDEN <input type="text"/>
À <input type="text"/>	LE <input type="text"/>	SECOURS DÉCÈS (12,96 €) <input type="text"/>
SIGNATURE <input type="text"/>		MONTANT TOTAL DU RÈGLEMENT <input type="text"/>
* Prélèvement en 3 fois (frais 1,52 €) Reconduction automatique pour les prélèvements à la date anniversaire OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		

SI SECOURS DÉCÈS, RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BÉNÉFICIAIRE :

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

Se retrouver dans le SNPDEN-UNSA

AUX NOUVEAUX COLLÈGUES COMME AUX ANCIENS...

Nous sommes, par nos fonctions, isolés dans nos établissements. Nous sommes, par notre syndicat, le SNPDEN, forts de notre union face à notre hiérarchie mais aussi par rapport aux parents, aux personnels, aux élèves...

Nous avons besoin de réfléchir ensemble sur les conditions d'exercice de notre métier, sur les évolutions pédagogiques, sur la nécessaire revalorisation de nos fonctions, sur les risques de notre profession et son devenir.

UN SYNDICAT UNITAIRE ET OUVERT

Le SNPDEN représente plus de 9.000 collègues, chefs d'établissement et adjoints de lycées, lycées professionnels, collèges et EREA, actifs et retraités, en France et à l'étranger.

Nous venons d'horizons divers, du SNES, du SE, du SNEP, du SNETAA, du SNEEPS, de la CFDT, du SNALC ou de la CGT et accueillons aussi des collègues qui n'ont jamais été syndiqués.

En fait, ce qui caractérise le SNPDEN, c'est le refus des clivages, des oppositions de tendances, des blocages idéologiques.

Une seule incompatibilité : c'est avec ceux qui prônent le racisme et la xénophobie.

Nous élaborons librement nos mandats en tant que personnels de direction, unis par notre métier et nos revendications majeures.

Nous sommes trop peu nombreux, trop disséminés dans les académies, pour ne pas ressentir le besoin d'être ensemble, dans un syndicat indépendant, responsable, actif et unitaire. Le SNPDEN travaille en confiance avec toutes les organisations syndicales que les autres personnels se sont données, sans sectarisme ni exclusive, sans alignement non plus, avec le seul souci de faire avancer les vraies solutions.

UNE VISION D'ENSEMBLE

Le SNPDEN est un syndicat où toutes les catégories sont représentées mais où tout ce qui est catégoriel est intégré dans une vision d'ensemble. Son expertise est reconnue.

Il est aussi un syndicat majoritaire par lequel passent toutes les revendications des personnels de notre champ de syndicalisation.

Il est enfin un syndicat démocratique où tout syndiqué peut faire prévaloir ses droits. Le SNPDEN regroupe des personnels souvent isolés dans leurs fonctions. Il a le sens de la solidarité. Par les responsabilités de chacun, il est garant de l'intérêt général.

DES ACADÉMIES AU NATIONAL

Conséquence de la décentralisation et de la déconcentration, c'est bien à la base que s'effectue le travail syndical.

Au niveau départemental : assemblée départementale et bureau départemental.

Au niveau académique : assemblée générale académique, conseil syndical académique et secrétariat académique.

Au niveau national : le conseil syndical national (CSN : membres élus au niveau académique) se réunit deux fois par an ; le congrès national se tient tous les trois ans. Il définit l'orientation du syndicat et peut, seul, modifier les statuts ; le bureau national (élu par le CSN) est au centre des réflexions sur les structures, la vie syndicale, la doctrine syndicale. Il se réunit une fois par mois.

REPRÉSENTATIVITÉ

Le SNPDEN-UNSA est présent :

- au Conseil technique ministériel (1 titulaire) ;
- au Conseil supérieur de l'Éducation (2 titulaires) ;
- au Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- au conseil d'administration de l'ONISEP (1 siège) ;
- au Conseil national des associations complémentaires de l'enseignement public ;
- au Conseil d'orientation et de perfectionnement du CLEMI ;
- à l'Observatoire de la sécurité ;
- au Comité technique paritaire ministériel ;
- au Haut Conseil de l'Éducation ;
- à la commission spécialisée des lycées ;
- à la commission spécialisée des collèges.

Affilié à l'UNSA-Éducation, le SNPDEN siège aussi dans les instances fédérales.

Juin 2010

- 4 élus sur 5 à la CCPCA « E » auprès de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE)

Octobre 2011

- 8 élus sur 11 à la CAPN des personnels de direction
- 4 sièges sur 4 à la CCPN des directeurs d'EREA (2 tit., 2 suppl.)
- 2 sièges sur 2 à la CCPN des directeurs d'ERPD (1 tit., 1 suppl.)

N'attendez pas !
Prenez contact avec
votre collègue responsable
départemental ou
académique.

À compléter seulement :

- si vous choisissez le prélèvement pour la première fois,
- si vous avez changé de banque.

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR		DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER											
<p>COMPTES À DÉBITER</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2">Codes</td> <td rowspan="2">N° de compte</td> <td rowspan="2">Clé RIB</td> </tr> <tr> <td>Établissement</td> <td>Guichet</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>		Codes		N° de compte	Clé RIB	Établissement	Guichet					<p>NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER</p> <p style="text-align: center;">SNPDEN 21 rue Béranger 75003 Paris</p>	
Codes		N° de compte	Clé RIB										
Établissement	Guichet												
Date		Signature:											

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1^{er} avril 1980 de la commission « informatique et libertés ».

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

4 2 5 3 9 1

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR		NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER											
		<p style="text-align: center;">SNPDEN 21 rue Béranger 75003 Paris</p>											
<p>COMPTES À DÉBITER</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2">Codes</td> <td rowspan="2">N° de compte</td> <td rowspan="2">Clé RIB</td> </tr> <tr> <td>Établissement</td> <td>Guichet</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>		Codes		N° de compte	Clé RIB	Établissement	Guichet					<p>NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER</p>	
Codes		N° de compte	Clé RIB										
Établissement	Guichet												
Date		Signature:											

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB).